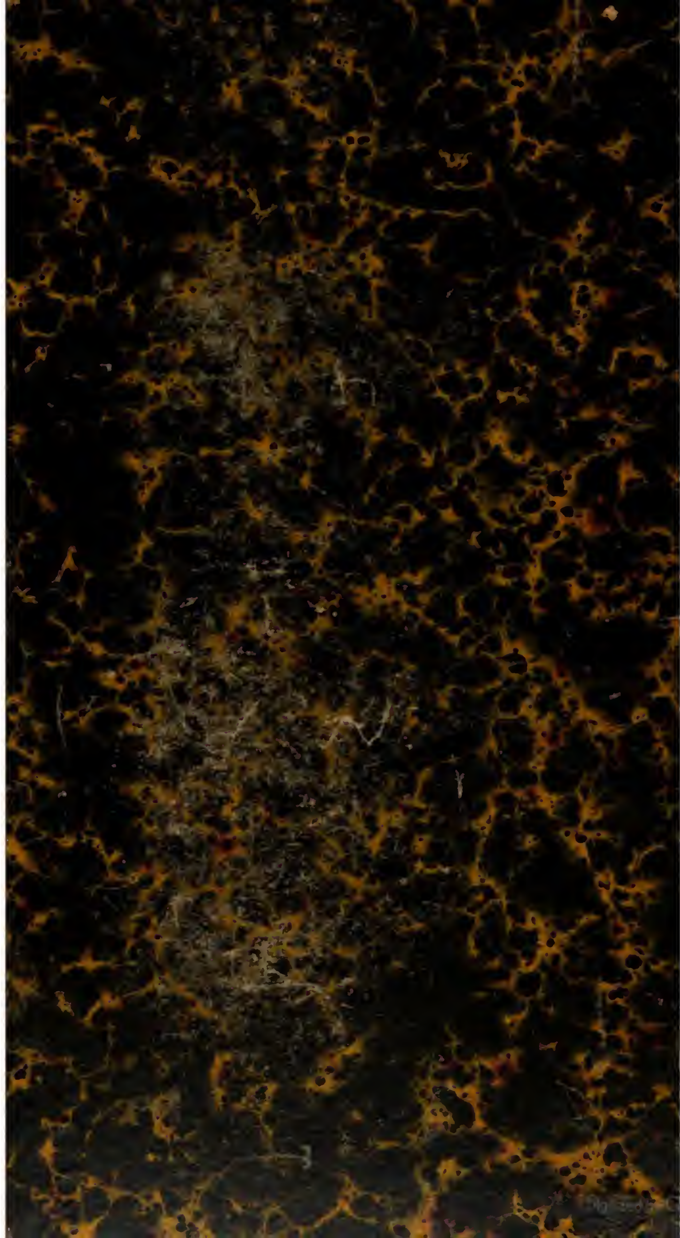
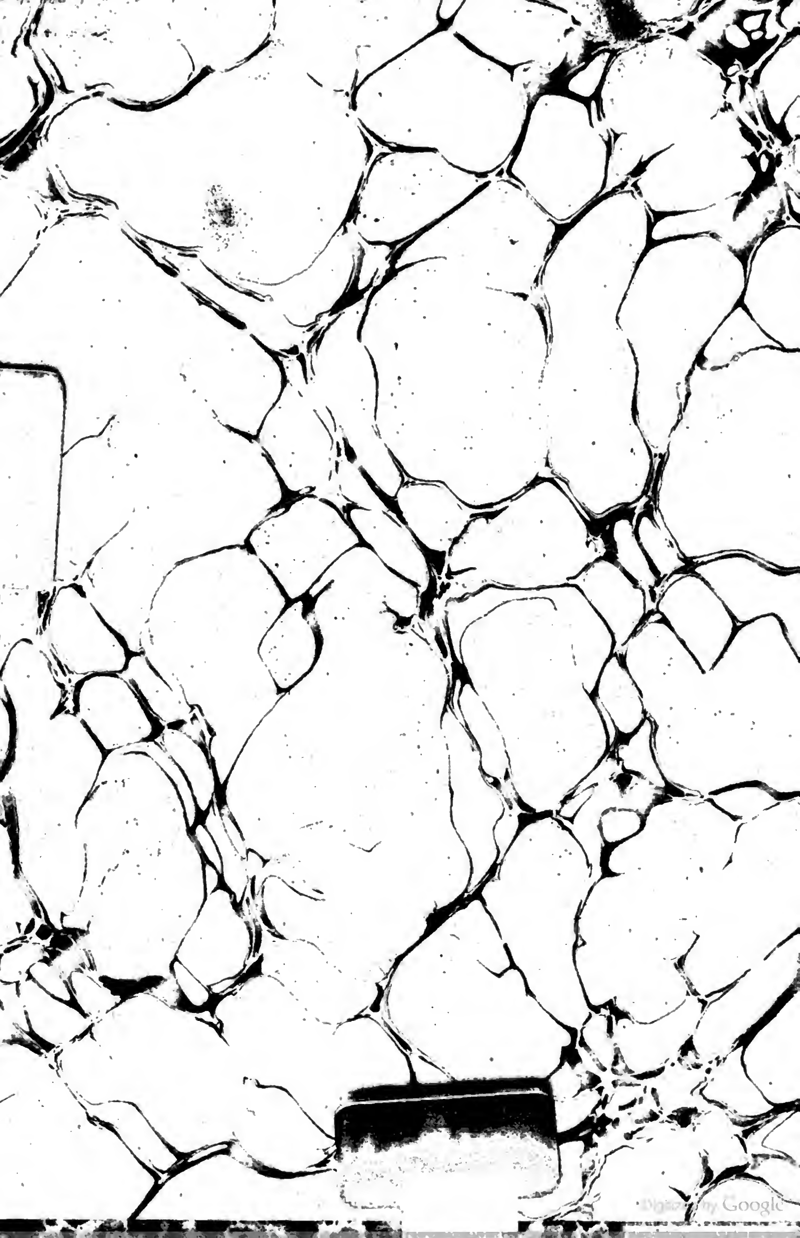
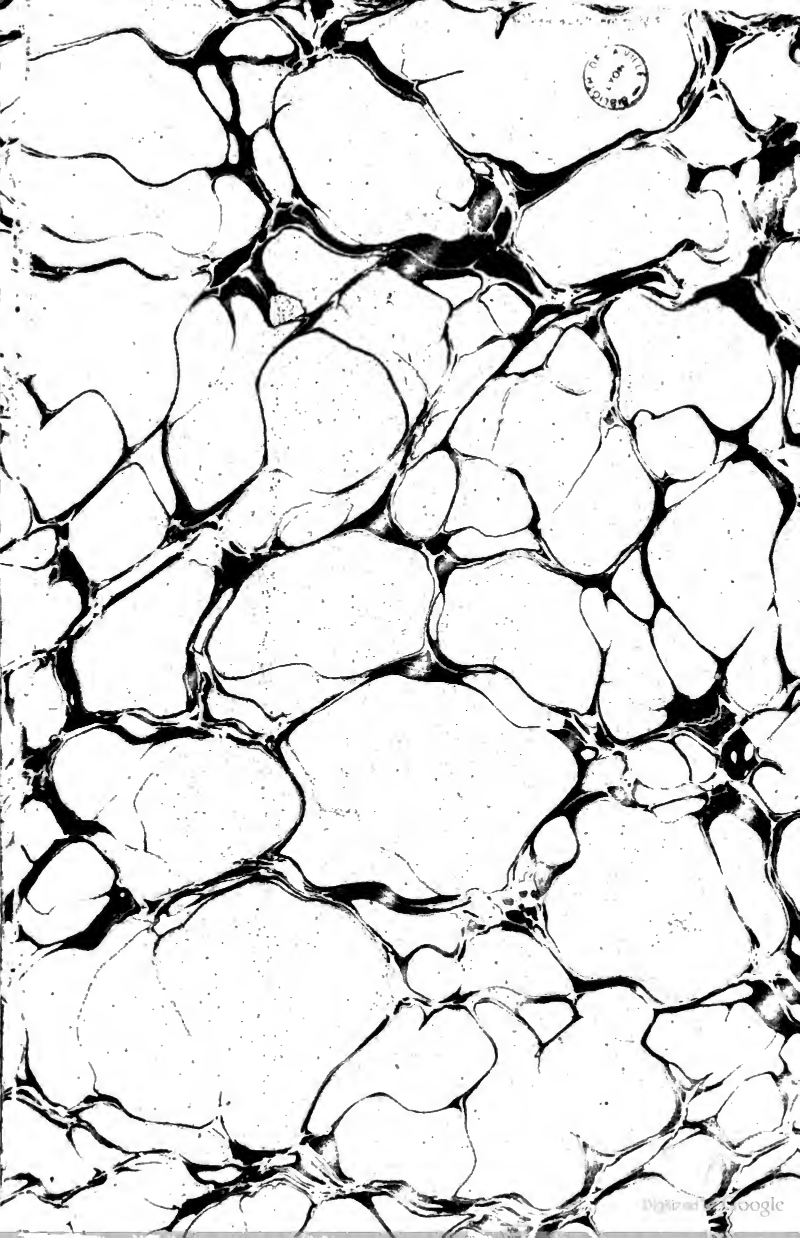










NOTICES

GÉNÉALOGIQUES.

NOTICES

GÉNÉALOGIQUES

SUR

LES FAMILLES GENEVOISES,

DEPUIS LES PREMIERS TEMPS

JUSQU'A NOS JOURS,

PAR

J.-A. GALIFFE, C. G.





GENÈVE,

J. BARBEZAT ET COMP., Imprimeurs-Libraires.

PARIS, même Maison, rue des Beaux-Arts, 6.

MDCCCXXIX.

AVERTISSEMENT.

Ce volume, à une seule exception près, ne contient que des généalogies de familles établies à Genève avant la Réformation; il en reste encore un assez grand nombre pour le second volume, qui contiendra en outre une grande partie de celles qui se réfugièrent ici dans le seizième siècle : le troisième sera rempli par le reste et par celles du dix-septième siècle, et jusqu'à nos jours. On m'a demandé sérieusement si je n'inscrirois que des familles nobles ou patriciennes : je ne fais aucune différence entre les familles genevoises; je cite les titres de noblesse quand je les connois, mais je ne les recherche point, parce qu'ils sont un hors d'œuvre dans cet ouvrage tout national; je donne à chaque individu la qualification qu'il porte dans les

actes dont je fais les extraits, sans entendre par-là garantir le droit de cette qualification; j'ajouterai que des familles, incontestablement nobles, n'en ont jamais pris la qualité dans aucun acte, et que d'autres l'ont obtenue des notaires, et quelquefois des secrétaires d'état, sans y être autorisés ni par le fait, ni par les réglemens.

Je réitère que je recevrai avec grand plaisir tous les documens authentiques qu'on voudra bien me communiquer.



INTRODUCTION.

CHAPITRE PREMIER.



Des personnes instruites et spirituelles croient faire une chose très philosophique, en se moquant des généalogies et des généalogistes; mais la vraie philosophie ne confond point les foibles du genre humain avec ceux des individus : ceux-ci sont du domaine de la raillerie; les autres appartiennent à la physiologie. La manie de parler de son nom, de ses ancêtres, de leurs possessions et de leur noblesse, est un travers de l'esprit purement accidentel; le désir de connoître son origine et de la trouver honorable est une véritable passion dont le germe est au fond de chaque cœur. Sans doute, il ne s'y développe pas toujours; il y reste souvent inactif et assoupi, comme celui de l'amour et de la jalousie, dont tant de gens meurent sans avoir éprouvé les effets; mais il existe,

et la moindre circonstance suffit pour l'animer. Je pourrois en citer d'innombrables exemples, et je les choisirois, de préférence, parmi les personnes qui, après s'être moquées du temps que, suivant elles, je *perdois* à l'étude des généalogies, écoutoient ensuite avec le plus vif intérêt ce que je leur apprenois de la leur : je me contenterai de consigner ici une observation dont la justesse m'a été démontrée par une multitude d'expériences : c'est que l'animosité qu'on remarque dans tant de gens contre toutes les recherches de cette nature, n'a pas d'autre source qu'une vanité aigre, envieuse et jalouse, qui se sent blessée par la crainte de devoir admettre des prétentions qu'elle ne croit pas pouvoir faire valoir pour son propre compte. Il n'y a rien au monde de plus méprisable que cette répugnance à accorder aux autres ce qu'on n'ose pas réclamer pour soi; car c'est une espèce de révolte, aussi absurde qu'impuissante, contre les dispositions de la Providence, que les petites colères des mortels ne changeront jamais. Elle a multiplié à l'infini, pour eux, les compensations qui nivellent, d'une manière presque inconcevable, les inégalités qu'elle a créées pour rompre la monotonie de leur existence. La beauté, la force, l'esprit, l'adresse, les talens, le génie, forment des aristocraties tout aussi désa-

gréables pour ceux qui n'en jouissent pas, que les richesses, le rang et la naissance : il me semble qu'il y a de la bassesse à vouloir diminuer la portion de ces avantages dévolue à son prochain, car on n'y gagne décidément rien pour soi ; c'est comme si un borgne s'acharnoit à crever un œil à tous ceux qu'il rencontre, pour les empêcher d'avoir quelque chose de plus que lui, sans considérer que l'un est manchot, l'autre boiteux, un troisième sourd, tandis que lui conserve l'usage de ses deux bras, de ses deux jambes, de ses oreilles. La naissance est le seul bien que possèdent des milliers d'êtres tout à fait malheureux sous d'autres rapports : elle est le seul lien qui les attache à la société de leurs semblables : ah ! ne le brisons pas ! De quel droit les priverions-nous du seul appui qu'ils aient sur la terre ? Il est d'ailleurs si doux de pouvoir trouver des dédommagemens à toutes les infortunes qui affligent nos yeux ! Je ne connois rien de plus consolant que de découvrir beaucoup d'esprit à une personne d'une laideur amère, beaucoup de talent à un homme fort pauvre, une adresse singulière à un aveugle, une grande intelligence à un sourd-muet ; tous les autres avantages servent également à compenser des défauts que nous ne pouvons heureusement pas toujours distinguer.

J'ai beaucoup observé toutes les classes de sociétés dont le genre humain se compose, et je puis affirmer qu'il n'en est aucune qui soit exempte d'une portion de cette foiblesse, si c'en est une, qui nous porte à désirer une origine distinguée, ou quelque chose qui puisse illustrer notre nom. J'ai vu des tableaux généalogiques dans plus d'une ferme; j'ai vu plus d'un paysan courroucé contre son fils, pour une alliance qui ne lui paroissoit pas assez honorable; j'ai vu une servante faire venir à assez grands frais de son pays, un certificat d'origine et des armoiries peintes et expliquées, dont elle ne vouloit point faire usage pour se marier, car elle étoit décidée à rester fille; j'ai vu, enfin, tout un régiment de canonniers bohémiens dépenser quelques jours de solde à l'achat des petits tableaux blasonnés qu'on vend au bureau Bonacini à Milan : deux ou trois lettres de différence dans le nom ne les arrêtoient point. Les Romains, ce peuple le plus dur et le plus positif de la terre, poussoient cette passion à l'extrême, et l'empereur Napoléon, qui affectoit d'en parler avec dérision, a peut-être perdu sa couronne et sa liberté pour avoir voulu dire : « l'Empereur mon « beau-père, et le roi Louis XVI mon pauvre « oncle ». Dans tous les pays du monde on parle avec grand plaisir de ses parens nobles ou riches

aux neuvième et dixième degrés, quoiqu'on paroisse à peine connoître ses cousins pauvres et obscurs. — Nous avons tous connu des personnes d'un grand génie, d'un esprit très distingué et d'opinions éminemment libérales, qui après avoir professé les principes les plus démocratiques jusqu'à l'âge d'une entière maturité, ont fini par donner des preuves éclatantes d'une grande foiblesse à cet égard. Olivier Cromwell écarteloit les armoiries de six maisons avec les siennes, comme on pourra le voir dans mon armorial. Enfin, nous sommes tous faits comme cela, et les raisonnemens les plus subtils ne parviendroient pas à nous changer en masse : je me soucie donc fort peu du ridicule qu'on voudra jeter sur mon travail, certain qu'il fera plaisir à un grand nombre de mes compatriotes.

Je crois ne pouvoir pas mieux terminer ce chapitre qu'en transcrivant l'opinion et les remarques publiées dans un ouvrage qui a prodigieusement contribué à la destruction des inégalités sociales, et que l'on n'accusera pas de tendresse pour les préjugés aristocratiques; voici ce que dit l'Encyclopédie :

« L'étude des généalogies est d'une extrême « importance pour l'histoire : outre qu'elles ser- « vent à distinguer les personnages historiques

« du même nom et de la même famille, elles « montrent les liaisons de parenté, les successions, « les droits, les prétentions ». . . . (1)

(1) M. Thierry, auteur extrêmement distingué à d'autres égards, a introduit plusieurs erreurs, quelquefois très graves, dans son histoire de la *Conquête d'Angleterre* par les Normands, pour n'avoir point étudié les généalogies des princes dont il parle. C'est ainsi qu'il prétend que Raimond Berenger V, comte de Provence, ayant laissé *une fille unique*, ses tuteurs la vendirent avec le comté au roi St.-Louis, pour son frère Charles. Béatrix de Provence, femme de Charles d'Anjou, loin d'être *fille unique*, était la cadette des quatre filles de ce comte. Ses trois sœurs ayant toutes été reines, comme elle le fut aussi, et l'aînée ayant été femme de ce même roi St.-Louis, M. Thierry auroit certainement *dû* les connoître, et son ignorance sur ce point est d'autant plus inexcusable, qu'elle lui sert de base pour affirmer un fait entièrement controuvé. La Provence ne fut point vendue avec Béatrix par les tuteurs de cette princesse : elle en fut instituée héritière par son père.

CHAPITRE II.



Je commencerai ce chapitre par où j'ai fini l'autre, par une citation de l'Encyclopédie:

« Si l'on avoit la généalogie exacte et vraie de « chaque famille, il est plus que vraisemblable « qu'aucun homme ne seroit estimé ni méprisé à « l'occasion de sa naissance. A peine y a-t-il un « mendiant dans les rues, qui ne se trouvât des- « cendu en droite ligne de quelque homme illustre, « ou un seul noble élevé aux plus hautes dignités « de l'état, des ordres et des chapitres, qui ne « découvrît au nombre de ses aïeux quantité de « gens obscurs. »

Il est évident que ce passage doit s'entendre des tableaux de quartiers qui contiennent les noms de tous les ascendans des deux sexes de la personne à laquelle ils se rapportent, et dans ce sens il est parfaitement vrai. Il est même presque impossible qu'il en soit autrement, puisque les aïeux d'un individu qui ne remonte qu'à la trente-troi-

sième génération (comme ce fakir des déserts de l'Arabie dont parle, à ce que je crois, la Bibliothèque britannique) formeroient le nombre de cinq milliards trois cent dix-huit millions, neuf cent soixante-sept mille deux cent quatre-vingt-seize hommes et femmes sur la même ligne, et vivant par conséquent à peu près dans le même temps. Sans doute, les mêmes noms reviendroient bien souvent, et quelques-uns des millions de fois, dans cette ligne; mais il reste assez de marge pour un grand nombre de brigands et de héros contemporains, sans parler de ceux qui figureroient dans les cinq milliards trois cent dix-huit millions neuf cent soixante-sept mille deux cent quatre-vingt-quatorze personnages qui remplissent l'espace entre l'individu et ses trente-unièmes aïeux, et qui portent ainsi à plus de dix milliards et six cent millions le nombre des personnes des deux sexes dont il descend en droite ligne depuis moins de mille ans. Je ne connois point de calcul plus propre à faire envisager la chose d'une manière philosophique : il est très piquant, sans aller aussi loin à beaucoup près, de voir figurer sur la même ligne, dans ces tableaux de quartiers, les ennemis les plus acharnés, l'usurpateur et celui qu'il a dépouillé; l'assassin et sa victime : c'est ce qui se trouve constamment, surtout dans les tableaux

de quartiers des grandes maisons de l'Angleterre, en ne les remontant que jusqu'à l'époque des guerres de succession entre la rose blanche et la rose rouge. Les chapitres les plus difficiles de l'Allemagne ne demandoient que soixante-quatre quatiers, c'est-à-dire le nom des cinquièmes ayeux et ayeules du postulant. Les autres n'en demandoient que seize, c'est-à-dire ses trisayeux et trisayeules. Le fameux cardinal de Retz se vantoit de pouvoir prouver ses cinq cent douze quartiers. Chez nous, personne ne pourroit le faire, parce que la plupart des familles existantes sont d'origine étrangère, et qu'il faudroit aller chercher ces preuves dans les pays d'où elles sont venues à une époque bien plus rapprochée que celle de la dixième génération : il n'en est donc aucune qui ne trouvât, dans ces tableaux, des lacunes plus ou moins considérables, suivant le plus ou moins d'ancienneté de celles auxquelles elle s'est alliée. Sans cela, ce genre de travail y seroit bien plus facile qu'ailleurs, à cause du fréquent retour des mêmes noms sur la même ligne : il y en a fort peu dont l'établissement à Genève ou dans le canton, remonte au-delà du seizième siècle : le nombre de celles qui se sont éteintes est presque incroyable.

Ce que l'Encyclopédie affirme de la probabilité que presque tout mendiant descend de quelques

grands seigneurs, et presque tout noble de quelques mendians, pourroit aussi s'exemplifier plus facilement à Genève que partout ailleurs. J'y connois des gens qui ont été fort près de la misère, et qui descendent d'un grand nombre de souverains et d'une multitude des toutes premières maisons de France. Ceux qui, décorés de noms très nobles et très distingués, comptent beaucoup de paysans parmi leurs ayeux, sont naturellement encore bien plus communs. Genève ayant été jadis infiniment plus commerçante que de nos jours, il s'y faisoit des fortunes très rapides, qui conduisoient sans aucune difficulté à la noblesse, vu que tout citoyen, ou bourgeois de Genève, pouvoit acquérir des fiefs nobles, dans lesquels il étoit qualifié de noble et puissant seigneur. Il n'étoit guère moins fréquent de voir de grandes existences renversées de fond en comble par des malheurs de tout genre, et bien des gens, dont les ancêtres jouoient un rôle brillant il y a deux ou trois siècles, ne sont pas même électeurs aujourd'hui. J'ai souvent pensé, et je pense encore, que ce mélange de sang noble répandu dans la presque totalité de notre population influe fortement sur le caractère des Genevois, et contribue en secret à cet esprit fier et indépendant qui les distingue pour la plupart. Il y en a plus qu'on ne croit, qui

nourrissent leur orgueil de traditions vénérables qu'ils cachent avec soin à tout œil étranger, mais qui se perpétuent non moins soigneusement de père en fils. Parmi ces traditions, sans doute, il s'en trouve d'imaginaires; mais je crois que la plupart ont quelque fondement. Je donnerai ici un exemple de la facilité avec laquelle elles peuvent se dénaturer au bout de fort peu de générations, quand elles ne sont basées que sur une transmission orale. Dans le dernier siècle un individu de bonne famille, mais de peu de fortune, prétendoit être descendu des ducs de la T. et, par eux, de la maison royale de Bourbon. On le traita de visionnaire avec beaucoup de raison, parce que l'admission à la bourgeoisie du chef reconnu, et bien légalement constaté de sa famille, avoit précédé, de longues années, la naissance du duc dont il croyoit descendre. Je crois que sur ce simple aperçu on le repoussa peut-être avec trop d'ironie: en replique, il s'emporta jusqu'à accuser des membres du Conseil-d'État de la soustraction des titres qu'il avoit présentés: ces titres n'avoient jamais existé et ne consistoient qu'en de simples allégations de son père, dont il n'avoit pas été difficile de reconnaître la nullité: quant à lui, je suis persuadé qu'il étoit de bonne foi, et que le magistrat qu'il soupçonnoit d'une

cabale jalouse auroit pu lui faire sentir son erreur, s'il avoit été informé d'un fait qu'on trouve dans la généalogie de cette illustre maison; c'est qu'une demoiselle de la T., d'une branche bâtarde, mais noble et distinguée, comme l'étoient anciennement toutes celles des bâtards légitimés, avoit épousé un monsieur du même nom et de la même province que le particulier auquel je fais allusion : il me paraît très probable que celui qui vint s'établir à Genève descendoit de ce mariage. Il aura dit à son fils qu'il descendoit de la *famille* de la T.; celui-ci aura dit au sien qu'il descendoit *des ducs* de la T., et le petit-fils aura dit qu'il descendoit du duc un tel et d'une princesse de Bourbon.

Nous avons eu, dans la garnison, un homme de très bonne famille qui descendoit, par les femmes, d'un fils légitimé du roi René d'Anjou. Ne pouvoit-il pas dire à ses enfans, en toute vérité, qu'ils descendoient du bon roi René? Ceux-ci ne pouvoient-ils pas en conséquence se croire issus de la famille d'Anjou?

C'est pour obvier à des erreurs de ce genre, que l'étude des généalogies peut avoir une utilité reconnue dans notre pays, où elles trouvent tant d'imaginations ardentes prêtes à les adopter. C'est encore pour un but bien plus distinct : j'ai observé ci-dessus que la très grande majorité, je

dirai même la presque totalité des familles existantes, sont d'origine étrangère. Les Genevois sont grands voyageurs, et le peu de ressources que leur offre leur petite patrie, les oblige fréquemment à aller chercher fortune ailleurs. Ne sera-t-il pas agréable pour eux de savoir dans quel pays se trouve la souche dont ils sont séparés, et de pouvoir se faire reconnoître dans l'occasion par des parens à même de leur rendre de grands services ? Les gens qui n'entendent rien à ces sortes de choses, croient que personne au monde ne peut prendre le moindre souci d'une identité d'origine commune, lorsque la parenté est fort au-delà des degrés de cousin-germain. Je puis citer trois exemples entre plusieurs autres, qui prouveront combien ils se trompent.

Entre les familles les plus illustres de Vicence, étoit celle des comtes de Thiènes, dont quelques individus se réfugièrent à Genève pour la religion vers 1550. Ils y jouissoient de la plus haute considération et de richesses considérables, ayant acquis des terres seigneuriales au pays de Vaud. Mais par la suite, des revers de fortune les ont réduits à l'état de simples cultivateurs, à Donnadieu. De notre temps, un comte de Thiènes d'une autre branche, qui s'est bien soutenue et qui a acquis de nouvelles illustrations, est venu

rechercher ses parens villageois, parce qu'il n'avoit point d'héritiers. Je crois que la différence de religion a mis obstacle à ses intentions bienveillantes, qui n'en sont pas moins prouvées pour cela. Je tiens ce fait de M. l'avoyer de Mulinen.

Les comtes de Lagezza figurent parmi la première noblesse de Vérone. Il y a fort peu d'années qu'ils ont fait demander, à la chancellerie de Genève, des renseignemens sur une branche de leur famille, qui y est établie depuis plus de deux cent cinquante ans. Je fus appelé à dresser la généalogie du dernier rejeton qui en reste, et qui se trouvoit alors bien mal partagé du côté de la fortune, quoiqu'il le fût si bien du côté de la naissance. J'ignore s'il en a retiré quelque avantage.

Feu M. le professeur Weber m'a raconté qu'un nommé Pignolet s'adressa un jour à lui pour être assisté: il lui demanda ses papiers, qu'heureusement il avoit conservés, et il y vit avec surprise qu'il étoit de la maison de Spinola, l'une des plus illustres de l'Italie, et même de l'Europe. On écrivit en sa faveur à un cardinal Spinola, qui lui fit passer des secours assez considérables.

J'ai sous les yeux en ce moment une lettre adressée par un autre cardinal de ce même nom, évêque de Luques, en 1679, aux familles luquoi-

ses réfugiées à Genève, pour les conjurer de retourner dans une patrie où elles étoient appelées à jouer le rôle le plus brillant. Il y avoit alors près de cent-vingt ans que leurs ancêtres l'avoient quittée.

A la révolution de France, lorsqu'on décréta la restitution des biens qui avoient été confisqués ou sequestrés pour cause de religion, plusieurs familles genevoises reçurent des indemnités assez fortes.

Pendant la réunion de Genève à la France, un monsieur Turrettini mourut *ab intestat.* L'héritier du côté de son père étoit connu et préparé à recevoir toute la succession; celui du côté maternel ignoroit totalement sa parenté, et ne songeoit point à se présenter, lorsqu'un généalogiste (M. Rilliet-Necker) lui fit connoître ses droits, en vertu desquels il reçut sa portion.

Je pourrois multiplier ces citations à l'infini mais je crois en avoir bien assez dit sur ce sujet. J'ajouterai seulement que les généalogies genevoises auront un intérêt positif dans diverses monarchies, où il existe des familles puissantes descendues d'ancêtres genevois, ou issues d'alliances avec des demoiselles de cette ville. Il y en a en Allemagne, en Angleterre, en Hollande, en Italie, et surtout en France.

Cette considération m'a engagé à recueillir tout ce que j'ai pu trouver sur l'immense nombre de maisons de haute chevalerie, qui ont tenu à honneur le titre de citoyens de Genève, et orné notre magistrature avant la réformation, ou qui habitoient le diocèse, et avoient des relations de parenté et d'amitié avec les habitans de la ville. Il y en a d'ailleurs encore plus de rejetons qu'on ne pense, dont les noms estropiés cachent l'origine véritable, grâce à la taquinerie minutieuse qui s'est attachée depuis quelque temps à chicaner les gens sur la manière d'écrire leur nom, et qui, tout en affectant un amour ardent pour la liberté civile, prétend dicter des lois jusques sur la dimension des lettres de l'Alphabet.

Il y a eu constamment à Genève un penchant très marqué à changer la véritable orthographe de son nom, pour éviter toute apparence de prétention anti-républicaine. Les d'Eysières se sont nommés *Desire ;* les d'Entand, *Dentand;* les d'Acier, *Dassier*, etc., etc., fort mal à propos, suivant moi, parce que ces noms ne ressemblent plus à ce qu'ils étoient. Les de Léamont, de Léaval, du Cimetière, du Four, du Puis, du Nant, du Pan, de Roches, des Arts, de Chapeaurouge, de Chevrens, de la Palud, de la Maison, et tant d'autres, devoient avoir liberté entière pour chan-

ger le petit *de* de leur vrai nom, en un grand *De* qui en fait un monosyllabe. Il faut avoir bien du temps de reste et l'esprit singulièrement tracassier, pour approuver ceux-là et chicaner ceux qui ont fait l'inverse (s'il en existe, ce que je ne crois pas du tout). Cette malheureuse petite particule qui tourmente si violemment de très petits esprits, ne signifie absolument rien, de quelque manière qu'on l'écrive. On peut être aussi noble que le Roi, sans en avoir jamais fait usage, et aussi roturier que le bourreau, en l'ayant de plein droit, aussi petite que possible. Les Lévrier, Bonivard, Pecolat, Berthelier et autres noms qu'on aime à nous citer, s'intituloient *nobles* quoiqu'ils fussent incontestablement républicains, et ils trouvoient tout naturel de voir les comptes de leurs bouchers, de leurs tailleurs, de leurs maçons, signés avec un petit *de*, quand leurs noms le requéroient.

CHAPITRE III.



Je dois dire quelque chose sur les armoiries qui ont donné lieu à beaucoup d'autres platitudes. On a prétendu voir dans la seule mention d'un armorial, une espèce de conspiration contre la liberté, ou au moins contre l'égalité. D'abord, je nie positivement que cette égalité puisse jamais exister de fait, quoiqu'elle existe de droit; toutes les criailleries imaginables ne sauroient changer la nature des choses, et faire que ce qui est ne soit pas. Or, il est indubitable qu'un grand nombre de familles à Genève sont nobles de race, et il est aussi absurde qu'injuste de vouloir les priver du mérite qu'elles ont eu de sacrifier des prétentions légitimes, dans une monarchie, à l'amour de la liberté et de l'égalité politique dans une république. On ne peut pas d'ailleurs changer son origine noble, plus que son origine roturière. Il n'y

a pas long-temps qu'il existoit encore des cultivateurs du nom de *de Confignon*, descendus en droite ligne mâle des anciens seigneurs de haute chevalerie qui fleurissoient au 13e siècle : la charrue qu'ils conduisoient eux-mêmes ne changeoit rien à leur extraction, et il auroit fallu avoir l'âme bien basse, pour se moquer de la petite épée qu'ils portoient à leur côté, seul reste, avec le cachet de leurs armoiries et une généalogie bien authentique, d'une existence aussi brillante que noble dans les siècles passés.

Je dois observer ensuite que des armoiries, quoique dûment enregistrées dans les livres héraldiques de toutes les puissances de l'Europe, ne donnent aucune espèce de droit, de privilége, ni de prétentions quelconques. Il n'y a pas un cordonnier en Angleterre qui n'ait les siennes, ou qui se croie noble pour cela. Ce n'est pas autre chose qu'un signe particulier au moyen duquel chaque famille se distingue de celles qui portent le même nom. Sans doute, les rois et les grands de la terre en font un usage plus constant que leurs sujets ou leurs domestiques, mais ils n'empêchent point ceux-ci d'en avoir.

Celles de plusieurs familles genevoises sont bien authentiquement constatées par les patentes des empereurs ou des rois qui les ont données ; d'au-

tres le sont également par des titres irréfragables, mais il en est beaucoup dont on ne peut prouver la vérité que par l'usage plus ou moins prolongé. Il est évident qu'un très grand nombre de familles réfugiées ont dû perdre les leurs ; elles les ont souvent remplacées par celles de leurs parens ou alliés, quelquefois même par celles d'un ami, dont on héritoit un cachet ; on y faisoit fort peu d'attention en général, et il n'y avoit aucun département héraldique ; mais il est si parfaitement faux que nos lois les aient abolies, comme on l'a prétendu, que feu M. le docteur Marcet a obtenu (depuis la restauration) un certificat d'armoiries du Conseil-d'État, qui certainement ne pouvoit point le lui refuser.

J'ai recueilli toutes celles dont j'ai trouvé des traces, et depuis que j'ai conçu l'idée de les publier, j'ai eu soin de noter où j'avois vu celles que je dessinois à fur et mesure : je ferai connoître ces notes; mais elles manqueront pour plusieurs cachets recueillis avant cette époque. Je n'ai pas voulu les dessiner à la tête de chaque généalogie, pour ne pas renchérir le prix de cet ouvrage, mais je les indiquerai en termes de blason, qu'il est très facile de se faire expliquer.

CHAPITRE IV.



La magistrature n'a jamais conféré de priviléges exclusifs à Genève; mais ici, comme dans presque toutes les autres républiques, elle conféroit un titre d'honneur à celui qui en étoit révêtu et à ses descendans mâles; ils étoient tous qualifiés *nobles* dans tous les actes publics et particuliers; le magistrat lui-même *noble et honoré seigneur*. Assurément, rien n'étoit plus inoffensif qu'une telle distinction pour toute récompense de services gratuits, et qui entraînoient le sacrifice complet de la liberté d'un individu. Il n'y a aucun commis ni garçon horloger, de nos jours, qui travaille autant qu'un conseiller, avant la révolution. Mon père étoit levé avant six heures du matin, et son temps tellement occupé jusqu'à six heures du soir, que très souvent il dînoit debout, pour avoir plus tôt fait. On conçoit cela quand

on songe à la multiplicité des attributions du Conseil-d'État à cette époque; aussi n'imaginoit-on point qu'il suffît d'être riche ou de porter un nom populaire pour entrer dans les charges; on faisoit des études extrêmement soignées, et on les continuoit, pour ainsi dire, toute sa vie, au milieu des graves occupations qu'on s'étoit imposées. Un magistrat ne pouvoit plus vaquer à ses affaires que dans les momens des féries, ou dans les heures prises sur son repos; il se regardoit comme appartenant au public beaucoup plus qu'à sa famille, et aucune considération d'intérêt particulier n'étoit mise en balance contre ses devoirs administratifs. Certes, un dévoûment aussi absolu n'étoit pas payé trop chèrement par un avantage aussi simple que celui d'une qualification distinctive; il ne coûtoit rien à l'État, et cependant il suffisoit à toutes les ambitions; car l'estime qu'on en faisoit y attachoit une grande valeur de convention; il facilitoit d'ailleurs des mariages avantageux, et la réussite des tentatives d'illustration au service des puissances étrangères, soit dans la diplomatie, soit dans le service militaire, pour lequel les Genevois de tout temps ont montré un penchant décidé. Enfin, cette simple qualification noble étoit admise comme preuve de noblesse dans tous les chapitres de l'Europe. Il ne s'agit pas

maintenant de savoir si cet état de choses étoit bon; cette question est du ressort de l'histoire, et non des généalogies; je me borne ici à constater l'espèce de privilége héréditaire qui distinguoit les familles patriciennes, et qui étoit si bien reconnu qu'il avait donné lieu à des réglemens (1). Le mot de *patricien* choque excessivement, je le sais, les petits esprits qui s'attachent avec fureur aux mots plutôt qu'aux choses; les hommes sensés n'y voient qu'une expression consacrée par l'usage de tous les temps et de tous les pays; il n'en existe point d'autre pour désigner les familles dont les chefs, honorés de la confiance de leurs concitoyens, ont transmis à leurs descendans une distinction sans valeur politique, mais universellement reconnue pendant plus de deux siècles et demi. Je m'étois proposé de ne pas en parler du tout dans cet ouvrage, et de ne mettre que le nom de chaque individu, sans aucune espèce de qualification, pour lui donner un air d'égalité qui m'auroit plu; mais j'ai changé d'idée en voyant les efforts soutenus qu'on faisoit pour nous représenter au dehors comme un ramassé

(1) Il fut arrêté en 1585, que les secrétaires de la justice ne qualifieroient pas de *nobles*, mais seulement d'*égréges* ou *honorables*, ceux des auditeurs dont les pères n'auroient pas été conseillers.

de vagabonds de tous les pays, dont quelques individus, aussi audacieux que ridicules, cherchent à *usurper* des titres et des distinctions incompatibles avec notre véritable caractère national. J'ai senti dès-lors qu'il ne convenoit pas de laisser calomnier ce caractère par ceux qui ne le connoissent point, et qui lui attribuent une basse jalousie et une envieuse malice, propres seulement à quelques individus désavoués par la grande majorité de mes concitoyens. Je crois être beaucoup plus fermement républicain que ceux qui ne cessent de vanter leur républicanisme; le leur est dans des mots et des injures, le mien dans mon cœur et dans mon esprit; c'est pour cela que je ne crois point nécessaire de renoncer à tous nos antécédens, et d'effacer les noms et les qualités de ceux de nos ancêtres qui ont conquis la liberté au prix de leur fortune, et souvent de leur vie, pour les égaliser aux petits écrivailleurs anonymes du moment actuel, qui sont devenus Genevois sans aucune espèce de sacrifice, qui n'ont jamais rien fait pour notre patrie, et qui détestent tout ce qu'ils n'ont pas, comme tout ce qu'ils ne sont pas, dans l'opinion ridicule que, s'ils parvenoient à détruire l'aristocratie des anciens services et du véritable mérite, ils primeroient par celle des talens qu'ils se supposent. Les li-

bellistes anonymes sont parfaitement semblables aux brigands qui se cachent dans les buissons pour tirer sur les passans, et l'un d'eux nous a donné dernièrement la juste mesure de leur libéralité, en laissant battre un de ses amis à sa place, plutôt que de se nommer et d'affronter lui-même le danger qu'il avoit provoqué.

CHAPITRE V.



C'est précisément parce que je sens le plus profond mépris pour ceux qui ne peuvent souffrir les distinctions qu'ils ne partagent pas, que je blâme aussi ceux qui, à l'autre extrémité de notre chaîne sociale, affectent des airs de supériorité avec leurs égaux. Nous ne manquons pas de gens très bien nés, et charmés de l'être, qui prennent plaisir à substituer des prétentions illusoires aux avantages réels qu'ils possèdent, et qui suffiroient pour les distinguer. Ils ont tort pour leur propre intérêt; mais je ne me crois point obligé de les *remettre à leur place*, comme on a pensé que je serois peut-être tenté de le faire; je ne saurois concilier mes idées de liberté avec celle de tracasser les autres sur des choses qui ne concernent qu'eux-mêmes, et de les forcer d'être heureux et raisonnables à ma manière plutôt qu'à

la leur. Cependant, sans attaquer leurs erreurs, je puis leur présenter une série d'observations qui ne seront pas sans influence sur ceux qui cherchent de bonne foi à baser leurs opinions sur la vérité.

Genève étoit une cité essentiellement vouée au commerce et à l'industrie : les familles les plus nobles prenoient part à ce mouvement général, et les citoyens les plus distingués sous le rapport de la naissance, tout en prenant la qualité de nobles qui leur étoit acquise, y ajoutoient celle de marchand, apothicaire, pelletier, etc.; tous les jeunes garçons étoient mis en apprentissage, et de nombreux testamens font foi de l'habitude de leur faire apprendre un métier, quels que fussent la fortune ou le rang de leurs parens. Pour ne blesser personne, j'en prendrai un exemple, entre mille, dans une famille éteinte, et dont la noblesse ne sauroit être contestée. Un monsieur Tudert, seigneur de Mazières, cousin du fameux chancelier Séguier, duc de Villemor, dont une fille épousa en premières noces le duc de Sully, petit-fils du célèbre ministre, et en secondes, le duc de Bourbon-Verneuil, fils légitimé du roi Henri IV, vivoit à Genève, où son grand-père s'étoit retiré pour la religion. Le 6 mai 1665, Camille Burlamachi, sa femme, mit *noble* Jean *de* Tudert,

son fils, en apprentissage chez un maître horloger. En 1672, autorisée par noble Vincent Burlamachi, son père, et par noble et honoré seigneur Louis de la Rue, ancien premier syndic, son beau-frère, elle mit un autre de ses fils, Louis, *au service* d'Abraham Pierrot, marchand, bourgeois de Nuremberg, pour six ans (Les commis étoient alors encore nommés *serviteurs*). Il est à propos d'observer que les Tudert n'étoient point une famille déchue. Indépendamment des plus illustres alliances en France, ils avoient une existence extrêmement honorable à Genève, où ils s'étoient alliés à plusieurs familles patriciennes, et des plus considérées.

Cet usage étoit alors universel, à l'exception d'une ou deux familles réfugiées fort riches et fort peu nombreuses, qui n'avoient pas adopté les mœurs genevoises. Il a duré jusqu'au dix-huitième siècle, et toute la différence ostensible qu'on faisoit dans un comptoir entre le fils d'un syndic et celui d'un artisan, consistoit à attacher un beau ruban au balai du premier, quand on le lui présentoit pour la première fois, pour balayer le devant de la porte. Cela n'empêchoit point qu'il ne fût qualifié noble dans tous les actes, sans aucune exception, où il étoit appelé à figurer, ne fût-ce que comme témoin. Il n'y avoit aucun

genre d'industrie honorable qui fût repoussé par les mœurs de nos ancêtres : une orpheline sans biens servoit comme chambrière dans la maison de quelque oncle, parent, ou ami de son père, et ne voyoit point de honte à l'état de domesticité dont le destin avoit fait sa seule ressource. (1)

Il y a quelque chose d'impie, aussi bien que d'absurde, à rougir de l'état où la Providence nous a placés : rien de plus louable que nos efforts pour l'améliorer ; l'énergie nous a été donnée pour cela ; mais tant que nous y sommes, il faut le faire respecter par les autres, en montrant que nous le respectons nous-mêmes. Les seuls métiers avilissans sont ceux de mendiant et de bourreau ; encore le premier ne l'est-il que lorsqu'on

(1) Je ne puis concevoir le sens des déclamations puériles contre l'état domestique, voilées sous le masque de la sympathie. Il n'est pas plus honteux pour un paysan de porter la livrée d'un propriétaire, qu'il a librement choisi pour son maître, et qu'il peut quitter dès qu'il cesse d'en être content, que de porter un uniforme qu'on le force d'endosser malgré lui, et qu'il ne peut quitter sans s'exposer à être emprisonné et fusillé. Assurément si le mot d'esclavage ou de *servitude* peut être appliqué à l'un des deux cas, ce n'est pas au premier, et c'est bien mal à propos qu'on l'insulte en prétendant le défendre. Heureusement nos domestiques ont trop de sens pour se laisser aigrir contre leur position sociale par les harangues de ces tribuns de cuisine, et ils préfèreront toujours un habit élégant et commode qu'on leur *donne*, à l'accoutrement désagréable qu'on les *force d'acheter*.

pourroit en prendre un autre. L'épileptique qui demande un morceau de pain qu'il est hors d'état de gagner, n'est pas plus méprisable que le riche qui sollicite une place: les sentimens intimes de l'un et de l'autre peuvent seuls mesurer l'estime qu'ils méritent. Gardons-nous donc bien de regarder avec dédain telle profession que ce soit, tout comme d'en prôner quelques-unes avec extravagance, à l'instar des sentimentalistes de la révolution; ce n'est jamais par vertu qu'on se fait laboureur; c'est par goût ou par nécessité, et nous ne devons pas plus de reconnoissance à ceux qui cultivent la terre et nous procurent du pain, qu'aux juges qui administrent la justice pour un salaire qu'ils ont brigué.

Ce qui convient, dans une petite république comme la nôtre, c'est de regarder tous nos concitoyens avec la même bienveillance, quelle que soit leur place sur l'échelle dont nous nous servons, comme eux, pour notre bien particulier beaucoup plus que pour le bien général. Chacun y contribue de son côté, parce que le bonheur d'une société se compose naturellement de celui de tous les individus qui la forment: quant à l'amitié, à l'estime, ou aux sentimens contraires, ils dépendent de la conduite de chacun envers les autres.

CHAPITRE VI.



La plupart des Genevois étoient voués au commerce, comme je l'ai dit; les autres principales sources de fortune étoient l'étude du droit et la profession de notaire.

Les jurisconsultes, peu nombreux au quatorzième et quinzième siècles, jouissoient de la plus haute considération: on ne pouvoit guère se consacrer à cet état sans être riche, à cause de l'extrême cherté des livres avant l'invention de l'imprimerie, de la longue étude qu'il exigeoit, et du temps qu'on consumoit, par conséquent, à acquérir les moyens de recouvrer ses dépenses; aussi alloient-ils de pair avec la haute noblesse: on leur donnoit le titre de vénérables seigneurs; on les payoit largement, on les appeloit au Conseil, où ils avoient des siéges d'honneur; on les créoit même quelquefois syndics sans qu'ils fus-

sent bourgeois; enfin, c'étoit les hommes les plus respectés du pays. Cette considération si profonde diminua graduellement, à mesure que ce genre d'étude devint plus accessible; cependant, elle étoit encore très grande à l'époque de la réformation et trente ans plus tard; ceux des réfugiés françois qui professoient le droit étoient constamment consultés, et leurs familles furent accueillies avec un empressement particulier.

Le notariat ne pouvoit manquer d'être extrêmement lucratif, dans un temps où l'on ne faisoit pas la moindre transaction sans l'assistance d'un notaire, ne s'agît-il que d'une affaire de deux ou trois florins. Indépendamment de toutes les occasions où l'on se sert d'eux aujourd'hui, et qui étoient beaucoup plus fréquentes alors, parce que, par exemple, les plus pauvres gens ne se marioient point sans contrat (1), et que les plus riches les faisoient précéder d'un contrat de fiançailles; il y avoit alors plusieurs espèces d'actes dont l'usage a beaucoup diminué dès-lors, et d'autres qui ne sont plus connus. Par exemple, tout ce qu'un fils gagnoit par sa propre industrie appartenoit de droit à son père jusqu'à ce que

(1) Le contrat se passoit très souvent des mois et même plusieurs années après le mariage, quelquefois même après la mort de l'une des parties, en guise de transaction avec ses héritiers.

celui-ci lui en eût fait une donation en forme, qui s'appliquoit, non à ce qu'il avoit gagné jusqu'alors, mais à ce qu'il gagneroit par la suite; c'est ce qu'on nommoit *donation d'acquit.* Les cautionnemens et revers de cautionnemens étoient nombreux à l'excès: la dot d'une femme, quelque modique qu'elle fût, ne se payoit que rarement le jour du mariage; elle étoit garantie par de nombreux répondans, et sa restitution de même. La dot d'Isabelle de Livron, femme de Rolet Gay C. G., petite-fille de messire Henri de Rossillon, chevalier, mariée par contrat du 4 août 1405, n'étoit que de quatre cents florins, et fut garantie par plusieurs seigneurs des environs dont la plupart étoient également garans de la restitution: j'ai choisi cet exemple de préférence entre plusieurs autres, parce que les maisons de Livron et de Rossillon sont connues pour avoir été du tout premier rang de la noblesse, et qu'il montre (comme une multitude d'autres) les alliances que les citoyens de Genève formoient alors avec des maisons d'une illustration historique.

Les apprentissages, qu'on nommoit assujétissemens, multiplioient aussi beaucoup les actes; on ne pouvoit exercer un métier, sans avoir fini un apprentissage, dont le terme étoit fixé; mais quelquefois le maître s'engageoit à donner quit-

tance à son apprenti, dans un terme beaucoup plus court.

Les ventes de cense donnoient lieu à une multitude de transactions par devant notaire; les églises et toutes leurs chapelles avoient constamment des fonds à placer; c'étoit aux recteurs ou aux procureurs de ces établissemens qu'on s'adressoit pour emprunter de l'argent, et ils ne se contentoient pas d'une hypothèque; il falloit encore des répondans pour les intérêts, soit la cense annuelle qu'on étoit supposé vendre. La rareté du numéraire multiplioit aussi les obligations et les quittances au-delà de toute idée; dès qu'il s'agissoit d'un achat de quelques centaines de florins, on prenoit un grand nombre de termes, à chacun desquels il y avoit un paiement partiel avec quittance, toujours par devant notaire, car on n'imaginoit même pas que cela pût se faire autrement.

Les commissions d'extentes étoient encore une source considérable de profit pour cet état; tous les seigneurs avoient des vassaux qui tenoient d'eux les propriétés qu'ils habitoient ou cultivoient, et l'on en faisoit la revue à des époques plus ou moins rapprochées. A ces époques, chaque tenancier étoit tenu de reconnoître par devant le notaire, commissaire d'extentes, qu'il

tenoit telle et telle maison ou pièce de terre du seigneur, et qu'il lui devoit telle et telle redevance, ordinairement payable à la Saint-Michel, en argent, en chapons, ou en provisions de différente nature; souvent aussi tel et tel service, auquel il étoit héréditairement obligé. Lorsque la postérité, et souvent la seule postérité mâle, du premier tenancier venoit à s'éteindre, l'immeuble retournoit de plein droit au seigneur; les plus proches parens du côté maternel n'avoient rien à y prétendre: lorsque la ligne avoit été fort courte, et qu'il y avoit des parens du côté paternel à un degré fort proche, le seigneur consentoit assez volontiers à leur remettre de nouveau le même objet: si l'on omettoit de reconnoître, pendant une génération, on perdoit la possession sans retour, à moins que le seigneur ne voulût bien excuser cette irrégularité. Telle est l'origine de la plupart des droits féodaux: c'étoient des redevances annuelles librement consenties pour la remise conditionnelle d'un terrain quelconque; c'étoient de véritables baux à ferme, prolongés indéfiniment. On n'y reviendra probablement jamais, après l'infâme pillage auquel ils ont donné lieu.

Les notaires étoient de plus assez fréquemment créés secrétaires ducaux, ce qui leur donnoit la noblesse, quand ils ne l'avoient pas par leur nais-

sance; mais ils étoient presque toujours de familles distinguées. Dans les siècles barbares, où presque seuls ils savoient lire et écrire, leurs fonctions étoient d'une si haute et si importante responsabilité, qu'on ne pouvoit guère les confier qu'à des hommes que leur position sociale mettoit à l'abri de toute tentation; aussi étoient-elles souvent exercées par les membres de la dynastie régnante, dans les principautés lombardes d'Italie; elles étoient déjà moins considérées à l'époque dont nous pouvons avoir des renseignemens certains, dans notre pays, et surtout à Genève, où il y avoit de très bonnes écoles établies de temps immémorial; mais cette profession étoit encore fort estimée.

Il y avoit singulièrement peu de médecins: à peine en peut-on compter un ou deux par génération: quand on étoit malade, on se faisoit soigner par des barbiers, qui étoient toujours chirurgiens, et qui jouoient, par cette raison, un rôle bien différent de celui qu'ils ont aujourd'hui. C'est une circonstance très remarquable que cette rareté extrême des médecins, et il y en a une autre qui me feroit croire qu'elle tenoit à la rareté des maladies: c'est que fort peu de personnes mouroient *ab intestat*, et que l'immense majorité des testamens connus ne sont datés que de peu de jours avant la mort des testateurs; la plupart

de ceux qui la précèdent de quelques années, sont faits à la veille d'entreprendre un voyage, chose d'un danger sérieux dans ces temps-là.

Les apothicaires étoient presque tous de familles nobles et riches ; indépendamment des drogues qu'ils vendent aujourd'hui, leur commerce comprenoit aussi celui des chandelles et des cierges qu'on employoit aux enterremens, et celui des épiceries. Quelques-uns étoient encore pâtissiers, par-dessus le marché; mais peut-être n'étoit-ce que ceux qui, ayant épousé une veuve, héritière d'un commerce bien achalandé, le continuoient avec le leur.

Quant aux métiers, ceux de couturier (tailleur) et de cordonnier, paroissent avoir été exercés fort en grand. On portoit des souliers à vendre en masse dans toutes les foires des environs, et probablement dans d'autres plus éloignées, et une rue de Genève se nommoit la rue des Cordonniers. Les couturiers étoient tellement nombreux et paroissent avoir été si riches, qu'ils travailloient sans doute encore plus en grand.

Je n'ai rien observé de particulier sur les autres métiers, si ce n'est que les *peiroliers* (chaudronniers) étoient aussi fort riches et considérés; les charpentiers se nommoient alors *chapuis*, et les maçons *lathons*.

Au reste, je n'indiquerai point les métiers qu'exerçoient quelques-uns de ceux qui paroîtront dans ces généalogies, parce que cette circonstance, indispensable pour assister le généalogiste dans ses recherches, n'est plus d'aucune utilité quand elles sont terminées et que, surtout, je serois désolé de faire de la peine à qui que ce fût : je serois d'ailleurs inexcusable, si j'abusois de l'accès à toutes les sources d'investigations de ce genre, pour punir par des indiscrétions volontaires, les airs parfois un peu impertinens de quelques personnes qui se croient supérieures, parce qu'elles sont moins instruites ; je trouve qu'on ne peut en être blessé que quand on manque de la fierté qui sied à tout homme d'honneur ; cependant, je conçois qu'ils échauffent la bile de ceux qui ne sont pas assez gais pour en rire.

Il est nécessaire d'observer que Genève ayant fréquemment suivi les erremens des républiques italiennes, avec lesquelles elle étoit en grande relation, il est probable qu'elle adopta la loi qui forçoit chaque citoyen à être membre d'un corps de métier (comme c'est encore le cas à Londres) pour pouvoir parvenir aux charges municipales.

CHAPITRE VII.



Les familles étoient jadis incomparablement plus nombreuses que de nos jours; mais la population n'en augmentoit pas pour cela, parce que la mortalité étoit aussi incomparablement plus considérable. Daniel Favre, S. de Châteauvieux, dont la première femme étoit une demoiselle de Jaucourt, d'une des plus illustres maisons de France, en eut douze enfans en seize ans; puis il en eut encore sept en treize ans d'une demoiselle Jaquemet, sa seconde femme: je crois que de ces dix-neuf, à peine trois parvinrent à l'âge de se marier. — Un de ses ancêtres, François Favre, premier conseiller-d'état de cette famille, eut pour le moins onze enfans, tous mariés; cependant, il ne reste plus aujourd'hui que M. Favre-Bertrand. On avoit le temps d'en faire beaucoup, parce que les femmes se marioient beaucoup plus jeunes que de nos jours, et le plus fréquemment

de quinze à dix-sept ans ; et puis le veuvage n'étoit jamais long. On étoit souvent remariée au bout de trois mois, quelquefois plus tôt; il paroît cependant qu'il y avoit un terme fixé par la loi, car j'ai vu la requête d'une veuve au Conseil (vers 1540), demandant la permission de se remarier, « *attendu qu'il y a* DÉJA *cinq mois qu'elle est veuve.* » Plus une femme avoit eu de maris, et plus elle trouvoit de facilités à se remarier, parce que l'augment de sa dot alloit en croissant, de telle manière que si elle avoit le bonheur d'en enterrer quatre, sa fortune étoit plus que quintuplée, indépendamment des donations entre-vifs, des legs, des cadeaux qui étoient arrivés dans l'intervalle et qui l'augmentoient encore considérablement. Aussi en abusoient-elles assez souvent, et quelquefois au point que le Conseil se croyoit obligé d'intervenir et d'arrêter les annonces, « *attendu qu'elle est vieille et qu'il est jeune compagnon.* » Le cas dont je transcris ces mots, étoit celui d'une dame âgée de plus de soixante-dix ans, qui vouloit épouser un commis du défunt, qui n'en avoit pas vingt-cinq, je crois. On eut toutes les peines du monde à empêcher cette union ridicule.

Au reste, les femmes avoient, en général, besoin de ces avantages, car on ne leur donnoit

que fort peu de chose en les mariant: tout alloit aux fils, qui partageoient ordinairement par égales portions, et bien des hommes laissoient leur héritage à leurs frères, quoiqu'ils eussent des filles mariées. Il paroît cependant qu'elles avoient une légitime, car il y a assez de transactions pour des augmentations, ou comme on les nommoit, des méliorations de dot, réclamées des héritiers. J'ai vu un contrat de mariage d'une famille très puissante de nos jours, où la demoiselle avoit neuf florins de dot et trois florins de joyaux. C'étoit en 1487. J'en ai vu un autre ou c'étoit le mari qui apporta deux cents florins dans la maison de sa femme, demoiselle noble. Messire Amédée de Viry, chevalier, noble Jean de Viry et vingt-deux autres furent garans, en 1430, de la dot de Jeannette Guignet, femme de Jean Gervais de Sisegnin, de douze livres, dont quarante sols furent payés d'avance. Il ne faut pas en conclure que c'étoit là à peu près ce qu'on donnoit à une fille en la mariant: la différence à cet égard entre familles alliées et amies, étoit immense, surtout plus tard: deux demoiselles de la même société et proches parentes, avoient l'une six cent florins, l'autre dix mille; l'une huit mille, l'autre cent-vingt mille: je parle de différentes époques avant le dix-huitième siècle, où l'on trouve à peu près

la même proportion, ou pour mieux dire la même disproportion : la richesse étoit beaucoup moins considérée que le nom.

Je pourrois multiplier les traits de ce genre, mais comme ils sont du domaine de l'histoire et qu'il en paroîtra un grand nombre dans mes *Matériaux historiques*, je me borne à ceux-ci en cet endroit, d'autant plus qu'il me reste encore diverses particularités à ajouter sur ce qui a plus particulièrement rapport aux généalogies.

On donnoit assez fréquemment le même nom de baptême à plusieurs fils et à plusieurs filles. Jean Maillard, qui testa en 1504, avoit quatre fils nommés Jean. On les distinguoit par les surnoms de Jean l'aîné, méan Jean, Jean le cadet et Jean des moulins : ce cas est fort rare; mais pour deux fils, c'étoit extrêmement commun, et cela embrouille beaucoup de généalogies. Une autre cause de confusion, c'est qu'on avoit assez souvent deux noms de famille, et quelquefois jusqu'à trois : par exemple, de Leyssu, *alias* Privessin, *alias* Jacod. Les doubles noms venoient le plus ordinairement d'un second mariage de la mère; ses enfans du premier lit étant élevés avec les autres, on les nommoit tous de même pendant qu'ils étoient jeunes, et par la suite, tantôt d'une manière, tantôt de l'autre.

L'orthographe n'étoit point fixe pour les noms de famille : un frère mettoit deux lettres là où l'autre n'en mettoit qu'une : par exemple, plusieurs Lullin se signoient Lulin, la plupart avec deux *l*. Certains notaires, surtout, estropioient les noms de la manière la plus barbare, et mettoient Canard pour Canal, Chauffat pour Chauffard, Poupe pour Stoppa, Coquelimbert pour Guglenberg, etc., etc. Les ministres n'étoient guère plus exacts, et leurs registres étoient souvent fort difficiles à déchiffrer. Ces registres datent de l'année 1550, et toutes les familles établies à Genève à cette époque, peuvent y remonter leur ascendance sans autre difficulté que celles que je viens de signaler. Pour aller plus loin, il faut avoir recours aux minutes des notaires, aux terriers ou livres de reconnoissances et aux testamens et contrats de mariage en parchemin, qui ont été conservés en grand nombre, ainsi que les réglemens d'hoiries, partages, quittances de dot, etc., etc. Pour toutes les pièces du quinzième siècle et antérieures, il y a une autre difficulté, c'est l'écriture : deux *i*, un *u*, un *n*, ne peuvent se distinguer que par une espèce d'instinct : le *v* n'étoit représenté que par un *u*; voilà donc quatre variantes pour une seule lettre : in, ni, ui, vi, iu, m; en voilà six pour une autre, et quand ces

lettres se trouvent rapprochées, on ne sait plus où l'on en est : par exemple, il y a eu en 1468 un syndic nommé Claude Ravunel, dont j'ai vu le nom dans une foule d'actes, sans pouvoir imaginer si c'étoit Rammel, Ranimel, Raminel, Ranuvel, Rainivel, Rannuel, ou quelque autre combinaison formée par ces six barres toutes semblables : je penchois pour la première version, parce que nous avons eu un peu plus tard des Ramel dans la magistrature, lorsqu'enfin je trouvai son nom écrit avec un *o* au lieu d'un *u*, Ravonel (1). C'est ici le moment d'observer que l'*o* se prononçoit *ou*, et qu'on écrivoit *Tor*nier, *For*nier, *Bor*don, au lieu de *Tour*nier, *Four*nier, *Bour*don. Je n'en dirai pas davantage, pour la même raison qui m'a arrêté plus haut; c'est que ces observations auront une place nécessaire dans la partie de mes *Matériaux historiques* relative au langage. D'ailleurs, cet ouvrage devant se composer de plusieurs volumes, je pourrai ajouter en supplément à l'un d'eux ce que je trouverois encore digne de remarque, en rédigeant les généalogies.

J'aurois désiré pouvoir les ranger en ordre alphabétique pour la commodité des lecteurs;

(1) C'est ce qui a induit en erreur tous nos écrivains sur le nom de Bonivard, qui ne doit avoir qu'un *n*, et auquel ils en donnent deux.

mais cela auroit été désagréable pour eux à d'autres égards : ce premier volume, par exemple, n'auroit pu contenir que les noms commençant par *a*, *b* et *c*, de sorte qu'il n'auroit eu que peu d'intérêt pour un très grand nombre de personnes, tandis qu'en mélangeant toutes les lettres, chaque volume en intéressera un nombre à peu près égal: d'ailleurs le répertoire alphabétique de chaque partie sera suivi, à la fin de l'ouvrage, par un répertoire général, qui donnera toute facilité pour trouver chaque généalogie à sa place. Je voulois aussi insérer, sans retard, celles qui m'ont été communiquées, ou pour lesquelles on m'a témoigné plus de curiosité, et je le ferai également par la suite.

Ce premier volume a été retardé par des incidens et des considérations qui m'ont engagé à changer mon plan presque en entier : les autres ne se feront point attendre aussi long-temps.

J'ai cru utile de donner la généalogie des princes Lombards de Salerne, pour montrer comment se sont formés la plupart des noms de famille, qui ne sont pas des noms de terres, de métier, de localité, ou des sobriquets. On y verra ce qu'on pourroit sans doute exemplifier dans beaucoup d'autres qui remonteroient aussi haut, c'est que chaque famille avoit un nom de baptême favori,

qui se donnoit à un fils de chaque génération dans chaque branche; lorsque les familles devinrent nombreuses, on les distingua par l'appellation *des Gaifier* ou *Gaïfre*, comme dans ce cas, des Albert ou Aliberts, des Sigismondi, des Richards, etc. Une multitude de noms sont aussi des noms de baptême sans qu'on s'en doute en général, soit parce que ces noms ne sont plus en usage de nos jours, soit parce qu'ils ont été corrompus : par exemple, Eynard, Achard, Aubin, Mugnier, Bouchard, Saladin, Roland, Rigaud, Borel, Bon, Fazy, Gallois, Garnier, Gervais, Guigon, Humbert, Vautier, Loup, Merlin, Ramu, Vaucher, etc., etc., etc., étoient autrefois des noms de baptême. Alibert est une corruption d'Albert, Ardin, d'Ardouin; Berthet, de Barthélemi; Colart, de Nicolas; Franc, de François; Galley, de Galois; Galiffe, de Gaïfre; Girod, de Girard; Guillerme, de Guillaume; Gaudin, de Rigaud; Guigonat, de Guigues, etc., etc., etc. Le *g* et le *w* sont la même lettre, on ne sait trop pourquoi; *l* et *u* de même; *b* et *v*, *l* et *r* sont constamment confondus dans les anciennes chroniques, et cette observation identifie beaucoup de noms qui paroissent dissemblables à la première vue. J'ai pensé que bien des gens seroient curieux de connoître l'étymologie de leur nom, dont le plus souvent ils ne se doutent pas, et je l'ai indiquée lorsqu'elle m'étoit connue.

AVERTISSEMENT.

J'aurois désiré pouvoir mettre ces généalogies dans un ordre chronologique pour qu'elles servissent de pendant et de clef aux *Matériaux historiques* dont la publication doit être simultanée; mais ce travail extrêmement pénible auroit prolongé des retards dont on m'a déjà fait de justes reproches: d'ailleurs son utilité n'auroit été que passagère, en attendant les volumes qui doivent suivre. J'ai donc préféré insérer dans ce premier volume les généalogies d'un intérêt général, celles des fondateurs de notre république, et de ceux qui lui ont donné le plus de lustre par leurs écrits: si elles ne remplissent pas complétement le premier volume, j'y ajouterai celles des familles dont l'établissement à Genève remonte au delà de l'époque de la réformation : celles qui ne sont pas encore prêtes seront insérées dans les volumes suivans.

Voici l'explication des abréviations et des signes dont je me suis servi:

Ambass^{r} Ambassadeur.
Aud^{r} Auditeur.
Anc^{n} Ancien.
B^{n} Baron.
B^{s} Bourgeois.
B. G. Bourgeois de Genève.
C. Citoyen de Genève.
Cte Comte.
C. G. Citoyen de Genève.
CC. Conseil des Deux Cents.
Chan^{e} Chanoine.
Chap^{e} Chapitre.
Chat^{n} Chatelain.
Cohér^{r} Cohéritier ou Héritière.
Cons^{er} Conseiller.
Cos. Conseigneur.
D. Dame.
D. C. R. Député au Conseil Représentatif.
D^{r} Dr. Docteur en droit.
Dr Méd. Docteur en médecine.
Egr^{e} Egrege.
Ép. épousa.
f. fils ou fille.
ffeu. fils ou fille de feu.
hab^{t} habitant.
hér^{r} univ. héritier universel.
hop. hopitalier.
L. Conseil des Cinquante.
LX. Conseil des Soixante.
mar. marié ou mariée.
N. N. personne dont on ignore le nom.
n. né ou née.
No. noble.
quitt^{ce} dot^{e} quittance dotale.
rec^{ce} reconnoissance.
reg. cons. registres du conseil.
S. seigneur
s. a. sans alliance.
s. e. sans enfans.
s. p. sans postérité.
S. V. Saint-Victor.
Sp. Spectable.
Trés^{r} Trésorier.
viv^{t} vivant.
† mort, morte.

Les chiffres romains indiquent les degrés de filiations en commençant à l'individu depuis lequel elle est prouvée.

Les chiffres arabes indiquent les enfans de chacun de ces degrés principaux, ordinairement par rang d'âge.

Les lettres sont pour les enfans de ces enfans, quand la postérité s'est arrêtée à eux.



NOTICES

GÉNÉALOGIQUES.



HUGUES, en latin *Hugo*, *Hugonis*.



Ancienne famille noble et sans contredit la plus illustre de Genève, puisqu'elle a produit Besançon Hugues, le père de la patrie et le fondateur de notre indépendance, deux autres syndics avant la réformation, deux chanoines de Saint-Pierre, dont l'un fut cardinal, et deux champions à la bataille de Morat : il y a toute apparence que Jaques Hugues, recteur de la haute école à Basle, en 1474, étoit leur frère.

Pierre Hugues, de Copponex, fut reçu B. G. le 13 septembre 1429, pour sept florins : il y habitoit déjà auparavant.

Révérendissime Messire Guillaume Hugues, chan^e de Genève, cardinal du titre de Saint-

Marcel, est connu par les livres de comptes du chapitre en 1448.

Jean Hugues contribua en 1457 pour 20 flor. à un emprunt de la ville. Ayant épousé la fille unique de Rolet Arnaud, cons^er de la ville, mais natif de Strassberg, au canton de Zurich, il paroît qu'il alla s'y établir. Ses fils Jean et Conrad sont comptés parmi les Zuricois qui combattirent à la bataille de Morat, en 1476, et ils sont constamment qualifiés Allemands dans une multitude d'actes passés à Genève pour la succession de leur grand père maternel et autres. L'aîné, Jean, presque toujours nommé Anzo, pour Hanz, diminutif de Johannes, en Allemand, étoit déja revenu à Genève en 1479 : il est cité comme témoin, cette année, à une vente faite par Ayma Gonteret, veuve de Jean Lossier, aux Altariens de la Madelaine. En 1497 il étoit du Conseil des Cinquante et à la tête d'une députation des pelletiers, dont le commerce étoit immense à cette époque. Les deux frères étaient, en 1500, conseillers de la confrérie de l'Assomption, fondée par les pelletiers à la Madelaine : l'assemblée, pour le choix d'un commissaire d'extentes, se tint dans leur maison le 5 février de cette année, en présence de Pierre Pelissier et Conrad Wyctich, d'Allemagne, leurs serviteurs, c'est-à-dire leurs commis.

En 1493, Pierre Hugues et Antonia sa femme, ffeu Jean du Prat, *alias* Jaquier, furent témoins à une reconnoissance d'Antoine Arbaleste.

En 1465, vénérable Pierre Hugues, bachelier en lois, étoit chargé de la procuration de No. et Egr[e] Antoine Bolomier, trés[r] gén[l] de Savoie.

En 1524, Antoine Hugues, grand jurisconsulte, étoit procureur fiscal du duc de Savoie.

Armes : une croix pleine dont les émaux sont inconnus.

I. Pierre Hugues reçu B. G. 1429.

II. Jean Hugues viv[t] à Genève 1457, ép. la fille unique de Rolet Arnaud, cons[er] dont il eut:

1. Jean, dit Hans et Anzo Hugues, du L, marié avec Rolette····, viv[t] en 1496, dont il ne paroît avoir eu qu'une fille nommée Denise, viv[t] 1538.

2. Conrad, qui suit.

III. Conrad assista à la bataille de Morat avec les troupes de Zurich, en 1476, et revint à Genève, où il fut cons[er] en 1503, syndic en 1508 et 1510.

Ép. Andrée, f. de Girardin Blancmantel, syndic, et de Louise ····, avant 1498. Il en eut:

1. Besançon, qui suit.

2. Guillaume, dont l'article suivra après celui de son frère,

3. Antonia, femme de No. Denis Dada.

4. Une autre fille mariée avec No. Jean Baud, syndic.

IV. No. Besançon (il écrivoit Bezanson) Hugues, S. de Perolles, près de Fribourg, cons^er en 1518, ambassadeur à Fribourg et à Berne à plusieurs reprises (1), prem^r syndic 1528 † 1532. On vendit une grande partie de ses biens pour payer les dettes qu'il avoit contractées en Suisse (2).

Ép. Clauda, f. de No. Jean de Fernex, syndic, et de No. Guillemette de la Riva, de Vigon; elle se remaria après sa mort avec No. Domaine Franc, cons^er, et mourut le 11 novembre 1551, ayant eu de son premier mari:

1. Denis, qui suit:

(1) Rég. du Cons. 4 juin 1529. « Arrèté de prier, et si cela ne suffit pas, de recommander à Besançon Hugues d'accepter l'ambassade en Suisse, qu'il refuse, et de dresser un protest contre lui, s'il le faut. »

(2) Sa terre de Perolles fut employée au même usage: ses ambassades le ruinoient complètement, et sa santé en étoit aussi cruellement éprouvée.

2. Conrad, chan^e de Saint-Pierre.
3. François, † s. p.
4. Jeanne, femme de No. Jean du Molard (quitt^ce dot^e 1544).
5. Antonia femme de No. Louis Franc, syndic, fils de son beau-père.

V. No. Denis Hugues, chât^n de Jussy, 1551, † 26 février 1552, ép. 1° Jeanne Exchaquet l'aînée, veuve de No. Nicolas du Bouchet, f. de Michel Exchaquet, B. G., † 25 mai 1550.

2° Marguerite d'Orsiéres, veuve de No. Claude de Chateauneuf, lieut^t de la justice, f. de No. Pierre d'Orsiéres, premier syndic, et de Louise Teste: il l'épousa le 23 novembre 1550 et n'en eut point d'enfans.

Il eut du premier lit:

1. No. Louis Hugues qui suit.
2. Claudine Hugues, héritière universelle de son frère et de la branche aînée, épousa

1° Le 19 mai 1555, No. Etienne Bandiéres, auditeur, † 1571;

2° No. Thomas Maniglier;

3° Le 23 avril 1576, No. Claude Andrion, syndic. Elle eut du premier et du dernier lit des enfans qui seront men-

tionnés dans les généalogies Bandières et Andrion.

VI. No. Louis Hugues testa, le 3 avril 1567, en faveur de sa sœur unique Claudine, femme de No. Etienne Bandières, laissant à celui-ci un legs de 300 écus; mais il se maria et eut un fils.

Ép. Percevaude, f. de No. Marin Maillet, S. de Livron, veuve de No. François Goule, et remariée avec Gabriel Rinsquevand. Elle étoit veuve de son second mari en 1572, et en eut un fils:

1. Louis Hugues, présenté au baptême le 22 février 1570 par No. Louis Franc: il paroît qu'il mourut en bas âge, car sa tante Claudine hérita de tous les biens de son père.

IV. No. Guillaume Hugues, S. de la Feuillade, du chef de sa première femme, syndic en 1527 et 1532, cette année (fils de No. Conrad Hugues et d'Andréa Blancmantel).

Ep. 1° Michée Baud, dame de la Feuillade, f. de No. Claude Baud C. G.

2° Jeannon ···· † 18 mai 1555.

Il eut du premier lit:

1. Claude, qui suit.

2. Besançonne, fem., en 1547, de No. Pierre Symond, C. G.

3. Amédéa ou Mye, fem., en 1545, de No. Pierre Savoye, C. G.

V. No. Claude Hugues, S. de la Feuillade, des LX en 1537, † 25 mars 1569, âgé de 60 ans.

Ép. Antoina, ffeu Claude Mazet, qui vivoit avec lui en 1554, et reconnut à l'évêché, cette année, pour une maison au Bourg-de-Four, qui passa à Sara Buffe, femme de Sire Ferouille Rigaud.

Il en eut trois filles:

1. Etienna, bat. 13 sept. 1551, prés. par Ant^e du Villard.

2. Pernette » 9 juin 1555 » » P^re de Launay.

3. Marie » 19 Mars 1559 » » Guigues Pacquet.

J'ai fort peu parlé de Besançon Hugues dans cette généalogie, parce que c'est le principal personnage de notre histoire, et que sa correspondance, que je publierai en entier dans mes *Matériaux historiques*, le fera bien mieux connoître qu'un article biographique quelconque.

BERTHELIER.



Je place la généalogie de Philibert Berthelier à la suite de celle de Besançon Hugues, parce que ce fut lui qui contribua le plus à former dans Genève cet esprit de républicanisme auquel nos ancêtres durent leur indépendance. Il ne faut point en conclure que ce fut un personnage de mélodrame, conspirateur à grandes phrases et à grands gestes : il étoit simple et naturel, gai, plaisant même, et d'une philosophie aussi douce que profonde; il aimoit la vie, mais sans craindre la mort, que la pusillanimité ne peut éviter et qu'elle rend seulement plus amère. Son caractère indulgent et sociable, son esprit vif et les grâces animées de sa conversation lui avoient attaché toute la jeunesse genevoise, ou pour m'exprimer avec plus d'énergie suivant le langage du temps, *les enfans de Genève*, car c'est ainsi qu'on nommoit ceux qui étoient en âge de porter les armes. Il se servit de son influence sur eux, pour leur inspirer des sentimens analogues à la hauteur de ses idées, et il y réussit d'autant mieux qu'il étoit lui-même entraîné par les siens, et ne faisoit que céder à la pente de son génie. Quand il avoit quelque projet

à communiquer à ses jeunes amis, il siffloit en passant sous leurs fenêtres, et ils descendoient aussitôt. Ce fut ainsi qu'il forma la fameuse réunion de « *Qui touche l'un, touche l'autre,* » dont les conséquences furent bien plus importantes qu'il ne l'avoit peut-être prévu lui-même. J'ai tort de nommer cette union *fameuse*, puisqu'il n'en est pas question dans les histoires de Genève connues jusqu'à ce jour; mais j'ose croire qu'elle le deviendra parmi nous, lorsque j'en aurai publié les détails dans le second volume des *Matériaux historiques*. Toute cette partie de nos annales a été tronquée et défigurée d'une manière inconcevable, parce que les auteurs, qui s'en sont occupés, n'ont point cherché la vérité dans ses véritables sources, mais dans des chroniques mensongères et calomnieuses, dont la malignité s'est étendue jusqu'à des circonstances d'un intérêt purement personnel. C'est ainsi qu'on a représenté Berthelier, non-seulement comme un vieux libertin, espèce de ci-devant jeune homme, mais comme de fortune fort médiocre, et des plus petits citoyens, sous le rapport de sa position sociale. Tout cela est également faux : Berthelier étoit d'une famille noble, ainsi que sa femme, et il avoit même une origine beaucoup plus illustre que la plupart de ses compatriotes, car il descen-

doit, suivant toutes les apparences, de la maison de Rogemont, de haute chevalerie, dès le milieu du 12e siècle, dont Guichenon a donné la généalogie.

Jean de Rochemont, chevalier, fut capitaine des Genevois en 1375. Entre autres enfans, il eut Amblard de Rogemont, Damoiseau, vivt en 1389, qui prit le surnom de Gringallet, et fut probablement chef d'une famille de ce nom, établie à Genève dès 1429, et Olivier de Rogemont S. de la Tour de Priay, qui prit le surnom de Berthelier. Un oncle de leur père, Guillaume de Rogemont, S. de Lenthenay et d'Isinave avoit pris le surnom de Corne, qui devint aussi celui d'une des familles les plus distinguées de Genève.

Michel Berthelier, surnommé *Cicéron*, B. G. mort avant 1489, avoit laissé une veuve nommée Isabelle, et une fille nommée Claudia qui, autorisée par sa mère et par Henri Berthelier, son cousin, épousa, le 8 juin de cette année, François ffeu Pernod Mestral d'Estaux.

I. Antoine Berthelier, de Viry-le-Grand, fut reçu B. G. en 1464, et noyé secrètement, dit-on, par ordre du duc de Savoie.

II. Philibert Berthelier étoit, en 1470, curateur de Pierre ffeu No. Aymé Levrier, dont

le fils fut aussi martyr de la liberté.

III. No. Philibert Berthelier reconnut au Chapitre en 1503, avec cette qualification, que les chanoines de Saint-Pierre, très fiers de leur noblesse, ne lui auroient point accordée, s'il n'y avoit eu droit: il fut fait chât[n] de Peney, en 1513 et périt, martyr de la liberté, en 1519. Il étoit aussi bourgeois de Fribourg.

Ép. No. Amblarde du Crest, qui se remaria avec Besançon du Mur. Il en eut deux fils:

1. Philibert, qui suit.
2. François-Daniel, dont l'article suivra celui de son frère.

IV. No. Philibert Berthelier, secrétaire-d'état, persécuté par le parti fanatique, en 1555, fut obligé de s'expatrier.

Ép. Louise......

dont il eut:

1. Philiberte fem. 1) de P[re] Brunet, hab[t]; 2) de François Bergier dit Brideau, de Cluny, habit[t] de Genève, 1596.
2. Louise, née le 6 avril 1552.

IV. No. François-Daniel Berthelier, filleul de Bonivard, second fils du martyr, fut maître de la Monnoye et mourut en 1556, laissant cinq enfans sans fortune.

ép. No. Antoina, f. de No. Ami Bandières, syndic, et de Pernette de Lestelley dont il eut :

1. Esther, fem. de No. Michel de Fernex, par contrat du 16 janvier 1566; elle eut 450 fl. de dot (dont 100 fl. provenoient d'un legs de No. Jean Bandières, son oncle) et 50 fl. pour ses robes nuptiales.
2. Louise, née le 2 décembre 1550, femme de P^re^ Mutilliet C. G., par contrat du 31 décembre 1568, semblable à celui de sa sœur.
3. Pierre qui suit.
4. Jean, né le 7 septembre 1553.
5. . . . .

V. Pierre Berthelier, né le 3 janvier 1552, paroît s'être retiré à Gex, d'après les notes suivantes :

1596. Françoise, femme de P^re^ Berthelier, de Gex.

1603. Philippe Berthelier B^s^ de Gex.

1624. Léonard ffeu P^re^ Berthelier, habit^t^, et Pernette sa femme, ffeu Humbert Beroud.

19 mai 1639, mariage de David Durand, maître maréchal, habit^t^ de Genève, avec Jaqueline ffeu P^re^ Berthelier, B^s^ de

Gex, et d'une sœur de David Romanet, cousine de Paul Berthelier, et filleule de Jaques Ramel de Vesancy. Elle se constitue ses droits et 300 fl. gagnés en salaires au service de ses maîtres. Contrat passé le 20 dit, chez No. Jean Mestrezat C. G., de la maison duquel elle est sortie épouse.

16 août 1684, mariage de Pierre ffeu Pre Buffet avec Etienna ffeu Thomas Berthelier, habit[t].

29 juin 1691, mar. de Louis ffeu Jean Pelegot, natif, avec Jeanne ffeu Gabriel Berthelier de Gex.

LEVRIER.



Ce nom est si connu de tous ceux qui ont la moindre teinture de notre histoire, et surtout de ceux qui ont lu la chronologie historique des comtes de genevois par M. Levrier, de la même famille, que je puis me dispenser de tout préambule.

Armes : voyez la fin de l'article.

I. No. Aymé Levrier avait épousé Marie..... qui étoit remariée en 1470 avec Jean Robert, notaire. Il en eut :

1. Pierre, qui suit.
2. Probablement un autre fils, père de No. Jean Levrier C. G. mort en 1522, dont je parlerai ensuite.

II. No. et Egrége Pierre Levrier C. G. sous la curatelle de Philibert Berthelier B. G. en 1470, cons^er^ en 1478 et 1481, secrétaire ducal et procureur fiscal de l'évêché en 1484, syndic en 1496, vivoit encore en 1517.

Ép. 1 : une fille de Jacques Arbalestier, vivant en 1479.

2. Angeline, sœur de No. Louis

Egorfa, ffeu Jean Egorfa, encore vivante en 1524.

Il eut du second lit :

1. Révérend Messire Amédée Levrier, juge des Excès, martyr de la liberté en 1524.

2. No. Jean Levrier, qui suit :

III. No. Jean Levrier, héritier de son frère avec sa mère en 1524, le 24 avril, *peu après sa mort*, fut élu en 1527 pour soulager Henri Pollier, dans sa place de capitaine du Molard, député en Suisse en 1529, syndic en 1530, retenu à la maison de ville, le 8 octobre de la même année, pour être sorti, contre les défenses, à la tête d'une troupe de gens armés, institué héritier par No. Louis Egorfa son oncle, en 1548, et mourut cette année ou la suivante, ses deux fils étant alors sous la tutelle de No. Guillaume de Fernex.

Ép. Guillaume F. de N. Perrin de la Mare et de Bonne Pricaz, sœur de No. Etienne de la Mare, S. de Vanzier, ami intime de Besançon Hugues et des frères Tacon, qui avoit épousé Yoland de Gingins, et sœur aussi de la femme de No. de Jean Philippe, capitaine général et syndic. Il en eut :

1. Jean Jaques, qui suit.

2. Jean François, qui vivoit en 1557.

3. Humberte, femme de Henri Pernod ou Pernoud, mère de Amblard, François, Lancelot et Françoise Pernod, substitués par le testament de leur oncle.

IV. No. Jean Jaques Levrier reconnut en 1561 pour l'héritage de son père et de son oncle Ami, et testa le 11 août 1570, en faveur de sa sœur Humberte, à laquelle il substitua les enfans Pernod, ce qui prouve que tous ses enfans, et probablement aussi son frère, étoient morts avant lui : il eut cependant encore une fille née 1571.

Ép. le 14 août 1553, Nicolarde, f. de No. François Lullin et de Mye Jaillet, dont il eut :

1. Françoise, bat. 15 avril 1556, † 24 février, 1560.

2. Jean, bat. 29 août 1557.

3. Jaques; bat. 10 septembre 1561.

4. Antoine, bat. 24 janvier 1563.

5. David, bat. 19 sept. 1568.

6. Jeanne, bat. 16 mars 1571.

En 1533, Jean du Crest C. G. tuteur des enfans de feu No. Jean Levrier C. G. intenta un procès à Messire Henri Fusier, prêtre. Le père et la mère de ses pupilles étoient morts de peste peu après Pâques 1522, *laissant quelques enfans* et beaucoup de richesses, dont ledit Fusier est accusé d'avoir emporté une partie, étant entré de nuit dans la maison, avant l'expédition des lettres de tutelle, au moyen de la clef qui étoit en sa possession. C'est probablement de l'un de ces enfans que descend l'historien.

Un Levrier de Genève étoit châtelain de Chaumont en 1571 : son cachet représente un levrier à la course.

L'ancien sceau des Levrier établis à Nyon portoit un levrier assis sur trois copeaux de montagnes.

Les armes de la branche françoise, dont est l'historien, sont : fascé d'argent et de gueules de six pièces, au chef de gueules chargé d'un levrier d'argent passant.

Il y avoit à Genève, en 1565 un nommé Balthazar Levrier qui ne me paroît pas avoir été de la même famille. Il épousa, 1° 1565, Etienna Gaccon; 2° 1571, Guillauma Moury.

Il eut du premier lit :

1. Jeanne, bat. 18 juillet 1568.

Et du second :

2. Marie, bat. 1573.
3. Abraham, bat. 1578.
4. Sara, 1581.
5. Marie, 1583.
6. Pierre, 1585.

Le 16 octobre 1603, Pierre Dunant épousa Bernarde Levrier.

Le 30 janvier 1688, Jean Gaspard ffeu David Duval, citoyen, épousa Jeanne ffeu Urbain Levrier de Crassy.

Le 13 septembre 778, Henri f. de Charles Denis Levrier, de Nyon, épousa à Saint-Gervais, *Catherine*, fille de Jean Pierre Matha.

I. Michel, fils de Pierre Levrier, de Saint-Maixent en Poitou, épousa le 9 septembre 1702, Susanne f. de Franc[s] Cotteret, hab[t] et laissa deux fils :

1. Pierre-André, qui suit.
2. Daniel, dont l'article suivra celui de son frère.

II. Pierre-André Levrier, natif, épousa le 16 sep-

tembre 1731, Andrienne f. d'Etienne Patron, dont il eut :

1. Jeanne, femme : (1. 1760, de Chas Louis, ffeu Chas Gerard Subi, natif d'Aubonne; 2) de George ffeu Odet Jaquenoud, citoyen.

2. Jeanne Catherine, fem. (1766) de Jean François, f. de Philippe Marchand, natif.

3. Jean, ou Jean Pierre, qui suit :

III. Jean Pierre Levrier, natif, épousa le 8 avril 1765, Jeanne Pernette, ffeu Pierre Vivien, citoyen, dont il eut :

1. Antoinette, femme (1783) de Jean Pierre Hercules, f. de Jean Louis Ferrier, natif.

II. Daniel Levrier, f. de Michel, natif, épousa le 6 décembre 1738, Anne, ffeu Vincent Acier, dont il eut :

1. Jeanne femme (1764) de Jean ffeu Ant^e Pascali.

2. Jeanne-Marie, femme (1779) de Pierre f. de Ja^s Borel.

BANDIÈRES.



La famille Bandières est une de celles qui ont le plus de droits aux souvenirs reconnoissans des Genevois; car Jean Bandières fut, après Besançon Hugues, celui de son temps qui contribua le plus à l'indépendance de Genève, et l'un de ses derniers rejetons fut tué en la défendant la nuit de l'escalade. Elle a produit deux conseillers-d'état, dont un, capitaine-général et syndic.

Je ne connois point ses armoiries : une famille du nom de Bandira, en Italie, portoit parti par barre, argent et gueules à la bannière d'or placée en barre chargée d'un aigle impérial de sable, couronné d'or.

I. Pierre Bandières, de Corlier, y possédoit des biens en 1400, et vivoit encore le 24 octobre 1438. On lui connoît trois fils (Un Pierre Bandière étoit conseiller en 1409).

1. Girard, qui reconnut au chapitre pour son père et ses frères, en 1438, et avec son neveu Jean, en 1483;
2. Étienne, qui suit.
3. François, vivant en 1438.

II. Étienne Bandières, reçu B. G. 1445, viv^t

encore en 1461, ép. Claudia, f. de Renaud Gonteret, C. G. et de Catherine Cerisier, de Seyssel. Elle étoit nièce de Messire Eustache Cerisier, ordinairement nommé Eustache de Seyssel, jurisconsulte, premier syndic en 1415, et elle vivoit encore en 1480, veuve alors. Ils eurent :

1. Jean, qui suit.
2. Louis, qui vendit le 19 juin 1480, avec sa mère et son frère, une maison, rue de la Boulangerie.

III. Jean Bandières, l'un des principaux fondateurs de la liberté, fut cons^er^ en 1527 et 1528.

Il épousa en premières noces une femme dont on n'a pu découvrir le nom; elle devoit être sœur d'Antoina du Prat, femme en premières noces de P^re^ Hugues, en secondes d'Antoine Gauthier, B. G. et en troisièmes du Sire Conrad Victich, B. G., qui fit en 1542 une donation à No. Amied Bandières, son neveu, de deux poses de terre à Collonge sous Bellerive, et en 1545, une donation aux enfans de son dit neveu. Elle étoit fille de Jean du Prat. Jean Bandières

épousa en secondes noces Madelaine, f. de No. Étienne Nerga, veuve en premières noces de Perrin Bernardet, et en secondes de Raymond Testu; elle testa le 22 mai 1519.

Il prit une troisième alliance avec une femme nommée Jeanne, mais dont on ignore le nom de famille; elle vivoit avec lui en 1520 et 1524. Il ne laissa qu'un fils du premier lit,

No. Amied Bandières, qui suit:

IV. Noble Amied (Ami) Bandières, l'un des plus zélés défenseurs de la liberté, fut blessé d'un coup de poignard par M. de Pontverre, lorsque celui-ci fut arrêté et tué en 1529. Il fut cons^er^ en 1532, capitaine général en 1534, syndic en 1535 et 1541, et mourut en 1544.

Première femme: Jeanne, f. de Raimond Testu et de Madelaine Nerga, sa belle-mère; elle testa en sa faveur le 22 mai 1529, le même jour que sa mère, et mourut sans enfans.

Seconde femme, Perette, f. unique de No. Nicod de Lestelley et de Jeanne Luysel, nièce de No. Louis de Lestelley, syndic en 1521. Il en eut six enfans:

1. No. Jean Bandières viv[t] en 1550, 1557.
2. No. Louis Bandières, viv[t] 1550, 1592, ép. Andrée, f. de No. Jean Rosset et de Lydie Pelissari.
3. No. Hugues Bandières, qui suit.
4. No. Étienne Bandières, dont l'article suivra celui de son frère.
5. Antoina, femme de No. Thomas de la Rive, † 1557.
6. Antoina, femme de No. François Daniel Berthelier, maître de la monnoie, veuve en 1556.
7. Clauda, femme 1) de Michel de Poméranie 2); de Pierre de Baffort.

V. No. Hugues Bandières, du CC. 1552. B[s] de Strasbourg, † 1589.
Ép. Jeanne, f. de No. Étienne de Chapeaurouge et de Jeanne Exchaquet la cadette, dont il eut:

1. Jean, né 1553, dont l'article suit.
2. Louis, né 1556.
3. Amy, né 1557.
4. Louis, né 1558, dont l'article suivra celui de Jean.
5. David, né 1559.
6. Judith, née 1564.
7. Étienne, né 1565.

8. Élizabeth, née 1566.
9. Abraham, né 1568.
10. Pernette, née 1570, femme de Pierre Bory, Bs de Coppet.
11. Marie, née 1571, femme de Pierre, ffeu Alexandre Coin, de Mizoine, en Dauphiné.
12. David, né 1572.
13. Anne, née 1575, fem. de Pierre Meurier.
14. Judith, née 1577, fem. de Jean Fromental.
15. David, né 1579.
16. Jeanne, née 1581.
17. Louise, née 1585, testa le 4 novembre 1608.
18. Élizabeth, née 1587, fem. de Jean Coin.

VI. No. Jean Bandières, né 1553, du CC. 1582, ép. 1) 1579 Isabelle, f. de No. Jean des Fossés et de Dina Le Fort, morte à l'âge de 18 ans, le 9 juillet 1580 2); 1583, Jaquema, f. de..... Richard et de.....

Il eut du premier lit:

1. Jeanne, † s. a. le 18 avril 1614, âgée de 25 ans, et du second:
2. Françoise, née 1584.
3. Jeanne, née 1586.
4. Hugues, né 1588.

VI. No. Louis Bandières (fils puîné de No. Hugues et de Jeanne de Chapeaurouge), né 1556 du CC 1590, tué à l'escalade le 12 décembre 1602.

Ép. Madelaine, f. de No. Étienne Maillet, S. de Cholex, et de Janine du Desert, dont il eut :

1. Jaques, né 1591.
2. Pierre, né 1593.
3. Philibert, né 1595.
4. Gabriel, né 1597.
5. Une fille, née 1600, pas nommée au baptême.
6. Étienna, née posthume, 5 jours après la mort de son père, le 17 decr. 1602.

V. No. Étienne Bandières, fils cadet de No. Ami Bandières et de Pernette de Lestelley, auditeur 1570, mort le 12 janv. 1572.

Ép. le 19 mai 1555, Claudine, f. de No. Denis Hugues et de Jeanne Exchaquet. Elle se remaria en secondes noces avec No. Thomas Maniglier, et en troisièmes avec No. Claude Andrion, syndic, ayant eu de son premier mari six enfans.

1. Étienne, né 1560.
2. Michel, né 1561.
3. Marie, femme 1) de Philibert Tacon, C. G., dont elle fut divorcée 2); de Pierre Favre de Massongier, née 1562;
4. Pernette, née 1563.
5. Jeanne, née 1566.
6. Jaques, viv[t] en 1568 sous la curatelle de No. Jaques Manlich son parent et son parrain (né 1567).
6. Jeanne, née 1568.
7. Étienna Bandières, née le 14 octobre 1570, femme 1) le 2 février 1589 de Louis f. de Girard Vuichard; 2) de Sire Ferréol Rigaud, B. G. qu'elle épousa le 12 octobre 1590, et dont elle eut une fille unique mariée à No. Jean Galiffe, conseiller-d'état. Elle mourut le 16 février 1595.

TACON.



La famille de ce nom étoit une des plus anciennes et des plus distinguées de Genève; sa généalogie est embrouillée par la singulière habitude de donner le même nom de baptême à plusieurs fils: on trouve dans celle-ci trois frères du nom de Pierre, et ce nom et celui de Jean reviennent à chaque génération. Il existoit en 1419 une place nommée *ala Taconis*, la halle de Tacon, ce qui feroit présumer qu'ils avoient une halle à eux: ils paroissent avoir fait un commerce immense, et possédé de grandes richesses, dont une partie étoit en fiefs nobles. Aussi eurent-ils des alliances illustres, telles qu'avec les *de Rup*, *de Godon*, *de Montchabod*, *de Courtelary*, *Maillard*, etc. Le capitaine Jean d'Erlach, de Berne, écrivit plusieurs lettres au Conseil en 1529, 1530 et 1534 pour leur recommander les enfans de feu No. Jean Tacon, abbé (c'est-à-dire Capitaine général) de la ville, dont la femme étoit sa cousine. Nobles Pierre et Jean Tacon furent des premiers à rechercher l'alliance de Fribourg: c'étoient les intimes amis, ainsi que Besançon Hugues, de la

famille de la Mare : ils furent présens, tous deux, au mariage de No. Etienne de la Mare S. de Vanzier (beau-frère de Jean Levrier et de Jean Philippe) avec No. et généreuse Yoland f. de No. et puissant S. Amédée de Gingins, S. de Beaumont et de Ville-la-Grand, le 12 juillet 1517. Pierre Tacon avoit été nommé exécuteur testamentaire avec Antoine Pécolat par No. Perrin de la Mare, père de cet Etienne, en 1505.

Une branche de cette famille repoussa la réformation, et fut obligée de s'expatrier : celle qui adopta les nouvelles idées religieuses et se fixa à Genève, s'est éteinte, à ce que je crois, dans le dernier siècle.

Armes : d'azur au croissant d'argent surmonté d'une étoile d'or. Elles se voient, entre autres, au testament de Philibert ffeu Roland Tacon, du 24 mai 1587.

I. No. Tacon, dont le nom de baptême est inconnu, peut avoir été Jean Tacon B. G. qui se rendit caution envers la communauté, en 1458, pour un four qu'elle admodioit à Jaques Bellot, de Bresse, habitant à Lausanne, et Antoine Raimond, d'Yvrée.

Il eut au moins trois fils :

1. Jean, dont l'article suit.

2. Pierre dont l'article suivra celui de son frère.
3. Un autre fils dont le nom de baptême est inconnu, et dont l'article terminera cette généalogie.

II. Jean Tacon C. G., cons[er] en 1477, reconnut à l'évêché avec son frère Pierre en 1461, et mourut avant le 2 juin 1489.

Il eut trois fils :

1. Odet qui suit :
2. Claude Tacon C. G. testa le 20 août 1505.

Ép., avant le 2 juin 1489, Michée f. de Jean de Rup et de Rolette· · · · avec laquelle il passa un acte sous cette date (Frepier Nov.).

Il n'en eut qu'une fille :

1. Marie Tacon, héritière universelle de son père, femme de No. Odet Chenelat.
2. Gervais Tacon, exécuteur testamentaire de son frère Claude avec Jean Tacon son cousin germain, en 1505, n'avoit alors qu'une fille.

A. Catherine nommée dans le testament de son oncle.

III. Odet Tacon B. G. testa le 10 août 1503, ordonnant sa sépulture devant *sa* chapelle, dans le cloître du couvent des frères prêcheurs. Il avoit reconnu au fief de

Coudrée, en 1485, pour une maison qu'il possédoit, rue de la Poissonnerie.

Il laissa un fils et deux filles :

1. Jean qui suit.
2. Hugonine,
3. Péronette.

L'une d'elles épousa Job de Villes C. G.

IV. No. Jean Tacon, cons^{er} 1509, abbé, soit capitaine général de la ville, tué en 1529 en un village près d'Hermance. Il demeuroit à Cornavin en 1508, lorsque Jean de Villes, son neveu, lui fit une donation de biens.

Ép. 1. Une demoiselle de Courtelari, cousine du capitaine bernois, No. Jean d'Erlach.

2. No. Amblarde ffeu spect. Jean Vuyctich, doct. méd., veuve d'Égrége Nicolas Favre, dit Coulavin.

Il eut du premier lit :

1. Pierre, qui suit.
2. Barbe.
3. Françoise.

La maison de ces orphelins fut pillée en 1530, à Cornavin.

V. No. Pierre Tacon et ses sœurs étoient en 1530 sous la tutelle de Jean Tacon, cousin de

leur père. Il resta catholique, et perdit ainsi ses droits de citoyen, n'étant qualifié qu'habitant de Genève en 1596.

Ép. Marguerite f. de No. Pierre d'Arlod et de Marguerite de Chateauneuf, dont il eut :

1. Marthe.
2. Péronne.
3. Marie.

II. No. Pierre Tacon, frère de Jean dont la postérité vient d'être détaillée, reconnut à l'évêché avec lui en 1461, et seul en 1467. Il mourut avant le 20 août 1487, et demeuroit en sa maison, rue de la Cité.

Ép. Jeannette Regard, qui vivoit encore 1488, et dont il eut :

1. Pierre l'aîné qui suit.
2. Pierre le jeune, dont l'article suivra celui de son frère.
3. Pierre le troisième, âgé de plus de 20 ans, et de moins de 25, le 20 août 1487, forma ce jour-là une association avec ses frères : j'ignore s'il eut postérité.
4. Jaques, âgé de plus de 20 ans, en 1487, étoit établi à Lyon en 1505, suivant le tes-

tament de son cousin Claude Tacon. On ne sait s'il eut postérité.

5. Hugonine, fem : 1° de Pierre de Joye, ou de Joex C. G. des L., avec qui elle vivoit en 1487; 2° No. Durand ffeu No. Jean Rubin de Sallenches. Cont[t]. du 14 avril 1496. Elle eut 1,000 fl. de dot.

III. Pierre Tacon l'aîné reçut le 20 août 1487, la quittance de ses frères, et forma avec eux une association de commerce, dans laquelle il versa 9,239 fl., y compris 500 fl. de la dot de sa femme.

Ép. Jaquema···· qui vivoit avec lui en 1487, et dont il eut :

1. Pierre Tacon, vivant en 1523,
2. Jean Tacon, tuteur des enfans de No. Jean Tacon, capitaine général, son cousin, en 1530, étoit alors en disgrâce à Genève. M. d'Erlach demanda un sauf-conduit pour lui, afin qu'il pût aller à Berne pour les affaires de ses pupilles. Il paroît qu'il s'expatria.

III. No. Pierre Tacon le jeune, fils puîné de No. Pierre Tacon et de Jeannette Regard, âgé de plus de 25 ans, 1487, versa avec

ses frères cadets, la somme de 10,865 fl. dans l'association avec l'aîné, et vivoit en 1500.

Ép. 1° No. Catherine Godon, dont la dot fut de 2,500 écus d'or.

2° No. Jeanne de Montchabod, qui fit en 1543 une donation à Claudia Tacon sa belle-fille, en considération de ce qu'elle n'avoit eu que la dot de sa mère, et aussi de ce que No. Roland Tacon son fils étoit dans la disgrâce de la seigneurie et ne demeuroit pas au pays.

Il eut du premier lit:

1. Claudia fem. de No. Jean Bouvier habit[t] à Gex, avec qui elle vivoit en 1523.
2. Roland qui suit:

IV. No. Roland Tacon reconnut aux fiefs de Confignon et de Monfort pour une multitude d'immeubles en 1530, mais devint un des plus violens partisans du parti épiscopal, et fut condamné, comme tel, par contumace. Il avoit une fille naturelle nommée Pernette, fem. de Pierre Tavernier, mentionnée avec son mari dans la donation de No. Jeanne de Montchabod, à Claudia Tacon 1543.

II. Tacon, frère de Jean et de Pierre, eut un fils :

1. Jean qui suit.

III. Jean Tacon, nommé exécuteur testamentaire par Claude Tacon son cousin germain, le 20 août 1505, avec Gervais Tacon frère du testateur, eut un fils nommé :

1. Jean, qui suit.

IV. Jean Tacon vivant en 1523, rue des Allemands.

Ép. Jeanne f. de No. Jean Maillard ; elle testa le 17 août 1512 en faveur de son mari, et fut mère de :

1. Aymé Tacon qui suit:

V. Aymé Tacon, du CC en 1529 des LX 1537, testa le 9 mars 1570. Il demeuroit en sa maison sur le pont du Rhône.

Ép. No. Ballon, sœur de Gabriel Ballon et de Humberte Ballon femme de Guyot Coponex. Il en eut :

1. Roland, qui suit.
2. Pernette, femme de Pierre Galiffe C. G. du CC, dont elle n'eut que deux filles, et qui se remaria avec Jeanne Pictet.
3. Jaquema, femme 1° de Jean Fusier ; 2° de Léger Bonivard, B. G. Elle n'eut point d'enfans, et laissa la moitié de son bien à Ayma et Félye Galiffe, filles de sa sœur

Pernette, par son testament du 29 mai 1571.

4. Michée, † le 11 mai 1551.

VI. Roland Tacon héritier universel de son père, du CC 1571, † 1575.

Ép. 1° No. Michée Ambler qui vivoit encore en 1562.

2° le 1er août 1563, Claudine f. de No. Michel de Bougy, de Coppet.

Il eut du premier lit:

1. Jeanne, née et morte 1551.
2. François, né 1552.
3. Jaques, né 1553.
4. Philibert, né 1555, qui suit.
5. Ayma, née 1557, femme d'Eustache Guidonnet, † 1573.
6. Henri, né 1558.

Et du second lit:

7. Pierre, né 1564.
8. Marie, née 1566.
9. Jean, né 1569.
10. Pierre, né 1571.
11. Étienne, né 1572, dont l'article suivra celui de son frère.

VII. Philibert Tacon testa le 24 mai 1587.

Ép. 27 avril 1579, Marie f. de No. Etienne Bandières et de No. Claudine

Hugues, dont il fut divorcé, et qui se remaria avec Pierre Favre de Massongier. Il en eut:

1. Marie, née 22, bat. 26 octobre 1581.

VII Étienne Tacon, fils de Roland et de Claudine de Bougy.

Ép. . . . .

. . . . . . : dont il eut:

1. Henri Tacon, qui suit.
2. Louis, dont l'article suivra celui de son frère.

VIII. Henri Tacon.

Ép. le 10 octobre 1626, Marie f. de feu Claude du Verger, habit^t^, et de Marie Sanguet Cont^t^ 5 octobre 1626 Is. de Monthoux Nov.

1. Louise, née 29 août, bat. 4 septembre 1627.

VIII. Louis Tacon, fils d'Étienne et de. . . .
demeurant à Colex.

Ép. 1° Susanne f. de Isaac Marcet et de

2° Jeanne f. de Michel de Carro, veuve de Louis Prévost de Bossy Cont^t^ Is. de Monthoux Nov. 1641, 15 mars.

Il eut du premier lit:

1. Jeanne qui testa le 7 janv. 1695, s. a.
2. Jeanne Louise fem. de Henri Prevost.

3. Susanne, née 1625, fem. de....
et du second lit:
4. Gaspard Tacon qui suit.
5. Louis, bapt. le 16 janv. 1642.

IX. Gaspard Tacon, dont la bourgeoisie fut reconnue de deux cents ans, vivoit en 1695, 1699.
Ép. Jeanne Taudy.
Gaspard Tacon C. G.
Ép. Jeanne f. de Pierre de la Corbière C. G., le 25 juillet 1710. Il en eut:
Jeanne, femme de Louis-Isaac ffeu Samuël Gutknecht, natif mar. 3 août 1749.
1. Marguerite-Françoise fem. de Jaques ffeu Jean Plantier, 1723.
2. Anne fem. de Pierre f. de Jaques de Harsu, 1703.
3. Françoise, nat. 25 juin 1686, fem. de Jean Charles ffeu Isaac Bataillard, 1722.
4. Jeanne Gasparde, fem. d'Alphonse Maudry C. G. 1717. Elle testa le 3 nov. 1720 (Grosjean Nov.).
5. Jean Jaques, né 1688, dont l'article suit;
(1) Jaques Tacon, fils de et de....

(1) Je n'ai pu trouver la filiation de *a* Jaques Tacon : il paroît qu'il demeuroit à Colex, et qu'il se maria à la campagne. On

Ép. Étiennette f. de. . . . . . Mussard et de. . . . . dont il eut :

1. Étienne, né 1658.
2. Anne Marie, née 1661.
3. Robert, né 1664.
4. Louis, né 1666.
5. Jean Gaspard, né 1674.
6. Jaques, né 1675.
7. Jeanne Étienne, née 1676.

connoît le nom de sa femme par le baptême de leurs enfans nés à Genève.

BAUD, en latin *Balli.*



J'aurois bien désiré de pouvoir donner une généalogie exacte de cette famille, la plus ancienne de toutes celles qui ont produit les fondateurs de notre indépendance, mais j'ai été forcé d'y renoncer pour le moment, parce qu'elle suffiroit à elle seule pour occuper très laborieusement pendant des mois, à cause de la multitude de branches qu'elle avoit formées ou de familles qui portoient le même nom. Il y en avoit à Genève, à Peicy, à Lancy, à Bonne, à Dralliens, à Fansonay, à Genthod, à Langin-la-Ville, à Vernier, à Pouilly, à Veigy, à Ayre-la-Ville, à Choully, à Meyrins, à Carraz, et les trois quarts d'entre eux, au moins, se nommoient Pierre ou Jean. Je me borne actuellement à la famille établie dans la ville dès les temps les plus reculés, mais elle offre encore des difficultés extrêmes; je vais donner ce que je sais de positif sur la filiation de Jean Baud, beau-frère, collègue et ami de Besançon Hugues; après quoi je transcrirai toutes les notes qui me paroissent clairement appartenir à la même souche, sans que j'aie pu découvrir leur véritable place.

Il ne faut pas confondre cette famille avec celle des Bailly, en latin Baillivi, dont je parlerai ailleurs.

Armes : coupé ; au 1 un aigle éployé ; au 2 un bœuf passant. On les voit à une lettre de Claude Baud, S. de Troches, au conseil, en 1541.

I. Michel Baud, syndic de Genève, en 1209.

II. Pierre Baud, † avant 1297, eut au moins quatre fils.

1. Michel, qui suit.
2. Pierre, professeur en lois, 1297, chanoine en 1306, testa le jeudi lendemain de la Saint-Martin 1327, en faveur de ses frères Michel et Raimond et de son neveu Jean, fils de Félésia de Nernier.
3. Raimond Baud, physicien (médecin), reconnut en 1297 avec son frère Jean et au nom de *leurs autres frères*, pour l'héritage de leur père, et en 1334 avec son frère Michel, pour une maison aux Barrières.

IV. Jean Baud, viv[t] en 1297, † en 1327, père d'un autre Jean, viv[t] en 1327, dont la mère étoit Félésia de Nernier.

III. Michel Baud, cohér[r] de son frère Raimond, pour un tiers.

Ép. une fille de Henri Trombet, sœur d'Étienne, qui testa le 23 mai 1368,

en faveur de son neveu François. Il en eut :

1. François Baud, C. G., qui vivoit en 1368, et qui avoit épousé No. Yolande de Monfort, d'une des plus illustres maisons du pays; il en eut des enfans qui moururent peu après lui, de sorte qu'elle devint son héritière; elle se remaria avec No. Humbert Provana de Châtillon (1) et testa le 17 juin 1417, en faveur de No. Hugues, S. de Monfort, son cousin.
2. Michaud, qui suit.
3. Marguerite, femme de Messire Girod de Valier, jurisconsulte, dont elle étoit veuve en 1374.

IV. Michaud Baud, C. G., † avant 1426,
Ép. Agathe···· dont il eut :

1. François Baud, C. G., viv[t] 1436.

I. Mermet Baud, de Carraz, C. G. 1557, neveu de Guillaume de Carro,
Ép. Marguerite, ffeu Vincent Lambert, maréchal héréditaire de la cour de

(1) Probablement fils de Humbert Provana, Vidomne de Genève, en 1345, pour le comte de Savoie.

l'évêque, syndic en 1327. Elle lui apporta cette charge en dot, étant fille unique. Il en eut trois fils:

1. Pierre, qui suit.
2. Girard.
3. Nycod.

II. Pierre Baud, notaire, cons^er de la ville, en 1394, syndic en 1428, reconnut en 1403 à l'évêché, pour sa franchise avec l'office de maréchal. Cette reconnoissance se trouvera dans mes *Matériaux historiques*. Il reconnut aussi au chapitre pour le four de la Madelaine, hérité de Vincent Lambert, son aïeul maternel. Il devoit cinq sols de rente pour l'anniversaire de sa mère, et dix sols pour ceux de ses deux frères, ce qui fait présumer qu'ils étoient morts sans enfans.

Ép. Rolette, ffeu Nicolet de la Cour de Russins, nommée aussi Rolette de Russins, damoiseau qui vivoit avec lui en 1392 et déjà en 1389. Il laissa:

1. Jean Baud, qui suit:

III. Jean Baud, C. G., fils unique, ou du moins héritier universel de son père, en 1434, vendit, le 1er mai de cette année, son four de la Madelaine et testa le 10 fé-

vrier 1448, ordonnant sa sépulture à la Madelaine, près de l'autel de Sainte-Catherine la Vierge, sous la pierre qu'il a fait poser et où il a fondé la chapellenie du Saint-Esprit; il l'a déjà dotée de 200 fl., et lui donne encore une maison de francalleu, dans la rue tendant de la porte des Tavel, à la Madelaine.

Ép. Henriette· · · ·, enceinte lors du testament de son mari. Il en avoit eu les enfans suivans, dont il nomme les fils ses héritiers universels avec le posthume, si c'en est un, leur substituant les filles:

1. Pierre, le premier né.
2. Jean, qui suit.
3. Pierre, le second né, notaire, marié avec Guillauma, ffeu Étienne de Bonenc, ou Bovenc;
4. Guillemette, l'aînée.
5. Guillemette, la puînée.
6. Claudine.
7. Nycolette.
8. Jeannette.

IV. Jean Baud, marchand ferretier, C. G., testa le 27 avril 1466, en faveur de ses fils, auxquels il substitue ses filles, sous la

tutelle de No. Jean de Moyron, maître d'hôtel de l'évêque, leur oncle *utérin*, qu'il nomme exécuteur testamentaire avec Besançon Dorières, son gendre. Il mourut en 1470.

Ép. 1) une femme enterrée au cimetière de N. D. la neuve;

2) Aymonette, sœur utérine de No. Jean de Moyron, maître d'hôtel de l'évêque. Il en eut de celle-ci:

1. Pierre, † avant 1478;
2. Jean, qui suit;
3. Petit-Pierre, cohér[r] de son père, viv[t] en 1482.
4. Étiennette, femme, en 1466, de Besançon Dorières, qui fut syndic en 1477;
5. Mermette, à qui son père laisse 200 fl. de dot.

V. Jean Baud, cohér[r] de son père en 1478, marchand ferretier, viv[t] en 1500, en *indivis* avec son frère Pierre, le cadet, sont qualifiés *nobles* dans leur reconnoissance.

Ép. . . . . . dont il eut:

1. Jean, qui suit.
2. Claude, S. de Floret et de la Feuillade, dont l'article suivra après celui de son frère.

VI. No. Jean Baud (il signoit *Baux*), syndic en 1519, 1523; *capitaine des artilleries de cette cité*, l'un des fondateurs de notre indépendance, mourut le 19 mars 1529. Il avoit contracté solidairement avec Besançon Hugues, son beau-frère, des dettes considérables en Suisse, pour le bien de la ville, et entre autres, 400 écus à No. Mich. Augspurger de Berne.

Ép. Anne, f. de No. Conrad Hugues, Syndic et d'Andréa Blancmantel, dont il eut:

1. Pierre, qui suit.
2. Jean, † s. e. après 1542;
3. Lancelot testa le 14 février 1562, en sa maison de Chilly, en Chablais, et confirma son testament le 9 mars suivant.

Il lègue huit coupes de froment en pain, trois coupes de fèves, un char de vin rouge et vingt fl. pour la pitance aux pauvres qui seront présens à ses funérailles, et laisse 1000 fl. à Claudine, sa fille naturelle, qu'il a eue de Claudine Antoinette, ffeu Bernard Renaud Verrière de Mercorens, outre 300 fl. pour ses robes nuptiales, et institue ses deux sœurs héritières universelles, nom-

mant exécuteurs testamentaires, Nos Claude Franc et François Donzel, ses parens et amis.

4. Jeanne, femme de No. Claude Franc.

5. Michée, femme de Sibuet (ou Sibois) Grifferat.

VII. No. Pierre Baud, du CC. 1535,

Ép. Aymée, f. et hérit^re de Jean Guynet le jeune, dont il eut:

1. Pernette, femme de Pierre de la Rue.
2. Jeanne, femme de Gratien Bel, viv^t 1562.
3. Marie, femme de Gabriel de la Mer.

VI. No. Claude Baud, S. de Troches, de Floret et de la Feuillade, fils de No. Jean Baud, marchand ferretier, C. G., tint le parti de l'évêque et se retira dans sa terre de Troches, en Chablais.

Ép.: 1) une fille de No. Jean de Lancy, sœur de No. Aymon de Lancy, dont il étoit tuteur en 1508;

2) No. et gen^se Françoise, ffeu No. et puiss^nt S. Jean Goyet et de No. Pernette Viennois, cont^t du 7 janvier 1522.

Il eut de la première:

1. Michée Baud, dame de la Feuillade, femme

de No. Guillaume Hugues, syndic ; et du second lit,

2. Pierre Baud, viv^t en 1551.

1536. Pierre, ffeu Claude Baud, C. G., convaincu d'avoir trempé dans la conspiration du 30 juillet 1534 avec No. Percival de Pesme, eut la vie sauve à la pressante recommandation de messieurs de Berne, mais fut privé de tous honneurs civils, avec défense de porter épée ni couteau, sinon pour couper du pain, et ne sortir de la ville sans licence.

1566. Sire Claude, ffeu Guichard Baud, B. G. et No. Marie Varro, sa femme, ffeu No. Louis Varro, B. G. donnent quittance à No^s Jean Baptiste et Pierre Varro, ses frères, et à No. Claudine Fabri, leur mère, pour 300 écus d'or au soleil et quatre accoutremens nuptiaux.

DE VERSONEX.



Entre toutes les familles que la superstition ou l'intolérance éloignèrent de Genève, à l'époque de la réformation, il n'en est aucune que nous devions plus regretter que celle-ci. La fondation d'une école publique par François de Versonex, en 1429, fut sans doute le premier de tous les bienfaits, et nous en jouissons encore dans ses immenses résultats; ce ne fut cependant pas le seul: la ville se trouvant dans la plus grande détresse en 1476, et ne sachant où prendre de l'argent de la rançon promise aux Suisses pour éviter l'assaut et le pillage dont ils nous avoient menacés, Aymon de Versonex, fils de François, prêta toute son argenterie pour y contribuer. Il profita ensuite de son intimité avec l'évêque, pour obtenir de lui une Charte précieuse pour les citoyens, reconnoissant qu'ils ne pouvoient être obligés à aller combattre hors de la banlieue. Franç^{s} de Versonex avoit aussi fondé un hôpital. De tels services n'auroient jamais dû être oubliés: ils le furent cependant, au milieu de l'agitation excitée par nos dissentions religieuses et politiques. Marin de Versonex, petit-fils d'Aymon, étoit un

jeune homme très borné, d'une imagination ardente et facile à ébranler : son attachement à la croyance qu'il avoit appris à regarder comme source unique de son salut éternel, son extrême affection pour son cousin de Pesmes, son profond respect pour la souveraineté de l'évêque, que les esprits les plus hardis affectoient de reconnoître comme inattaquable, l'entraînèrent dans des démarches irréfléchies, qui ne prouvent pas le plus léger degré de perversité : il fut condamné et ses biens furent confisqués.

Les dogmes incompréhensibles ont un inconvénient dont il ne faut pas se dissimuler la gravité : en interdisant le doute et le raisonnement sur ce qui les concerne, ils établissent entre les opinions divergentes une barrière qui ne s'ouvrira jamais : on la franchit, mais on ne la passe pas; c'est-à-dire qu'il y a des conversions, mais point de rapprochement. Leur influence, sous ce rapport, est en sens inverse de celle de la morale, et c'est pourquoi les sectaires, en général, ne la prêchent point et s'attachent exclusivement aux dogmes qu'ils veulent faire triompher : un instinct secret les avertit, sans qu'ils s'en doutent, qu'ils doivent, pour faire des prosélytes, s'adresser à l'imagination et éviter soigneusement tout appel à la raison : aussi ont-ils bien plus de

prise sur les femmes que sur les hommes; mais, à l'époque dont il s'agit, l'ignorance et la superstition rendoient les deux partis acharnés à la ruine l'un de l'autre, et dans de pareils momens toutes les violences paroissent légitimes à celui qui l'emporte.

I. Étienne de Gex, dit de Versonex, et Pernette sa femme, vivoient en 1306. Versonex est un village du pays de Gex, entre Maconnex et Villars-Notre-Dame.

II. Peronet de Versonex C. G., assista le 16 septembre 1336 au testament de Girard Sautier, de Jussy C. G.; il reconnut au Chapitre, le 11 mars 1378, pour une maison en la Rivière, à côté de celle de Mermet Naquat, et ne vivoit plus en 1394.

III. Mermet de Versonex C. G. reconnut en 1394 à la Prévôté, pour la succession de son père, et vivoit encore en 1406.

IV. François de Versonex C. G., 1412, l'un des exécuteurs testamentaires du chanoine Amédée d'Arenthon, 1427, et du chanoine Nycod le Parcheminier, 1429, fonda l'Ecole de Genève, le 30 janvier de cette année, et vivoit encore en 1462.

Ép. Alexie, f. de Vincent Crochon C. G. et de Hugonette Naquat, dont il eut deux fils.

1. Pierre de Versonex C. G., qui reconnut au chapitre en 1433, avec son frère Aymon, pour la succession de leur grand'mère maternelle, Hugonette ffeu Mermet Naquat (Syn. en 1380). Il fut cons. en 1480.

2. Aymon qui suit.

V. No. Aymon de Versonex, cohér[er] de sa grand'mère, 1433, Syndic en 1465, prêta son argenterie à la ville en 1476, et ne vivoit plus en 1407. Il étoit conseiller de l'évêque Jean-Louis de Savoie, qui le nomme son cher compère, dans un acte passé dans sa maison, le 22 novembre 1477, pour exempter les citoyens de porter les armes hors de la ville et de sa banlieue, parce qu'on leur avoit demandé d'aller se battre contre les Suisses.

Ép. No. Jeanne Forrier, qui testa, étant veuve, le 9 janvier 1507. Il en eut:

1. Jean-Louis qui suit.

2. Pierre, dont l'article suivra celui de son frère.

3. Antoine, dont l'article suivra celui de Pierre.

4. Antoina, fem. de No. François Viennois.

VI. No. Jean-Louis de Versonex, filleul de l'évêque Jean-Louis de Savoie, B^t de Genève et de Lausanne, testa le vendredi après la fête de sainte Lucie, 1518, laissant la moitié de ses biens à ses frères, et l'autre moitié seulement à sa fille, avec un legs à son fils naturel, Benoit.

Ép. Marie, fem. de No. Pierre de Soutens et de Jeannette Prondon, dont il eut une fille unique.

1. Françoise, fem. de No. André Guat C. de Genève et de Lausanne. Elle transigea le 20 mars 1521 avec ses oncles, sur la succession de son père : leurs arbitres furent P^re de la Baume, coadjuteur de l'Evêché, No. et Sp. Franç^s de Ternier, chevalier Hugues de Rougemont, S. de Verneau, Messire P^re Sautier, chanoine de Genève, et Messire Jean-Louis Blecheret, D^r D^r : la plus grande partie de l'hoirie était au Pays de Vaud.

VI. No. Pierre de Versonex, cousin et associé de No. Jean de Pesmes (fils puîné de No. Aymon de Versonex et de Jeanne Forrier) fut cons^er en 1518.

Ép. 1. N. N.

2) Alix, veuve de No Octoman Aygre B^s^ de Fribourg et de Genève, qu'il épousa en 1520.

Il eut du premier lit:

1. No. Marin de Versonex qui suit.
2. Jeanne.
3. Louise, † 9 mars 1513, fem. de No. Jean Maillard C. G.

VII. No. Marin de Versonex, condamné pour son attachement au parti de l'évêque 1533.

Ép. Peronette ffeu No. Octoman Aygre, B^s^ de Fribourg et de Genève, et de sa belle-mère, viv^t^ avec lui, 1532.

VI. No. Antoine de Versonex (3e fils d'Aymon) vendit ses fiefs à la ville, 1508, et fut condamné ensuite, comme étant du parti ducal.

Ép. Jeanne ffeu No. Michel Montyon, premier syndic, et de Guillemette de Cusinens : elle étoit veuve de Girard de Retro B. G.

Il en eut:

1. Robert qui suit.
2. Philiberte.

VI. No. Robert de Versonex, viv^t^. 1533, sub-

stitué par le testament de No. Pierre Montyon son oncle, 1519, † avril 1558.

Ép. . . . .

1. No. Urbain Montyon qui suit :

VIII. No. Urbain Montyon, demeurant à Bessinge, 1558.

LE FORT.



Il me semble convenable de placer entre les généalogies des fondateurs de notre indépendance, celle de l'illustre citoyen à la mémoire duquel nous devons, probablement en grande partie, sa restauration (1). Je ne donnerai point ici la biographie d'un individu qui appartient si complétement à l'histoire : les circonstances encore inédites de sa vie et de sa mort trouveront leur place dans mes *Matériaux historiques* ; je me bornerai, en cet endroit, à donner la généalogie de sa famille qui a constamment rendu des services à la république.

Elle est originaire de Coni en Piémont, où elle jouoit un rôle distingué avant de venir s'établir à Genève.

Coni étoit jadis une de ces villes libres, dont on prétend qu'elles renoncèrent à leur indépendance avec plus d'empressement qu'elles n'en avoient

(1) Nous la devons sûrement aussi à l'attachement dont l'impératrice mère honoroit son secrétaire, M. Viollier; mais on peut douter qu'elle eût accordé ce poste à un Genevois, sans la bienveillance que le nom de Le Fort assuroit à ses compatriotes en Russie.

mis à l'acquérir, et dont la population, réduite à un dixième de ce qu'elle étoit sous le régime de la liberté, jouit, en conséquence, d'une tranquillité parfaite. « L'humanité, » dit M. le marquis de Costa, « perdit à leur affranchissement; mais « l'industrie, la civilisation, les lumières y gagnè- « rent beaucoup; quelques-unes possédèrent une « population dix fois plus grande qu'elles ne l'ont « eue depuis : Yvrée eut 40,000 habitans, Asti « 120,000, Chieri à proportion. » (Vol. I, p. 70.) C'est dire assez clairement que l'humanité a dû gagner à leur asservissement, mais que l'industrie, la civilisation, les lumières y ont beaucoup perdu; ce qui n'est pas fort encourageant pour les républiques qui seroient tentées de chercher un maître dans l'intérêt général de l'humanité. Il est, au reste, très piquant d'entendre M. de Costa parler avec franchise de la liberté des villes qui n'en ont plus, tandis qu'il nie celle de Genève précisément parce qu'elle l'avoit conservée. Il parle même de leur forme de gouvernement, de la force qu'elle leur donnoit, et du respect qu'elles imprimoient à la plus haute noblesse de leur temps, avec une espèce de chaleur de sentiment qui pourroit surprendre, sans une observation que le célèbre Edmond Burke a consignée dans un de ses discours ou de ses écrits : c'est que le

même homme qui s'enivre d'admiration pour les vertus et la dignité républicaines, en lisant l'histoire ancienne, ferme son livre pour aller s'occuper fort tranquillement de ce que lui commande le dévoûment le plus aveugle au pouvoir absolu. Ces disparates, dans le même individu, entre les sentimens que la nature a donnés à tous, et la conduite que l'intérêt dicte à quelques-uns, étoient extrêmement remarquables dans les auteurs françois antérieurs à la révolution, et ont puissamment contribué à la rendre atroce, en écartant toute espèce de principe fixe de l'esprit et du cœur de ceux qui s'en sont mêlés avec le plus d'activité; car il y avoit en eux un tel amalgame d'enthousiasme pour la liberté et de respect pour la force, qu'il ne pouvoit en résulter que confusion et anarchie. On professoit hautement une véritable adoration pour les traits les plus révoltans de l'histoire romaine attribués au républicanisme, et l'on se passionnoit également pour le génie des conquêtes, qui est celui du despotisme le plus brutal : le résultat ne pouvoit être que ce qu'il a été; assassiner les forts, et écraser les foibles.

Cette longue digression paroîtra peut être hors de propos dans une généalogie; mais je tiens à faire observer que l'homme supérieur trouve

toujours sa place partout, tandis que le présomptueux ne trouve la sienne nulle part. Elevé dans une république et dans le sanctuaire du calvinisme, François Le Fort devint, sans intrigue et sans bassesse, l'ami d'un autocrate chef d'une autre religion; tout comme l'illustre président de la Grèce, très zélé pour cette religion, et jadis ministre d'un monarque absolu, est devenu l'ami des citoyens d'une république protestante et démocratique, et travaille maintenant à en organiser une toute différente. C'est que le génie puise ses opinions politiques et religieuses dans l'ordre général de l'univers; les petits esprits en cherchent dans leur position individuelle : c'est l'axe autour duquel ils tournent constamment sans avancer d'un pas, et leurs yeux fixés intérieurement sur ce mince pivot prennent sa circonférence pour celle de la nature entière.

Armes : Les anciennes armoiries des Le Fort étoient d'azur, à l'éléphant d'argent, passant devant un palmier aussi d'argent, sur une terrasse de sinople. Cimier une étoile. On les voit aux testamens du syndic Isaac Le Fort en 1651, et de son fils Jaques, père de François, en 1674.

Depuis les concessions impériales, elles portent : d'azur, à l'éléphant d'or caparaçonné d'une housse chargée d'un aigle impérial, portant une

tour d'argent. Au lieu d'une tour, le syndic Ami Le Fort, frère de François, portoit en 1696 un château de trois tours; celle du milieu un peu plus large et plus haute, ajourée d'une porte et deux fenêtres; les autres d'une porte plus petite et d'une fenêtre; mais son testament, en 1700, porte les armes telles que ci-dessus, avec l'aigle impérial sur la housse et une tour. La branche actuellement existante porte coupé au 1); Le Fort comme ci-dessus; au 2) D. à l'étendart posé en bande et flottant en face.

I. No. Etienne Le Fort, aussi nommé Liffort, capitaine de cuirassiers au service de Savoie en 1496.

Ép., Marie Picard, ou Le Picard, dont il eut au moins deux fils.

1. Étienne qui suit.
2. Un autre, père de No. Gasparin Le Fort, dit Picard, citoyen de Coni, y vivant en 1566.

II. No. Étienne Le Fort, dit Picard, possédoit à Coni, place de Saint-Ambroise, une maison avec magasin et portique, que ses fils vendirent en 1566 à leur cousin Gasparin, pour 625 écus de 8 fl.; elle appartenoit à l'aîné, mais étoit substituée aux autres.

Ép. Cothina, dont on ne connoît pas le nom de famille, et dont il eut :

1. No. Isaïe Le Fort, dit Picardo, viv[t] à Coni en 1566.
2. No. Jean Damian Le Fort, qui suit.
3. No. Jean Antoine, dont l'article suivra celui de son frère.
4. No. Jean Baptiste Le Fort, viv[t] en 1569.
5. Anne.
6. Franque.

I. No. Jean Damian Le Fort ratifia en 1566 la vente faite à Coni par son frère aîné, à cause du fidéicommis.

Ép. Jeanne ffeu No. Jean Ferra le jeune, et d'Andrea Gerbel, dont il eut deux enfans morts en bas âge et une fille morte à 26 ans en 1607.

III. No. Jean Antoine Le Fort, n. 1517, † 12 août 1590, reçu B. G. en 1565.

Ép. Marguerite, f. de Sire Barthélemy Miol et de Catherine Bonet, dont il eut 1, 2, 3, 4 enfans morts en bas âge.

5. Isaac qui suit.
6. Catherine n. 1577 † 1614, femme d'Abel Senebier, du CC.
7. Jacob, dont l'article suivra celui de son frère.

8. Sara n. 1586 † 1635, femme de Jean B[te] Curta, du CC.

IV. No. Isaac Le Fort, n. le 19 août 1574, du CC. 1603, conseiller 1642, syndic 1649, † 22 oct. 1652.

Ép. le 15 août 1599 Sara f. de Jean Vimar de Lyon, dont il eut :

1. Jean, qui suit.
2. Daniel, dont la postérité sera détaillée après celle de Jean.
3. Marie, n. 1615 † 19 avril 1639, femme de Jean Cropet.
4. Jaques, dont la postérité sera détaillée après celle de Daniel.

Et 10 autres enfans † en bas âge.

V. No. Jean Le Fort, n. 26 sept. 1602 † 2 nov. 1630.

Ép. Sara f. de Jean Bap[te] Rocca du CC. et d'Anne Taruffa, dont il eut.

1. Jean Antoine, n. 1627, du CC. 1652, † 1655.
2. Étienne, n. 1629 † 1630.

V. No. Daniel Le Fort, n. 27 août 1607, du CC. 1638 † 29 juillet 1650.

Ép. le 23 nov. 1634 Judith f. de No. Étienne Rilliet, syndic, et de Catherine Favre, dont il eut :

1. Anne, n. 1637 † 1700 fem. 1, de No. Jean Liffort, syndic; 2 de Jean Lullin, aussi syndic.
2. Daniel, qui suit.
3. Marie, n. 1644 † 1702, femme en 1675 de No. François Lombard, du CC.

Et 4 autres enfans morts jeunes.

VI. No. Daniel Le Fort, né août 1641 du CC. 1595 † 2 oct. 1684.

Ép. 16 juin 1667 Judith f. No. Jean Gallatin, des CC., et d'Anne Franconis, dont il eut :

1. Judith, n. 1669 † 1689, femme (1686) de No. Jean Jaq. Colladon du CC.
2. Marie, n. 1672 † 1709 femme de Daniel Le Jeune.
3. Alexandre, qui suit.
4. Anne Marthe, n. 1681 † 1709 femme (1703) de François Benjamin Pache, du CC.
5. Françoise, n. 1682 † 1745, femme (1709) de No. Jean Antoine Sarazin, du CC.

Et 6 autres enfans morts s. a.

VII. No. Alexandre Le Fort, n. 4 janvier 1678 † 1750, du CC., 1709.

Ép. le 21 déc. 1706 Louise Renée f. de No. Théodore Grenus, syndic, et de Marie Lullin, dont il eut :

1. Abraham qui suit.

Et 3 autres enfans morts jeunes.

VIII. No. Abraham Le Fort, n. 3 mai 1711, du CC. 1746, chevalier du Saint-Empire Romain † 10 mai 1783.

Ép. le 11 juin 1755 Louise f. de No. Jean Louis Auriol, de Castres en Languedoc, dont il eut:

1. Olympe, n. 1756 † 1806 femme de Jean François Boissier † 1811.
2. Jaques qui suit.
3. Caroline, n. 1758 † 1761.
4. Jeanne Marie, n. 1761 † s. a. 1800.
5. Jeanne Louise, n. 1764.

IX. No. Jaques Le Fort, n. le 1er sept. 1757, prof. en droit 1783, du CC. 1785, président de la cour criminelle 1800, membre du corps législatif 1804, de la légion-d'honneur, président du tribunal civil 1811, conseiller-d'état 14 octobre 1814 † 8 mai 1826.

Ép. 1) le 2 nov. 1784 Louise Gabrielle f. de Jean Louis de Tournes et de Sara Lullin † 21 avril 1788; 2) 24 mai 1790 Antoinette Marie Jeanne f. de Gédéon Mallet, C. G.

Il a eu du premier lit un fils unique:

1. Jean Louis qui suit.

Et du second:

2. Françoise Élisabeth, n. 1791 † 1792.
3. Louise.
4. Caroline Olympe † 1826.
5. Jean Louis Alfred, n. 20 déc. 1805.

X. No. Jean Louis Le Fort, né 24 mars 1786, D. en droit 1808, D. C. R., conseiller d'état.

Ép. 31 mars 1812 Adélaïde Louise Nilosia ffeu Sp. Frédéric Mestrezat, ministre; et de Jeanne Aubert dont il a :

1. Jaques Frédéric, né 8 mai 1813.
2. Louise Marie Mathilde n. 10 janv. 1816.
3. Charles Guillaume, n. 8 juillet 1821.

V. No. Jaques Le Fort (fils d'Isaac et de Sara Vimar), né 15 avril 1618, du CC. 1642 † 18 août 1674.

Ép. le 20 mars 1640 Françoise f. de No. Pierre Lect, et de Marie Anjorrant, dont il eut :

1. Andrienne, n. 1640 † 1678, fem. de Sp. Louis Tronchin, prof. théol.
2. Ami qui suit.
3. Isaac dont l'article suivra la postéritéd'Ami.

4. Marie, n. 1146 † 1653.
5. Eve, n. 1649 † 1730 fem. 1670 de No. Théodore Burlamachi du CC.
6. Michée, n. 1652 † 1745 fem. No. Léonard Chouet, Cons^er 1670.
7. Jaques dont l'article suivra la postérité d'Isaac.
8. François dont l'article suivra après la postérité de Jaques.
9. Louis, n. et † 1658.

VI. No. Ami Le Fort, n. 21 avril 1642, syndic 1684, envoyé à la cour de France 1687 et 1696, créé chevalier du Saint-Empire romain 1698 † 14 juin 1719.

Ép. le 16 août 1666 Madelaine f. de No. et Sp. Philippe Mestrezat, prof. en théol., et de Madelaine de la Rue, dont il eut :

1. Louis qui suit.
2. Pierre dont l'article suivra celui de son frère.
3. Jean Ami dont l'article suivra la postérité de Pierre.
4. Isaac dont l'article suivra la postérité de Jean Ami.

Et 7 autres enfans † jeunes.

VII. No. Louis Lefort, n. 16 avril 1668, du CC. 1693, Cons^er 1719, syndic 1722, S. lieu-

tenant de justice, envoyé à la cour de France † 10 févr. 1748.

Ép. 28 décemb. 1693 Marguerite Péréal, dont il eut :

1. George, n. et † 1695.
2. Madelaine, n. 1697 † 1784 fem. de No. Jean François Rilliet.
3. Louise, n. 1701 † 1769 fem. 1726 de Jean Jaques de Tournes.

VII. No. Pierre Le Fort (fils d'Ami et de Madelaine Mestrezat), né 24 mars 1676, lieuten. gén. au service de Russie, chevalier de l'ordre de Saint-Alexandre Niefsky, colonel du régiment de son nom, Ambass[r] extraordinaire dans plusieurs cours, † dans sa terre de Mollenhagen en Mecklenbourg le 18 mai 1764.

Ép. 1) le 27 janv. 1713 Elisabeth Justine f. de S. Exc. Adam de Weide, général d'infanterie au service de Russie et chevalier de Saint-André ; 2) Sophie Amélie f. de N. de Barner Seign. de Jantzkon en Mecklenbourg, le 23 mai 1717.

Il eut du premier lit :

1. Justine Elisabeth, n. à Pétersbourg 1714, fem. 1747 de François de Herurich, du Holstein, Cons^{er} provinc. du duc de Mecklenbourg Schwerin.

Et du second lit :

2. Catherine Sophie, n. 1718 fem. du capitaine de cavalerie *von der Hardt*.
3. Anne Elisabeth † s. a.
4. Amadeus qui suit.
5. Pierre dont l'article suivra celui de son frère.

VIII. No. Amadeus Le Fort, né à Moscou 14 sept. 1722, capitaine dans les gardes du corps du roi de Pologne, électeur de Saxe, retiré du service en 1746, † 23 février 1755.

Ép. 16 avril 1754 Sophie Wilhelmine de Barner, sa cousine, f. aînée du capitaine de Barner, S. de Jantzkon ou Gantzkon, dont il n'eut qu'une fille :

1. Sophie Amélie, n. 1755.

VIII. No. Pierre Le Fort (fils de Pierre et de Sophie Amélie de Barner), né à Moscou le 1er nov. 1724, lieuten^{t} au service de

Prusse, retiré en 1749, écuyer du Margr[e] de Brandebourg.

Ép. 30 juin 1756 Christine Sophie Salomé de Jasmund, dont il eut :

1. Christophe Pierre, né 1757 à Mecklenbourg.
2. Louis Frédéric Amadeus, né 1758 † 1759.
3. Louis Charles Auguste qui suit.
4.

IX. No. Louis Charles Auguste Le Fort, né à Marien, terre de son père dans le Mecklenbourg, le 16 mars 1760.

Ép. Marie Louise Elisabeth Splitgerber, dont il a eu :

1. Henriette Perrette Jeannette Sophie, née 1791.
2. Louise Wilhelmine Caroline Frédérique, née 1792.
3. Pauline Charlotte Julie Jeannette, née 1794 † s. a. 1810.
4. Charles Pierre Jean, né 1796.
5. Auguste Pierre David Jean, né 1797.
6. Julie Henriette Léopoldine, née 1799.
7. Emma Henriette Susanne Charlotte, née 1801.
8. Sophie Elisabeth Wilhelmine, n. et † 1806.
9. Sophie Angélique Marie Wilhelmine, n. et † 1805.

10. Anne Marie Wilhelmine, née 1807.

VII. No. Jean Ami Le Fort (fils d'Ami et de Madeleine Mestrezat), né 13 novemb. 1683, du CC, 1714 † 10 mai 1741, D.-M.

Ép. 30 septembre 1708 Elisabeth Cropet, dont il eut :

1. Madelaine, n. 1711 † 1773 fem. de Théodore Ferrier, dont elle eut une fille, Elisabeth mariée à Jean Louis de Loys.
2. Marguerite, n. 1712 † 1781 fem. de Jean Roques, du CC.
3. Ami, n. 1713, du CC. capitaine à Genève † 1764, s. e. d'Andrienne f. de No. Louis Frédéric Bonet, syndic.
4. No. Louis Le Fort, n. 1723, du CC. 1758, Cons^r 1768, syndic 1775 et 1779 † s. a. 1785.
5. No. Guillaume Le Fort, n. 1726, D.-M. † s. a. 1763.

Et 6 autres enfans † jeunes.

VII. No. et Sp. Isaac Le Fort, frère du précédent, né 11 mars 1685, pasteur et doyen de l'église de Genève † 25 mars 1763.

Ép. 25 février 1714 Susanne f. d'André Le Maire et de Marie Rilliet, dont il eut :

1. Marie, n. 1714 † 1787 fem. de Jean Antoine Martin.
2. Marc qui suit.

Et 4 autres enfans † s. a.

VIII. No. Marc Le Fort, n. 17 novembre 1723, du CC. 1758, auditeur 1767 † 1796.

Ép. 10 juillet 1757 Marie Elisabeth f. d'André Falquet, dont il eut :

1. Susanne, n. à Marseille 1758 † s. a. 1814.
2. Jeanne Louise, n. 1759 fem. en 1785 de Charles François Begoz, ou Bègue, établi à Perroy.

VI. No. Isaac Le Fort (fils de Jaques et de Françoise Lect), né 27 novembre 1644, du CC. 1671, auditeur 1690 † 1721.

Ép. 1) 1669 Sara f. de No. Aymé Pelissari, ancien auditeur; 2) 7 janv. 1675 Elisabeth f. de Nicolas Baulacre et de Susanne Chouet.

Il eut du premier lit :

1. Jaques.
2. Isaac.

3. Aymé qui suit.
4. Pierre.
5. Jean François.

Et du second :

6. Renée, née 1677 † 1749 fem. de Renée Brière S. du Martheray.
7. Guillaume.
8. Jean dont l'article suivra celui de son frère.

VII. No. et Sp. Aymé Le Fort, n. 27 novembre 1671, avocat, † 1743.

Ép. 1) 1696 Jeanne Elisabeth f. de No. Jean Antoine Lullin et de Françoise Grenus; 2) 25 octobre 1718. Renée Lullin veuve de No. Isaac Dupan, f. de No. Pierre Lullin et de Madelaine Burlamachi.

Il eut du premier lit :

1. Françoise, n. 1697 fem. 1720 de No. Marc Louis Michéli S. de Dulit.

Et du second :

2. Sara, n. 1720 † 1801, fem. 1741 de Jacob Brière.
3. Marie, n. 1722 † 1723.

VII. No. Jean Le Fort (fils d'Isaac et d'Elisabeth Baulacre, sa seconde femme), n. 21 juin 1685, Cons^{r} privé du roi de Pologne électeur de Saxe, et son envoyé extraor-

dinaire en Russie, chevalier de Saint-Alexandre Nefsky, † à Dresde 1739.

Ép. à Berlin le 7 juillet 1715 Frédérique Louise f. de No. Josué de Saint-Sauveur, baron de Montbel, et de Justine Philippine Elisabeth, baronne de Loe, dont il eut :

1. Pierre Frédéric dont l'article suivra celui de son frère.
2. Pierre qui suit.
3. Pierre. } Jumeaux nés à St.-Pétersb. † jeun.
4. Pierre. }

VIII. No. Pierre Le Fort, né 4 sept. 1719, grand-maître des cérémonies, général major au service de Russie, chevalier de l'ordre de Sainte-Anne, retiré du service en 1766 † à Morges 1796.

Ép. 3 septembre 1749 Mariamne Caroline Elisabeth, comtesse de Schmettau, f. du feld-maréchal comte de Schmettau, dont il eut :

1. Henri Jean Frédéric, né 1752 lieutenant au service de Russie 1779.
2. François, né 1754 † s. a.
3. Stanislas-Auguste, né 1755, lieutenant aux gardes de Pologne.
4. Elisabeth Marguerite, née à Varsovie 1767,

chanoinesse du Saint-Sépulcre, femme (1787) de No. Jean Aimé Sartoris.

VIII. No. Pierre Frédéric Le Fort, né à Paris 17 mai 1716, colonel en France, chevalier de l'ordre militaire † 13 mars 1763.

Ép. 23 avril 1753 Caroline, baronne de Falkenhayn, dont il eut :

1. Frédéric Antoine Henri, colonel et maréchal de camp en France † s. a. 1792.
2. Caroline Renée, née 1755, chanoinesse du Saint-Sépulcre † 1808.
3. Charles Auguste Philippe, né 1757, colonel de dragons † 1794 s. a.
4. Louise Sophie Éléonore, née 1758, chanoinesse de Wallde en Danemark, femme de Frédéric de Mauclère.
5. Christine Henriette Wilhelmine, née 1760 fem. de Pierre Rodolphe Bontems. C. G.
6. Catherine Charlotte Amélie Wilhelmine, née 1762 fem. de Louis Scipion Jean Baptiste Marie La Gorce, divorcée 1797.
7. Louis Dagobert Adolphe Emmanuel né 1764, officier au régiment de Nassau.

VI. No. Jaques Le Fort (fils de Jaques et de Françoise Lect), né 25 août 1653 † 22 décembre 1732, du CC. 1680.

Ép. 10 juin 1687 Susanne f. de Jacob Bonnet dont il eut :

1. Jean Jaques, né 1688, capitaine de grenadiers dans les gardes russes † s. a. 1756.

2. Renée, née 1696 fem. de David Possel, † 1781.

3. Jean qui suit.

4. Sara Renée, née 1703 † s. a. 1753, et 3 autres enfans † s. a.

VII. No. Jean Le Fort, né 29 juin 1698 † 4 octobre 1749.

Ép. 27 décembre 1742 Marie f. de de La Combe, dont il eut :

1. Germain qui suit.

Et deux autres enfans † jeunes.

VIII. No. Germain Le Fort, né 6 septem. 1744.

Ép. 28 août 1768 Andrienne f. de Pierre Adolphe de Malapert, B. G., dont il eut :

1. Louis Henry, né 1772 † s. a. 1825.

2. Jeanne-Louise, née 1774 fem. 1796 d'Aimé Gandy.

3. Jeanne Louise Madelaine, née 1776, femme 1797 de Jean François Mallet.

4. David Jean Henri, né 18 avril 1778.
5. Anne Susanne Renée Abbertine Perrette, née 1780, mariée le 4 février 1818 avec Jean Jaques Faton.

Et deux autres filles † en bas âge.

VI. No. François Le Fort (fils de Jaques et de Françoise Lect), né 2 janvier 1656, commandt. en chef des premiers gardes du corps de l'empereur Pierre Ier Alexeyévitch, général et amiral de ses troupes et flottes, président de tous ses conseils, vice-roi de Novogorod, ambassadeur et plénipotentiaire dans les cours de l'Europe, † 12 avril 1699 à Moscou, où l'empereur ordonna lui-même ses obsèques, et y assista en personne.

Ép. 1678 f. de François Souhai, ou Chouas, colonel au service de Russie, dont il eut Henri qui suit :

VII. No. Henri Le Fort, né 1784, lieutenant des gardes de S. M. I. de toutes les Russies, † d'une fièvre chaude en février 1703, à 19 ans, enterré auprès de son père, par ordre de l'empereur.

IV. No. Jacob Le Fort (fils de Jean Antoine et de Marguerite Miol), né 14 septembre 1581, du CC. 1620, † 26 mars 1655.

Ép. Elisabeth f. de sire Remi Tronchin et de Sara Morin, dont il eut:

1. Sara, née 1610 † s. a. 1690.
2. Marguerite, née 1613 † 1665, fem. d'Abraham Le Conte.
3. Théodora, née 1614 † 1686, fem. de Renaud Faguillon de La Renaudière.
4. Marie, née 1619 † 1677, fem. d'Hippolite Noel, C. G.
5. Elisabeth, née 1622 † 1638, s. a.

VANDEL. WANDEL.



Les frères Vandel jouèrent un rôle très distingué à Genève et en Suisse, pour notre indépendance : ce sont des personnages tout à fait historiques de cette grande époque.

Il paroîtroit par leurs armoiries qu'ils se nommoient auparavant Vandelis, mais je ne les ai jamais vus appelés autrement que Vandel, ou Wandel, soit Vandelli, au génitif latin, d'où l'on aura peut-être formé le calembourg de Vandeslys.

Armoiries : Un van à vanner du milieu duquel s'élèvent trois lys feuillés et fleuris. Elles se voient à un grand nombre de lettres. La branche de Claude les écarteloit de celles de du Fresney Chuit qui sont d'or à une fleur de lys de sable. Pierre, syndic en 1548, et Hugues, son frère, avoient pour cachet un cigne le col passé dans une couronne : ce sont les armes de *Godon*, avec qui ils étaient peut-être alliés (d'azur au cigne d'argent, la couronne fleuronnée d'or); mais avec des émaux différens, ce pouvoient être les leurs propre : Hugues Vandel, ambassadeur en Suisse en 1539, avoit le van et les lys, et le cachet

porte ses initiales en haut, et sur les bords de l'écu les lettres H. I. M. T., dont je ne comprends pas la signification. V. *l'Armorial.*

I. No. et Egr[e] Claude Vandel de Sept Moncels, au diocèse de Lyon, reçu B. G. le 9 mars 1487 pour 9 fl., avoit un oncle nommé Jaques, qui fut reçu B. G. le 5 octobre 1492 pour 10 fl., et qui laissa un fils nommé Pierre, dont je ne connois pas la postérité.

Claude ép. No. Mie du Fresney ou du Fresnoir Chuit, d'une très noble famille alliée à celles de Menthon, de Genost, de Châtillon et autres du premier rang en Savoye, f. de No. François et nièce et héritière de No. Martin, ffeu François du Fresney de la paroisse d'Arbusigny, dont il eut :

1. Robert, qui suit.
2. Pierre dont l'article suivra celui de son frère.
3. No. Hugues Vandel, très fréquemment employé pour les négociations avec la Suisse, se retira à Berne. Il avoit épousé No. Barbe de Grasswyl, veuve de No. Jaques Wyss de Berne, tige de la grande maison des Wyss.

4. Thomas Vandel, prêtre, procureur fiscal de l'évêché, embrassa la réformation, et épousa Clauda ffeu. No. Jean Troillet, vidomne de Genève, remariée après sa mort, avec Jean du Murgier, B. G. J'ignore s'il en eut des enfans.

5. Pernette fem. de No. et Egr[e] Mathieu Carrier, Cons[r].

II. No. Robert Vandel, secrétaire d'état, syndic en 1529, employé dans toutes les affaires importantes de son temps.

Ép. 1) Péronnette ffeu. No. Perrin de la Mare en 1516; 2) Philiberte, f. de N. Bouchin de Beaune.

Je ne sais de laquelle; mais je croirais que c'est de la seconde qu'il eut :

1. Thomas Vandel qui renonça à la bourgeoisie en 1557, à son retour d'Italie, « en « considération de ce que son oncle n'a- « voit aucun accès à la ville pour n'a- « voir pas voulu entièrement abandon- « ner tous ceux de ses parens et grands « amis qui étoient chassés. » Il se retira à Berne.

II. No. Pierre Vandel S. de Saconex (outre Arve)

et du Fresney, âgé de 28 ans en 1535, Cons[er] en 1540, syndic en 1548, perdit tout crédit à Genève, et n'y eut même plus aucun accès, comme on vient de le voir par l'article de son neveu Thomas, pour n'avoir pas voulu abandonner entièrement ses amis et parens persécutés.

Ép. No. et généreuse D. Amblarde de Novasella, veuve et tutrice de ses enfans en 1567. Il en eut :

1. No. et puissant S. Philibert Vandel S. de Saconex en partie.
2. No. et puissant Philippe Vandel S. de Saconex et de Grayzier qui épousa Pernette ffeu No. Jean Corne et de Claudine de la Thoy.

J'ignore si ces deux frères laissèrent quelque postérité : ils furent du nombre de ceux qui durent se consoler de la perte de leur patrie en répétant les vers de Virgile : *Sic vos non vobis.* Tous les auteurs conviennent de la part que leur père et leurs trois oncles eurent à l'affranchissement de Genève ; ils adoptèrent aussi les nouvelles idées religieuses ; mais le parti intolérant les proscrivit, parce qu'ils avoient conservé de l'attachement pour ceux de leurs anciens col-

lègues et alliés dans la grande cause de la liberté qui ne lui plaisoient pas.

I. Pierre Vandel le cadet, ainsi nommé pour le distinguer de son frère Pierre l'aîné, recteur de Joulens et de Morges, qui avoit une maison à la rue des Chanoines, est connu par le testament de cet ecclésiastique 1509, par lequel son fils est nommé cohéritier. Il étoit aussi frère de Claude ci-dessus.

II. Pierre Vandel, cohéritier de son oncle Pierre 1509, vivoit encore en 1521.

Ép. Louise ffeu. Laurent Neyrod, dont il eut :

1. Jean qui épousa Benoîte ffeu. Robert Broissant (Breissant).
2. Jaques C. G. † s. e. de Percevaude f. de No. Jean de Malbuisson, dont la dot fut restituée en 1536.
3. Robert qui suit.

III. No. Robert Vandel.

Ép. No. Pernelle Gerbel, dont il eut :

1. Jean qui suit.
2. Michée sous la tutelle de Samuel Malcon–

tent, son oncle, épousa en 1609 François ffeu Jaques de Bougy.

IV. No. Jean Vandel.

Ép. Philiberte ffeu. No. Paul Voisin et de Philiberte Varro, dont il eut :

1. Pierre.
2. Jaques.
3. Jeanne fem. No. Jean de Fernex C. G.
4. Marguerite fem : 1) de No. Marc de Bougy ; 2) de. . . . . . Neyrod.
5. Etienna fem. de No. Amblard d'Aillé.
6. Marie fem. de Pierre Lullin.
7. Catherine fem. d'Antoine de La Combe.
8. Philibert.

Je ne sais lequel des Vandel eut un fils nommé Claude, père de Jean, qui épousa en 1588 Marie f. de Pierre Mutin et de Jeannette Ardin.

LULLIN.



C'est de toutes les familles existantes de nos jours, la plus anciennement établie à Genève: il y en a quelques-unes encore à la campagne, mais qui n'ont eu le droit de cité que momentanément, ou tard, tandis que les Lullin en sont en possession non interrompue depuis plus de quatre siècles et demi suivant leur filiation authentique, et depuis cinq au moins, d'après toutes le probabilités. Nos Jean et Franç^s Lullin frères contribuèrent puissamment à la conquête de l'indépendance ; et dès-lors la famille n'a jamais cessé de rendre des services dans la magistrature. La branche aînée fut proscrite par le parti intolérant ; c'est de François que sont descendues toutes celles qui ont prospéré à Genève.

Armes : de gueules, au château de deux tours d'argent, maçonné de sable, ajouré d'une porte avec sa herse, et accompagné d'un croissant d'argent en pointe. La branche de Châteauvieux porte le château et le croisssant d'or, et Amédée Lullin, de cette branche, qui vivoit en 1720, avoit supprimé le croissant. Le syndic Pierre Lullin, qui

testa en 1639, scelle son testament d'un cachet qu'il nomme le sien, et qui porte deux lions affrontés, surmontés chacun d'une étoile, et soutenant une épée en pal; mais c'est le seul que je sache.

Plusieurs membres de cette famille signoient *Lulin* avec un seul *l*, et entre autre François en 1530, chef de tous les nôtres, mais l'usage des deux *l* a prévalu, et est aujourd'hui le seul admis.

Le nom vient évidemment du village de Lullin, ou la Grange-Lullin, situé en Chablais, entre Boëge et Thonon.

Guichard ffeu Perret Lullin de la Grange, C. G. en 1357, sous la tutelle d'Isabelle Bailly, sa mère, me paroît être la véritable tige de la famille. Il possédoit une maison dans la paroisse de Saint-Germain, et un coin de terre à Plainpalais, qui devoient lui être venus d'un partage avec les de Bourdigny.

Jaquemet Lullin de Genève possédoit dans le même temps une maison au-dessous de la porte du Marché, dont je n'ai pu trouver l'identité avec celle que posséda un peu plus tard, dans le même lieu, Humbert Lullin, tige incontestable de la famille, par lequel, faute de preuves assez positives pour d'autres degrés, je commencerai

cette généalogie. D'autres l'ont commencée à Girard *de* Lullin, syndic en 1343, qui avoit aussi une maison dans la même rue; mais elle appartenoit à Béatrix de Postella sa femme, qui n'eut point d'enfans, et dont les biens passèrent à ses frères.

I. Humbert Lullin, C. G. vivoit en 1376. En 1403 il reconnut à l'évêché, et l'on voit qu'il possédoit deux maisons contiguës dans la rue tendant de la porte du Marché au pont du Rhône. Le 21 janvier 1407, il reconnut au chapitre pour trois poses de terre au territoire de Meynes: dans cette reconnoissance, il est nommé Humbert Rosset *alias* Lullin. Il fut l'un des témoins au testament de No. Girard de Saint-Germain, Damoiseau, le 8 mai 1403, et à celui de No. Robert de Saint-Germain son frère, le 30 août 1416.

Il épousa deux femmes dont je n'ai point trouvé le nom; mais la seconde étoit mère de Franç[s] Siciliat, *alias* Roux (Rufi), qui épousa sa fille Péronette en secondes noces. Il paroît donc que ce fut de la première que vinrent ses enfans:

1. Mermet Lullin, qui suit.

2. Péronette femme 1) de Guichard Bailly, syndic; 2) de François Siciliat, *alias* Roux. Guichard Bailly, fils d'Etienne Bailly et de Jeannette de Farges, trésorier pendant plusieurs années et syndic, étoit un des particuliers les plus riches de la ville, et mourant sans enfans, il laissa une fortune considérable à sa femme et à l'Hôpital de Versonay, nommant pour exécuteurs testamentaires Jaques de Pesmes et Mathieu d'Espagny, tous deux nobles, Mermet Lullin son beau-frère, et le premier syndic de Genève quel qu'il fût, son testament est du 8 mai 1435.

II. Mermet Lullin C. G. fut conseiller de la ville en 1418. Il demeuroit dans la paroisse de Saint-Germain, suivant le grand acte de 1420, et reconnut en 1420, 1431 et 1445 pour la maison de son père, une pièce de quatre poses en la Forêt, et une autre maison en la grande rue du Lac. Le 15 février 1445, il vendit une grange près de la ville, rue d'Asseternens sur le chemin d'Arve: je pense que cette grange pouvoit avoir été bâtie sur

le tiers de pose que Guichard Lullin possédoit au territoire de Palais, et que cette rue d'Asseternens avoit été établie depuis 1357. Si ce fait pouvoit être mis hors de doute, il seroit presque évident que Humbert Lullin étoit fils de Guichard fils de Perret, ce que le nom de Guichard donné à son fils aîné rend déjà très probable.

Il eut au moins quatre enfans:

1. Guichard reconnut au fief de Mategnin en 1479 avec son frère Raimond, ses neveux fils de Robert, et les de Rugo de Bretigny, pour une vigne de trois poses indivise entre eux. Ép. Jeannette, · · · ·, qui testa le 22 septembre 1509 en faveur de Humberte Jacod, sa petite-fille.

Il en eut deux filles:

A. Jeannette, femme de Jean Jacod, B. G.

B. Thomassine, viv[t] en 1485, † avant sa mère

2. Robert, qui suit.

3. Raimond reconnut à l'évêché en 1460 et au fief de Mategnin en 1479; il étoit en 1479 curateur de Henri, ffeu Petremand Paget, pour lequel il reconnut

au fief de Coudrée. Il étoit du L, en 1457,

Ép. N. N..., dont il eut une fille unique.

A. Jeanne, femme de Michallet *Blanc.*

4. Guillermette, femme de Jaquemet Neyrod.

III. Robert Lullin du L en 1462, reconnut à l'évêché avec ses frères, en 1460. Le 3 janvier 1463 il fut témoin, avec son frère Raimond, au testament de No. François Magnin, damoiseau, qui avoit été syndic en 1432. Il ne vivoit plus en 1479.

Ép. N. N... dont il eut quatre fils:

1. Jean, qui suit.

2. Guillaume épousa Catherine, ffeu Jean Lect. cont. mar. du 6 juillet 1502; il paroît qu'il n'eut point d'enfans.

3. André, † s. p.

4. Pierre Lullin, âgé de 55 ans, en 1524, consul de la confrérie de l'Assomption à la Madelaine en 1500. Dans une enquête juridique de 1534, il est qualifié commendable, titre qu'on donnoit alors aux conseillers; dans cette enquête et dans une autre de la même année; il est dit âgé de 60 ans environ, ce qui feroit 5 ans de moins que d'après celle de 1524;

mais on sous-entendoit toujours « ou plus » (*salvo plure*). Il témoigna en faveur de No. Percival de Pesmes, comme ayant bien connu ses nobles père et mère et son ayeul paternel.

Il ép. Marguerite.... dont il eut une fille:

A. Luquine, femme de Jean Levet, de Ville en Michaille, B. G.

IV. Jean Lullin reconnut en 1479 au fief de Mategnin, pour lui et pour ses frères, encore mineurs. Le 1er janvier 1492, il vendit 15 s. de rente annuelle à la chapelle de Saint-Christophe à Lancy. En 1550, il étoit prieur et procureur de la confrérie de l'Assomption, à la Madelaine, et le 29 août 1516, il fonda, avec Jaquemet de Rugo et Jean Rogier, la chapelle de N. D. et Saint-Jean-Baptiste.

Ép. Catherine, f. et h.re d'Angelin de Vellis, Allemand, B. G. (on appeloit tous les Suisses Allemands); Angelin de Vellis étoit prieur de la confrérie du Saint-Esprit en 1478 et fut l'un des fondateurs de la chapelle de la Trinité, à Saint-Gervais, la même année.

Jean Lullin et Catherine de Vellis, eurent deux fils:

1. Jean, qui suit.
2. François, dont la postérité sera détaillée après celle de son frère.

V. No. Jean Lullin, ambass^r aux ligues avec No. Besançon Hugues, Jean Philippe et Ami Girard, en 1530, Syndic 1538, fut du nombre des fugitifs en 1540, n'ayant sans doute pas voulu embrasser la réformation.

Ép. 1) Barde Embler, dont il ne paroît pas avoir laissé d'enfans.

2) Françoise, f. de commandable Henri Pollier, conseiller, qu'il laissa tutrice de ses fils, † 24 juin 1554.

Il en eut:

I. No. Jean Lullin, marié le 1er avril 1554 avec Marie, f. de Claude Mareschal de Colonges-la-Cluse (remariée le 19 janvier 1561, avec Amblard de Fossal), dont il eut:

A. Jaques, né 1557.

B. Charlotte, née 1559, † 1560.

2. No. Hugues Lullin, fugitif, noyé dans l'Arve, 1559.

3. No. Claude Lullin ép. le 8 juin 1561, Jeanne, ffeu Claude Griffon, dont il eut:

A. Jean, né 1562.
B. Étienne, né 1563.
C. Jeanne, née 1564.
D. Élizabeth, née 1566, † de peste, 2 septembre 1571. (Isabelle.)
E. Mye, née 1569, † 1578.
F. Esther, née 1571.
G. Jean, né 1574.
H. Marie, née 1578, femme (18 juillet 1603) de Mathieu, f. de Bastien Magister, Piémontais.
I. Jean, né 1581.

4. Humberte, femme (le 13 septembre 1551) de No. Henri Savoye, C. G.
5. Pernette, femme 1) de Conrad Hobert (ou Huber), Allemand, B. G., 1544, 2) (11 janvier 1551) de No. Mathieu Spon, B. G., avec qui elle vivoit 1555. Elle eut pour sa dot 14 poses de terre aux Bougeries.
6. Anne (ffeu Jean Lullin) ép. 27 avril 1569 J^n f. de Henry Brunemeyer.

V. No. François Lullin, fils de Jean et de Catherine de Vellis, fut conseiller en 1538, et envoyé en Suisse à diverses reprises. Il contribua beaucoup avec son frère à l'établissement de notre indépendance. Il vivoit encore en 1556.

Ép. Mye f. de No. Claude Jaillet de Givrins, dont il eut :

1. Pierre, qui suit,
2. Nicolarde, fem. 1) de No. Jean-Jaques Levrier, 14 août 1553; 2) de No. Loup Tissot, 8 juin 1572.
3. Marguerite, fem. de No. Jean ffeu No. Antoine Gerbel, 9 février 1556.
4. Jaques dont la postérité sera détaillée après celle de Pierre.
5. Jean dont la postérité sera détaillée après celle de Jaques.
6. Antoine dont la postérité suivra celle de Jean.
7. Jeanne, † 1551.
8. Jaqueline, née 15 nov[b] 1554.

VI. No. Pierre Lullin, conseign. du comté de Tournay, qu'il vendit en 1565 avec ses frères.

Ép. 1556. Huguine f. de No. Jean Chrestien S[n] de Rougemont, et de Claudine Jaquier. Elle se remaria en 1570 avec No. Pierre Chenelat, qui fut premier syndic, et mourut le 10 décem[b]. 1597, ayant eu de son premier mari.

1. Etienne, né 1557.
2. Antoina, née 1558, ép. 1575 No. Fran[s] Vilain, B[on] d'Aubonne.

3. Louis, né 1559.
4. Un fils mort-né 1560.
5. François, né 1563.
6. Jean, le jeune qui suit, né 1567.
7. Louis, né 1568.
8. Pierre, né 1569, dont la postérité suivra celle de son frère Jean.
9. Jaques, né 1570.

VII. No. Jean Lullin, le jeune, né 1567, aud^{r} 1598, Cons^{er} Secret^{e} d'Etat, † 13 nov. 1609, rue des Chanoines.

Ép. 1598 Marie ffeu Eustache Vignon, remariée, après sa mort avec No. P^{re} Mus. Il en eut :

1. Antonia, née 1600.
2. Pyramus, qui suit.
3. Théodore, né 1604.
4. Sara, née 1606, ép. 1 (1624 No. P^{re} Dansse; 2) 1636 Daniel du Bary.
5. 6. deux enfans morts en bas âge.

VIII. No. Pyramus Lullin, né 1603 du CC. et juge de St Victor 1642, † 1644. Ep. Élisabeth Bonnet, dont il eut :

1. Pierre, né 1632.
2. Léonard, né 1638.
3. André, né 1640, qui suit.
4. Elisabeth, née 1634, ép. 1657 Abraham f. de Jean Dumont.

IX. No. André Lullin C. G. propriétaire à Peicy et à Peney, testa le 6 janvier 1710.

Ép. Anne Judith Fourneret, dont il eut :

1. Susanne, née 1666 fem. de Fran[s] Silvestre.
2. Barthélemi, né 1669, qui suit.
3. Jean-Antoine.

X. No. Barthélemi Lullin, né 1669.

Ép. Elisabeth f. de Vincent Tourton, de Lyon.

VII. No. Pierre Lullin, né 1569 (fils de Pierre et de Huguine Chrestien, Cons[er] 1612, syndic 1623, testa 17 octobre 1636, † 1639.

Ép. 1594. Anne, f. de Guill[me] de la Chanaz et d'Anne Paschal dont il eut :

1. Jean, né 1601.
2. Pierre, dit l'aîné, né 1602, marié en 1637 avec Elis[th], f. de P[re] Hurtaud.
3. Jaquema, née 1597, † 1630; fem. de No Guill[me] Franconis.
4. Anne, femme de No. Louis Varro, mar. 1613.
5. Sara, née 1603.
6. François, dont l'article suit.

7. Andrienne, née 1612.

VIII. No. F^{s} Lullin, du CC., 1623.

Ép. 1627 Susanne, f. de No. Michel Roset et de Judith de Normandie, dont il eut :

1. Sara, fem. de No. Pierre Lullin, le jeune, Cons^{er}.

VI. No. Jaques Lullin, fils de François et de Mye Jaillet, † âgé d'environ 38 ans, le 22 mai 1578.

Ép. 1566, Françoise f. de Thomas Dufour, hab^{t} à Chambeisy, remariée, après sa mort, avec No. Jean Blondel. Il en eut :

1. Marie, née 1567.
2. François, qui suit, né 1568.
3. Thomas, né 1573, viv^{t} en 1623.
4. Jeanne, fem. (1590) de Geo.-Bitto.
5. Jaques, né 1575.
6. Antoinette, fem. (1607) de Jaq., fils de P^{re} Taponnier.

VII. François Lullin, † 30 août 1617.

Ép. 1598 Jeanne, f. de No. Jean Bitry, † 1630 à 53 ans. Il en eut :

1. Jaques, qui suit.

2. Jeanne, n. 1601, fem. (1625) de Jean, f. de Jean Neel.

3. Esther, n. 1612, † 1650, fem. d'Etienne de Luc, et 3 autres enfans † en bas âge.

VIII. No. Jaques Lullin, né 1599, capit^{e} de la garnison.

Ép. Jeanne Bouquet, dont il eut dix-sept enfans en 21 ans, tous morts en bas âge, ou s. a. excepté 1. Jaques qui suit.

IX. No. Jaques Lullin, né 1645, ép. 1672 Marie ffeu Jean de la Rue, C. dont il eut :

1. Françoise, n. 1673.

VI. No. Jean Lullin, dit l'aîné (fils de François et de Mye Jaillet) conseigneur du comté de Tournay, du CC.

Ép. 17 juin 1570 Jeanne ffeu No. Michel de Châteauneuf, † le 31 janvier 1630, âgée de 75 ans. Il en eut :

1. Gabrielle, née 1574, † 1644, fem. 1 (1598 de Thomas Pilliod; 2) 1605 d'Etienne Duplex B. G.

2. Jeanne, n. 1576.

3. Etienna, n. 1577, † 1635, fem. de Daniel, f. de George Grangier.

4. Pernette, n. 1580.
5. Jean, qui suit.
6. Aymé, n. 1585.
7. Jeanne, n. 1589.
8. Marie, n. 1592., fem. de Sp. David, fils de spect. Michel Barthol, ministre.
9. Louis, né 1596.
10. Jean-François, né 1601.

VII. No. Jean Lullin, le jeune, né 1582, capitaine de 50 chevaux légers en France, puis auditeur, † 8 avril 1627.

Ép. Françoise, f. d'Etienne Duplex (1609), dont il eut :

1. Etienne, né 1610, qui épousa Jeanne de Bari.
2. Daniel, né 1612.
3. David, né 1615, qui suit.
4. Pierre, né 1618, dont l'article suivra la postérité de son frère.
5. Gabriel, né 1624.
6. Françoise, née posthume, 1627, † 1628.

VIII. No. David Lullin.

Ép. 1648 Susanne, f. de Pierre Després, dont il eut :

1. Jean qui suit.
2. Pierre, viv^{t}. 1701.

IX. No. Jean Lullin.

Ép. Marie-Madelaine ; ffeu No. André Revilliod et de Jeanne de Juge, dont il eut :

1. Ezéchiel qui suit.

X. No. Ezéchiel Lullin, du CC.

Ép. 11 mai 1732, Fran^{se}-Esther, ffeu No. Gabriel Humbert, dont il eut :

1. Françoise-Esther-Marie, née 1733, ép. 10 juillet 1757..............

2. Paul qui suit.

XI. No. Paul Lullin, né 1734, du CC.

Ép. 13 juillet 1760 Marie-Cath^{ne}, f. de J^{n}-Jaq. Long, dont il eut :

1. Madelaine, n. 1761.

2. Marie-Françoise-Thérèse.

3. Jean-Jaq.-Pierre, qui suit.

4. Marguerite.

5. Jean-Antoine.

XII. Jean-Jacques-Pierre Lullin, né 1767, D. C. R. 1814.

Ép. ..... f. de..... Morin, dont il a :

1. Paul-Élisée qui suit.

XIII. Paul-Élisée Lullin, auditeur, 1828.

Ép. Susanne, f. de Charles-Marie Dunant, D. C. R. dont il a:

1. ....

VIII. No. Pierre Lullin (f. de Jean et de Fran^{se} Duplex) né 1615.

Ép. 1651 Judith, f. d'Augustin Bacuet et de Pernette Grángier, dont il eut :

1. Augustin, né 1651.
2. Jeanne-Pernette, n. 1653.
3. Jean, né 1654.
4. Louise, née 1656.
5. Madelaine, née 1659.

VI. No. Antoine Lullin (f. de François et de Mye Jaillet) conseigneur de Tournay, du CC., 1597



Ép. 1) 30 mai 1568, Jeanne ffeu No. Jean-Louis Favre, † 10 juin 1581, 2) 31 décembre 1581 Marie ffeu No. Michel Comte.

Il eut du premier lit :

1. Jeanne, n. 1572.
2. Jean, né 1575.

Et du second.

3. Jeanne, n. 1583.
4. Françoise, n. 1585, † 1646. ép. 1) 1601 Daniel Patac; 2) 1631, No. Aymé ffeu No. Marin Gallatin.
5. Marie, née 1586, étouffée accidentellement par sa nourrice, 1587.

6. Jeanne, n. 1588.
7. Pierre qui suit.
8. Jeanne, née 1593.
9. Catherine, née 1595.
10. Jeanne, née 1598, † 1634, fem. de No. Jean de Normandie, 1617.
11. François, né 1600.

VII. No. Pierre Lullin, né 1590, secrét[e] des appellations 1619, cons[er] 1624, syndic 1637, † 1654.

Ép. 1624 Marguerite, f. de No. Jean de Normandie, † 28 fév. 1650, dont il eut:

1. Jean, né 1615.
2. Marie, n. 1617, fem. de Jean Buisson C.G., † en couches, 1637.
3. Jean, né 1619, qui suit.
4. Pierre, né 1621, dont la postérité sera détaillée après celle de Jean.
5. Michel, né 1624, † d'une chute, 1628.
6 Jean-Antoine, dont la postérité sera détaillée après celle de Pierre.
7. Domaine, né 1630, dont la postérité suivra celle de Jean Ant[e].

VIII. No. Jean Lullin, né 1619, cons[er] 1655, syndic 1661, envoyé en France 1667, testa 1676, † la même année.

Ép. 1) Catherine, f. de No. Jean-Louis Calandrini et C^{ne} Turrettini 2) Anne, f. de No. Daniel Le Fort et de Judith Rilliet.

Il eut du premier lit :

1. Pierre qui suit.
2. Isaac, † s. e. d'Andrienne Favre, épousée 1681.
3. Esther-Madelaine, fem. de No. Jean Trembley, aud^{r}.
4. Marie, fem. de No. Théodore Grenus, syndic.
5. Anne-Cath^{ne}, fem. de No. César de Saussure.
6. Camille, fem. de No. Jaq. Dansse.
7. Renée, fem. de Sp^{e}-Etienne Vautier, aud^{r}.
8. Jaques, † avant son père.
9. Jean-Antoine, dont la postérité sera déduite après celle de son frère.

Et du second lit :

10. Judith, fem. de No. Jean-Jaques Rigot.
11. Marc, dont la postérité sera détaillée après celle de J^{n}-Ant^{e}.

IX. No. Pierre Lullin, né 1646, Cons^{r} 1685, Syndic 1697, † 1717.

Ép. 1) Madelaine, ffeu No. Nicolas Burlamachi, 1673; 2) Alexandrine Fatio de Duillier.

Il eut du premier lit :

1. Judith, née 1674.

2. Jean qui suit.
3. Renée, n. 1678, fem. 1698, de No. Isaac, ffeu Jean-Ant^e Dupan.
4. Marie, n. 1679, fem. 1697 de No. Jean-Jaq., f. de Barth^mi Lect.

Et du second lit :

5. Sara, née 1691.
6. Anne-Madelaine, née 1696.
7. Pierre, né 1697.
8. Marie-Aimée, née 1703.

X. No. Jean Lullin, né 1675, cons^er 1718, syndic 1728, † 1742.

Ép. le 7 avril 1702 Sara, f. de No. Alexandre Rilliet, dont il eut :

1. Judith, n. 1703.
2. Susanne, n. 1704., fem. (1731) d'André ffeu P^re Falquet.
3. Pierre, né 1707.
4. Renée, n. 1709, fem. (1744) de No. François, f. No. Jean Rocca.
5. Jean-Antoine, n. 1711.
6. Pierre, n. 1712, qui suit.
7. Sara, n. 1715.

XI. No. Pierre Lullin, cons^er secrét^e d'état 1762.

Ép. 31 août 1749 Sara, f. de No. Isaac Rilliet, dont il eut :

1. Marie-Aimée, n. 1751.

IX. No. Jean-Antoine Lullin (f. de Jean et de Catherine Calandrini), testa le 16 décembre 1707, léguant cinq mille six cents écus blancs aux établissemens de charité, soixante mille écus à sa fille, la chaîne et médaille d'or que son père avoit reçues du Roi de France en 1661, à son fils aîné, et des legs à beaucoup de personnes.

Ép. Anne-Madelaine, f. de David Camp et de Théodora Thellusson, dont il eut:

1. Jean, né 1692.
2. Ami, né 1695, qui suit.
3. Marthe, né 1701.

X. No. et Sp. Ami Lullin, pasteur à la Fusterie, prédicateur distingué, professeur en histoire ecclésiastique, recteur de l'académie, né 1695, † 18 décemb. 1756. On a de lui un volume de sermons, publiés après sa mort, avec son portrait.

Ép. le 28 août 1724 Susanne Albertine, ffeu. No. Fran[s] de Langes de Lubières, dont il eut trois enfans morts avant lui, savoir :

1. Marie Charlotte, n. 1725, fem. de Jean-Jaques-André Boissier
2. Jean-Antoine, né 1726.

3. Antoine-Louis, né 1729.

IX. No. Marc Lullin, fils du syndic Jean et d'Anne Le Fort, sa 2[e] femme.

Ép. 1698 Sara, f. de Jaq.-Fran[s] Fatio et de Marie-Aymée Lect, dont il eut:

1. Marie-Aymée, n. 1701, fem. 1722 de No. Isaac Rilliet, f. de Robert.
2. Pierre, n. 1703.
3. Françoise, n. 1704, fem. 1724 de No. Antoine ffeu. Jacob de la Rive.
4. Jean-Antoine, n. 1705, du CC.
5. Marc, né 1706.
6. Jean, né 1707, du CC.
7. Gabriel, né 1709, qui suit.
8. Charles, né 1715, colonel au service de Hollande.

X. No. Gabriel Lullin, né.....

Ép. Olimpe, f. de No. André Gallatin (le 28 août 1740), dont il eut:

1. Anne, n. 1741, fem. 16 mars 1760 de No. André, f. de J[n] Fr[s] Pictet.
2. Sara, n. 1742, fem. 28 nov[e] 1762 de J[n]-L[s], ffeu J[n]-Ja[s] de Tournes.

3. Lucrèce, n. 1750, fem. 15 janv^r 1775 de No. Isaac Pictet, syndic, f. de Jaques, et trois fils morts sans alliance.

VIII. No. Pierre Lullin (fils du syndic Pierre, et de Margu^te de Normandie), né 1621, conseiller 1678, † 1679.

Ép. Sara, f. de No. François Lullin et de Susanne Roset, dont il eut:

1. Marguerite, fem. de Jaq. Cramer.
2. Louise, fem. de Jean Sales 1679.
3. Catherine, fem. de No. Jean-Léopold de Senarclens, S. de Clarmont.
4. Susanne, fem. de Sp^e Urbain du Molin.

VIII. No. Jean-Antoine Lullin (fils du syndic Pierre, et de Marg^te de Normandie), né mars 1627, S. de Dardagny, Confignon, Châteauvieux, la Corbière et Chalex, cons^er 1680, syndic 1688, † 1708.

Ép. Françoise, fem. de No. François Grenus et de Rose Ausset, dont il eut:

1. Rose, née 1651.
2. Jean, né 1655.
3. Michel, n. 1656 qui suit.

4. Jean-Ant[e], né 1657, † jeune.
5. Elizabeth, n. 1658, fem. No. Jean-Pierre Trembley 1675.
6. Jaques, n. 1660.
7. Pierre, n. 1661, † jeune.
8. Ami, n. 1663, dont l'article suivra celui de son frère Michel.
9. Marie, fem. de No. Jean Buisson 1684.
10. Pierre, n. 1665.
11. Françoise, n. 1667, † jeune.
12. Jean-Antoine, n. 1668.
13. Charles, n. 1669, dont l'article suivra après la postérité de son frère Ami.
14. Susanne, n. 1670.
15. Charlotte, n. 1671, fem. (1692) de No. Gabriel, f. de Marc Conrad Sarasin S. de la Pierre.
16. Françoise, n. 1672, fem. (1690) No. Fran[s] f. d'Isaac Pictet.
17. Jeanne-Elizabeth, n. 1674, fem. (1694) Aymé, fils de No. Isaac Le Fort.
18. Jean-Louis, né 1675.
19. Anne, née 1676, fem. de No. Jean Trembley, fils de Michel.
20. Jaques, né 1679.
21. Sara, née 1683.

Toutes ses filles eurent 120 mille fl. de dot.

IX. No. Michel Lullin, né 1656.

Ép. 1680 Catherine ffeu No. Jean-Louis Calandrini, dont il eut:

1. Jean-Jaques.
2. Jean-Antoine qui suit.
3. Madelaine.

Et d'autres enfans † s. a.

X. No. Jean-Antoine Lullin.

Ép. Catherine, f. de No. Trembley, dont il eut:

1. Elisabeth, n. 1713.

IX. No. Ami Lullin, né 1663, du CC., testa 19 avril 1701 (fils de J^n^-Ant^e^ et de F^se^ Grenus).

Ép. 1688 Marie, f. de No. P^re^ Perdriau, cons^er^, et d'Andrienne de la Rive, dont il eut:

1. Elisabeth, n. 1690, ép. 26 avril 1710 Etienne Banquet, B. G.
2. Jean-Antoine, n. 1691, qui suit.
3. Andrienne, n. 1694.
4. Dorothée, n. 1695.
5. Barthélemi, n. 1696, dont l'article suivra celui de son frère.

X. No. Jean-Antoine Lullin, n. 1691, du CC.

Ép. 1722 Philippe-Marthe, f. de No. Claude Claparède, cons^er du roi de Prusse, B. G., dont il eut :

1. Jean-Louis qui suit, et quatre autres enfans † s. a.

XI. No. Jean-Louis Lullin, cap^ne au service de France, et chev^r de l'ordre militaire, nommé Lullin de Vercourt.

Ép. 1770 Anne, f. de Jean-P^re Jolivet, dont il n'eut qu'un fils † s. a., avant lui.

X. No. Barthélemi Lullin (fils d'Amédée et de Marie Perdriau), né 1696.

Ép. · · · · · · · dont il eut :

1. Antoine-Barthélemi.

IX. No. Charles Lullin, S. de Châteauvieux, Dardagny, Confignon, la Corbière et Chalex (fils du syndic Jean-Antoine et de Françoise Grenus), fut cons^er 1714, syndic 1725, † janvier 1761.

Ép. 30 juin 1692 Marthe, f. de No. Michel Humbert, cons^er, et d'Anne-Marie Saladin (son père lui constitua 300 mille fl., et la dot de sa femme fut

de 120 mille fl., con[t] 13 avril 1693). Il en eut :

1. Michel qui suit.
2. Anne-Marie, n. 1699, fem. (1719) de Pierre, f. J[n]-Jaq[s] Bonnet.

X. No. Michel Lullin, S. de Châteauvieux, etc. etc., 30 sept. 1695, cons[er] 1738, syndic 1740, premier syndic, † 1781.

Ép. 22 sept. 1720 Susanne, f. d'Antoine Saladin, dont il eut :

1. Antoine qui suit.
2. Marthe, bat. 1724, fem. de No. J[n]-B[te], f. de Benj[n] Micheli.
3. Jean-Louis, n. 1725, † s. a.
4. Jaques-André, n. 1728, dont l'article suivra la postérité de son frère.

XI. No. Antoine Lullin de Châteauvieux, né 1721, capit[e] au service de France 1744.

Ép. à Chesne, le 25 juillet 1751, Renée, f. de No. Jean-Marc de la Rive, dont il eut :

1. Charles-Jean-Marc qui suit.
2. Michel, dont l'article suivra celui de son frère.

XII. Charles-Jean-Marc, Lullin D. C. R., commandeur de Compesières, lieut[t] col[l] de la milice.

Ép. Madelaine, f. de No. Gaspard Joly, syndic, dont il a eu :

1. Antoinette-Michée, fem. de.... Finguerlin.

XII. Michel Lullin, bat. 4 fév. 1754 (fils d'Antoine et de Renée de la Rive).

Ép. Amélie-Christine, f. de No. Charles Pictet et de Marie Dunant, dont il a eu :

1. Charles-Michel, chef du bureau des étrangers, soit *alien office*, en Angleterre, où il s'est marié.
2. Adolphe, † s. a.
3. Caroline-Jeanne-Amélie, fem. de No. Henri-Isaac-Max. de Budé.
4. Antoinette-Caroline-Marie, fem. de Jacob Beaumont, D. C. R.
5. Anne-Charlotte-Adélaïde, fem. de Jean-Gabriel Eynard, D. C. R., bienfaiteur de la Grèce.

XI. No. Jaques-André Lullin de Châteauvieux (f. du syndic Michel, et de Susanne Saladin), né 1728, lieutenant-général au service de France, colonel du régiment de son nom, chevalier grand' croix de l'ordre du mérite.

Ép. 16 juin 1771 Madelaine, f. de Sp. Jacob Vernet, pasteur et professeur, dont il a eu :

1. Jacob-Frédéric qui suit:

XII. Jacob-Frédéric Lullin de Châteauvieux, D. C. R., auteur de plusieurs ouvrages célèbres sur l'agriculture et la politique.

Ép. Marie-Jeanne-Elisabeth, f. de No. Isaac-Fabri, cons^er, et de Marie-Françoise de Carro, dont il a eu :

1. Michel Théodore, capit^e aux Gardes suisses en France.
2. Blanche-Catherine, fem. de No. Jean-Edouard Naville, syndic.

VIII. No. Domaine Lullin (fils du syndic Pierre et de Margu^te de Normandie) des LX.

Ép. Antoinette, f. de No. Paul de la Maisonneuve, et d'Anne Morlot (le 29 nov. 1664, à Chesne), dont il eut :

1. Jeanne Françoise, n. 1666.
2. Pierre, n. 667.
3. Pierre, n. 1669.
4. Renée, n. 1671, fem. de Théod^e, f. de P^re du Hamel, C. G.
5. Jaques, qui suit.

6. Marie, n. 1674.
7. Michée.
8. Michel, marié en 1720 avec Anne-Marie, f. d'André Le Maire C. G., dont il n'eut point d'enfans.

IX. No. Jaques Lullin, n. 1673, du CC. testa le 2. nov. 1731.

Ép. 17 mars 1705 Susanne, f. de Sp. Jean Sales et de Louise Lullin, dont il eut:

1. Jean-Louis qui suit.
2. Renée, n. 1707, fem. de No. et Sp. Jean-Louis Calandrini, syndic et prof[r].
3. Pierre, n. 1712.
4. Susanne, n. 1718.

X. No. et Sp. Jean-Louis Lullin, pasteur, né 1705.

Ép. 11 août 1743, Charlotte Catherine ffeu. Jean Boissier, dont:

1. Ami qui suit.
2. No. Jean-Antoine Lullin, né 1749, marié en 1794 avec Jeanne-Michée, f. de No. Claude-Philippe Claparède, premier syndic, dont il eut une fille unique.

   á) Caroline Lullin, fem. de Sp. Fran[s]-Samuel-Béat-Louis Gaussen, pasteur à Satigny.

3. Ursule, née 1744.

XI. No. Ami Lullin, né 1748, premier syndic 1814.
Ép. 1) 1779 Marie-Louise, f. de No. Léonard Buisson et Marie Bertrand.
2) 1783 Louise, f. de Pierre Aubert, dont il n'eut point d'enfans.
Il eut du premier lit:
1. Charles-Léonard qui suit.

X. No. Charles-Léonard Lullin, né 1781, conseiller, secrét^e-d'état.
Ép. Sophie, f. de Jaques Diodati, D. C. R., et de Sophie de Morsier, dont il a:
1.
2.
3.

J'ai tenu à donner cette généalogie aussi complète qu'il m'a été possible, d'abord parce que c'est celle de la plus ancienne famille genevoise, et que par la multitude de ses branches elle intéresse plus de personnes qu'aucune autre, ensuite pour qu'on pût se faire une idée approximative du travail d'un généalogiste : encore ne peut-on en concevoir que très foiblement les difficultés sur cet aperçu. Le grand nombre des mêmes noms de baptême qui se retrouvent à chaque génération, demande une attention extrême et très fatigante.

Il faut observer qu'il y avoit à Genève encore d'autres Lullin venus postérieurement, les uns de Remorentin, les autres de St.-Cergue; je croirois volontiers que ces derniers étoient issus de la branche de Jean, qui s'expatria en 1540 environ; mais n'en ayant aucune preuve, je ne les ai pas mis ici. Ils pourront trouver leur place, ainsi que les autres, dans un des volumes suivans.

FAVRE d'Échallens, en latin *Fabri.*



Le nom de Favre est porté par tant de familles qui n'ont aucun rapport entre elles, qu'il est nécessaire de distinguer chacune par le lieu de son origine. Il y en avoit à la Roche, à Greilly (on leur a conservé leur nom latin de Fabri), à Piron, à Thoiry, à Faramand, à Divonne, à Begnins, à Sergy, à Gissier, à Cortonay, à Cluses, à Jussy, à St. Julien, à Russin, qui tous ont séjourné à Genève, et à Genève même plusieurs familles différentes. Celle dont je m'occupe actuellement est originaire d'Echallens, au pays de Vaud, mais établie à Genève long-temps avant la réformation.

François Favre, 1er conseiller d'état de cette famille fut un des fondateurs de notre indépendance: il aimoit ardemment la liberté et la vouloit entière; ce qui le mit aux prises, ainsi que ses nombreux enfans, avec le parti des moines défroqués qui prétendoient gouverner Genève; ils firent tout au monde pour le trouver ou le mettre en défaut, afin de pouvoir le condamner et se partager ses dépouilles qui en valoient bien la peine : ils l'ac-

cabloient d'injures du haut de la chaire et les prodiguoient également à ses filles, moins patientes que lui : on les citoit en justice pour le moindre propos contre les étrangers, qu'elles haïssoient cordialement, et avec raison.

Enfin on profita de l'affaire de son gendre Amé Perrin pour le faire arrêter ; mais Messieurs de Berne intervinrent en sa faveur avec tant d'efficace, qu'il fallut le libérer presque aussitôt. Il étoit trop connu, et trop considéré en Suisse, pour qu'on pût être impunément inique à son égard. La rage de ses adversaires s'assouvit sur la mémoire de son fils Gaspard, qui fut condamnée et ses biens confisqués, pour des legs à ses plus proches parens, sous prétexte qu'ils étoient ennemis. Le peuple fit si peu de cas de cette infâme sentence, que le fils de Gaspard fut toujours reconnu citoyen, et parvint ensuite à la charge de premier syndic. On trouvera beaucoup de détails assez singuliers dans mes *Matériaux historiques* (1). Je me borne à présent à signaler François Favre comme un de nos meilleurs patriotes et sa famille comme une de celle qui nous ont

(1) Voyez aussi ceux que M. Grenus a consignés dans ses fragmens.

donné le plus grand nombre de bons citoyens et de dignes magistrats.

Armes : d'azur à la face d'or, accompagnée en chef d'une rose d'argent et en pointe d'un fer à cheval du même.

I. Guillaume Favre étoit propriétaire à Eschallens vers 1450 et fut père de Jean qui suit :

II. Jean Favre reçu B. G. le 24 décembre 1507 pour 60 fl. (à cette époque la bourgeoisie ne se payoit ordinairement que 8 fl., mais les gens riches payoient beaucoup plus que les autres), † 1525, ép. en 1480 Jeanne de Poypon *alias* Nepla, dont il eut :

1. Vénérable Pierre Favre Dr Dr., chanoine de Lausanne.
2. Jeanne, femme de Didier Jaquet.
3. Antoine qui suit.
4. François dont l'article suivra celui de son frère.
5. Jean marié avec Jaquema, f. de No. Louis Plonjon, syndic, et de Marguerite Aygre, dont il paroît qu'il n'eut pas d'enfans.
6. Jaquema femme de No. Jean Gentil.

III. Antoine Favre, des LX 1537.

Ép. Philiberte .... dont il eut :

1. Guillauma femme de No. Jean Liffort.
2. Marie femme de No. Jean de la Maisonneuve.

III. François Favre, l'un des fondateurs de notre indépendance assista avec ses frères Jean et Antoine à la confirmation de la bourgeoisie avec Berne et Fribourg en 1530 et fut conseiller-d'état 1534 : il vivoit encore en 1547.

Ép. 1) Jeanne.... viv[t] encore 1530.
2) No. Marguerite...., veuve de No. Claude du Molard l'aîné, vivant avec lui 1538 et 1544.

Il eut du premier lit :

1. Gaspard qui suit.
2. Antoina ép. 1538 Marquiot Grifferrat.
3. Françoise ép. 1538 No. Ami Perrin, capi-général.
4. Louis ép. No. Pierre Tissot.
5. Clauda ép. 1) Claude Bonna dit Pertems; 2) No. Pierre de la Mare.
6. Marie, femme No. Jean-Louis Ramel.
7. Claude.

Et du second :

8. Domaine dont l'article suivra la postérité de son frère Gaspard.

IV. No. Gaspard Favre, conseiller, est celui dont

la mémoire fut condamnée et les biens confisqués pour des faits legs à ses beaux-frères, † 1556.

Ép. 19 juillet 1552 Louise f. de No. Léger Mestrezat et de Louise du Four, dont il eut:

1. Jean qui suit.
2. Jeanne femme de No. Pierre Dupuis 1575.

V. No. Jean Favre, premier syndic, † à 65 ans 1621.

Ép. Catherine ffeu. No. Jean Séve, de Lyon, et de Catherine de la Doy, dont il eut:

1. Ami qui suit.
2. Jean, conseiller-d'état, dont l'article suivra la postérité de son frère Ami.
3. Jaques dont l'article suivra la postérité de son frère Jean.
4. Catherine, femme de No. Etienne Rilliet, syndic.

VI. No. Ami Favre, S. de Dardagny et de Confignon, né 1591, Cons^er 1623, syndic 1626, premier syndic † 1653.

Ép. 1) 1615 Michée f. de No. Daniel Roset et de Jeanne Franc.

2) Marie f. de No. Jacob Anjorrant, premier syndic, veuve

de No. Pierre Lect, S. de Confignon.

Il eut de la première un fils unique.

1. Daniel qui suit.

VII. No. Daniel Favre, du CC. à 16 ans, aud^r à 18. Ep. 4) 22 juin 1647 Edmée f. de No. Pierre de Jaucourt et de Françoise d'Anlezy, petite-fille de Louis de Jaucourt et d'Eliz^th de la Tremouille.
2) 1666 Elizabeth ffeu. Mathieu Jaquemet, du Dauphiné. Il eut du premier lit.

1. Marie Aymée, n. 1648.
2. Anne Catherine, n. 1650
3. Jean, n. 1651.
4. Jacob, n. 1652.
5. Louise, n. 1653.
6. Madelaine Christine, n. 1654.
7. Jean, n. 1656.
8. Daniel, n. 1657.
9. Jean Pierre, n. 1659.
10. Jean Rodolphe tenu sur les fonts de baptême par Jean-Rodolphe Mey, baillif de Nyon, pour Messieurs de Berne, 1661.
11. Frédéric, n. 1662
12. Jaques, né 1664.

Et du second lit :

13. Elisabeth, n. 1666, mar. 1684 avec Jaques f. de Jaques Dunant, C. G.
14. Hélène, n. 1667.
15. Sara, n. 1669, † jeune.
16. Marguerite, n. 1670.
17. Charlotte, n. 1671.
18. Jeanne Françoise, n. 1674.
19. Sara, n. 1679.

VI. No. Jean Favre (fils de Jean et de Catherine Sève) Cons[er] et Trés[er]-Gén[l] 1654, † la même année.

Ép. 1) 1624, Jeanne f. de No. Michel Roset et de Judith de Normandie; 2) Hélène ffeu. messire Pierre Durcot, B[n] de la Grève, S. de la Roussière, de St.-Denis, de Boutebois et de St.-Aubin.

Il eut de la première:

1. Jean qui suit.
2. Jeanne femme de No. Jean Sarrasin.
3. Sara femme de No. Pierre Pictet.
4. Ami qui testa le 9 août 1688, † s. a.

VII. No. Jean Favre.

Ép.

1) François.

VI. No. Jaques Favre (fils de Jean et de Catherine Séve), Conser en 1655, syndic 1661, † 1662.

Ép. Françoise f. de No. Jacob Anjorrant premier syndic, et de Marie Favre du Lac, dont il eut:

1. Jean Jaques, qui suit.
2. Ève femme No. Pierre Sarrasin, conseiller.
3. Andrienne femme No. Etienne Turretini.

VII. No. Jean-Jaques Favre, Conser et trésorier-général en 1667, † 1669.

Ép. Marguerite, sœur de No. Simon Pierre de la Croix, lequel résidoit en 1665 au château de Bresse, paroisse de Chaveyriac, au bailliage de Bresse. Il en eut :

1. Simon Pierre, né 1635 † jeune.
2. Jaques, né 1654 qui suit.
3. Marie, née 1655.
4. Jacob, né 1658, dont l'article suivra celui de son frère.
5. Jean.
6. Barthélemi.
7. Susanne.
8. Louis.
9. Andrienne femme de No. Guillaume de Budé, S. de Fernex.

VIII. No. Jaques Favre, S. de la Gara, né 1654, Cons[er] en 1695, syndic 1702. Premier syndic.

Ép. 1682 Dorothée, f. de No. Jean-Louis Calandrini et de Marie Hertner, dont il eut :

1. Jacob qui suit.
2. Marie, fem. de No. Gabriel Rilliet.

IX. No. Jacob Favre, premier syndic.

VIII. Jacob Favre (fils du conseiller Jean Jaques et de Marguerite de la Croix), né 1658.

Ép. 16 avril 1691, Louise f. de No. Pierre Sarrasin.

1. Pierre qui suit.

IX. No. Pierre Favre, né 1695.

Ép. 1) 1722 Sara f. de Gédéon Mallet, † à 27 ans, 18 novembre 1727;

2) 1733 Susanne, ffeu. Jean-Pierre Jolivet.

Il eut du premier lit :

1. Andrienne, née 1727.

Et du second :

2. François qui suit.

X. No. François Favre, n. 1736, établi à Marseille.

Ép. Marguerite, f. de Guillaume Fuzier Cayla, dont il a eu :

1. Guillaume, qui suit.
2. Pierre, né 1773.
3. Anne Caroline Susanne Isabelle, n. 1780.

XI. Guillaume Favre, né 1er juin 1770. D. C. R. 1814.

Ép. Catherine, f. de Jean Bertrand et Cathne Martin, dont il a:

1.
2.
3.

IV. No. Domaine Favre (fils de François, conser) du CC. † âgé de 46 ans, le 13 janv. 1585.

Ép. Nicolarde, f. de No. Mathieu Manlich et de Clauda Pollier, dont il eut:

1. Louis qui suit.
2. Marguerite, fem. (1579) de No. Jean Sarrasin.
3. Susanne, fem. No. Françs de Chapeaurouge.
4. Étienna, fem. 1) de No. Michel d'Arlod; 2) de No. Jean Chenu.
5. Marie fem. de No. Étienne du Villard.
6. Abel.

V. Noble Louis Favre des LX † 1640.

Ép. Esther, f. de No. Michel Roset, premier syndic, et de Claude de Roches, dont il eut:

1. Louis qui suit.

2. Dorothée, née 1590, fem. 1) de Hugues de Croso; 2) de Jaq. Vuaillet, proc[r] du Roi au bailliage de Gex.

VI. No. Louis Favre, né 1593, † 1644.

Ép. 1626 Jeanne f. de Daniel Vuaillet, cons[er] et proc[r] du Roi au bailliage de Gex.

HOFFISCHER.



Ce nom a été estropié comme tant d'autres; on l'écrivoit communément Offichet, Aufichet, Officier, et souvent on y substituoit le nom de baptême du père de celui dont on vouloit parler, le nommant, par exemple, Boniface Peter. Cette famille a fort peu séjourné à Genève; mais son séjour y a été singulièrement utile. Elle étoit originaire de Gessenay, où Boniface Hoffischer avoit conservé des relations qui nous furent extrêmement avantageuses pour la guerre avec le duc, comme on le verra dans mes *Matériaux historiques*. Je n'en parle ici que sous ce rapport, car ce que j'en puis dire d'ailleurs ne sauroit guère se nommer une notice généalogique.

I. Pierre Hoffischer étoit prieur de la confrérie du Saint-Esprit, des Allemands (suisses) en 1511. Il eut deux fils:

1. Boniface qui suit.
2. Guillaume nommé avec son frère en 1512 et 1522.

II. Boniface Hoffischer fut député à Fribourg pour les affaires de la ville, et c'est dans

ses lettres au Conseil que j'ai trouvé son véritable nom. Il fut aussi une des victimes du parti intolérant en 1540.

Ép. par contrat du 22 janvier 1522, Claudia f. de Lancelot Caillard, B[s] de Seyssel, qui lui apporta 1,400 fl. de dot et 200 fl. en vêtemens nuptiaux. Il en eut des enfans, qui furent chassés de Genève avec sa femme et ses domestiques, après qu'on l'eût obligé à prendre la fuite. Il étoit du nombre de ceux qu'on a condamnés sous le nom d'Artichaux, parce qu'on vouloit s'en débarrasser à tout prix : c'étoient ceux qui faisoient le plus d'ombrage au parti rigoriste, et leurs biens étant considérables, on s'en empara par le moyen inique de la confiscation, déclarée illégale par ces mêmes franchises pour lesquelles ils avoient versé leur sang et dépensé leurs patrimoines. Les partis sont morts ; la vérité, quoique tardive, finit par se faire jour, et par remettre chacun à sa place. Triste consolation pour de si noires ingratitudes !

SEPT.



C'est encore une des familles qu'on peut réunir sous la bannière de « *Sic vos non vobis* ». Peu de gens avoient fait autant que Michel Sept pour la ville, et il en fut bien indignement récompensé.

Armes : Une croix dont la traverse est posée en biais, et le pied entrelacé par la lettre S. Chaque individu mettoit l'initiale de son nom de baptême en dessous, comme on peut le voir à l'Armorial.

I. Balthazar, aussi souvent nommé Baptizard Sept, hab[t] de la paroisse de Sainte-Croix, fut reçu B. G. le 4 juillet 1477, possédoit en 1487 des biens procédés de l'héritage de Pierre ffeu Antoine de Veyrier.

Ép. Jeanne ..... veuve en 1518, vivant encore en 1529.

Il en eut :

1. Michel qui suit.
2. Antoine nommé dans une reconnoissance de son frère 1537.

II. No. Michel Sept, syndic 1529, fréquemment employé comme député en Suisse, premier syndic en 1534.

Ép. Pernette ffeu No. Jean-Louis Ramel, syndic, dont il eut :

1. Jean-Baptiste Sept, conseiller 1553 et 54, banni, marié avec Clauda f. de No. Claude Bonna dit Pertemps, syndic.
2. Jean-Balthazar Sept, auditeur et des LX en 1554, marié avec Andrienne f. de No. et Puiss[t] Seign[r] Jean de Livron, conseigneur de Marval, Chalex, Dardagny et Russin, S. de la Tour de Vey et de Santonet en partie, et de No. Péronne de la Bottière.
3. Michel Sept sous la tutelle de sa mère en 1544 avec ses frères, banni, et ses biens confisqués, viv[t] en 1555.
4. Antoina femme de No. Pierre Bonna, syndic, par contrat du 30 juillet 1537.

I. Jean Sept, des L en 1530, âgé de soixante ans en 1524, devoit être frère de Balthazar.

Ép. Mye ffeu Etienne Dufour B. G., laquelle testa le 26 juillet 1519, en faveur de son mari, lui substituant les filles d'un premier lit, à ce qu'il paroît.

Il en eut :

1. Rolande Sept.
2. Guillaume Sept.

PÉCOLAT.



Le nom de Jean Pécolat a été avili d'un côté par des historiens qui l'ont représenté comme une espèce de bouffon de société, parasite et invité seulement pour ses bons mots; il a été illustré d'autre part, et célébré comme celui d'un martyr de la liberté par ceux qui ont raconté qu'il s'étoit coupé la langue pour ne compromettre personne à la torture. Les deux versions sont également fausses, et de sottes inventions de Bonivard. Les deux procès de Pécolat ont été conservés, et je les publierai, au moins en extrait, dans mes *Matériaux historiques*. Il n'y est pas question de ce fameux trait de langue coupée. Toute cette partie de notre histoire a été brodée des plus impudens mensonges par Bonivard, et prouve le cas qu'on doit faire de sa chronique. Il y a autant de faussetés dans l'histoire du procès de Berthelier.

Pécolat, loin d'être un héros si extraordinaire, chargea très gravement ses amis, quand on l'appliqua à la torture : il n'y a pas de quoi lui en faire de trop sérieux reproches, parce que per-

sonne ne pouvoit résister à de si horribles tourmens; mais il ne falloit pas lui prêter des actions héroïques, uniqement pour rendre l'évêque Jean de Savoye plus odieux. Cet évêque ne le fit point tenir à la corde devant lui tout le temps de son dîner; il n'assista à aucun de ses interrogatoires, et ne dînoit pas dans le lieu où l'on infligeoit la torture. Bonivard détestoit Jean de Savoye parce qu'il l'avoit supplanté dans l'abbaye de Pignerol, et il a inventé toutes ces circonstances, et bien d'autres pour se venger de lui.

Mais Pécolat n'étoit point un pauvre hère réduit à dire des bons mots pour accrocher un dîner. Sa famille avoit constamment siégé dans le Conseil dès le commencement du 15e siècle, et son frère et lui jouèrent un rôle assez distingué, indépendamment du fameux procès.

I. Pierre Courtilliet dit Pécolat, syndic en 1409, étoit neveu de No. Jean de Rossillon, qui le nomma héritier avec sa veuve, avant 1403, il vivoit encore en 1425.
Ép. Jeannette f. de Perret d'Avignon B. G. Il en eut :

1. Renaudin Courtilliet dit Pécolat, vivant en 1430, et probablement
2. Étienne Pécolat, conseiller 1474, qui laissa une fille, Hugonette femme de Jaques Robin.

3. Jaquemet Courtilliet dit Pécolat, qui épousa Michée f. de Pierre de Faucigny dit Monthoux, C. G.

4. Jean Courtilliet dit Pécolat, qui suit:

II. Jean Courtilliet dit Pécolat, C. G. testa le 4 octobre 1478: il avoit des maisons rue de la Poissonnerie.

Ép. Jeannette.... qu'il substitue à ses enfans, nommés:

1. François, vivant en 1494 et 1505, père de Péronette 1509.

2. Antoine, qui suit.

3. Guillaume.

4. Jeanne testa le 25 février 1518 femme 1) de Baudissard Balard, dont elle étoit veuve en 1508; 2) de Pierre Antoine notaire apostolique; 3) de Jean Vincent Dr Méd.

III. Antoine Pécolat, syndic en 1504, paroissien de la Madelaine 1505, ép. Jaquemette.... nièce de Messire Claude Fusier, chapelain, dont il eut:

1. Jean Pécolat, qui a donné lieu à cet article, du L en 1525 et 26.

2. Etienne Pécolat qui suit.

3. Péronette, femme de No. Claude Etienne Bérenger, huissier ducal.

IV. No. Etienne Pécolat, trésorier des biens des

condamnés (*mammelucs*) en 1530, des L en 1526.

Ép. Madelaine Corneille, dont il eut:

1. Claude.
2. Louis.
3. Jean.
4. Jeanton.
5. Antoine.

Ces cinq frères étoient, en 1540, sous la tutelle de No. et Egr^e^ Urbain d'Avonex et de Jean Balard C. G.

DE LA MARE, en latin de *Mara*.



J'ai déjà désigné les *de la Mare* comme les amis intimes, parens et alliés de plusieurs des fondateurs de notre indépendance. On les voit souvent rassemblés chez eux pour de certaines solennités, dans les momens les plus intéressans de notre histoire, et il est probable que leur maison vit éclore plusieurs des plus nobles projets qu'ils formèrent. Mais ils furent du nombre de ceux qui ne voulurent pas changer de religion, et qui s'expatrièrent forcément à l'époque de la réformation.

I. Janin de la Mare fut reçu B. G. 1482 pour 40 fl. Il avoit une sœur nommée Pernette, femme de Jaques Paquet. Il testa en 1499.

Ép. Péronette..... dont il eut:

1. Perrin, qui suit.
2. Jean, dont l'article suivra après la postérité de son frère.
3. Etiennette, femme de Jaques Verdens de Cluses.
4. Amanda, femme de Jaques Mareschal de Revilly.

5. Jeannette, femme de Jérome Chamois.
6. Jeanne, femme de Guillaume Dorier.
7. Jaquema, femme de Renaud Mestrot.

II. No. Perrin de la Mare testa le 10 septembre 1505.

Ép. Bonne, fille de No. Guigut Pricaz, dont il eut:

1. No. Etienne de la Mare, S. de Vanzier, syndic en 1519, qui ne paroît pas avoir laissé d'enfans de No. et gen[se] Yolande de Gingins, sa femme, f. de No. et P[t] S. Amédée de Gingins S. de Beaumont et de Ville-la-Grand, veuve de Jean de Manussier, épousée par contrat du 12 juillet 1517.
2. No. Jean de la Mare fit une donation à sa mère et à son frère en 1521. Il épousa Gasparde Servet, dont la mère se nommoit Jeanne Berthelier, mais n'en eut pas d'enfans.
3. Antoina, femme (1506) No. George, f. de No. Jean Joly de Thonon.
4. Péronette, } Une des deux épousa le syndic
5. Sybilline, } Jean Philippe.
6. Guillemine, femme de No. Jean Lévrier.

II. No. Jean de la Mare, fils puîné de Janin, fut syndic 1513, conseiller 1518, et vivoit encore en 1524.

Ép. No. Gasparde Deifilia Magnin, de Chambéry, dont il eut:

1. No. Jean Antoine de la Mare.
2. No. Pierre de la Mare, demeurant à Marlinge en 1561.

Ep. Clauda, Favre veuve de No. Claude Pertems: Elle vivoit avec lui en 1544, et c'est probablement de ce mariage que descendoit No. Pierre ffeu No. Jean Baptiste de la Mare, natif de Chambéry, demeurant à Marlinge, marié par contrat du 9 juin 1597 avec Marie ffeu Sp. Laurent de Normandie, veuve de No. Jean François Pitard.

AUBERT.



Il y a eu à Genève plusieurs familles de ce nom, qui n'avoient aucun rapport entre elles. Elles pourront toutes trouver place dans cet ouvrage; mais celle dont je vais donner la généalogie est distinguée par le conseiller Jean Aubert, massacré à Bonne, en 1589, au mépris d'une capitulation.

I. Jean Aubert, de Langres fut reçu B. G. 1493; il laissa,

1. Henri qui suit.

II. No. Henri Aubert, Cons[er] 1537, syndic 1549, Lieut[t] 1557 † 1576.

Ép. 1) Clauda Marquet;

2) Etienna, fem. de No. Louis Gautier;

3) Françoise, f. d'Egrége Nicod Roux.

Il eut du premier lit:

1. Pernette, femme de Claude Pillet.
2. Michée, femme 1) de Jean du Peril; 2) de Pierre Saxod.
3. Michée, femme de No. Girardin Gesson de Fernex.

Du second:

4. Jean, qui suit.

Et du troisième:

5. Abraham, du CC. 1580, auditeur 1586, † 1594, marié avec Andrée de Ville, dont il eut deux filles, Catherine femme de Henri Wissembach 1609, et Françoise femme de Mathieu Joly, B. G.
6. Joseph, du CC. 1600, déposé 1605.
7. Isaac, né 1553 † 1605, du CC. 1581, marié à Pernette ffeu No. Ami Monathon et de Françoise de Châteauneuf.
8. Gabriel.
9. Jacob.
10. Jeanne femme de Gabriel Pyu, 1575.
11. Marie.
12. Etienna, femme 1) de Jean Michel, de Nyon; 2) de Gabriel de l'Aulne, B. G.
13. Louise, femme d'André Duc.

III. No. Jean Aubert, du CC. 1560, auditeur 1562, conseiller, tué à Bonne 1589.

Ép. 1) 1561 Françoise Guérin;
2) 1567 Michée ffeu Chrétien Donzel;
3) Sara, f. de No. Pierre d'Arlod et de Marguerite de Châteauneuf.

Il eut du troisième lit:

1. Marie, femme (1605) de Pierre Pitard.
2. Pierre, qui suit.

IV. No. Pierre Aubert, du CC. 1612, † 1636.

Ép. 1) Jael f. de Simon Goulard;

2) 1630, Anne Millaud.

Il eut du premier lit:

1. Pernette, femme de Samuel Silvestre 1641.
2. Susanne, femme de No. Etienne Voisin 1633.

Et du second:

3. Pierre.

Les armes de cette famille étoient de sable à la colonne d'or surmontée d'une flamme, et accompagnée de trois étoiles mal ordonnées, c'est-à-dire une en chef, deux aux flancs.

DUPAN, autrefois Du PAN, en latin de *Pane*.



Lucain Dupan II du nom, ayant été du nombre des Genevois qui préparèrent les voies de notre indépendance, en recherchant l'alliance de Fribourg, je le place parmi les fondateurs de la liberté, quoique son âge très avancé à l'époque des grands mouvemens ne lui permît plus d'y jouer un rôle bien animé, puisqu'il avoit 95 ans à l'époque de sa mort en 1531. Son fils Claude fut un des personnages les plus distingués de la République, parce qu'il embrassa la réformation avec ardeur, et fut un des amis de Calvin. Dès-lors cette famille a produit un très grand nombre de magistrats fort distingués par leurs talens. Michel Dupan, frère de Lucain, fut du parti ducal en 1527; mais ses enfans suivirent celui de la République, et son petit-fils Jacques fut tué à la bataille de Châtelaine en 1591.

Armes : écartelé : au 1 et 4 coupé ; au 1 du coupé de gueules à la claye d'or; au 2 du coupé d'azur à 2 bandes d'or; au 3 et 4 de l'écartelé d'azur, à la fasce abaissée d'or, supportant un

chevron d'or accompagné de 3 roses d'argent. Cimier, un griffon issant. Devise: *In manibus Domini sunt sortes meæ.*

La branche établie à Berne-porte : de gueules à la face d'argent chargée d'un lion passant de gueules, accompagnée de 3 besans d'argent, 2 en chef et 1 en pointe.

I. Étienne Dupan, propriétaire à Vigon, vers l'an 1400, est connu par les actes relatifs à ses enfans qui furent :

1. Lucain qui suit.
2. Catherine femme de Pierre Cotti de Vigon, dont elle eut un fils nommé Sébastien et une fille nommée Marguerite, qui épousa Jean Dupan, son cousin germain.

II. Lucain Dupan 1er du nom testa le 3 juillet 1453. Ép. Belotte f. de Barthélemi Lancos, dont il eut :

1. Antoine.
2. Eustache.
3. Jean, qui suit.
4. Jourdain.
5. Henri Dupan, reçu B. G. 1466, retourna à Vigon où il demeuroit en 1478.
6. Chaffredo.

7. Barthélemi, prêtre, eut une fille naturelle, nommée Andrette.
8. Philippe.
9. George.
10. Janine.

III. Jean du Pan testa le 7 avril 1498.

Ép. Marguerite Cotti, sa cousine germaine, fille de Pierre Cotti, de Vigon, et de Catherine Dupan: elle testa le 1er février 1501 devant Antoine Bey, notaire, à Vigon. Les Dupan héritèrent de son chef la chapelle des Cotti, fondée par son père. — Ses enfans étoient:

1. Lucain qui suit.
2. Séraphin du Pan épousa Petrina de Beys, dont il eut:
   a. Barthélemi qui fit une branche à Vigon.
   b. Goffredo.
   c. Stéphanie.
3. François épousa Marguerite de Beys.
4. Blaise.
5. Michel, auteur d'une branche genevoise, qui se trouvera à la fin de cette généalogie.
6. Antoine, chanoine de Turin, 1518.
7. Thomassine, femme de Silanio de Nigri.

8. Antonia, femme de Bertin Baud.

IV. Lucain du Pan 2e du nom, reçu B. G. 1488, et B' de Fribourg en 1507, du CC et du LX † 1531 âgé de 95 ans.

Ép. Marguerite f. de No. Léon Bellot, de Carignan, et d'Éléonore de Celéran : elle testa le 10 août 1517 (No. Marguerite femme de No. Lucain du Pan) devant Richardet, notaire, en faveur de son mari, dont elle eut :

1. Claude qui suit.
2. Andrea femme de No. Ami Gervais.
3. Péronette.
4. Rolet, prêtre.
5. Jean, vicaire de la chapelle de la Conception à Vigon, 1521.
6. Pétreline testa à Genève en 1513, devant Richardet notaire, en faveur de son fils Amédée, elle ne nomme pas son mari.
7. Pierre-Jean, du CC 1535 † s. e. de Maurise Fornéri.
8. Louise.
9. Amanda femme de Michel Voisin B. G.
10. Pierre, religieux cordelier, embrassa la réformation en 1535.

V. No. Claude Dupan, zélé protestant, du CC 1535, conseiller 1541, syndic 1546, 50.

Trésorier 1551, syndic de rechef et capitaine de la Fusterie, du pont du Rhône et de la Cité 1554, lieutenant 1555 † 1566. Le 2 mars 1528, sa maison d'Annemasse fut brûlée par les Savoyards.

Ép. 1) Antoina f. de No. Jean Aubier de Massongier, † 9 mai 1562; 2) Jeanne .... morte 1er septembre 1586 en sa maison aux Barrières.

Il eut du premier lit:

1. Antoina femme 1) de François Marval; 2) 1579 de Jean Boulard.
2. Jean qui suit.
3. Marthe femme de Pierre Bernard.

VI. No. Jean Dupan 2e du nom, filleul de Calvin, du CC 1574, Consr 1588, syndic 1590, premier syndic 1618 † 4 septembre 1630, âgé de 87 ans.

Ép. 1) 1566 Françoise ffeu Pierre Feternat; 2) le 23 avril 1574 Anne f. de Pierre Veyras; 3) 1603 Aréthuse Oudée veuve d'Etienne de la Grange.

Il eut du premier lit:

1. Jaques † s a.

Et du second:

2. Pernette née 1579.

3. Jeanne femme d'Abraham ffeu Julien Levrat, en 1604.
4. Mie femme de Jean Desire.
5. Abraham, qui suit.
6. Isaac, né 1586.
7. Pierre, né 1589.
8. No. Jacob Dupan, né 1595 du CC 1622, Proc[r] Gén[l] 1635, Cons[er] 1637, trésorier 1648, syndic 1646, premier syndic 1678, lieutenant 1652, etc., † s. e. de Marie f. de No. Ami de la Corbière.
9. Pauline, née 1597

VII. No. et Sp[e] Abraham Dupan, ministre à Gex et à Genève, testa le 18 novembre 1660 † 1668.

Ép. Marie f. de Pierre Thomeguex B[s] de Gex et de Clauda Girod,

dont il eut :

1. Jean qui suit.
2. Aréthuse femme de Sp. Pierre de la Fontaine, ministre.
3. Marie femme de No. Jean Mestrezat.
4. Gabriel.
5. Jean Antoine dont la postérité sera détaillée après celle de Jean.
6. Jacob, dont la postérité suivra celle de Jean-Antoine.

VIII. No. Jean du Pan 3e du nom, né 1608, professeur de philosophie 1631, du CC 1649, Conser 1650, syndic 1655, lieutenant 1668, premier syndic 1675, † 1684.

Ép. Sara f. de No. Jean Galiffe, Conser et de Jeanne Rigaud, † le 24 mars 1644 âgée de 32 ans, il en eut:

1. Abraham, qui suit.
2. Ami, né 1634.
3. Jean-Louis, né 1635.
4. Jacob, né 1636.
5. Gabriel, né 1640, du CC 1665, châtelain 1667 † 1668 s. a.
6. Judith, née 1642.
7. Robert, dont la postérité sera détaillée après celle d'Abraham.

IX. No. Abraham Dupan, né 1633, du CC 1658 † 1663.

Ép. 1660 Renée f. de No. Vincent Burlamachi: elle se remaria en 1666 avec Nicolas Baulacre, ayant eu de son premier lit:

1. Jean, qui suit.
2. Vincent, né 1662.
3. Jacob, né 1663, du CC 1698, testa en 1707 et 1709, ép. Anne Clot, dont il n'eut qu'un fils, mort en bas âge. Il avoit

une fille naturelle nommée Jeanne, qui fut légitimée, et qui épousa André Bonna.

X. No. Jean du Pan 4e du nom, né 1661 du CC. Ép. Marie f. de No. Pierre Rilliet, trésorier général, et de Sara Trembley, dont il eut :

1. Sara, née 1685, femme d'André Mallet.
2. Susanne, née 1691, femme de No. Louis-Fréderic Bonet, syndic.

IX. No. Robert Dupan (fils de Jean 3e et de Sara Galiffe) né 1644, du CC 1675, auditeur 1676, procureur général 1680 † 1684. Ép. Marthe f. de No. André Revilliod et de Jeanne de Juges, dont il eut :

1. Sara, née 1669, femme en 1684 de No. Barthélemi Gallatin.
2. Ami, né 1671.
3. Jacob, qui suit.
4. Michée-Charlotte, femme de No. Jean-Louis Calandrini.
5. Ève, née 1679, femme de No. Jean-Pierre Gallatin.

X. No. Jacob Dupan, du CC 1704, auditeur 1708,

Cons[er] 1722, trésorier 1735, syndic 1736 † 1739.

Ép. Éléonore Brière, dont il eut:

1. Aymée-Madelaine, femme de Jean-Jaques Jolivet.
2. Louise-Éléonore, née 1711.
3. Barthélemi qui suit.
4. Marc dont la postérité sera détaillée après celle de son frère.
5. Ève-Michée, née 1717 femme 1749 d'Étienne Mallet dont elle eut le célèbre auteur politique Mallet-Dupan.
6. Jacob, du CC 1758, qui épousa une parisienne dont il eut deux filles: l'aînée mariée à un M. André, à Paris, l'autre, Dorothée femme en 1785 de Jean-Louis Lamande.
7. Jean-François, dont la postérité suivra celle de Marc.
8. Renée femme de No. Marc-Antoine Lombard.

XI. No. Barthélemi Dupan, né 1712, du CC 1746, Cons[er] 1757, syndic 1761.

Ép. 1743 Marie Gallatin, dont il eut:

1. Barthélemi, né 1744.
2. André-Patrick, qui suit.
3. Jean-Antoine, né 1747.

4. Louise-Renée n. 1754 † 1811.

XII. No. André-Patrick Dupan, né 1746 du CC, 1775.

Ép. . . . . . Bouer, dont il eut une fille unique.

1. . . . . . . femme de Jaques de Combes.

XI. No. Marc Dupan (f. de Jacob et d'Éléonore Briére), né 1715, du CC 1752, colonel au service de Hollande, † 1786.

Ép. 1) Hélène Cath^ne^ f. de No. . . . . baron de Rengers; 2) Claire Renée fem. de . . . . . Blanchet.

Il eut de la première:

1. Ulbiane Nicasia, née 1748, fem. de Jean-Louis Gourgas.
2. Jeanne Madelaine, née 1750.
3. Jacob Lamoral, qui suit:

XII. No. Jacob Lamoral, né 1753, capitaine aux gardes suisses en Hollande, avec rang de colonel, du CC 1785, cons^er^ 1791. Trés^r^ gén^l^ 1792.

Ép. 1784 Mariamne Alexandrine Sarasin, dont il a eu:

1. Jean-Marc Dupan, avocat, D. C. R.
2. Alexandre-Jean-Louis, major d'artillerie.

3. Jean-Baptiste-Anne Ferdinand.

XI. No. Jean-Franç[s] Dupan (fils de Jacob et d'Éléonore Briére), né 1728, du CC 1764.

Ép. Susanne Gabrielle Piaget, dont il eut :

1. Susanne, n. 1760.
2. Amie-Hélène, n. 1764.
3. Jacob qui suit.
4. Jeanne-Gabrielle, n. 1772.

XII. No. Jacob Dupan, né 1765.

Ép. 1793, à St.-Domingue, Rose-Justine Ramadou, dont il a eu :

1. Jean-François-Amédée, né 1799.
2. Gabriel-Nicolas-Ferdinand, né 1801.
3. Gustave, né 1803.
4. Ami Lamoral Édouard, né 1805.
5. Jean-Louis-Étienne, né 1811.

VIII. No. et sp. Jean-Antoine Dupan (fils d'Abraham et de Marie Thomeguex), né 1620, reçu D[r] Dr. à Orléans, et avocat au Parlement de Paris, du CC 1646, audit[r] 1648, proc[r] gén[l] 1656, † 1696.

Ép. 1648 Judith, f. de No. Robert Trembley, qui testa le 6 juin 1701, et dont il eut :

1. Daniel qui suit.
2. Antoine, † s. a.
3. Marie, n. 1653, fem. de No. Jaques Pictet, premier syndic.
4. Jaques, né 1655.
5. Rénée, n. 1657.
6. Marc, né 1660, dont la postérité suivra celle de son frère Daniel.
7. Élisabeth, née 1663.
8. Jean, dont la postérité suivra celle de Marc.
9. Pierre, né 1667.
10. Isaac, né 1671, du CC 1698, lieut[t] au service de France, † 1699 s. e. de Rénée Lullin.
11. Antoine, frère jumeau d'Isaac.

IX. No. et Sp. Daniel Dupan, ministre, né 1651.

Ép. 1678 Marguerite Huguetan, dont il eut:

1. Jean qui suit.
2. Jaques, établi en Hollande, né 1684.
3. Marguerite, née 1687, fem. (1607) de No. Jacob Saladin.

X. No. Jean Dupan, né 1682, du CC 1709, proc[r] gén[l] 1735, † 1757.

Ép. 1719 Judith Colladon, dont il eut:

1. Louise-Marguerite, née 1720.
2. Marguerite-Marianne, née 1721, fem. 1748 de No. Réné-Vincent Vial de Beaumont.
3. Jacob, n. 1725.
4. Rénée, n. 1726.

IX. No. Marc Dupan (f. de Jean-Antoine et de Judith Trembley), né 1660, du CC 1688, audit^r 1690, cons^er 1698, syndic 1706, lieut^t 1707, premier syndic 1726, † 1728.

Ép. 1687 Louise, f. de No. Jean-Louis Calandrini et de Marie Hertner, dont il eut:

1. Jean-Louis qui suit:
2. Julie, née 1691, fem. de No. Jean-Alphonse Turrettini.
3. Marthe, n. 1696, fem. de No. J^n-L^s Cramer.
4. Marie, n. 1701, fem. de No. Isaac de Budé.
5. Jean, enlevé à Thonon par ordre du roi de Sardaigne, à l'âge de treize ans, fut chanoine à Annecy, et prieur de St-Beson, près de Pont Beauvoisin.

X. No. Jean-Louis Dupan, né 1689, du CC 1714, audit^r 1723, cons^er 1728, syndic 1738, lieut^t 1739, premier syndic 1746, envoyé à Paris 1738, † 1756.

Ép. 1731 Marthe, f. de David Guainier et de Marie Gautier, dont il eut:

1. David, né 1732.
2. Louise, née 1735, fem. (1756) de Charles Théophile ffeu André Vernet.
3. François, né 1737.
4. Jeanne-Marie, n. 1745, fem. 1784 de Paul-Henri Mallet.

IX. No. Jean Dupan (f. de Jean-Antoine et de Judith Trembley), né 1665, du CC 1693, audit^r 1697, proc^r gén^l 1705, † 1721.

Ép. 1) Susanne de Chapeaurouge.

2.) Marie Perdriau.

Il eut du premier lit:

1. Jean-Louis qui suit:

X. No. Jean-Louis Dupan, dit le jeune, né 1698, du CC 1728, cons^er 1739, †.

Ép. Angélique Cramer de Brandis, dont il eut:

1. Pierre qui suit:

XI. No. Pierre Dupan S. de Brandis, né 1726, vendit la seigneurie de Brandis à la République.

Ep. 1754 Marie de Saussure, dont il eut:

1. George-Pierre qui suit.
2. Jean-Louis-Gabriel, né 1756, † s. a. 1815.

XII. No. George-Pierre Dupan, né 1754, du CC 1782.
Ép. 1782 Judith-Susanne-Françoise Rigot, dont il a eu:

1. Antoine-Charles qui suit.
2. Louise Petronille, fem. de..... Nicole.
3. Jeanne-Louise-Augusta.

XIII. Antoine-Charles Dupan, né 1792, D. C. R., auditeur.
Ép. Julie, f. de No. Horace-Louis Micheli, syndic, † 1828, dont il a:

1.
2.

IX. No. Jacob Dupan (f. de Jean-Antoine et de Judith Trembley), du CC 1640, † 1668.
Ép. 1640 Anne, f. de No. Michel Rilliet et de Marie Gallatin, dont il eut:

1. Isaac, né 1648.
2. Louis, né 1651.
3. Abraham qui suit.
4. Marthe, née 1691.

X. No. Abraham Dupan, né 1646, du CC 1675.
Ép. 1) Françoise du Commun.

2) Anne Bordier.

Il eut du premier lit :

1. Jeanne, née 1674.

Et du second :

2. Marie, n. 1690, fem. 1718 de Daniel Naville.
3. Antoinette, née 1692.
4. Pierre-Marc } jumeaux, nés 1693.
5. Judith }
6. Anne, n. 1694.
7. Abraham, né 1699.
8. Marc, né 1705.

IV. Michel Dupan (fils de Jean 1er et de Marguer^te^ Cotti) fut reçu B. G. le 8 décemb. 1505 pour vingt fl.; il embrassa, à ce qu'il paroît, le parti ducal, étant au nombre des condamnés en 1527.

Ép. Pernette, f. de No. Guillaume Roget, veuve de No. et Égr^r^ Claude Mareschal, dont il eut :

1. Philiberte, viv^t^ 1518.
2. Pierre-Paul viv^t^ en 1547, épousa Jaquema Blanchard, qui testa étant veuve, le 9 septembre 1574, ayant survécu à tous ses enfans, savoir :

a. Jean.

b. Pierre.

c. Jeanne, fem. 1566 de Jean Avril (soit d'Afry).

d. Aymée, fem. 1566 de Laurent Till.

e. Andrée, fem. 1567 de Simon Fournier.

f. Louise.

3. Aymon du Pan, viv[t] en 1547, qui de Clauda ····· sa femme ne laissa qu'une fille nommée Perrine.
4. Amblard qui suit.
5. Louise, fem. de Louis Chapella, B[s] de Chambéry.

V. Amblard du Pan, viv[t] en 1547. Ép. Jeanne f. de No. Pierre Vernaz, dont il eut :

1. François.
2. Ayma.
3. Jaques qui suit.
4. Besançonne, fem. de Jacob Goudart.
5. Pierre, né 1553.

VI. Jaques du Pan tué à la bataille de Châtelaine 1591.

Ép. 1) Jeanne Simon; 2) Jeanne Le Maistre 1589.

Il eut de la première :

1. Antoine.

2. Pierre.
3. Anne, fem. de Pierre Mermy, de Contamine.
4. Marie, fem. de Jean Verpillières.
5. Gabriel.
6. Marie, fem. de Jean Baudet.

Et de la seconde :

7. Jean, tige des Dupan de Berne.
8. Jeanne, fem. de Jacob Noyré.

SERVION.



Les Servion (1) n'ont existé que peu de temps à Genève; mais leur existence y fut brillante et utile. Henri Servion fut premier syndic et ambassadeur de la Cité près de l'Empereur. Jean, son fils fut également l'un et l'autre, et c'est à lui que l'on doit l'institution des seaux pour les incendies, achetés et entretenus aux frais de la communauté, ce qui est assurément un grand bienfait, et d'autant plus méritoire qu'il paraît en avoir fait toute la dépense première.

Armes :

Mermet Servion, du Crache, viv[t] en 1344, paraît avoir été la tige de cette famille; mais je n'en ai pas vu de preuve.

I. No. Henri Servion, cons[er] 1410, syndic 1422, premier syndic 1426, député à Ratisbonne pour les affaires de la Cité, testa le 18 novembre 1435.

(1) Mal nommés Sermon par les historiens.

Ép. Amblarde ffeu No. Jean Bouchet, viv[t] encore 1466, dont il eut:

1. Jean qui suit.

II. No. Jean Servion, cons[er] 1429, syndic 1446, premier syndic 1458. 1461 député vers l'Empereur à Ratisbonne 1441.

Ép. 1) Jeannette ffeu Nantermet Glena, C. G;

2) Guigonne f. de No.... veuve 1502, dont il eut:

1. Henri qui suit.

III. No. Henri Servion, C. G. mourut s. a. avant sa mère qui avait hérité de lui en 1502.

De FER.



La famille de Fer paroît avoir été fort ancienne dans le diocèse, car on trouve en 1258 Jaques Fer, chevalier, répondant avec d'autres nobles pour Ramu de Ternier, chev^er^, dans un accord avec le Chapitre, et en 1296 Jaques dit Fer, témoin à une vente de Cécile, veuve de Girod de Sambeysier, Damoiseau, puis en 1329 Hugues Fer, notaire. Une particularité très remarquable, qui confirme cette supposition et celle d'une existence distinguée dans le pays, c'est que la tige connue de cette famille, Arsias de Fer fut trésorier de la ville trois ans avant d'être admis à la bourgeoisie. Il paraît qu'on découvrit cette irrégularité, et qu'il la répara en payant pour sa bourgeoisie le double du prix exigé des étrangers.

Jean de Fer, de la paroisse de St.-Germain et de celle de St.-Gervais, c'est-à-dire propriétaire dans toutes deux, contribua pour six sous au don de 300 fl., accordé au comte de Savoie en 1374, et pour quatre fl. à une levée de 600 fl. faite en 1375 pour les fortifications de la ville.

I. No. Arsias Fer, ou de Fer contribua en 1375

pour 36 sous à un don gratuit fait au comte de Savoie; il était trésorier de la ville en 1376, fut reçu B. G. en 1379 pour dix fl., cons^er en 1385, syndic en 1406, et vivoit encore en 1421.

Ép. Agathe..... viv^t en 1421, dont il eut:

1. Pierre qui suit.
2. Michel, dont l'article suivra après la postérité de son frère.
3. Une fille mariée avec Jean Le Turc, mère de Antoine Le Turc, à qui Michel de Fer, son oncle, légua une grange et un curtil, de la valeur de 500 fl.
4. Une autre mariée avec..... de Becio.

II. No. Pierre de Fer, syndic 1427, premier syndic 1429. 1446 employé à diverses négociations pour la ville, viv^t encore 1449.

Ép. No. Aymonette du Château ou de Castro, viv^t avec lui le 27 juin 1449, dont il eut:

1. Michel qui suit.
2. Jean, dont l'article suivra celui de son frère.
3. Lyonette.

III. No. Michel de Fer, secrétaire de vidomnat en 1431.

Ép. Marie, f. de No. Mermet du Saix,

syndic, et de Henriette Maillet, dont il eut :

1. No. Jean de Fer, habitant à Salanches en 1479.
2. Henriette, fem. de No. Guichard Guat, syndic (v. Guat).

III. No. Jean de Fer, fils cadet du syndic Pierre et d'Aymonette de Castro, vivoit en 1465, et étoit mort en 1487.

Ép. N. N..... dont il eut :

1. No. Jeanne de Fer, fem. de No. et puiss[t] L[s] de Bellegarde S. de Montagny près d'Annecy.

II. No. Michel de Fer, Damoiseau, fils second du trésorier Arsias, fut trésorier de Savoie en 1434, maître d'hôtel du duc Amédée 1435, et testa en 1448 en faveur de ses deux filles et de son frère par égales portions. Il mourut au mois de septembre de cette année.

Ép. No. Ancellesie de Rueix, qui testa le 7 mai 1442, et dont il eut (elle avoit

de grands biens à Palleysuel, Billens et Aubonne) :

1. Péronette, fem. de No. Antoine L'Hoste S. de St.-Cergue, B. G.

2. Amédéa, fem. 1) de No. Jaques de l'Étable; 2) de No. Antoine Bolomier, avec qui elle vivoit en 1447.

Armes : d'azur à deux bandes d'or.

GUAT.



Cette famille, qui signoit invariablement Guat est aussi invariablement nommée Guact, Guaict, et Guacti. Il est bon d'observer que nos latinistes changeoient toujours le double *t* en *ct*, de sorte que Guacti ne sonnoit que comme Guatti, et comme les deux premiers connus étoient attachés à la cour de Rome, il est probable que le *t* de leur nom ne devoit pas être muet.

Il ne m'a pas été possible de découvrir l'époque de leur admission à la bourgeoisie. La première notice qu'on en trouve est celle de No. Guichard Guat, syndic en 1463. On voit par un acte de sa veuve et de son fils aîné, qu'il avait eu une association à Rome et ailleurs avec No. Gabriel de Rubeis, de Casellis (Casal) demeurant à Turin, et Pierre de Acia, et qu'ils étoient tous attachés à la cour de Rome.

I. No. . . . . . Guat.

Ép. . . . . . dont il eut:

1. Guichard qui suit.
2. Pierre, nommé dans la donation de sa belle-sœur et de son neveu à Messire Jean de Acia.

II. No. Guichard Guat, syndic 1463, 1470. Il y a plusieurs mandats munis de sa signature en cette qualité.

Ép. Henriette, f. de No. Michel de Fer et de Marie du Saix, dont il eut:

1. André qui suit.
2. Jean, † s. a. son frère André ayant hérité de lui 1488.
3. No. Aymon Guat, qui épousa Collette..... dont il eut:

a. No. Léodegaire Guat, viv[t] en 1524.

III. No. André Guat, syndic en 1498 et 1499, testa le 10 mai de cette année, et mourut bientôt après. Le 19 sept. 1488 il fit avec sa mère, alors veuve, une donation de biens à vénérable Messire Jean de Acia, curé de Marly, leur parent, de toute leur part dans l'association, à Rome et ailleurs, dont il a été parlé dans le préambule, et ce en considération, tant de leurs liens de consanguinité, que des services qu'il avoit rendus à feu No. Guichard Guat, à Pierre, son frère, à ladite Henriette et à son fils. Il fut député au Duc en 1497 pour lui demander le rétablissement des foires.

Ép. le 21 janv. 1487 Amédéa, f. de

No. Nantermet Festi et de Madelaine de Pitigny. Le contrat de mariage, du 27 sept. 1488 est conservé dans les minutes de Favier notre. Elle est qualifiée *noble et puissante*, dans une reconnoissance du 17 juin 1512 à la prévôté, et testa le 22 août 1522 devant Jean Lavenay, notre, ayant eu :

1. No. André Guat qui, ayant embrassé le parti du duc de Savoie, fut obligé de s'expatrier en 1527. Tous ses biens furent confisqués, quoique MM. de Berne écrivissent en sa faveur au Conseil en 1537. Il s'étoit retiré à Lausanne, dont il étoit aussi bourgeois, et où il vivoit encore en 1542.

   Ép. Françoise, f. unique de No. Jean-Louis de Versonex, aussi B. G., et de Lausanne, et de Marie de Soutens, dont j'ignore s'il eut des enfans.

2. No. Jean Guat, vivt en 1512 et 1525.
3. Stéphanie, fem. 1) de François Galiffe, B. G.; 2) No. Perrin Peyrolier, syndic, du parti ducal. Elle porta en dot à son premier mari des biens francs situés à Cologny, et une maison sur le pont du Rhône, à Genève. Son second mari fut obligé de s'enfuir en 1526.

FESTI ou FESTA.



Cette famille a été illustrée par Nicod Festi, Vidomne de Genève, auquel M. Grilliet a consacré un article fort honorable dans son Dictionnaire de Savoie. Sa maison ayant dû son élévation et une partie de ses richesses à celle des ducs de Savoie, les descendans de Nicod suivirent le parti ducal, et furent obligés de s'expatrier au commencement de la guerre, après avoir joué un rôle brillant à Genève pendant un peu plus de cent ans.

Péronod Guigues, dit Festa de la paroisse de Vitra, vivoit en 1339.

François, Jean et Jean ffeu Richard Festa, de Vitra, vivoient en 1388 et 1392.

Armes : de gueules à trois besans d'argent, 2 et 1. Cimier : un aigle éployé de gueules, chargé de trois besans d'argent 2 et 1.

I. Égre Jean Festi, notaire impérial, vivoit à Salanches en 1379.

Ép. N. N. dont il eut Nicod, qui suit.

II. No. Nycod Festi, qualifié Magnifique Seigneur dans quelques actes, fut d'abord en 1410 secrétaire de l'évêque Jean Ber-

trand, qui le choisit ensuite pour un de ses exécuteurs testamentaires; il fut aussi son procureur et son commissaire par patentes du 13 décembre 1414. Le duc de Savoie le nomma de son Conseil en 1448, et l'avoit déjà nommé Vidomne en 1445. Il fut encore du Conseil épiscopal en 1450, cons^er de la ville.

Ép. Aymonette, f. de No. Nantermet-Glena, syndic, veuve en premières noces de Jean Barral f. de Simon de Bonne, viv^t encore, veuve de son second mari en 1460. Il en eut:

1. Nantermet qui suit.

III. No. Nantermet Festi, syndic en 1467, cons^er 1471, † avant 1487.

Ép. No. Madelaine, f. de No. Louis de Pitigny, remariée après sa mort avec No. Nicolin de Liga, premier syndic. Il en eut:

1. No. Louis Festi, cons^er 1487, eut des différens avec le Conseil, pour la poursuite desquels il obtint en 1496 des provisions de l'empereur ou roi des Romains. Jean de Chalon écrivit au Conseil pour lui recommander un arrangement amiable. La duchesse de Savoie écrivit contre lui

à Jean de Chalon, vers le même temps.

2. No. André Festi, âgé de plus de 16, et de moins de 20 ans en 1487, châtelain de Nyon pour le duc de Savoie, au commencement des troubles.

3. Jeanne, fem. de No. Amblard, ffeu No. Guigues de Veigy, C. G. (Cont. mar. 23 sept. 1487, Favier notaire.

4. Amédéa, fem. (le 21 janv. 1487) de Noble André Guat, syndic, (Cont. mar. du 27 sept. 1488). (V. Guat.)

GLENA.



Cette famille, connue en Savoie sous le nom de *de Glenne*, étoit fort ancienne à Genève; mais elle s'y éteignit dès le milieu du quinzième siècle, en finissant, comme une multitude d'autres familles genevoises, par quatre filles.

I. Guillaume Glena étoit veuf de Jaquemetto de Chaloes (de Chalex) en 1296. C'est par sa femme qu'il avoit le droit de Cité.

II. Aymonod Glena, C. G. vivoit en 1340 et encore en 1357.

Ép. Léone, f. de Guiguet Marescal, cons^{er}, et de Jeannette de Bourdigny, dont il eut Nantermet qui suit.

III. Nantermet Glena, premier syndic 1385, viv^{t} encore en 1403, fondateur de la chapelle de St.-Jean-Baptiste à la Madelaine.

Ép. N. N. dont il eut quatre filles cohéritières, savoir:

1. Aymonette, fem. 1) de Jean Barral de Bonne; 2) de Messire Nycod Festi, Vidomne de Genève.
2. Alésine, fem. de Louis Évrard.

3. Jeannette, fem. de No. Jean Servion, premier syndic, † s. e.
4. Luquine, fem. de No. Jaques de Pesmes.

Du SAIX, en latin de *Saxo*.



C'étoit une très illustre famille de Savoie, dont Guichenon a donné la généalogie pour les branches qui y sont restées. Celle qui se domicilia à Genève s'y est éteinte avant la réformation, après trois générations de syndics.

Armes : écartelé d'or et de gueules. Cimier : un globe chargé d'une écartelure semblable. Supports : deux lions de gueules, armés d'or. Devise : *Non mobile saxum.*

Le 1er mars 1348, Humbert ffeu Rodolphe du Saix testa en faveur de Jean ffeu Péronet du Saix, B^s^ de Bonne, son cousin; il fait mention de feu Messire Nycod du Saix, son frère.

En 1371 et 1375 vivoit à Genève la veuve de Guillaume du Saix, qui contribua pour six sous six deniers à la collecte pour un don au comte de Savoie, et treize sous aux fortifications. Elle étoit de la paroisse de St-Germain, et probablement mère de Mermet du Saix, qui en étoit aussi, et par qui je commence la filiation, faute de preuve pour ce premier degré.

I. Égrége Mermet du Saix, de Passier, not^re^, viv^t^

à Genève en 1374, fut cons^er^ en 1393, syndic en 1395 et 1397.

Ép. Henriette, sœur de Messire Aymon Maillet, jurisconsulte et premier syndic, veuve d'Antoine Varut, f. de Étienne Maillet, B^s^ de Versoye, et de Broysette de Sovernier, dont il eut :

1. Humbert, sous la tutelle de sa mère en 1403.
2. Amédée qui suit.
3. Marie, fem. de No. Michel de Fer. (V. de Fer).

II. No. Amédée du Saix, Damoiseau, syndic et député vers le duc en 1432 avec le premier syndic François de Veyrier, signoit Amé dou Sex. Sa quittance pour huit fl. frais de cette ambassade existe encore. Il fut syndic de rechef en 1458 et 1461, et testa le 15 avril 1476.

Ép. No. Philiberte de Rossillon, morte avant son mari, nommée dans son testament, dont il eut :

1. No. Pierre du Saix. A l'époque du testament de son père, il parcouroit depuis plusieurs années les différens royaumes de l'Europe.
2. Jean qui suit.

III. No. et égrége Jean du Saix, D^r^ en droit, premier syndic en 1478, cons^er^ 1479, 1480, 1487, viv^t^ encore en 1496.

Ép. No. Jeanne de Pesmes, remariée après sa mort avec No. et puiss[t] Louis-Frédéric S. de Fernex. Il n'en eut pas d'enfans, car elle testa en faveur de son second mari.

Du SOEX, en latin de *Saxo*.



Cette famille ne paroît pas avoir été la même que la précédente, quoiqu'elle porte le même nom latin.

I. Perrin du Soex, B. G. fut père de Jean qui suit.

II. Jean du Soex, B. G. étoit en 1461, sous la tutelle de Pierre Mutilliet, not^re^, et fut père de Petit Jean qui suit.

III. Petit Jean du Soex, B. G., vivoit en 1485, et fut père de Jean qui suit.

IV. Jean du Soex, cons^er^ en 1515, et hôpitalier. Ép. Péronnette.... tutrice en 1524 des enfans Donzel. Il en eut.

1. Jaquema du Soex, fem. 1) de No. Jean Donzel; 2) de No. Michel Guilliet, S. de Monthoux, cons^er^, chef du parti épiscopal.

Abagaire, ou Bégue du Soex vivoit en 1527 avec Jeanne sa femme, Raimonde sa fille et Henri son fils.

Aymon du Saix, B. G. viv^t^ en 1465.

Ép. Jeannette .... dont la mère Guicharde ffeu Nycolet Escoffier, B. G. étoit en 1446 veuve de Jaquot Revilliod, hab[t] de Genève. Il en eut une fille nommée Mathia, fem. d'Égrége Pierre Porral, not[e], B. G. en 1500.

Vénérable Messire François du Saix étoit chanoine de St.-Pierre en 1474.

Rév[d] père Hugues du Saix, Protonotaire apostolique, recteur de l'église paroissiale de Balayson 1500.

No. et puiss[t] Boniface du Saix, chev[r], S. de Ryneaz, baillif de Foucigny en 1438.

D'ORSIÈRES.



Le nom de cette noble famille lui venoit de la terre d'Orsières, grand village et paroisse de la vallée d'Entremonts au bailliage de St.-Maurice en Vallais; elle a été l'une des plus distinguées de notre ville, long-temps avant, et quelque temps après la réformation : il n'en est aucune dont l'existence ait été plus brillante pendant deux siècles qu'elle s'est soutenue avant de s'éteindre.

Armes : un griffon ailé tenant une tour entre ses pattes. Cimier : un griffon ailé.

Cachet de No. Pierre d'Orsières, châtelain de Peney 1542.

Il y avoit à la Fusterie une tour nommée la Tour d'Orsières. Étienne d'Orsières étoit commissaire du chapitre en 1356. François d'Orsières, Damoiseau, étoit lieut[t] du Vidomne, et châtelain de Genève en 1385.

I. Vénérable Messire Raimond d'Orsières, jurisconsulte, reçu B. G. pour les services qu'il avoit rendus à la communauté et aux citoyens, en 1402 premier syndic en 1403, 1416, 1419, juge de la terre de Ternier et Gaillard 1414 et 1417.

Ép. Jeannette Bonivard, veuve de Girard Compos, C. G., f. de No. Jean Bonivard, C. G., et d'Alésie Similly, dont il eut :

1. Jean qui suit.

2. Hugonine, fem. de Pierre Paernact, secrétaire ducal.

3. Aymonette.

II. No. Jean d'Orsières, institué hérit[er] univ. par le testament de sa mère, du 11 déc. 1442, fut cons[er] 1458, premier syndic 1465, 1470, 1474 et 1476, † 1478.

Ép. 1) Jeannette, f. de No. Amédée de Tingeron, syndic, et de Mathia Albi, ou Blanc.

2) No. Guigonne de Begnins, veuve de No. Guyot de Lonnex, avec la condition du mariage d'un des fils d'Orsières avec Claudia de Lonnex sa fille du premier lit, qui n'eut pas lieu.

Il eut de la première :

1. Amédée viv[t] en 1473, † avant 1485, s. e.

2. Amblard qui suit.

3. Pierre, dont l'article suivra celui de son frère.

4. Jeanne, † s. a. *ab intestat.*

5. Jeanne-Baptistine, fem. de No. Pierre-An-

toine De la Rive. Elle avoit eu 1000 fl. de dot. Elle demanda une augmentation à ses frères en 1485 pour sa portion de l'héritage de leur père, de feu No. Jeannette de Tingeron leur mère, et 144 ducats avec $\frac{1}{5}$ d'une maison sise en la Rivière, pour sa part de la succession de sa sœur Jeannette. Elle obtint 1400 florins par sentence arbitrale de leurs amis communs.

6. No. Jean d'Orsières, mis le 12 nov. 1478 sous la tutelle de No. Aymon d'Amancier, épousa Colette, f. de François-Bidal, dont il ne paroît pas avoir eu d'enfans: il vivoit avec elle en 1506.

III. No. Amblard d'Orsières, syndic en 1488, viv[t] encore en 1509.

Ép. No. Guillauma de Navi, dont il eut:

Jeanne, fem. d'Anserme Jugurin, viv[t] en 1509.

III. No. Pierre d'Orsières (fils du syndic Jean et de Jeannette de Tingeron), l'un des ôtages donnés aux Suisses en 1477,

syndic en 1491, premier syndic en 1503, 1510, 1512, 1514, 1515, 1516 et 1522.

Ép. No. Louise Teste, viv[t] en 1511, dont il eut :

1. Pierre qui suit.
2. No. Percival d'Orsières, † avant 1538.

Ép. Guillemette, f. de No. Michel De la Rive et de Françoise de l'Orme, dont il eut :

a. Amblarde, fem. (1538) de No. Michel Varro.

b. Amand, † s. e.

3. Hugonin, chanoine de Genève, avoit été recommandé au chapitre par le Conseil, en 1515 pour la première vacance qui auroit lieu. En 1535 le parti fanatique l'accusa d'avoir voulu faire empoisonner Farel et Viret, et cette odieuse calomnie a été répétée par les historiens, quoiqu'il ait été reconnu innocent et acquitté.
4. Bartholomée, fem. 1) de Claude Richardet, syndic; 2) de Jean Achard. Elle voulut se remarier en 1557, âgée de 70 ans avec un jeune homme de 26 ans; mais on le lui défendit. Elle testa le 1[er] déc. 1564.

5. Marguerite, fem. 1) de No. Claude de Châteauneuf, lieut^{t} de la justice; 2) de No. Denis Hugues, 1550 (v. Châteauneuf).
6. Louise, fem. de Jean Verlioz.

IV. No. Pierre d'Orsières, chât^{n} de Peney 1542, cons^{er} 1556.

Ép. Amédéa ffeu égr^{e} Claude Rouph, dont il eut:

1. No. Jean-Philibert d'Orsières, qui épousa Marie ffeu No. André Duc.
2. Aymé qui suit.
3. Une fille mariée avec No. Jean Vertier, nommé curateur de son beau-frère Aymé en 1573.

V. No. Aymé, ou Aymon d'Orsières, mineur en 1573.

Ép. No. Anne de Confignon, viv^{t} en 1598, dont il eut:

1. Théodora, fem. d'Ami De la Combe, C. G. cont. du 29 nov. 1598, mantelier not^{re}.

De la Rive, en latin *de Rippa.*



La famille De la Rive étoit domiciliée à Mondovi avant de s'établir à Genève d'une manière permanente; mais je crois qu'elle est originaire du pays, et qu'elle y avoit des propriétés dès les temps les plus reculés. Les comtes de Fenil se sont fait honneur de la reconnoître pour une branche de leur maison qui est originaire de Vigon; mais je crois qu'ils ont été dans l'erreur à cet égard. Il y a eu effectivement au quinzième siècle une branche des della Riva de Vigon, établie à Genève, et admise à la bourgeoisie; mais elle n'avoit évidemment aucun rapport avec ceux de Mondovi : il en existe un contrat de mariage et un testament, qui mettent l'affaire hors de doute, suivant moi, pour deux raisons très fortes : la première, c'est que le notaire ayant écrit le nom comme celui des citoyens de Genève qui lui étoient plus connus, on le lui fit changer : la seconde, c'est qu'il n'y est fait mention d'aucun des De la Rive de Genève, qui auroient sûrement été mentionnés comme témoins au contrat, ou comme exécuteurs testamentaires dans l'autre acte, s'ils avoient été parens. Les deux familles étant éga-

lement nobles, la chose est assez indifférente pour l'une et pour l'autre; mais je crois que si elles ont une même souche, ce qui est non-seulement possible, mais très vraisemblable, et presque certain par la ressemblance des armoiries, elles doivent la chercher beaucoup plus haut que le quinzième siècle, et plutôt dans ce pays qu'en Piémont. Je m'appuie pour cela sur le grand nombre de traces qu'on en trouve dans nos archives, et qui remontent par degrés jusqu'au douzième siècle. Voici celles que j'ai recueillies:

1148. Mathieu *de Ripa* et Pierre, son frère, mentionnés dans un acte de l'évêque Re. —.

1290, 1291. Trois actes de Nicolas de St.-Joire, dit De la Rive (*de Rippa*) ffeu Martin De la Rive, C. G.

21 juillet 1358. Extrait du testament d'Amédée De la Rive (*de Rippa*) de Fansonay (aujourd'hui Foncenay) léguant à l'église de Fansonay une cense d'un quart de froment, que lui doit Babelle, femme de Boson Cutey de Gier (aujourd'hui *Gy*).

1393. Nycolet De la Rive (*de Rippa*) de Gissier, habitant de Genève, est témoin à un acte de No. Yolande de Monfort, veuve de François Baud, C. G.

17 sept. 1397. Extrait du testament de Mugnier

De la Rive (*de Rippa*) léguant quatre poses de bois à l'église de Fansonay, donation confirmée par Françoise, sa femme.

1404. Pierre De la Rive (*de Rippa*) de Fansonay est témoin d'une transaction entre Robert de St.-Germain et le couvent des frères-prêcheurs.

1412. Thomas De la Rive (*de Rippa*) est commissaire des Extentes du Mandement de Balayson pour Amédée de Savoie, comte de Genève.

1420. Pancassel De la Rive, de la paroisse de la Madelaine, est témoin au grand acte entre l'évêque et les citoyens, bourgeois et habitans de Genève.

1424. Pierre De la Rive de Fansonay, habitant de Genève, reconnoît tenir des biens du fief de Jean Gay et Guillemette des Balmes.

1433. Amédée De la Rive, de Fansonay, et Guillemette sa femme, f. de Pierre Baud (Balli) dudit lieu, habitans de Genève, vendent à la chapelle de Notre-Dame du Pont une cense annuelle de trois bichets de froment, qu'ils hypothèquent sur leurs biens au territoire de Fansonay, *en Pectex*, autrement dit de la grand'voye (*de magna via*), savoir une maison, etc.

Leurs répondans sont Girard, Jaquet et Jean De la Place, d'Essert, paroisse de Meygry, Pierre, f. de Raimond Probe, d'Ursel, et Pierre de Pesier, de Chavonay, habitant à Ursel, de ladite paroisse.

(Humb[t] Perrod, not[re]).

Il est bon d'observer que Foncenay et Gy sont dans le voisinage de Presinge, où la famille De la Rive possède des biens de temps immémorial, et que Girardin De la Rive est qualifié bourgeois de Genève, quatre ans avant son admission à la bourgeoisie, c'est-à-dire en 1444, dans une quittance de 215 florins donnée par lui aux hoirs du cardinal-évêque François de Mies, ce qui prouve qu'on le regardoit comme bourgeois, quoiqu'il ne le fût pas en effet, et que par conséquent il étoit domicilié depuis long-temps dans la ville ou dans le voisinage. Par un contraste assez bizarre, il n'est qualifié que citoyen de Mondovi dans son testament, en 1460, quoiqu'il fût alors B. G. depuis douze ans, et du Conseil des L dès son origine en 1457.

Armes : d'or, à la bande de gueules, chargée d'un ours passant, au naturel.

Cimier : une tête et col de chien, armé d'un collier à pointes. Devise : *Tel pense mordre qui se poinct.*

Ces armes, avec la devise se voient à un grand

nombre de sceaux qui ont été conservés : l'un d'eux a la bande accompagnée de deux étoiles, une en chef, l'autre en pointe : c'est celui de George De la Rive en 1555 et 1578. Une autre a la bande parfilée, mais seulement en dessous, et l'ours n'en occupe que la moitié supérieure, séparée par un trait ; c'est celui de Pierre-Antoine De la Rive en 1577.

Les della Riva de Vigon portent : d'or à la bande de sable parfilée d'argent.

Il y a eu très anciennement à Chancy une famille nommée *de Riva*, qui n'avoit aucun rapport avec celle-ci invariablement nommée *de Rippa*, du nom, à ce que je crois, d'un endroit près de Chêne, qui pouvoit appartenir à la famille de St.-Joire, dont le château étoit situé entre Vyu-en-Sallaz et St.-Jean-de-Tholome.

On voit par l'acte de partage des fils de Girardin De la Rive, à Mondovi qu'ils avoient une maison dans une rue de leur nom, *in ruata de Ripa*. Ils y avoient encore à cette époque (1482) un parent nommé Antoine De la Rive, présent au partage.

I. No. Girardin De la Rive, citoyen de Mondovi, habitant à Genève dès 1444, reçu B. G. en 1448 pour douze florins et le seillot, testa le 8 sept. 1460, et paroît avoir vécu jusqu'en 1464.

Ép. Antoina.... dont il parle comme pouvant être enceinte. Il laissa:

1. No. Michel De la Rive, C. de Mondovi et de Genève 1492.

Ép. Françoise, f. de No. Germain de l'Olme, qui testa en 1513, et dont il eut:

a. Louis, viv[t] en 1512, † s. a.

b. Guillermette, fem. 1) de No. Percival d'Orsières en 1522; 2) de

2. Pierre-Antoine qui suit.
3. Pierre, † s. a. avant le 18 avril 1482.
4. Antoine.
5. Aymée, fem. de No. Manolin de Morocio.
6. Denise, viv[t] en 1482.
7. Michée, fem. de No. N. de Monthoux.
8. Une autre fille mariée à No. Claude de Châteauneuf, syndic de Genève en 1495.

II. Pierre-Antoine De la Rive partagea les biens de Mondovi avec ses frères Michel et Pierre en 1464, et fit un nouveau partage avec le premier, après la mort du second, le 18 avril 1482. Il fit beaucoup d'acquisitions qui sont encore aujourd'hui entre les mains de sa postérité. Il testa le 30 janvier 1517.

Ép. 1) Jeanne-Baptistine, nommée aussi Bastienne, f. de No. Jean d'Orsiè-

res, syndic, et de Jeannette de Tingeron.

2) No. Marie Lambert, sœur de Pierre Lambert, évêque d'Asculanum.

3) Péronnette, f. de No. Jean Anselme Peyrolier, veuve de No. Louis Sambyn, dont il n'eut point d'enfans.

Il eut du premier lit:

1. Girardin qui suit.
2. Philippe, dont la postérité sera détaillée après celle de son frère.
3. Nycoline, fem. de No. Nycolin du Crest, syndic.
4. Michée.
5. Louise, fem. de Perrin Villiet, syndic.

Et du second lit:

6. Péronnette, fem. 1) de No. et Egr[r] Pierre Magistri; 2) de No. Jean Gringallet, veuve du premier 1539, mar. avec le second 1544.

III. No. Girardin De la Rive, syndic 1528, 1539, 1543, premier syndic 1547, lieut[t] de la justice 1534 et 1545, l'un des six rédacteurs des ordonnances de la justice, testa le 1[er] janvier 1551.

Ép. 1) Péronnette ffeu No. Louis Sambyn, de St.-Oyen et de Péronnette Peyrolier, sa belle-mère, viv[t] 1518, cont.

1508. 2) Baptizarde ffeu No. Jaques Gay, B. G., sœur de No. Pierre Gay, trésorier de l'évêque.

Il eut du premier lit:

1. No. Thomas De la Rive, du CC 1552, qui épousa Antoina, f. de No. Amied Bandières, syndic, dont il eut une fille nommée Charlotte.
2. Perrine, fem. de No. Jean Ferrat l'aîné 1539.

Et du second lit:

3. Jean qui suit.
4. No. Philippe De la Rive, qui épousa 1) 1560 Jeanne De la Planche, dont il n'eut point d'enfans; 2) 1575 Perrine Noble, dont il eut deux filles, Pernette née 1576 et Thomasse, née 1580, † 1582.
5. No. Jaques De la Rive, † s. a., testa le 4 janvier 1568.
6. No. Jacob De la Rive, † s. a., testa le 10 janvier 1585.
7. Claudine, fem. de spect[e] Louis de Boysset, D[r] en droit.
8. Françoise, fem. 1) de égr[e] Jean Collomb, de Troinex, 1545; 2) de L[s] Gaillard 1555
9. Nycoline, fem. de No. Jean l'Hermite, de Rouen 1547; 2) de No. Domaine Fabri, C. G. 1550.

10. Guillauma, fem. 1) de Jaq. Mermod 1557; 2) de Rolet Paillard 1569; 3) de Rolet Rochette.

11. Janine, fem. de Pierre Desire; elle testa le 28 février 1603.

IV. No. Jean De la Rive, du CC 1563.

Ép. 1) Berthe.....

2) 21 janv^r 1563 Jeanne Maillard.

Il eut du premier lit:

1. Jacob, né 1550.
2. Jeanne, née 1553.
3. Pernette, née 1555.
4. Pierre, né 1556.

III. No. Philippe De la Rive (fils de Pierre-Antoine et de Jeanne Baptistine d'Orsières), testa le 13 juin 1535 sans avoir embrassé la réformation.

Ép. Jeanne Curt, veuve de No. Bernard de Romagnans, f. de Guillaume Curt, cons^er, et de Louise Noblet. Il en eut:

1. Pierre-Antoine qui suit, né 1525.
2. Nicolas, † s. e. avant novemb. 1576.
3. No. Antoine De la Rive testa le 25 novemb. 1576; il avoit épousé Élizabeth Méziè-

res, dont il n'eut point d'enfans; elle se remaria avec Jean Bardet.

4. Mye, fem. de Pierre Vernaz.
5. Maurise, fem. de Jean Danel.
6. Georgette.
7. Bastienne.
8. George, dont la postérité sera détaillée après celle de son frère.

IV. No. Pierre-Antoine De la Rive, né 1525, cons^er 1569, syndic 1577, † 1581.

Ép. 1557 No. Hugonine Daniel, dont il eut:

1. François qui suit.
2. Pierre, né 1560.
3. Pernette, née 1562, fem. de Pierre Caille.
4. Abraham, né 1566.
5. Marie, née 1567.
6. Jaques, né 1568.
7. Marie, fem. 1) 1596 de Martin Bernard; 2) 1632 de No. Pierre Lullin.

Pierre-Antoine De la Rive eut encore une fille naturelle, nommée Étienna, fem. en 1569 de Jean Rossillon.

V. No. François De la Rive, né 1559, du CC 1585.

Ép. le 21 juin 1584 Michée, f. de P^re de Ville, dont il eut:

1. Pernette.

2. Andrée.
3. George.
4. Marie.
5. Jaques qui suit.
6. Pierre, dont la postérité sera détaillée après celle de son frère.
7. Anne, née 1606.
8. Aymé, né 1608.
9. Étienna, fem. 1633 de François Amary.

VI. No. Jaques De la Rive, né 1599, du CC 1643, capitaine de la garnison, mort 1668.

Ép. 1639 Anne Andrion, dont il eut:

1. Jacob qui suit.
2. Marc, né 1643.
3. Françoise, née 1644, fem. de Jaq Mallet.
4. Anne-Marie, née 1646.
5. Louis, né 1648.
6. Louise, née 1649.
7. Gabriel, né 1653.
8. Susanne, née 1655.

VII. No. Jacob De la Rive, né 1640, du CC 1693, † 1700.

Ép. 1) Louise Corne.

2) 1682 Chrétienne ffeu Claude Bourot, veuve de Pierre Royaume.

3) 1700 Jeanne Croppet.

Il eut du premier lit:

1. Andrienne, née 1671, fem. 1694 de No. Jean-Antoine Piaget.

2. Ève, née 1673, fem. 1697 de Vincent Vautrain.

VI. No. Pierre De la Rive (fils de François et de Michée de Ville), né 1602.

Ép. 1626 Pernette Pyu, dont il eut:

1. Jaques, né 1628.
2. Marguerite, née 1632.
3. Pernette, née 1634, fem. 1667 de P^re Lossier.
4. Isaac, né 1636.
5. Pierre qui suit.

VII. No. Pierre De la Rive, né 1638, domicilié en Ost-Frise.

Ép. 1664 Hilke Kannegitters, dont il eut:

1. Hans Wilhelm qui suit.
2 à 6. Deux autres fils et trois filles, † s. a.

VIII. No. Hans Wilhelm De la Rive, domicilié à Leuwarden.

Ép. 1689..... dont il eut:

1. No. Pierre De la Rive, général-major en Hollande, viv^t à Maestricht en 1768.
2. No. Bernard De la Rive, viv^t à Leuwarden 1768.

IV. No. George De la Rive (fils posthume de Philippe et de Jeanne Curt), né 1536, cons^er 1582, syndic 1586, 91, 95, 99 et 1606, † 1607.

Ép. 1) 1er août 1553 Franç^se f. de No. Jaques Blondel et de Gabrielle Bourdon (cont. mar. 2 août 1563).

2) Léa, f. de No. Claude Roset premier syndic, et de Françoise Navis, veuve de No. Jean-François Bernard, premier syndic.

Il eut du premier lit :

1. Jean qui suit.

Et plusieurs autres enfans, tous morts jeunes.

V. No. Jean De la Rive, resté fils unique, à la mort de son père, né 1570. S. de Cholex, cons^er 1615, premier syndic 1634, 38, 42, 46, 50.

Ép. 1594 Dorothée, f. de No. Michel Roset, premier syndic (frère de sa belle-mère), et de Claudine de Roches, dont il eut :

1. Daniel qui suit.
2. Jacob, dont la postérité sera détaillée ensuite.
3. Michel, né 1600.
4. Jean, né 1605.

5. David, né 1610, † 7 janvier 1611 « de plu-
« sieurs tumeurs, enflures et langueurs,
« ayant été ensorcelé, comme a été con-
« fessé en justice » (Reg^tre^ mort^re^).

6. Michel, né 1616, du CC 1638, † 1640. Les registres prétendent qu'il fut aussi ensorcelé dans son enfance.

7. Léa, née 1598, fem. 1615 de No. Abraham Piaget.

8. Judith, née 1602, fem. de No. et puissant S. Sébastien de Schœnaich, baron de Carlat en Silésie.

9. Anne, née 1612, fem. 1) 1638 de No. Jaq. Crespin, aud^r^; 2) de No. Jaq. Dansse, trésorier-général.

VI. No. Daniel De la Rive, né 1609, secrétaire d'état 1642.

Ép. à Saconex, le 17 janvier 1639, Jeanne, f. de No. Jaq. d'Aireboudouze, S. du Cest, et de Marie Saladin, dont il eut :

1. Jean-Jaques qui suit.
2. Jean, dont la postérité sera détaillée ensuite.
3. Marie, née 1643, † s. a. 1713.
4. Andrienne, née 1645, fem. 1664 de No. P^re^ Perdriau, cons^er^.
5. Françoise, née 1647, † s. a. 1709, testa le 6 avril 1709.

VII. No. Jean-Jaques De la Rive, né 1640, du CC 1668, cons[er] 1672, secrét[re] d'état 1672, syndic 1777, 81, 85, 89, 93, 97, 1701 et 1705; lieut[t] 1678, 82, 86, 94, 98 et 1702, † 1709.

Ép. 1669 Rénée, f. de No. Jean Buisson, syndic, et de Susanne Lect, dont il eut:

1. Marie, née 1670, fem. de Gabriel de Tournes.
2. Isabelle, née 1672, fem. de Gédéon Mallet.
3. Anne, née 1674, † s. a., testa en 1741.
4. Jeanne-Louise, née 1675.
5. Françoise, née 1676, fem. de No. Charles Le Cointe.
6. Charlotte, née 1677.
7. Jeanne Rénée, née 1678.
8. Jean Girardin, } jumeaux, nés 1679, † s. a.
9. Jean-Jaques, }
10. Marc, né 1681, † 1687.
11. Jean-Marc qui suit.
12. Susanne, née 1683, fem. de Léonard Mollet.
13. No. Jean-Louis De la Rive, né 1688, des LX, † 1741 s. e. de Marguerite Franconis.
14. Jean-Jaques, né 1690.
15. No. et spectable Ami De la Rive, pasteur et et professeur en philosophie, recteur de l'académie, † 1763 s. e. de Françoise Fabre.

VIII. No. Jean-Marc De la Rive, né 1682, cons[er] 1723, syndic 1731, 35, 39, 43 et 47, † 1752.

Ép. Jaqueline Caille, dont il eut:

1. Jeanne Rénée, fem. de No. Antoine Lullin de Châteauvieux.
2. Ami-Jean qui suit.

IX. No. Ami-Jean De la Rive, cons[er] 1769, déchargé 1773, † 1800.

Ép. Jeanne-Élizabeth Sellon, dont il a eu:

1. Jean-François-Charles qui suit.
2. Gaspard, dont l'article suivra celui de son frère.

X. No. Jean-François-Charles De la Rive, avocat, D. C. R.

Ép. . . . . de Tournes, dont il a:

1. . . . . . fem. d'Adolphe-Pierre Butini.
2. Théodore. . . . .

X. No. Gaspard De la Rive, fils de Ami-Jean et de Joséphine-Élizabeth Sellon, premier syndic.

Ép. Marguerite-Adélaïde, f. de Jean-François Boissier, du CC, et de Marie-

Adélaïde Montz, sa première femme, dont il a eu :

1. Arthur-Auguste De la Rive qui suit.
2. Eugène, dont l'article suivra celui de son frère.

XI. Arthur-Auguste De la Rive, professeur.

Ép..... Duppa-Hopton, dont il a eu :

1. Eugène.

XI. Eugène De la Rive, fils du premier syndic Gaspard.

Ép. Louisa, f. d'Alexandre Marcet, Dr médec. D. C. R., dont il a :

VII. No. et spectable Jean De la Rive (fils de Daniel et de Jeanne d'Aireboudouze) né 1642, ministre. † 1710.

Ép. 1677 Ève, f. de No. Jaques Franconis, dont il eut :

1. Horace-Bénédict qui suit.
2. Jeanne, fem. de No. Jaq. Vial de Beaumont.

VIII. Horace-Bénédict De la Rive, du CC 1714, conser 1731, déchargé 1767, † 1773.

Ép. 1711, Jeanne-Marie, f. de No. Guillaume Franconis, dont il eut :

1. Guillaume qui suit.
2. Rénée, fem. de No. Nicolas de Saussure.
3. Jeanne Marie fem. de Charles Bonnet.
4. No. et spectable Jean-Jaques. De la Rive, ministre, † s. a. 1758.
5. No. François-André De la Rive, † s. a. 1768.
6. No. Pierre De la Rive, † s. a.

IX. No. Guillaume De la Rive, du CC 1746, And^{r}. 1751, Chat^{n}. de Jussy 1756, † en Hollande 1773.

Ép. Marianne fem. de Jean Begon et de Louise Gourgas dont il eut:

1. Jeanne-Marie fem. de No. Léonard Revilliod
2. Horace-Benedict qui suit
3. No. François De la Rive, du CC 1782, cons^{er} 1785, 1814, lieutenant, † 1829.

Ép. 1790 Susanne f. de No. Jaques-Rilliet et de Susanne Plantamour, dont il a eu une fille unique.

a. Arianne De la Rive fem. de Philippe Revilliod.

X. No. Horace-Bénédict De la Rive, du CC 1781, D. C. R. officier au service de Sardaigne, D. C. R. 1814.

Ép..... Tronchin, dont il a eu:

1. Pierre-François qui suit.
2. . . . .

3..... fem. de Guillaume Fuzier-Cayla.

XI. Pierre-François De la Rive, D. C. R. 1814.

Ép..... f. de No..... Necker, syndic, et d'Albertine de Saussure, dont il a eu:

1.

2.

3.

VI. No. Jacob De la Rive, S. de Cholex (fils de Jean, syndic, et de Dorothée Roset), né 1618, du CC 1642, cons^er^ 1659, † 22 décembre 1674, testa le 18 du même mois (Étienne Morel, not^re^).

Ép. 1648 Marie, f. de No. Jean de Normendie, syndic, et de Jeanne Lullin. Elle testa le 24 août 1691 (Jaq. de Harsu, not^re^) et mourut peu de jours après. Il en eut:

1. No. Jean De la Rive, né 1649, du CC 1675, † s. a. 1676.
2. Jacob qui suit.
3. No. Louis De la Rive, né 1652, du CC 1680, †. s. a. 1683.

4. Judith, née 1656, fem. (1677) d'André de la Corbière.

5. Susanne, née le 8 décembre 1661, fem. (21 juin 1687, à Cologny) de No. Pierre Galiffe, audit[r] et hôpitalier.

6. No. Barthélemi De la Rive, né 1666, capitaine, commandait une compagnie genevoise à la bataille de Vilmergue, et reçut de MM. de Berne la grande médaille d'or frappée à cette occasion, qu'il légua à No. Barthélemi Galiffe, son petit neveu et filleul, par son testament du 19 août 1742. Il fut du CC 1698.

Ép. 1) Catherine ffeu spectable David Croppet, ministre et de Catherine Tronchin, en 1700.

2) 1703 Susanne ffeu No. Charles Almain, cons[er] du roi de France, veuve de No. Salomon Perrinet, aussi cons[er] du Roi. Elle testa le 23 février 1710 en faveur de son mari et de Jean-Étienne et Louis Perrinet, ses deux fils du premier lit, par égales portions; testament homologué le 8 décembre 1717.

3) Andrienne, f. de No. Robert Rilliet, syndic, et de Françoise Turrettini.

Il n'eut point d'enfans.

7. Anne, † s. a. 1705.

VII. No. Jacob De la Rive, né 1650, conseiller 1697, trésorier-général 1704, † 1713.

Ép. 1684 Marguerite, f. de spectable Pierre Gaudy, ministre, et de Renée Mallet, dont il eut:

1. Pierre qui suit.
2. Marie née 1686.
3. Susanne, née 1687.
4. No. Antoine De la Rive, né 1689, du CC 1721, † 1730.

   Ép. 1) 1721 Henriette Perrinet, † s. e. 2) Françoise Lullin, dont il eut:

   a. Sara, née 1723.

   b. Marguerite fem. de Jean François Goudet, née 1726.

   c. Marie Aymée fem. de No. François Rocca.
5. No. Pierre-Alexandre De la Rive, né 1691, du CC 1734, † 1747.
6. Jean-Jaques, né 1693.
7. Sara, née 1695, fem. 1719 de No. Pierre Colladon.
8. Jeanne-Louise, née 1698, fem. 1721 de No. Jaques-André Bonet.
9. Gabriel Vincent, né 1700, † 1706.
10. No. François De la Rive, né 1705.

Ép. Marie, f. de Guillaume-André et de Marie Privat, dont il eut:

a. Une fille, † s. a.

b. ..... fem. de Pierre Thoras.

c. ..... fem. de No. Fréderic Lombard.

VIII. No. Pierre De la Rive, né 1685, du CC 1714, † 1764.

Ép. 1711 Judith, f. de No. Alexandre Rilliet et de Susanne Trembley, dont il eut:

1. No. Jacob De la Rive, né 1714, du CC 1752, † s. a. 1767.
2. No. Antoine De la Rive, né 1715, † s. a.
3. Sara, né 1717, † s. a. avant 1751.
4. Susanne, viv^t en 1751.
5. Pierre qui suit.
6. No. Jean De la Rive, né 1721, du CC 1764, † s. a. 1784.
7. No. Alexandre De la Rive, né 1726, du CC 1785.

Ép. 1770 Anne Jolivet, dont il eut:

a. ..... fem. 1797 de Franç^s-Philip^e Lavit.

b. Une autre fille, † s. a.

IX. No. et spect^e Pierre De la Rive, ministre, né 1718.

Ép. . . . . . Bazin, dont il eut:

1. Pierre-Louis qui suit.

X. No. Pierre-Louis De la Rive, du CC 1788, célèbre peintre de paysages.

Ép. . . . . . Godeffroy, dont il eut une fille unique.

1. . . . . . fem. d'Antoine Perdriau, D. C. R.

CURT, CURTI, COURT.



Guillaume Curt (nommé *Court* dans le testament de son gendre No. Bernard de Romagnan), surnommé le *Diamantier* dans les livres de la Trésorerie, fut élu, 1506, administrateur de l'hôpital des pauvres pestiférés; il étoit roi des arbalestiers en 1510, et fut cons^{er} d'état en 1518. Je n'ai pu découvrir son origine, ni le nom de son père. On les croit originaires de Milan, où il y avoit une famille de ce nom, qui portoit coupé de 2 traits, soit tiercé, au 1er d'or à l'aigle éployé de sable; au 2e parti; au 1er du parti d'argent, au lion de gueules; au 2e de gueules au château de deux tours d'argent, jointe par un portail crénelé, avec porte et herse, ajouté de gueules; au 3e du tiercé, pâlé d'azur et d'or de 6 pièces.

Guillaume Curt, Curti ou Court, conseiller.

Ép. Louise, f. de Jean Roux dit Noblet, et de Claudia Marval, sœur et cohéritière de Messire Aymon Noblet, professeur en droit, et veuve de No. Thomas de Bernice, de Vigon, dont il eut:

1. Jeanne, fem. 1) de No. Bernard de Roma-

gnans (*de Romagnianis*, d'une illustre famille de Piémont, qui n'en eut point d'enfans, et testa en 1517) 1519 de No. Philippe De la Rive.

PICTET.



La famille Pictet, l'une des plus anciennes du Canton et de la ville, s'est illustrée dans tous les genres, de manière à étendre la réputation de Genève dans le sens le plus honorable. Elle ne paroît pas avoir pris une part active aux affaires avant la réformation; mais dès sa première entrée au Conseil, jusqu'à nos jours elle n'a pas cessé un instant de produire des magistrats, des savans et des militaires distingués.

Armes : celles de No. Ami Pictet, châtelain de Penay, 1574, chef de toute la famille, étoient deux fasces accompagnées d'une étoile en chef et en pointe, et d'un croissant au centre, avec la devise: *Fais bien et laisse dire.* Son cachet fort bien conservé avec ses initiales A. P., se voit à quelques actes de sa châtellenie. J'ignore pourquoi son fils changea ces armes pour celles que la famille a constamment portées dès-lors et qui sont :

Coupé : au 1er de sinople au lion d'argent, issant du trait du coupé; au 2 d'argent maçonné de sable, devise : *Sustine et abstine :*

Dès l'année 1299, Perret Pictet avoit une maison à côté de celle de Jean Mareschal, du pont du Rhône; celle-ci touchoit la porte du pont.

En 1352, vivoit Perret, ffeu Jean Pictet, de la Grange de Cologny.

En 1458, No. Rolet Pictet, B. de la Roche, frère du vénérable messire Remi.

Pictet, recteur de la chapelle de St Jean à la Roche, fondée par Mermot Cohennet. (Braset, notre).

En 1479, No. Jean Pictet, dit d'Angeville, de la Roche.

En 1482, No. Jean d'Angeville, *autrement* Pictet, et No. Amédée d'Angeville, *autrement* Pictet, son frère.

Et Mermet Pictet, de la paroisse de Coponex.

Il y a eu de tout temps, une famille, du même nom, à Vernier, qui peut bien avoir eu la même origine, mais antérieurement à 1350; car dès-lors les familles étoient déjà distinguées l'une de l'autre. C'est probablement à ceux de Vernier qu'appartenoient Berthet Pictet C. G., 1393, institué cohéritier par Jean Cacamex, C. G., Mathieu Pictet, *autrement* Vellut, C. G., 1478, et trois frères, spectable messire Anserme Vellut, Dr en droit, Guillaume et Girard Vellut, autrement Pictet, dont le dernier testa le 31 août 1503.

Leur sœur avoit épousé Colin Chicand, C. G., qui fut syndic en 1509.

I. Aymonet Pictet, de Neydens, vivoit en 1350, et fut père de Peronet, qui suit :

II. Peronet Pictet, de Neydens, vivoit encore en 1402, et fut père de Pierre qui suit :

III. Pierre Pictet de Neydens, où il vivoit en 1433, vécut jusqu'en 1474, qu'il fut reçu B. G. avec son fils Jaquemet, le 14 octobre; il eut :

1. Jaquemet, reçu B. G. le 14 octobre 1474 avec son père.
2. François qui suit.

IV. François Pictet, vivant encore 1505, fut père de

1. Antoine, vivant en 1524, qui ne laissa qu'une fille nommée Ayma.
2. Jean qui suit.
3. Pierre, vivant en 1524 et 1527.
4. Aymon, chapelain de Neydens en 1524.

V. Jean Pictet, vivant en 1523, 1524, 1527. Ép. Antoina...., vivant avec lui en 1527 : il fut père de

1. Mermet Pictet qui suit.

VI. Mermet Pictet, C. G., demeurant à Saint-Gervais, rue du Temple, † d'hydropisie le 24 fév. 1560, âgé de 64 ans.

Ép. Collette...., vivant en 1542.

2) Clauda Boccard, veuve de P^re^ Rages, et de Pierre Ameaux, tous deux conseillers.

Il eut du premier lit:

1. Jeanne, fem. 1) de Jaques Barut, C. G.; 2) de Pierre Galiffe, C. G.
2. Ami Pictet, qui suit.

Et du second lit:

3. Une fille, mariée à Jean Magnin, C. G.

VII. No. Amied Pictet, né 1er nov. 1535, châtelain de Peney 1574, syndic 1575, et premier syndic, mort le 4 fév. 1607.

Ép. 1), le 13 mars 1558 Marthe, f. de François de Roches, 2) le.... 1573, Jeanne, f. de No. Jean Donzel, syndic.

Il eut du second lit:

1. Jaques qui suit.
2. Jeanne, fem. (1605), de No. Abraham Dance, consr.
3. Anne, fem. (14 mai 1609), de No. Pierre Dupuis.

VIII. No. Jaques Pictet, né 24 oct. 1576, syndic 1621, envoyé au roi Louis XIII, en 1629, † le 11 novembre 1629.

Ép. le 11 octobre 1607, Pernette, ffeu d'André Caille, dont il eut 19 m. fl. et l'immeuble de Pregny (cont. mar. 13 août 1607). Ils eurent:

1. André qui suit.
2. Jérémie, dont la postérité sera déduite après celle de son frère.
3. Isaac, né 1616.
4. Jeanne, née 1617.
5. Pierre, dont la postérité suivra celle de Jérémie.

6 à 9, quatre autres enfans.

IX. No. André Pictet, né 19 juillet 1609, syndic 1644, envoyé à Zurich et Berne, 1648 et 1653, à Louis XIV, en 1656 et 1659, et au duc de Savoie, 1659, † 3 décem. 1669.

Ép. 1) le 5 fév. 1632, Marie, f. de No. Jaques Sève.

2) le 14 sept. 1654 Barbe, f. de No. et spect[e] Bénédict Turrettini.

Il eut du premier lit :

1. Isaac qui suit.
2. Pernette, née 1636, fem. de No. Jean Rocca.
3. Judith, née 1640, fem. de Pierre de Choudens de Thoiry.
4. Marie-Madelaine, née 1645, fem. de No. Gabriel Sarasin, aud[r].

Et du second lit :

5. Bénédict, dont l'article suivra la postérité de son frère.

X. No. Isaac Pictet, né le 15 févr 1638, syndic.
Ép. le 19 sept. 1661, Susanne, f. de No. Étienne Rocca, conser, dont il eut:
1. Andrienne, née 1665.
2. Jean-Antoine, né 1666.
3. François qui suit.

XI. No. François Pictet, né 30 octe 1667, syndic.
Ép. le 18 nove 1690 Françoise, f. de No. Jean-Antoine Lullin, dont il eut:
1. Françoise, née 1691, fem. (12 octe 1711) de Pierre Boissier.
2. Isaac qui suit.
3. Gratien-André, né 1694.
4. Jeanne-Marie-Marguerite, née 1700, fem. (26 janvr 1727), de N. Pre Buisson.

XII. No. Isaac Pictet, né 2 Janvr 1693.
Ép. le 21 avril 1722 Susanne, f feu No. Abraham Gallatin, dont il eut:
1. Camille-Anne, née 1723.
2. Françoise, née 1724.
3. Catherine, née 1726.
4. François-Pierre qui suit.
5. Renée-Alexandrine, née 1733.
6. Camille-Marie-Anne, née 1745.

XIII. No. François-Pierre Pictet, né 1r oct. 1728, Doct. en droit.
Ép. à Paris, le 1r déce 1764 Catherine Le Maignen, dont il eut:

1. Pierre-Isaac, né à Paris 1766, le 15 déc[e].
2. Catherine-Julie-Amélie, née à Paris 1769.

X. No. et spect[e] Bénédict Pictet (fils du syndic André et de Barbe Turrettini, sa seconde femme) baptisé le 20 mai 1655, pasteur et professeur, Recteur de l'Académie, auteur d'un grand nombre d'ouvrages (v. *Moreri*), † le 9 juin 1724.

Ép. Catherine, ffeu No. Nicolas Burlamachi, le 21 juin 1680. Il en eut:

1. Théodore, né 1681.
2. Andréa, née 1684.
3. Élizabeth, née 1687.
4. Isaac, né 1690.
5. Angélique, née 1691.
6. Jean-Alphonse, né 1695.
7. Bénédict, né 1698.
8. Jean-François qui suit.
9. Ami, né 1702.

XI. No. et spect[e] Jean-François Pictet, né 9 août 1699, pasteur et professeur.

Ép. Jaqueline Pernette Guyon dont il eut:

1. André qui suit.

XII. No. André Pictet, baptisé le 15 juin 1736.
Ép. Anne, f. de No. Gabriel Lullin, dont il eut:

1. Sara-Gabrielle, mariée le 30 avril 1780 avec Louis ffeu No. Jaques Pictet.

IX. No. Pierre Pictet (fils du syndic Jaques et de Pernette Caille), né le 16 janvier 1626, premier syndic, testa en 1690, † la même année.
Ép. 1) Sara, f. de No. Jean Favre;
2) 1650 Anne, f. de No. Jean-Louis Calandrini.
Il eut du premier lit:

1. Jeanne, née 1644.
2. Jean-Jaques qui suit.
3. Marie, née 1646.
4. Jérémie, né 1648.

Et du second lit:

5. Jean-Louis, né 1652.
6. Anne-Catherine, née 1657, fem. 1676 de Simon Passavant.
7. Susanne, née 1665, fem. 1685 de Robert Vaudenet.
8. Gabriel, dont l'article suivra la postérité de son frère Jean-Jaques.

X. No. Jean-Jaques Pictet, baptisé le 21 août 1645, syndic.

Ép. 1677 Susanne, f. de No. Jean-Louis Calandrini et de Marie Hertner, dont il eut:

1. Jean-Louis qui suit.
2. Jean, dont l'article suivra la postérité de son frère.

XI. No. Jean-Louis Pictet, syndic.

Ép. à Genthoud, le 18 avril 1717, Catherine, f. de No. Abraham Gallatin, dont il eut:

1. Camille, fem. (le 15 janvier 1736) de No. Pierre, f. de Jaq. Gallatin.
2. Pierre qui suit.

XII. No. Pierre Pictet, baptisé le 22 nov. 1724.

Ép. le 2 mars 1766 Jaqueline Françoise, ffeu No. P^re^ Buisson, dont il eut:

1. Jean-Marc-Jules qui suit.

XIII. Jean-Marc-Jules Pictet, baptisé le 20 juin 1768, D. C. R., et président de la cour suprême, † 1828.

Ép. le 15 avril 1793 Octavie, ffeu No. et spect^e^ Antoine-Josué Diodati, dont il a eu:

1. Amédée-Pierre-Jules qui suit.
2. Camille.

XIV. Amédée-Pierre-Jules Pictet, audit[r], D. C. R.
Ép. Adélaïde, f. de Jacob-Michel-François de Candolle, D. C. R., dont il a:

1.

XI. No. Jean Pictet (fils du syndic Jean-Jaques et de Susanne Calandrini).

Ép. 9 février 1738 Françoise, f. de No. Jean-Antoine Lect, dont il eut:

1. Jean-Louis qui suit.

XII. No. Jean-Louis Pictet, baptisé le 4 déc. 1739, syndic.

Ép. le 11 octobre 1773 Marguerite, ffeu Jean-Robert Mallet, dont il eut:

1. Andrienne-Borothée-Julie.
2. Françoise-Isabelle.
3. Jean-Pierre qui suit.

XIII. No. Jean-Pierre Pictet, baptisé le 17 avril 1777, conseiller d'état, et lieutenant de police.

Ép.... f. de Jaques-André Baraban, D. C. R., dont il a:

1.
2.
3.

X. No. Gabriel Pictet (fils du syndic Pierre et

d'Anne Calandrini, sa seconde femme).

Ép. le 16 juin 1709 Madelaine, ffeu No. Michel Voisine, dont il eut:

1. Gabriel, né 1710.
2. Sara, née 1712.
3. Françoise, née 1713.
4. Gaspard, né 1714.
5. Samuel, né 1715.
6. Madelaine, née 1717, fem. (11 sept. 1757) de No. Pierre ffeu Balth[r] Favre.
7. Jean, né 1719.
8. Pierre, né 1722.
9. Anne, née 1724, fem. (22 mars 1757) de No. Abraham, ffeu Jaques Gallatin.
10. Marie-Anne, née 1727, fem. (30 oct. 1771) de Pierre, ffeu Pierre Galissard de Marignac.

IX. No. et spect[e] Jérémie Pictet, pasteur (fils du syndic Jaques et de Pernette Caille), né le 26 mai 1613.

Ép. le 7 juin 1640 Judith, ffeu No. Pierre Dupuis, dont il eut:

1. Judith, née 1641, fem. (17 mars 1667) de Jean, ffeu Robert Mallet.
2. Jaques qui suit.

3. Pernette, née 1644.

4. Marie, née 1646, fem. de No. François Mestrezat.

5. Sara, née 1647.

6. No. Jean Pictet, né 27 juillet 1648, marié le 9 sept. 1708 avec Charlotte, f. de spect^e Jean-Jaques Sartoris, dont il n'eut point d'enfans.

7. Jérémie, dont l'article suivra après la postérité de son frère Jaques.

X. No. Jaques Pictet, né le 16 avril 1643, premier syndic.

Ép. le 2 avril 1671 Marie, f. de No. Jean-Antoine Dupan, dont il eut:

1. Marc qui suit.

2. Judith, née 1674, fem. (29 nov. 1694) de spect^e Jean-Antoine Fatio.

3, 4, 5. Guillaume, Madelaine et Marie, † s. a.

XI. No. Marc Pictet, baptisé le 29 août 1672.

Ép. 1698 Anne-Élizabeth, f. de No. Guillaume de Budé, S. de Vérace, Fernex, Boisy et autres lieux, dont il eut:

1. Andrienne, née 1701.

2. Marie, née 1702; fem. (26 mars 1747) de François, ffeu Jean-Antoine Fatio.

3. Jaques qui suit.

4. Jeanne-Marie, née 1706.

5. Marguerite, née 1707.
6. Marc, né 31 mai 1710.
7. Charles, dont l'article suivra la postérité de son frère Jaques.

XII. No. Jaques Pictet, né le 18 mars 1705, lieutenant-général en Piémont, créé comte par le roi de Sardaigne.

Ép. à Saconex, le 18 juillet 1745 Jeanne, f. de No. Isaac de Thellusson, dont il eut:

1. Isaac qui suit.
2. Louis, dont l'article suivra celui de son frère.
3. Marc-Louis, dont l'article suivra la postérité de Louis.
4. Anne-Sara-Marie, † s. a.
5. Lœtitia-Sophie.

Et 4 autres enfans morts jeunes.

XIII. No. Isaac Pictet, né 1746, syndic avant la révolution et depuis la restauration.

Ép. 1) 15 janvier 1575 Lucrèce, f. de No. Gabriel Lullin. 2) Julie, f. de spect[e] Louis Bertrand, profes[r], dont il n'eut point d'enfans.

Il eut du premier lit:

1. Gabriel, né 1775, † s. a.
2. Jaques, né 1777, colonel aux gardes impériales, mort d'une blessure, s. e. de... Menet.

3. Louis, né 1778, capit^e au service de Prusse.

XIII. No. Louis Pictet, né 1747.

Ép. à Vandœuvres, le 30 avril 1780 Sara-Gabrielle, f. de No. André Pictet, dont il eut:

1. Amélie, fem. de Jean-Louis Cramer, colonel et D. C. R.
2. Sophie.
3. Louis qui suit.
4. Anne, fem. d'Armand Pictet, son cousin germain.

Et d'autres enfans morts jeunes.

XIV. Jean-François-Louis Pictet, D. C. R.

Ép. Cécile Calandrini, dont il a:

1. Richard.
2. Louis.
3.
4.
5.

XIII. Marc-Louis Pictet, né 1754, officier au service d'Angleterre.

Ép. le 27 sept. 1789 Françoise, f. de No. Marc Michéli, S. du Crest, dont il eut:

1. Marc qui suit.
2. Pierre, major au service de Sardaigne.
3. Ferdinand-Frédéric, dont l'article suivra celui de son frère Marc.
4. Armand, dont l'article suivra celui de Ferdinand-Frédéric.
5. Auguste.
6. Françoise.

XIV. Marc Pictet.

Ép. Louise de Traz, dont il a:

1.

XIV. Ferdinand-Frédéric, officier au service d'Angleterre.

Ép. Adèle, f. de Paul Martin, dont il a:

1.
2.

XIV. Armand Pictet, officier au service d'Angleterre.

Ép. Anne, f. de Louis Pictet, sa cousine germaine, dont il a:

1. . . . . . .

XII. No. Charles Pictet (fils de Marc et d'Anne

Élizabeth de Budé), colonel au service de Hollande.

Ép. 1) à Genthoud, le 17 juillet 1751 Marie, f. de Jaques Dunant.

2)

Il eut du premier lit:

1. Marc-Auguste qui suit.
2. Charles, dont l'article suivra celui de son frère.
3. Amélie-Christine, fem. de No. Michel Lullin de Châteauvieux.

XIII. Marc-Auguste Pictet, professeur célèbre et chéri de tous les savans, presque autant que de sa famille, né 1752, † 1825.

Ép. à Cartigny, le 15 sept. 1776 Susanne-Jeanne-Françoise, f. de No. Jean-Jaques Turrettini, dont il eut:

1. Marie-Anne, fem. de No. Isaac Vernet, syndic.
2. Caroline, fem. de Jean-Gaspard Prévost.
3. Albertine, fem. de No. Albert-Louis Rilliet, lieut[t] de police.

XIII. No. Charles Pictet, cons[er] d'honneur, ministre plénipotentiaire de la Diète Helvétique à Vienne et à Paris, savant distingué, et célèbre agronome, Conseiller

d'État de l'empereur de Russie, né 1755, † 1825.

Ép. Adélaïde-Sara, f. de No. Ami de Rochemont, cons^er^, dont il a eu :

1. Charles-René qui suit.
2. Amélie-Françoise, fem. de Jaques-Augustin Galiffe, mariée le 26 mars 1827.
3. Adolphe, dont l'article suivra celui de son frère.
4. Anne.

XIV. Charles-René Pictet, chambellan du roi de Bavière, et son chargé d'affaires à Paris, cons^er^ de cour de l'empereur de Russie, et chevalier de l'ordre de Ste-Anne, D. C. R.

Ép. Julie, f. de Charles-Théophile Cazenove, dont il a :

1. Théophile.

XIV. Adolphe Pictet.

Ép. Emma, f. de Charles Théophile Cazenove, dont il a :

1. Emma.

X. No. et spect^e^ Jérémie Pictet (fils de Jérémie,

pasteur et professeur, et de Judith Dupuis), né le 1er février 1657, ministre.

Ép. le 19 janvier 1702 Madelaine, ffeu Théodore Croppet, dont il eut :

1. Pierre qui suit.

XI. No. Pierre Pictet.

Ép. le 25 décembre 1731 Marguerite, ffeu Pierre Cramer, dont il eut :

1. Gabriel.

SAVOYE.



Claude Savoye, syndic et premier syndic, fut un des plus zélés défenseurs de notre indépendance, et contribua beaucoup à l'affermir; mais ses fils n'en profitèrent point, et s'expatrièrent comme tant d'autres.

Dès le 12 juillet 1319, Pierre Savoy, C. G., possédoit des biens relevant de l'hôpital et de la chapelle du pont du Rhône. Il y a plusieurs autres personnes de ce nom, Savoy, Savoye, Savoex, entre lui et le syndic Claude, dont je n'ai pu découvrir le père; ce qui réduit cette notice généalogique à fort peu de chose. Il avoit une sœur, nommée Jaquema, qui épousa No. Jean Bordon, ou Bourdon, conseiller, S. de Compois, où elle mourut en 1553. Lui étoit né vers 1491; il fut conseiller, syndic, premier syndic, envoyé en Suisse à diverses reprises, et finit par acquérir la bourgeoisie de Berne en 1542, pour se mettre à l'abri des persécutions du parti intolérant. Il épousa en premières noces une fille de Michel Frossard, conseiller de Moudon, et en secondes, Jeanne, ffeu No. Roux-Goudard, de Bonne. Il eut du premier lit:

1. No. Pierre Savoye, qui épousa Mye, ffeu No. Guillaume Hugues, syndic.

2. No. Henri Savoye, marié avec No. Humberte Lullin.

3. No. Pierre Savoye, marié avec Collette, f. de No. Jean Grasset, de Yens, et de Blaisine Grancie.

4. Une fille mariée avec Sibuet Grifferat.

Claude Savoye ayant été mis en prison en 1538, la ville de Moudon, à la requête de Michel Frossard, son beau-père, écrivit au Conseil pour lui recommander ses enfans.

GIRARD.



Il y a eu plusieurs familles de ce nom à Genève: celle dont je fais l'article en ce moment a été illustrée pour nous par le premier syndic Amédée Girard, qui travailla avec beaucoup d'énergie à l'indépendance de Genève. Obligé de fuir, pour ne pas tomber entre les mains du duc de Savoie, il cacha le sceau de la ville pour empêcher qu'on ne pût en faire un mauvais usage. Aujourd'hui, cette précaution ne seroit pas fort utile; mais à cette époque elle le fut éminemment : le parti ducal en fut tout troublé; on écrivit et on envoya en Suisse; pendant ce temps, les affaires prirent une autre tournure, et bientôt il put retourner dans ses foyers; il fut envoyé en députation aux ligues à diverses reprises, entre autres avec Besançon Hugues, Jean Philippe, et Jean Lullin, en octobre 1630; mais ensuite il se retira à Fribourg, et renonça à la bourgeoisie de Genève, comme on le verra dans mes *Matériaux historiques*.

Armes : Une facse élevée, échiquetée, accompagnée, au-dessous, de trois fleurs de lys 2 et 1; celle de la pointe, surmontée d'une rose. — Elles

se voient à une de ses lettres au Conseil en 1532, et la légende porte : S. (*sigillum*) *Amedei Girardi, civis Gebennar.*

I. No. Jean Girard, de la paroisse de St.-Gervais, fut reçu B. G. 1480. Il étoit neveu de No. Henri Émeric, dit d'Espagne, qui le nomme dans son testament en 1494, et testa lui-même le 17 sept. 1499.

Ép. Péronette, ffeu No. Claude de Pesmes, veuve et tutrice de son fils en 1502. Il en eut :

1. Amédée qui suit.
2. Jeanne, fem. de No. Nycod Vallet.

II. No. Amédée Girard, trésorier, fugitif en 1525, premier syndic en 1529, retiré à Fribourg.

Ép. Françoise Corne, veuve de No. François Goule, f. de No. Pierre Corne, et de Jeanne d'Armex (cette Jeannne d'Armex se remaria ensuite avec François Bonivard.

CANAL, dit aussi CANARD.



Le syndic Jean Canal ayant été tué à l'escalade, sa famille ne doit point être oubliée des Genevois.

Armes : d'azur, au canard d'argent, nageant sur une rivière du même.

I. No. Canard, ou Canal.

Ép. N. N. dont il eut :

1. Mathieu qui suit.
2. Jean,
3. Bernardin,
4. Antoina,

} mentionnés au testament de leur frère Mathieu. Je pense que Jean Canal, de Montréal, père de Michée, fem. de Girard Thomas, C. G., étoit le même que ce Jean, frère de Mathieu.

II. Sire Mathieu, qualifié aussi Noble Mathieu Canard, B. G., âgé de 26 ans en 1521, testa le 29 mai 1538.

Ép. No. Martine Balard, dont il eut :

1. Jean qui suit.
2. Martin, marié avec Marie, f. de Jean Bron et de Pauline Guinet, dont il eut une fille nommée Mye (Amédéa).
3. Michel, cohéritier de son père.
4. Mye, portionnée de 800 florins.

5. Jeanne, d. — d.

6. Louise, fem. de Laurent Perret.

III. No. Jean Canal, syndic, tué à l'escalade 1602.

Ép. 1) Roletto, f. de No. Jean du Four, lieut[t] de Colonges-la-Cluse, et de Georgette de Ville, viv[t] avec lui en 1582.

2) No. Marguerite de Châteauneuf, vivant encore en 1607. Il eut du premier lit :

1. Pierre qui suit :

2. Marie, cohéritière de sa mère.

IV. No. Pierre Canal, D[r] méd.

Ép. Susanne, ffeu No. Jean Comer, et de Gabrielle Canappes.

DU MOLARD.



Claude Du Molard ayant été un de nos ambassadeurs en Suisse, pendant la guerre de l'indépendance, je place ici le peu de notes que j'ai pu recueillir sur sa généalogie.

Armes : Une montagne dont un ours étendu tout de son long couvre le sommet de son corps et la pente supérieure de ses jambes.

I. Jean Du Molard.

Ép. Aymon, probablement veuve de Jean et mère de No. Louis Gautier. Il en eut :

1. Claude l'aîné qui suit. 2. Claude le jeune. 3. Hudriod qui suivra. 4. Jean, mar. avec Jeanne, ffeu No. Besançon Hugues 1544.	tous sous la tutelle de L^{s} Gautier, en 1512.

II. No. Claude Du Molard, cons^{er}, syndic 1532.

Ép. Marguerite ..... remariée avec Franç^{s} Favre, cons^{er}, dont il eut :

1. Jean, marié en 1565 avec Anne, ffeu No. Michel Varro.



II. No. Hudriod Du Molard, syndic 1535, 39, 43, 47, 52, renonça à la bourgeoisie le 25 avril 1556, parce qu'on lui avoit retiré sans raison la bannière générale de la ville.

Ép. N. N., dont il eut :

1. Jaques qui suit.

III. Jaques Du Molard.

Ép. N. N., dont il eut :

1. Jaques.
2. Abraham.

DADA, anciennement D'ADDA, De ABDUA.



C'étoit une très illustre famille de Milan, dont un membre vint s'établir à Genève à la fin du quinzième siècle; ses fils contribuèrent beaucoup à la conquête de l'indépendance; mais ensuite l'un d'eux ne voulant pas changer de religion, retourna à Milan. Ils conservèrent cependant des propriétés dans le pays, et ont encore long-temps habité la Savoie. Celui qui se retira fut précisément celui qui avoit le mieux servi la cause de la liberté.

Armes : fascé ondé d'azur et d'argent, au chef d'or chargé d'un aigle éployé de sable couronné d'or.

Le syndic Étienne portoit : échiqueté d'azur et d'argent, au chef d'or chargé d'un aigle éployé de sable.

Son petit-fils Pierre-Martyr Dada portoit vairé, au même chef.

I. No. et généreux Denis de Abdua, citoyen de Milan, B. G., acquit Frontenay en 1499.

Ép. 1) Antoina, f. de No. Conrad, et sœur de No. Besançon Hugues.

2) Jeanne, veuve de No. Jean Vallet.

Il eut de la première :

1. Jean-Jaques, † 1535, père d'un autre Jean-Jaques; viv^t alors, et propriétaire par indivis avec ses oncles.
2. Étienne qui suit.
3. No. Besançon Dada, marié avec No. Philiberte Boudrin, veuve de No. Robert Vandel (contr. de mariage 4 sept. 1537).
4. Françse, fem. 1) de Louis Loup, B. G., à qui elle fit donation le 25 août 1520; 2) de No. Jean Lambert, conseiller.
5. Antoina, fem. 1) de No. Jean Goule; 2) de No. Ami Andrion.

II. No. Étienne Dada, syndic 1540, se retira de Genève.

Ép. par contrat du 23 janvier 1539, No. Antoina de Fernex, veuve de No. Claude Aquinéa, ffeu No. Pierre de Fernex l'aîné, dont il eut :

1. Bénédict qui suit.
2. No. Jean-Baptiste Dada, Milanois, testa le 28 janvier 1585. Il élit sa sépulture à Annemasse, et laisse mille écus à un hôpital, au choix de quelques amis savoyards; ses biens de Vallavrens à ses neveux Dada et à son cousin Pre Goule;

des legs à ses fils naturels, Baltazar, demeurant à Genève, et Pierre à Milan, etc., etc., et il institue ses dits neveux héritiers universels pour tout le reste. Il a une fille nommée Véronique, religieuse au couvent de St.-Bernard, à Milan.

III. No. Bénédict Dada, connu par le testament de son frère.

Ép. N. N., dont il eut:

1. Antoine qui suit.
2. Pierre-Martyr qui suivra.
3. Dom. Octavien Dada, religieux à la Chartreuse de Pavie.
4. Angélique-Benoite, religieux au couvent de la Vassalla sous Porta Romana, à Milan.

IV. No. Antoine Dada, cohéritier de son oncle, partage avec son frère en 1585. (F. C. Blecheret, notaire.)

Ép. No. Aymée de Lonnex, veuve et tutrice de son fils François en 1600. Il en eut:

1. No. François Dada, viv[t] en 1600 sous la tutelle de sa mère.

IV. No. Pierre-Martyr Dada, cohéritier de son oncle.

Ép. No. Françoise de Machet, veuve et tutrice de ses enfans en 1598 et 1608, résidant à Corsinge.

J'ignore duquel de ces frères descendoit

No. Alexandre Dada, S. de Corsinge 1694.

Ép. Marie de Varax, d'une des plus illustres familles de Savoie, veuve et tutrice de ses enfans en 1696. Cette année, elle emprunta 400 florins de No. Jean-Jaques De la Rive, pour payer les frais des funérailles de son mari, mort à Thonon, et pour réparer une partie de sa maison de Corsinge, qui tomboit en ruine (acte reçu par Jaques de Harsu, notaire). Il en eut :

1. Jaques,
2. Pierre,
3. François,
4. Jean-François,

} sous la tutelle de leur mère en 1596.

En 1531, No. Amédée Girard, comme exécuteur testamentaire de No. Jeanne, veuve en premières noces de No. Jean Vallet, et en secondes, de No. Denis Dada, remit à No. Françoise Corne,

sa femme, une bague d'or avec un diamant et une grosse perle en forme de poire, valant plus de quarante écus, à elle léguée par ladite Noble Jeanne.

TAVEL.



Cette famille qui existe encore à Berne avec beaucoup de distinction, a joué un grand rôle à Genève, dont elle paroît être originaire (1) : elle était entièrement dans les intérêts de la maison de Savoye dont elle tenoit des fiefs, et tourmenta surtout extrêmement l'évêque Alamand de Saint-Joire, au milieu du 14e siècle, comme on peut le voir dans le premier volume de mes Matériaux historiques. Je ne donne ici que la partie de sa généalogie, qui est entièrement Genevoise. La jonction des branches doit se trouver dans les papiers de Messieurs Tavel de Berne.

Armes : de gueules au sautoir d'or, à la roue de sable brochant en cœur.

La filiation est fort difficile à préciser dans quelques-unes des générations, parce qu'il y a des erreurs dans les livres de Reconnoissances, qui sont ordinairement des documens très sûrs. Monsieur l'ancien avoyer de Mülinen a pris la

(1) Leu les croit originaires du Vallais, parce qu'ils y avoient des biens; mais cela n'est pas une preuve : ils furent probablement acquis par Guichard Tavel, évêque de Syon en 1642, qui étoit Genevois, ou hérités par alliance.

peine de chercher à l'établir, sur les notes qu'il avoit déjà dans son immense et inappréciable collection de mauuscrits, et sur celles que je lui ai communiquées; mais il y a quelques articles qu'il est impossible de joindre aux autres avec certitude. Je marquerai d'un *M.* les articles que je tiens de M. de Mülinen; les autres viennent de nos archives, qui contiennent un grand nombre de titres de cette ancienne et noble famille.

Antoine Tavel, C. G. vivoit en 1186. *M.*
Ses hoirs vivoient en 1220. *M.*

I. Girard Tavel (vivant en 1264. *M.*).
Ép. Isabelle de Vicencier, dont il eut:
1. Conon Tavel qui suit. *M.*

II. Conon Tavel. *M.* fut père de
1. Aymon Tavel qui suit.
2. Girard, chanoine de Genève 1317, célérier du chapitre 1330.

III. Aymon Tavel, C. G.
Ép. Léone (de Langin. *M.*), dont il eut:
1. André qui suit.
2. Henri, dont la prospérité suivra.

IV. André Tavel, C. G.
Ép. No. N., dont il eut:
1. Étienne, } viv[t] 1357.
2. Henri, }

IV. Henri Tavel, C. G. en 1320 (S. de Gilly, Vinci, etc. *M.*).

Ép. Marguerite (f. de Jean, conseigneur d'Aubonne, chev^{r}, *M.*) veuve en 1348, dont il eut:

1. Girard.
2. Nycod, qui suivra après la postérité de Girard.
3. Barthélemi, qui suivra après la postérité de Nycod.
4. Pierre, chanoine de Lausanne 1356.
5. Jean qui suivra après la postérité de Barthélemi.
6. Buyfa, mère de Robert Chambrier en 1356.

V. Girard Tavel, S. de la Dole, chevalier, syndic 1364.

Ép. Jaquemette de Greysier, *M.* dont il eut:

1. Pierre Tavel, damoiseau, C. G., † s. e. cons^{er} 1409.
2. Nycolette, fem. de No. Guillaume de Pontverre, viv^{t} 1409, 1417.

V. Messire Nycod Tavel, chevalier, conseiller de la ville 1364.

Ép. (Alexie de Ternier, *M.*) et pro-

bablement aussi N. Chambrier, dont il eut :

1. Jaques Tavel, qui testa en 1383 en faveur de Rob[r] Chambrier, chan[r] de Genève, son oncle.

V. Messire Barthélemi Tavel, chevalier, cons[er] en 1327, 1339, excommunié en 1355, absous 1356.

Ép. Isabelle, sœur de Perret de Saint-Apre, C. G., qui testa le 5 août 1385, et dont il eut :

1. Jaques qui suit.
2. Béatrix, fem. de No. Girard de Monfort.
3. Marguerite, fem. de Jean-George, B[s] d'Annecy.

VI. Jaques Tavel, S. des Granges (en allemand Gradetsch) en Vallais, par sa femme, testa le 8 juin 1382.

Ép. Jeannette d'Annecy, Dame des Granges en Vallais, veuve en 1493 (f. et cohéritière de Jean Sire d'Aniviers en Vallais, M.), dont il eut.

1. Guichard qui suit.
2. Louis, † s. p.
3. Girard, doyen de Valeyry.

4. Édouard, conseigneur des Granges, testa à Évian, et mourut s. e. de Jaqueline de la Baume, sa femme.

VII. Guichard Tavel, conseigneur des Granges 1382, conser 1394.

Ép. (Jeanne de Blonay *M.*) dont il eut:

1. Guillaume Tavel, conseigneur des Granges 1447.

Ép. (Philippine de Châtillon *M.*) dont il eut:

a. Françoise Tavel, fem. de Pierre de Chivron.

2. (George, conseigneur des Granges 1432, *M.*)
3. Jaques, d°. — d°. qui suit.
4. Jean, d°. — d°. dont l'article suivra celui de son frère.

VIII. Jaques Tavel, conseigneur des Granges 1456.

Ép. N. N., dont il eut:

1. et 2. Louis et Pierre, † s. e.
3. Une fille mariée à Jaques de Prez, de Lausanne, dont le fils François prit le nom de Prétavel.

VIII. Jaques Tavel, conseigneur des Granges 1456.

Ép. N. N., dont il eut:

1. Guillaume qui suit.
2. Jean, Prieur d'Aigle, † à Rome 1475.

IX. Guillaume Tavel, conseigneur des Granges, héritier de ses cousins (François de Prétavel, leur neveu, portoit aussi le titre de seigneur des Granges en 1541).

Ép. (en 1483 Claire de Roverea *M.*), dont il eut:

1. Jeanne, fem. de No. et puiss[t] seign[r] Pierre de Ravorée (Roverea), S. de S[t]-Truphon.
2. Marguerite, fem. de No. et puiss[t] seign[r] Nicolas de Chivron Vidame de Sion.

V. Jean Tavel, cons[er] de la ville 1339, † 1348.

Ép. Béatrix, dite Triette, fille de Jean de Viry, chevalier, dont il eut:

1. Étienne Tavel, sous la tutelle de sa mère en 1348.
2. Alamande, d°.—d°.
3. Uxione, dite Marie, d°.—d°. (Dame de Vaux qu'elle hérita de son oncle Girard, fem. de Guillaume Mestral de Mont, damoiseau).

Guy Tavel, vivant en 1288, laissa une veuve

nommée Isabelle, brûlée dans l'incendie de 1334. Mier Tavel, son fils, fut tué en 1317 par Girodet-Trombert, de Villette, et ses complices.

(Amphelesie, ou Ancellesie, f. de Guy Tavel, épousa Messire Henri des Balmes, jurisconsulte, C. G., avec qui elle vivoit en 1342. Élinode, f. du dit Guy, épousa un seigneur de la Tour du Châtillon, *M.*)

Pierre Tavel, notaire, vivant en 1361 et 1383, avoit épousé Jaquemette, ffeu Johannet du Four, de Meynier, et de Mermette de Bonamour, sa veuve, remariée avec Peronod Angier, elle-même veuve de Mermet, de la Versoye, dont elle avoit une fille nommée Raimonde, femme en 1392 de Michel, de St.-Michel. Elle eut de ce second mari un fils nommé Jaques Tavel, vivant en 1392.

(Rodolphe Tavel, vivant dans le quatorzième siècle, fut père de Nycod, père de Guillaume, père d'Alexie Tavel, qui épousa en 1401 Mermet de Roverea *M.*)

(Hugues Tavel étoit chanoine de St.-Maurice 1317.)

Les Tavel actuels descendent d'un Rolet (Rodolphe) Tavel, qui étoit gouverneur de Chillon, au commencement du quinzième siècle, et dont je n'ai pas trouvé la jonction avec les branches genevoises.

De Saint-Apre.



La famille de Saint-Apre étoit à Genève sur un pied tout semblable à celle des Tavel, possédant des fiefs dès le treizième siècle, et formant d'illustres alliances.

Ses armes étoient un lion passant tourné à senestre. On les voit à deux sceaux, d'Aymon de Saint-Apre et d'Humbert son fils, en 1294. Celui du père porte le lion sur un grand poisson, avec lequel il a l'air de se battre. Celui du fils semble avoir le lion ailé; mais je crois que c'est un défaut de la cire. Pierre de Saint-Apre, frère d'Aymon, dont le sceau pend aussi au même acte, a une plante ornée de trois fleurs, sur les branches de laquelle sont posés deux grands oiseaux, la tête tournée en arrière; mais dans un autre acte de 1300, son sceau est le même que celui de son frère. Ces cachets curieux sont copiés dans mon armorial.

La maison de Saint-Apre, située dans la paroisse de Saint-Germain, étoit un fief dépendant du Chapitre.

Le 2 des Ides de juillet 1294, Pierre et Aymon de Saint-Apre, frères, C. G., réglèrent leurs dif-

férends avec Étienne, Prieur de Satigny, et la transaction fut ratifiée par Humbert, fils dudit Aymon. Je n'ai pu trouver le nom du père de ces deux frères.

Pierre de Saint-Apre, dans son testament du 5 des Ides de sept. 1310, parle de feu Pierre de Satigny, chantre de St.-Pierre, son oncle paternel (*patruus*), ce qui peut faire présumer que son père avoit été le premier nommé de Saint-Apre, à cause de la possession de la maison haute et basse de Saint-Apre, à Genève. En 1276 vivoient Guillauma de Fernex, veuve de Jaques de Satigny, Jean et Raoul, ses fils (ledit Jean, Chanoine de Satigny), et Pierre de Satigny, damoiseau. En 1293, Nicolas de Satigny, clerc, ffeu Jaques de Satigny, damoiseau, fit avec le Prieuré de Satigny un accord, dont Raoul de Satigny, son frère, se porta pour répondant. En 1274, Guillaume de Satigny, clerc, se qualifie fils d'Amédée du Cimetière. A cette époque, les noms de famille n'étoient point encore bien fixes.

I. N. de Saint-Apre eut deux fils.

1. Pierre qui suit.
2. Aymon, dont l'article suivra la postérité de son frère.

II. Pierre de Saint-Apre, C. G. 1294, testa en 1310.

Ép. Agathe....., dont il eut:

1. Guigues qui suit.
2. Péronnet, dont l'article suivra la postérité de Guigues.
3. Ysembard de Saint-Apre, vivant en 1310, 1332.
4. Péronette, vivant en 1310.

III. Guigues de Saint-Apre, châtelain de Versoye, cons[er] de Genève 1327, viv[t] en 1332.

Ép. Laurence, ffeu Humbert Chatard. citoyen de Lyon; elle testa le 7 mars 1332, et ne vivoit plus en 1333. Il en eut:

1. Perret, cons[er] de Genève 1339, laissa un fils nommé Pierre 1357.
2. Jean qui suit.
3. Nycolet de Saint-Apre, viv[t] en 1334.
4. Isabelle, fem. de Messire Barthélemi Tavel, chevalier.

IV. Jean de Saint-Apre, C. G., testa le 11 nov. 1360, et ne vivoit plus en 1361.

Ép. Péronette, ffeu Messire Pierre de Lullier, chevalier, qui testa le 20 juillet 1361. Il en eut:

1. Alamand, âgé de plus de quinze ans en 1360, vivant en 1380.
2. Girard.

3. Guigonet.
4. Alexie.
5. Marguerite.
6. Jean, fils posthume.

IV. Perret de Saint-Apre, damoiseau, testa le 21 août 1360.

Ép. N. N., dont il eut:

1. Pierre, } institués héritiers par leur père,
2. Girard, } morts avant 1369.
3. Béatrix de Saint-Apre, fem. de Nycod, S. d'Hauteville, instituée héritière par sa grand'mère Ancellesie de Ternier en 1369, vivoit avec son mari en 1376.

II. Aymon de Saint-Apre, C. G., fit un accord avec le Prieur de Satigny en 1293, et en fit encore un avec son frère en 1294.

Ép. Perette . . . . ., viv[t] avec lui en 1316, dont il eut :

1. Girard.
2. Mathieu, viv[t] en 1324.
3. Humbert, moine de Paternier 1316.
4. Robert.
5. Péronnet.
6. Pierre.

Ces frères et leur mère firent des ventes au Prieuré de Satigny en 1311 et 1316.

Hugues d'Espagny, dit de Saint-Apre, étoit en 1346 Recteur de la chapelle et de l'hôpital du pont du Rhône.

Péronet, ffeu Jean de Saint-Apre, C. G., vivoit en 1338.

Perret de Saint-Apre, ci-dessus fils de Péronet, possédoit la maison haute et basse de Saint-Apre, une maison au bourg extérieur, une autre en la Boulangerie, trois poses en Palais, $\frac{1}{6}$ d'un moulin sur le Rhône, deux poses de vigne à Bourdigny, et il payoit pour les anniversaires de ses père et mère, grand'père et grand'mère de Rodolphe de Cologny, de Pierre de Satigny, chantre de Genève et de Messire Hugues d'Espagny. Une partie du Mandement de Peney appartenoit à sa fille Béatrix, ce qui confirme la conjecture que les de Saint-Apre étoient descendus des anciens seigneurs de Satigny.

COMPOS.



I. Jean Compos, C. G., reconnut à l'Évêché en 1346, à l'église de St.-Gervais 1348, à Notre-Dame-la-Neuve 1352, au Chapitre en 1357.

Ép. Simonde...., propriétaire d'une maison attenant à la sienne, du fief du Chapitre. Il en eut:

1. Girard qui suit.
2. Jeannette, fem. de Guigonod Tardi, C. G., syndic, dont elle n'eut point d'enfans: car elle testa le 15 mai 1377 en faveur de sa sœur et des enfans de son frère.
3. Mermette, cohéritière de sa sœur.

II. Girard Compos, C. G., cons^er^ 1364.

Ép. No. Françoise, sœur de No. Jean de Livron, dont il eut:

1. Girard qui suit.
2. Pierre, âgé de quatorze ans ou plus en 1375.
3. Margot.

III. Girard Compos, C. G., testa le 31 août 1400 (Hug^t^ Biolleys, notaire). Il étoit cohéritier de Perret de Sonnay en 1385.

Ép. 1) par contrat du 20 déc. 1386

Étiennette, ffeu Jean Favre ou Fabri, Bs de Bonne, et de Symonde..... Elle n'eut point d'enfans, car elle testa le 11 juin 1389 en faveur de sa mère, et de Jean, Guigues, Raimond, François, et Nycolet Favre ou Fabri, ses frères.

2) Jeannette, f. No. Jean Bonivard, C. G., et d'Alésie Similly. Elle se remaria après sa mort avec messire Raimond, d'Orsières, jurisconsulte, ayant eu du premier lit :

1. Françoise Compos, fille posthume, fem., le 23 déc. 1414 de No. Jean de Jussy, damoiseau. Sa grand'mère, Françoise de Livron, porta plainte en 1415 au Conseil de l'Évêque contre messire Raimond d'Orsières, et Jeannette Bonivard, sa femme, les accusant d'avoir fait ce mariage par contrainte ou par séduction. Elle vivoit avec lui encore en 1425, et en eut des enfans qui ne vécurent pas long-temps. Le 1er juillet 1432, Jean de Bertrandis, archevêque de Tarentaise, Jean de Beaufort, chancelier de Savoie, Lambert Oddinet, président du Conseil ducal, Jean de la Fontaine, avocat-fiscal, Urbain, Cérisier et Antoine Carion,

collatéraux, Rodolphe de Fésigny, juge de Genevois, et Jaques Oriol, juge de Bresse, ménagèrent un accord entre Messire Raimond d'Orsières, agissant pour Jeannette Bonivard, sa femme, veuve de Girard Compos, et No. Jean de Jussy, veuf de Françoise, fille desdits Girard et Jeannette, par lequel il fut obligé de restituer sa dot, parce qu'il n'existoit plus d'enfans d'elle.

---

18 août 1348. Testament d'Amédée de Russin C. G. en faveur de Jaquemette et Marguerite Compos, ses petites-filles, filles de Girard Compos et de Nycolette de Russin, sa fille.

1405 à 6. Alexie, sœur de feu Girard Compos, possède une maison en la Rivière, procédée d'Amédée de Russin.

En 1396. Jeannette, ffeu Nycod Compos, de St.-Gervais, étoit femme d'André Chouczon, de Gex.

Cette famille, évidemment noble, n'en prenoit la qualification dans aucun titre; ce qu'on peut remarquer de plusieurs autres de la même époque.

TARDI.



Cette famille, très riche et très distinguée à Genève aux treizième et quatorzième siècles, existe encore en France, à ce qu'on dit : elle sera sans doute bien aise de trouver ici quelques détails sur ses ancêtres genevois.

Le 17 juin 1270, Pierre, dit Tardi, et Bellons, sa femme, citoyens de Genève, vendirent aux frères-prêcheurs des biens situés à côté de ce qu'ils avoient acquis de Pierre et Guillaume de St.-Germain, frères.

En 1298. Berthod Tardi, C. G., étoit propriétaire au Petit-Saconex.

1204. Rolet Tardi. — Girod Tardi.

En 1337. Messire Pierre, ffeu Berthod Tardi, C. G., étoit curé de Greyssier.

En 1321, vivoit Jaquemette, veuve de Mermet Tardi.

En 1323. Mermet Tardi, beau-frère de Girod de Privessin.

1335. Péronet, ffeu Nicolas Tardi, et Perret, ffeu Girod Tardi, étoient cousins germains, fils des deux frères.

1357. Aymonet et Bertholet, ffeu Nycolet Tardi, C. G., reconnurent au Chapitre.

27 nov. de la même année Guigonod Tardi, C. G., et Jeannette, sa femme, reconnurent aussi au Chapitre.

3 avril 1358. Aymon et Berthet Tardi, frères, sont institués héritiers par le testament de Jaquemette, veuve de Hugues de Lancy.

1347. Jeannette, ffeu Hugues de Lancy, étoit veuve de Nycolet Tardi.

1345. Humbert Périnat ou Privat, C. G., institua pour héritiers Léone, sa sœur, femme de Perret Tardi, et Jean Chambrier, son neveu.

1357. Jaquier Tardi, C. G., reconnoît au Chapitre.

22 juillet 1360. Perret Tardi, C. G., Léone, sa femme, et Robert, leur fils, avec Jean, ffeu Berlion Chambrier, C. G., et Jaquemette, sa femme, ffeu Nycod de Postella, vendirent à Perret de Veygier, des biens du fief de la Prévôté.

1357. Ledit Perret étoit tuteur de Breysette, ffeu Johannod de Germagny, C. G.

1369. Ancellesie, f. de Mermet Tardi, C. G.

I. N. Tardi, C. G.

Ép. N. N., dont il eut :

1. Nicolas, père de Péronet Tardi, viv[t] en 1357.
2. Girod qui suit.

II. Girard Tardi, C. G., 1304.

Ép. Jaquette, ffeu Pierre de Bourdigny, remariée avec Hugues de Lausanne. Il eut :

1. Perret qui suit.

III. Perret Tardi, C. G., 1335, premier syndic 1362, 1365, 1368, 1369, 1371, 1372.

Ép. 1) Léone, sœur de Humbert, et nièce de Pierre Privat.

2) Une sœur de No. Jean L'Hoste.

Il eut du premier lit :

1. Robert Tardi, vivant en 1360.

Et du second :

2. Aymonet Tardi, † s. e. de Mermette..... dont la mère étoit Jeannette, ffeu Jean Compos. Il testa le 9 nov. 1396.

3. Marguerite, toujours nommée Margot Tardi, très riche héritière, épousa, 1) No. Barthélemi d'Aillé, B. G., de la maison des comtes de St.-Martin : elle transigea en 1411 avec Pierre d'Aillé, frère et héritier de son mari; 2) Vénérable Messire Aymon Maillet, jurisconsulte, premier syndic.

Guigonod Tardi fut syndic en 1375 et 1379. Il mourut pendant ce second syndicat.

BONIVARD.



L'histoire de la maison de Savoie, par Guichenon, contient, sur la famille Bonivard, une multitude de notes que je ne transcrirai point ici, parce que sa noblesse est une chose assez connue, et qui n'a pas besoin de preuves. D'ailleurs, cette branche n'a produit qu'un seul Genevois, le fameux inventeur de chroniques, qui ne mérite aucune espèce d'intérêt. Une autre branche, établie à Pressy dès le milieu du quatorzième siècle, y possédoit et y cultivoit des terres. Pierre Bonivard, membre du CC en 1538, étoit de ceux-ci, et je me propose d'en donner une notice dans la suite de cet ouvrage. Ceux dont je m'occupe dans cet article ont formé une troisième branche noble, et donné deux syndics à Genève, au quatorzième siècle.

I. No. Jean Bonivard, demeurant dans la paroisse de Notre-Dame-la-Neuve, syndic en 1372 et 1373. Le nom de sa femme est ignoré. Il eut :

1. Jean qui suit.
2. Mathia, femme de No. Jean de Tingeron, premier syndic, avec qui elle vivoit en 1411.

II. No. Jean Bonivard, C. G., de la paroisse de St.-Gervais, testa le 16 janvier 1403, nommant pour exécuteurs testamentaires Jean Barbier et Jean de Tingeron.

Ép. Alésie, f. de Franç[s] Similly, viv[t] encore en 1413, et dont il eut :

1. Jean qui suit.
2. Jeannette, fem. 1) de Girard Compos, C. G.; 2) de No. et vénérable Messire Raimond d'Orsières, jurisconsulte. Elle testa le 11 décemb. 1442.

III. No. Jean Bonivard, syndic en 1410, testa le 18 mars 1419, instituant ses filles héritières universelles, et les réduisant à 400 florins de dot, si sa femme accouche d'un fils posthume : il leur substitue sa mère, et à sa mère sa sœur.

Ép. Henriette....., dont il eut :

1. Jeannette, fem. de No. Hugonin d'Amancier,
2. Péronette, fem. de No. Aymonet, d'Amancier,

} frères.

Armes : d'or, à la croix de sable, chargée de cinq coquilles d'argent.

DE TINGERON.



N'ayant jamais vu le nom de cette famille qu'en latin (*de Tingerone*); je ne sais si je le traduis bien : il y a eu au seizième siècle une famille Toucheron, parmi les réfugiés françois, et ce pourroit bien être le même nom que Tingero en latin. Il y avoit au reste un lieu nommé Tingiron, au pays de Gex.

I. Antoine de Tingeron, Lombard, C. G. 1351, reconnut au Chapitre le 29 nov. 1357, pour une maison à la Pellisserie. Il fut un des conseillers élus par les syndics en 1364, et fut encore cons^er en 1369.

Ép. N. N., dont il eut :

1. Antoine de Tingeron qui suit.
2. Guillaume qui suivra après la postérité de son frère.

II. No. Antoine de Tingeron, vivant en 1376, et encore en 1421.

Ép. Marguerite ..... viv^t en 1421, dont il eut :

1. Amblard, curé de Filinge, recteur de l'hôpital de St.-Jaques et Philippe.
2. Jean, Prieur de Beaune.

3. Amédée qui suit.
4. Jeannette, fem. de Jean Coex, dit Legeret.
5. Aymonette, fem. de Jean de Gland, des Clefs au pays de Vaud.

III. No. Amédée, soit Aymon de Tingeron, premier syndic 1429, testa le 2 mars 1439.

Ép. Mathia, f. de Messire Pierre Blanc (*Albi*), jurisconsulte, dont il eut :

1. Amédée, 2. Humbert, } institués hériters univls, sous la tutelle de leur mère, par le testament de leur père.
3. Jeannette, portionnée de 600 florins, fem. de No. Jean d'Orsières, premier syndic.

II. No. Guillaume de Tingeron, consr 1380, syndic 1381, 1412.

Ép. Aymon..... dont il eut :

1. Jean qui suit.
2. Aymon, dont l'article suivra après l'article de son frère.
3. Alexie, fem. de Boniface de Pentival.

III. No. Jean de Tingeron, syndic 1405, 1418, conseiller à plusieurs reprises, jusqu'en 1424.

Ép. 1) Mathia, ffeu Jean Bonivard, syndic, vivant en 1411.

2) Élynode....., remariée avec No. Pierre Magnin.

Il eut du premier lit:

1. François qui suit.

IV. No. François de Tingeron, viv[t] 1446, 1447.

Ép. N. N., dont il eut:

1. Antoine qui suit.
2. Amblarde, fem. de Pierre de Mauchamp (*de malo campo*), notaire.
3. Louise.

V. No. Antoine de Tingeron testa le 27 août 1482.

Ép. Anne, f. d'Étienne Vigoureux. Elle mourut avant lui, et il ne laissa point d'enfans.

On trouve encore en 1410 un Pierre de Tingeron, conseiller.

DE LESTELLEY.



Cette famille tenoit son nom d'une terre dans le voisinage de Samoen, d'où elle étoit originaire. Le dictionnaire de M. Grillet contient un article fort honorable sur Jean de Lestelley, cons^er et maître des requêtes du duc Amédée de Savoie. Ce prince lui accorda ses patentes dans les termes les plus flatteurs : « Voulant récompenser les ser« vices qu'il avoit rendus à son père et à son aïeul, « tant dans la charge de secrétaire que dans des « ambassades et autres affaires difficiles, il met son « traitement à 200 florins par an, avec l'entretien « de deux chevaux, et la permission de se nommer « un coadjuteur pour la place de secrétaire, lui « en conservant par ce moyen tous les droits, pri« viléges et émolumens. » (Lettres datées de Chambéry, le 12 août 1465.) Dès le 12 octobre 1466, par lettres datées de Pignerol. et où il le qualifie de Clavaire de son Conseil, il élève ses appointemens à 300 florins par an, avec l'entretien de trois personnes et de trois chevaux.

Son frère, No. Aymon, fut syndic, et mourut ambassadeur en Suisse, ce qui le fait entrer naturellement dans ces généalogies.

I. Pierre *de le Stelley*, de Samoen, au diocèse de Genève.

Ép. N. N., dont il eut:

1. Aymon qui suit.
2. Jean, dont il a été question ci-dessus, cons^er 1447.

II. No. Aymon de Lestelley (il signoit de le Stelley en 1461), secrétaire ducal, syndic 1467, cons^er en permanence, dès-lors ambassadeur en Suisse 1477, † pendant son ambassade.

Ép. N. fille de No. Pierre Ciclat, syndic, dont il eut:

1. Aymon, viv^t en 1479, } tous sous la tutelle de Michel de Lestelley en 1479.
2. Louis qui suit, }
3. Nycod, dont l'article suivra.
4. Amédée.
5. Amédée.

III. No. Louis de Lestelley, cons^er 1504, trésor^er 1510, syndic 1521.

Ép. 1) Bonne, f. et hérit^re de Nycod Cuchet 1585, s. e.

2) Renée, f. de No. Antoine de Monetier, dont il eut:

1. No. Aymon de Lestelley, héritièr universelle de sa mère.

2. Antoina, fem. de No. Claude du Chenay (*de Chaneto*).

III. No. et égrége Nycod de Lestelley, notaire, † avant 1516.

Ép. Jeannette, f. de Mermet Luysel, dont il eut :

1. Péronnette, fem. de No. Ami Bandières, syndic et capitaine-général.

CICLAT.



Le nom de cette famille, anciennement Vuy, avoit été changé sans que j'en sache la raison.

Armes : une bande chargée de trois couronnes à pointes, ou de trois têtes couronnées. Elles se voient à un acte de Dominique Ciclat, abbé de Ste-Marie d'Abondance en 1546.

I. Mermier Vuy, de Visencier en pays de Gex, † avant 1346.

Ép. Mathia ..... veuve 1346, dont il eut :

1. Jean qui suit.

II. Jean Vuy (Wuy) vivant avec sa mère 1346, reconnut à Peney.

Ép. N. N., dont il eut :

1. Mermet qui suit.

III. Mermet Ciclat, autrement dit Wy, de Visencier.

Ép. Jaquemette, f. de Perrodin de Joigny, dont il eut :

1. Jean qui suit :
2. Benoît.
3. Johannet.

IV. No. Jean Ciclat, de Visencier, reçu B. G. le

16 déc. 1410 pour cinq fl. à la ville, et un fl. au Conseil, est dit fils de Mermet Ciclat, autrement Vuy, et petit-fils de Perrodin de Joigny. Celui-ci est nommé son aïeul *paternel;* mais je pense que c'est par erreur, pour maternel. Au reste, il est très possible que son père ait pris le nom de sa femme; cela feroit trois changemens de nom bien rapprochés; mais cela arrivoit quelquefois. No. Jean Ciclat fut syndic en 1441, cons[er] 1442, et vivoit encore 1445. Il étoit héritier de Perret Vuy, de Visencier.

Ép. 1) Rolette, f. de Jean des Champs, habitant de Genève.

2) Henriette, veuve et tutrice de son fils en 1450.

Il eut du premier lit :

1. Pierre l'aîné qui suit.
2. Jean, dont l'article suivra.

Et du second lit :

3. Pierre le jeune, dit Petrequin, sous la tutelle de sa mère 1450.

V. No. Pierre Ciclat l'aîné, syndic en 1459.

Ép. No. Jeanne de St.-Joire, veuve et tutrice de ses enfans 1485. Il en eut :

1. No. Louis Ciclat, trésorier 1503.

2. No. et Vénérable Dominique Ciclat, abbé de S[te]-Marie d'Habondance 1546.

V. No. Jean Ciclat, viv[t] en 1463-1485.
Ép. 1) N. N.
2) Laurence Neyrod, veuve de Pierre.
Il eut du premier lit:
1. Pétrequin qui suit.
2. Une fille mariée à No. et égr[e] Aymon de Lestelley, syndic.
3. Messire Louis Ciclat, chapelain, testa le 27 août 1505.

VI. No. Pétrequin Ciclat, † avant 1505.
Ép. Péronnette, ffeu Jaquet le Gras de Rouen, B. G., dont il eut:
1. Humbert Ciclat, mineur en 1505, sous la tutelle de No. Claude de St.-Joire, et ensuite de No. Louis de Lestelley, héritier universel de son oncle Louis Ciclat.
2. Claudia, fem. de Rolet Nicolas.

LOMBARD.



Nous avons eu à Genève plusieurs familles de ce nom, qui n'avaient aucun rapport entre elles. Celle-ci est la plus ancienne, et je la crois éteinte. Celle des Lombardi, nobles originaires de Naples, aura son article parmi les familles italiennes réfugiées, et celle des Lombard du Dauphiné parmi les françoises.

I. Périssod Lombard, connu par un acte de son fils en 1347, fut père de:

1. Jonod qui suit.
2. Mermette, fem. de Mermet de Chougny.

II. Jonod (ou Jean) Lombard, dit Pitijod, C. G., testa le jeudi après la fête de l'Assomption de la Vierge-Marie 1348, pardevant Pre Collonges, notaire.

Ép. Catherine, ffeu Guillaume de Chalour et d'Alésie, dite Vuycharde, qui testa le 6 août 1348, et dont il eut:

1. Guillaume qui suit.
2. Marguerite, morte avant 1396.

III. Guillaume Lombard, notaire, conseiller de la ville 1369, syndic en 1402, testa le 22

sept. 1418 pardevant Amédée du Nant, de St.-Didier, notaire.

Ép. Françoise, ffeu Humbert de Fernex, damoiseau, qui testa avec lui, et dont il eut :

1. Jean qui suit.

IV. Jean Lombard, dit Pitijod, damoiseau, syndic 1417, aliéné 1426, et mis sous la curatelle de No. Amédée de Lucinge, oncle de sa femme.

Ép. Françoise, f. de George de Gallerax, damoiseau, habitant les Clefs au pays de Vaud (Contr. mar. 17 mai 1413). Elle testa le 7 avril 1457, et il en eut :

1 et 2. Claude et Jaques, morts s. e. avant leur mère.

2. Guillemette, fem. de No. et égr[e] Jean des Avenières.

3. Péronette, fem. de No. et égr[e] Pierre Martin, secrétaire ducal.

4. Alexie, fem. 1° de Messire Aymon Monod, de Romain-Motier, D[r] en droit; 2) de Messire Jean Chapuis, D[r] en droit (cont. du 29 déc. 1461.

VIENNOIS, en latin *Viennesi.*



Armes : trois étoiles de 6 rays, 2 et 1. Je les ai trouvées au cachet d'une lettre datée de Lancy en 1539, conservée parmi les procédures criminelles.

I. No. et égr^e Claude Viennois, citoyen de Bellay, secrétaire ducal et épiscopal, cohéritier avec No. Nycod de Villette, Messire Jean du Saix, et discret Jean des Plans, d'Antoina, veuve No. Jaques Verdel avant 1474, vivant 1482.

Ép. Marie, ffeu No. et égrége Pierre Martin, secrétaire ducal, et de Péronette Lombard, dont il eut :

1. Fançois qui suit.
2. Jeanne-Louise, fem. d'égr^e Guignes Prévost, syndic.
3. Péronette, fem. (1498) de No. Jean Goyet, C. G.
4. No. Claude Viennois, dont le fils, No. et égr^e André Viennois, secrétaire du Vicariat, âgé de 27 ans en 1534, mourut sans hoirs apparens.

II. No. François Viennois 1502, 1503.

Ép. Antoina, f. de No. Aymon de Versonay, syndic, dont il eut :

1. André qui suit.

III. No. André Viennois.

Ép. No. Pernette Fusier, veuve d'égr[e] Jean Portier, dont il eut :

1. Gaspard qui suit.

IV. No. Gaspard Viennois, S. de la Bastie, étoit en 1547 sous la tutelle de sa mère.

Le 8 juin 1551. Humbert Viennois épousa Dominique, veuve de Pierre Messier. Le registre ne dit point de qui il étoit fils.

TROMBERT.



Pierre Thurombert, C. G., vivoit en 1288.

Péronnet et Henri Trombert, frères, en 1303.

Henri Trombert, C. G., épousa Hochonette, ffeu Jean Chaloex, C. G., sœur d'Étienne et Perret Chaloex, par cont. du 12 avril 1342.

Alise, veuve de Pierre Trombert, C. G., est mentionnée dans le testament de Rodolphe de Cologny, damoiseau, en 1326.

Pierre Trombert, C. G., vivoit en 1330.

Messire Girard Trombert, jurisconsulte, et P^re^, son frère, possédoient par indivis, *en Chaufferon*, 1371.

Messire Girard Trombert, chanoine de Genève, curé de la Madelaine en 1377, vivoit encore en 1396.

Marguerite, f. de Perret, et sœur de Pierre Trombert 1409, 1412.

I. No. Aymon Trombert, de Ville-la-Grand, possédoit les biens de Péronet et Henri Trombert, frères, qui avoient vécu en 1303. Il testa le 15 oct. 1427, et étoit mort avant 1429.

Ép. Isabelle, sœur de No. Jean de Jussy, damoiseau, dont il eut:

1. Raimond,
2. Claude,
3. Catherine,
} majeurs en 1427.

4. Jaques qui suit,
5. Antoina,
} mineurs en 1427.

II. No. Jaques Trombert sous la curatelle de No. Jean de Jussy, son oncle maternel, en 1448, étoit seigneur des Terraux et des Bois.

Ép. N. N., dont il eut:

1. Pierre qui suit.
2. François Trombert, dont les enfans mâles sont substitués par le testament de No. Amédée de Jussy, S. de Plagnies. Il fut père de Béatrix Trombert, femme de No. Girard de Rossillon, veuve 1488.

III. No. Pierre Trombert, S. des Terraux et des Bois 1480.

Ép. N. N., dont il eut:

1. Bertrand qui suit.

IV. No. Bertrand Trombert, S. des Terraux 1488. Châtelain de Genève 1522.

SIMILLY.



I. Perret Similly possédoit en 1356 des fiefs qui passèrent à son fils François.

II. François Similly vivoit en 1392, et ne laissa qu'une fille qui suit.

III. No. Alexie Similly, héritière des fiefs de son aïeul, les porta à No. Jean Bonivard, son mari, dont elle étoit veuve en 1413.

GAPT.



I. No. Humbert Gapt, de Carmagnole, au diocèse de Turin.

Ép. N. N., dont il eut :

1. Nicolas qui suit.

II. No. Nicolas Gapt, général des monnoies de Savoie 1487, reçu B. G. pour 16 florins en 1485, châtelain de Genève 1498, maître-d'hôtel, et conseiller ducal 1499.

Ép. 1) Ayma ffeu No. Henri de Clès, nièce de No. et Puissant Jean de Clès, conseigneur de la Vaux des Clès, de Magnigod et de Montchevret, par contrat du 18 juillet 1487; 2) Anne, f. de No. Jean de Villarzel, de Lussens, S. de Delley, et conseig^r de Châtonay et Dandis, par contrat du 24 avril 1499. Il eut du premier lit :

1. No. Benoit, Gapt,
2. No. Nicolas Gapt,

} viv^t 1511, hérit^ers de leur père à bénéfice d'inventaire 1519.

BOISSIER.



Je crois que plusieurs de nos familles modernes sont sorties de souches anciennement genevoises, que des circonstances avoient fait émigrer, et que d'autres circonstances, peut-être entièrement semblables, ont ramenées. Il me paraît hors de doute que ce fut le cas de nos Boissier, non-seulement parce que leur tradition le porte, mais parce que la généalogie des premiers finit exactement là où celle des derniers commence, par un individu des mêmes nom et prénom, à la même époque, et que le fils de ce premier et dernier chaînon porte le nom du père, ce qui est un indice fortement corroboratif, comme le savent tous ceux qui se sont occupés de ces sortes de recherches. Si le sentiment pouvoit entrer pour quelque chose dans un ouvrage d'une si rigoureuse exactitude, je dirois que notre excellent concitoyen, Henri Boissier, a bien prouvé, que son cœur étoit genevois de temps immémorial; et il n'est pas le seul membre de sa famille qui en ait donné des preuves, ni celui qui en a donné davantage. Son père engagea une dame françoise, qui logeoit dans notre maison, Mme de

Sombrun, à donner à la Chambre des Tutelles quatorze mille écus qu'elle vouloit lui léguer: Ce fut elle-même qui en informa le mien, et il fut chargé par le Conseil d'en faire des remercîmens officiels à ce généreux ami, qui n'en auroit jamais rien dit. Parlerai-je d'une autre vie consacrée à l'utilité publique, dès son aurore, en dépit de tous] les avantages sociaux, qui sembloient s'être réunis pour l'en distraire, et avec une persévérance qui ne s'est jamais ralentie? Professeur honoraire dès l'âge de 22 ans, un autre Henri Boissier n'a pas laissé échapper une seule occasion de contribuer au bien-être et à l'illustration de sa patrie.

Armes: d'argent à la fasce d'azur, chargée de trois besans d'or, et accompagnée de trois glands de sinople fruités d'argent.

D'autres portent d'or à la fasce d'azur, chargée de trois écussons d'or et accompagnée de trois glands de sinople.

I. No. et égr[e] Antoine Boissier, de Ponsin en Genevois, reçu B. G. 1448, secrét[e] et cons[er] ducal, patrimonial et contrôleur des finances de Bresse, chargé par le duc, en 1460, d'une négociation avec la ville.

Ép. Guigone, f. de Pierre Pontex,

conseiller, et d'Antoina, ffeu Jaquemet Albenc, sœur de Clément Pontex, syndic, qui la substitue avec son mari à ses enfans, par son testament du 23 juillet 1462. Il en eut :

1. Humbert qui suit.
2. Roland, qui reconnut à l'Évêché le 10 déc^e 1484 pour ses frères et pour lui. Il signoit Boyssier.
3. Jean, nommé dans la reconnoissance de son frère.
4. No. Hector Boissier, contrôleur du comte de Genevois, reconnu en 1519.

II. No. égr^e Humbert Boissier, conseiller ducal, archiviste de la Chambre des comptes de Savoye, patrimonial et contrôleur des finances en Bresse, reconnut au chapitre en 1502 et à l'Évêché en 1503.

Ép. Peronette de Loriol, qui vendit, étant veuve, une maison de son fils Jean, à Domaine Franc, pour 450 écus, le 10 août 1521. En 1516, elle en avoit vendu une au nom de ses fils François et Jean. Elle vivoit encore en 1536, et avoit des biens à Pont-d'Ain et à Neufville sur Ain. Il en eut :

1. François, vivant 1516.

2. Jean qui suit.
3. Une fille mariée à André Grillet, S. de Bessey, de la Sardière et de St.-André du Bouchoux, dont elle eut une fille nommée Pernette, fem. de No. et Puiss[t] S. Antoine de la Palu, S. de la Roche de Revermont.

III. No. Jean Boissier, S. de Verel, de Dullin et de St.-André du Bouchoux, en obtint l'investiture le 4 mai 1534 : il y est qualifié *des nobles* de la Chambre des Comptes. Il fut secrétaire et procureur fiscal du duc de Savoye.

Ép. Laurence Tarlet, qui reconnut au nom de ses fils, le 12 mars 1554, et le 15 nov[e] 1565 : ils étoient donc encore mineurs à cette dernière époque. Il en eut :

1. Antoine, qui suit.
2. George.

IV. No. Antoine Boissier, mineur en 1565, paroît être allé s'établir à Anduze, et se mit dans le commerce.

Ép., à Anduze, Elizabeth Olivier, dont il eut:

1. Jean qui suit.

V. Jean Boissier, négociant, à Anduze.

Ép. Marie, f. de Sire Antoine Amadon et de Jeanne de la Soude (cont. du 11 fev[r] 1618); il en eut:

1. Gaspard qui suit.
2. Jeanne, fem. de Jaques De la Porte.
3. Une autre fille, fem. de Jaques Teissier.

VI. Gaspard Boissier, négociant d'Anduze, cousin de Jean Paschal et de Guill[e] Lissorgues, transporta son commerce à Gênes, et vint de là à Genève, où il mourut en 1705.

Ép. Françoise, f. d'Élie d'Angelras et de Jeanne de Pierredon, d'Anduse, sœur de Jaques et Claude d'Angelras (cont. du 26 nov. 1648). Il en eut:

1. Guillaume qui suit:
2. Jean, dont la postérité suivra celle de son frère.
3. Jeanne, fem. de Pierre Paulet, notaire royal, à Anduse.

VII. Guillaume Boissier, reçu B. G. le 2 août 1695, testa le 20 juillet 1710, et mourut la même année.

Ép. (à Anduse, par contrat du 16 sept. 1678) Isabeau, f. de Jean Naville, d'Anduse, et de Jeanne du Bruc, † à Genève 1730, sœur de Jean-Jaques Naville, mort à Genève s. e., laissant 1,100000 L.

1. Françoise, née à Anduse, fem. de Jean Sellon, de Nîmes, tige de la famille Sellon, de Genève.

2. Gaspard, marié avec Charlotte-Catherine Rolaz du Rosey, dont il n'eut qu'une fille.

a. Elisabeth-Charlotte, fem. de No. Jean-Rob[t] Tronchin.

3. Jeanne, fem. de No. Horace-Bénédict Rilliet.

4. Elizabeth, fem. de No. Barthélemi Sales.

5. Pierre qui suit.

6. Guillaume, dont la postérité suivra celle de son frère Pierre.

7. Anne, fem. de No. Henri Favre, † s. e.

8. Jean, dont la postérité suivra celle de son frère Guillaume.

VIII. Pierre Boissier, né à Anduze, reçu B. G. avec son père et ses frères 1695.

Ép. 1711 Françoise, f. de No. François Pictet, conseiller, et de Françoise Lullin, dont il eut:

1. Françoise, fem. de No. Marc Turrettini, C. G.

2. Jean-Jaques-André qui suit.

3. Jean-Isaac Boissier, des CC en 1758, auditeur 1762, officier au service de France, lieut[t] col[el] au service de Hollande, † 1776 s. e.

4. Jeanne-Marie.
5. Elisabeth-Anne, fem. de Horace-Jean Vasserot, S. de Vincy, baron de la Bâstie.

IX. Jean-Jaques-André Boissier, des CC 1752, auditeur en 1758, châtelain, † 1766.

Ép. 1744 Marie-Charlotte, f. de No. et sp. Ami Lullin, pasteur et professeur, et de Susanne-Albertine de Lange de Lubières, dont il eut :

1. Albertine-Amélie, fem. de No. Horace-Bénedict de Saussure, le célèbre professeur et explorateur de la nature.
2. Jeanne-Françoise, fem. de No. Jean-Alphonse Turrettini, son cousin germain.
3. Anne-Caroline, fem. de No. Jean-Louis Tronchin.

VIII. Guillaume Boissier (fils de Guillaume et d'Isabeau Naville), né 1690, † 1759.

Ép. en 1728 Marguerite, f. de No. Louis-Théophile Buisson et d'Elisabeth Bonnet, dont il eut:

1. Jean-Jaques qui suit.
2. Catherine-Elizabeth, fem. de Jean Bertrand, S. de Coinssins et de Genollier.
3. Pierre, dont la postérité suivra celle de son frère.

4. Anne-Jeanne, fem. (1770) de No. Jean-Louis Buisson.

5. Jeanne-Anne-Marguerite, fem. de No. Jean-Jaques Buisson.

6. Jean-François Boissier, dont la postérité suivra celle de son frère Pierre.

IX. Jean-Jaques Boissier, né 1729, du CC. 1764, † 1790.

Ép. 1) en 1758 Jeanne-Françoise, f. de Guillaume-Henri Sellon et de Charlotte Fayole, † 1761.

2) en 1765 Renée-Françoise, f. de No. Jean-Louis Turrettini, S. de Bossey, et d'Andrienne Rilliet.

Il eut du premier lit :

1. Marguerite-Henriette, † à 12 ans s. a.
2. Charlotte-Elisabeth, † à 25 ans s. a.

Et du second :

3. Jean-François, † en bas âge.
4. Horace qui suit.
5. Françoise-Caroline, † à 14 ans.
6. Pierre-Guillaume, né 1772.

X. Horace Boissier de Ruth, né 1768, † 1826. D. C. R.

Ép. en 1794 Charlotte, f. de No. Pierre Fabri, secrét^{e} du droit, et de Catherine-Charlotte Vernet, dont il a eu :

1. Guillaume-Adolphe qui suit.
2. Clémentine, fem. d'Ami Revilliod, D. C. R.
3. Adélaïde, fem. de Jean-Antoine-Charles Gautier, D. C. R.

XI. Guillaume-Adolphe Boissier, D. C. R.
Ép. Laure, f. de François-Jules Micheli, D. C. R. et d'Aline Labat.

IX. Pierre Boissier, f. de Guillaume et de Marguerite Buisson) né 1732, † 1792.
Ép. 1761 Salomé, f. de Henri Scherer, de St.-Gall, dont il a eu:
1. Henri qui suit.
2. Susanne-Catherine, f. d'Antoine Saladin de Malagny.
3. Sophie-Dorothée, fem. de Jean-Augustin-Pyrame de Candolle.
4. Jaques-Germain Boissier, né 1772, D. C. R.
Ép. Caroline, f. de No. Isaac Fabri, S. d'Ayre-la-Ville, conseiller, et de Marie-Franç^se^ de Carro, dont il a une fille unique.
a. Clotilde.

X. Henri Boissier, né 1762, professeur honoraire 1784, recteur de l'Académie, D. C. R.
Ép. Catherine-Louise-Adélaïde Buisson, sa cousine germaine, f. de No.

Jean-Louis Buisson et d'Anne-Jeanne Boissier, dont il a eu:

1. Jean-Louis-Édouard, † s. a.
2. Adélaïde-Sophie-Louise, fem. de No. Jean-Édouard Naville, syndic.

IX. Jean-François Boissier (fils cadet de Guillaume et de Marguerite Buisson), né 1736, du CC, 1784.

Ép. 1) à Paris, le 20 juin 1770, Marguerite-Adélaïde Montz, † 1773.

2) 1782 Olimpe, f. de No. Abraham Le Fort et de Louise Auriol. Il a eu du premier lit:

1. Marguerite Adélaïde, fem. de No. Gaspard De la Rive, premier syndic.

Et du second:

2. Auguste-Jaques qui suit.
3. Henri-Louis Boissier, né 1786, † 1827 s. a., pleuré des pauvres qu'il combloit de ses bienfaits. Il a laissé la plus grande partie de sa fortune consacrée à des objets de charité ou d'utilité publique.
4. Caroline, † s. a.

X. Auguste-Jaques Boissier, né 1784.

Ép. Caroline, f. de Pierre Butini, Dr

méd. et de..... Bardin, dont il a un fils et une fille.

1. Adolphe.
2. Valérie.

VIII. Jean Boissier (fils cadet de Guillaume et d'Isabeau Naville, né à Genève 1699.

Ép. à Londres 1735 Susanne-Judith Le Coux de Berchère, f. de Jaques Le Coux de Berchère, Parisien, établi en Angleterre. Il en eut:

1. Jaques-Guillaume qui suit.
2. Jean-Louis-Pierre, officier au service d'Angleterre.
3. Françoise, fem. de..... Jansey.
4. Pierre.

IX. Jaques-Guillaume Boissier, établi à Londres.

Ép. à Londres Marie-Félicité d'Areng, dont il eut:

1. John William, né 1772.
2. Marie-Marguerite, née 1774.
3. Élizabeth Anne, née 1777.

VII. Jean Boissier (fils cadet de Gaspard et de Françoise d'Angelras), né à Anduse,

reçu B. G. le 29 avril 1698, † 1735 à Gênes.

Ép. Anne, f. de Jaques Sellon, de Nîmes (contrat reçu à Genève le 29 avril 1698, Jean Girard, not[re]) dont il eut:

1. Gaspard qui suit.
2. Françoise, fem. de Pierre Lavit.
3. Anne-Jeanne, fem. de No. . . . . . Steiguer, de Berne.
4. Élizabeth, fem. de No. Pierre Grenus.
5. Anne-Élizabeth, fem. de No. Ami de Chapeaurouge.
6. Charlotte, fem. de spect[e] Jean-Louis Lullin, pasteur.

VIII. Gaspard Boissier, † à St.-Gall.

Ép. N. Zollicoffer de St.-Gall, dont il eut :

1. Jean-Nicolas.
2. Gaspard.

RILLIET.



La famille Rilliet est fort ancienne dans le Canton, ayant possédé des propriétés à Colonges-sur-Bellerive, dès le quatorzième siècle. Dès la réformation jusqu'à ce jour elle a constamment fourni des magistrats, et s'est divisée en de nombreuses branches.

Armes : d'azur, à trois colombes d'argent entourées chacune d'un anneau du même.

Devise : « *Virtus et spes.* »

I. Mermet Rilliet, de Colonges-sur-Bellerive, fut père de :

1. Jean qui suit.
2. Johannet, chef d'une branche éteinte, restée dans le Chablais.

II. Jean Rilliet, de Colonges, fut père de Pierre qui suit.

III. Pierre Rilliet vivoit à Colonges en 1444. Il eut Mermet qui suit.

IV. Mermet Rilliet, de Colonges, fut reçu B. G. le 1er mars 1484. Il fut père de :

1. Guillaume, dont on ne sait rien de plus.
2. Thomas qui suit.

V. Thomas Rilliet, possesseur des fonds de ses ancêtres à Colonges.

Ép. Jeanne, f. de Pantaléon Boussier, dont il eut :

1. Antoine qui suit.

VI. Antoine Rilliet, Prieur de la Confrérie des Archers et du CC, en 1535, mourut à Colonges en 1563.

Ép. Jeanne, f. de Nycod Courtagier, dont il eut :

1. Jean qui suit.
2. Jeanne, fem. de François Richard.
3. Marguerite, fem. d'Ami De la Combe.

VII. No. Jean Rilliet, syndic, lieut[t] et gouverneur de Gex, pendant l'occupation du pays par les Genevois, † 26 juillet 1616.

Ép. Anne, f. de No. Jean Pernet, syndic, et de Huguine Lect, dont il eut :

1. Jeanne, née 1571, fem. 1) de No. Jaques Des Arts, syndic; 2) de No. Jean Dumont, cons[er].
2. Pernette, fem. de No. Pierre Mus, syndic.
3. Étienne qui suit.
4. Michel, dont la postérité suivra celle de son frère, et quatre autres enfans morts jeunes.

VIII. No. Étienne Rilliet, né le 6 janvier 1582, syndic et lieut[t], † le 1[er] août 1655.

Ép. 1607 Catherine, f. de No. Jean Favre, premier syndic, et de Catherine Sève, dont il eut :

1. Anne, fem. de No. Daniel Perrot.
2. Judith, fem. de No. Daniel Le Fort.
3. Pierre qui suit.
4. Jean-Jaques, Dr méd., † s. e. d'Élizabeth Saladin, veuve de No. Charles Perrot.
5. Samuel, dont la postérité suivra celle de Jean-Jaques.
6. No. Isaac Rilliet, né 1627, † 1686.

Ép. Marie, f. de spectᵉ Pierre De la Fontaine, pasteur, dont il eut :

a. Aréthuse-Marie, fem. de François Gilliens de la Frêle, et quatre autres enfans morts jeunes.

IX. No. Pierre Rilliet, né le 10 janvier 1617, conseiller et trésorier-général, † 18 juin 1705.

Ép. 1643 Sara, f. de No. Robert Trembley et de Jeanne Hurtebinet, dont il eut :

1. Robert qui suit.
2. Jacob, dont l'article suivra la postérité de son frère.
3. Hélène, fem. d'Étienne Mallet.
4. Gabriel qui suivra après la postérité de Jacob.

5. Marie, fem. de No. Jean Dupan.

6. à 10. Cinq autres enfans morts jeunes.

X. No. Robert Rilliet, né le 6 juin 1644, syndic, † le 9 août 1728.

Ép. en 1671 Françoise, f. de Noble Étienne Turrettini et d'Andrienne Favre, dont il eut:

1. Jaques qui suit.
2. Andrienne, fem. de No. Barthélemi De la Rive, capitaine.
3. Pierre, dont l'article suivra celui de son frère.
4. Horace Bénédict, dont l'article suivra celui de Pierre.
5. No. et spect^e Marc Rilliet, D^r méd., né 1680, † s. a. 1771.
6. Michée, née 1682, † s. a. 1771.
7. Marie, née 1683, † s. a. 1740.
8. Isaac, dont la postérité suivra celle d'Horace Bénédict.
9. No. Jean-François Rilliet, né 1687, † 1758.

Ép. 1721 Madelaine, f. de No. Louis Le Fort, syndic, et de Marguerite Perréal, dont il eut:

a. Louis, né 1722, établi à Livourne, † s. a.

b. François Robert, né 1723.

c. Louise, fem. de No. Jean-Louis Saladin, syndic.

d. Jean-Jaques, né 1731, établi à Livourne, † s. a.

10. Jean-Jaques, dont la postérité suivra celle d'Isaac.

11. Gabriel, dont la postérité suivra celle de Jean-Jaques.

12 à 14. Trois autres enfans morts jeunes.

XI. No. Jaques Rilliet, né le 19 avril 1672, syndic, † le 4 juillet 1750.

Ép. Louise, f. de spect^r Noé Dupuy, avocat au Parlement de Toulouse, natif de Vans en Cevennes, et de Cath^ne Folchier, dont il eut:

1. Anne, née le 4 juin 1708, fem. 1733 de No. Jean Galiffe, syndic.
2. Robert, né 1712, D^r en droit, † s. a. 1736.
3. Andrienne, née 1712, fem. 1736 de No. Jean-Louis Turrettini, S. de Bossey.

XI. No. Pierre Rilliet, fils puîné de Robert et de Françoise Turrettini, né 1677, † 1743.

Ép. 1) Marie, f. de No. Théodore Grenus, syndic, et de Marie Lullin; 2) J^ne, f. de No. Jean de Chapeaurouge.

Il eut du second lit:

1. Ami, auditeur, † s. e.

2. Jaques qui suit.

3 à 5. Trois autres enfans, † jeunes.

XII. No. Jaques Rilliet, né 1731.

Ép. 1756 Susanne, f. de Philippe Plantamour et de Susanne Bres, dont il eut:

1. No. Philippe Rilliet, établi à Paris, né 1757.

Ép. 1798 Charlotte-Catherine, ffeu Jean Fougeret, receveur des finances, dont il a eu:

a. Anne-Laure, fem. de M. De la Tour du Pin.

2. Susanne, fem. de No. François De la Rive, conseiller.

3. Marguerite, fem. de No..... Revilliod.

XI. No. Horace-Bénédict Rilliet, troisième fils du syndic Robert, né 1678, † 1758.

Ép. 1715 Jeanne, f. de Guillaume Boissier et d'Isabeau Naville d'Anduse, dont il eut Robert Guillaume qui suit.

XII. No. Robert-Guill^me Rilliet, né 1719, syndic.

Ép. Jeanne, f. de Jean-Pierre Ferrier et de Marie Renée de Chapeaurouge, dont il eut:

1. Horace-Bénédict qui suit.

2. Théodore-Jean, † s. a.

3. Élizabeth-Anne, fem. de No. Isaac-Louis Naville, syndic.
4. Jean-Louis, dont l'article suivra la postérité de son frère.
5. Jeanne-Catherine, † s. a.

XIII. No. Horace-Bénédict Rilliet, du CC, né 1747.

Ép. 1773 Jeanne-Marie, f. de Louis Necker et d'Isabelle André, sa première femme, dont il eut :

1. Louise-Sophie, fem. de..... de Portes.
2. Susanne.
3. Albert-Louis qui suit.
4. Anne-Louise-Catherine.
5. Frédéric-Jaques-Louis, dont l'article suivra celui de son frère.

XIV. No. Albert-Louis Rilliet, né 1785, cons^er^ et lieut^t^ de police.

Ép. Albertine, f. de No. et spectable Marc-Auguste Pictet, professeur, dont il a :

1. Albert.
2. Frédéric.
3. Susanne.

XIV. Frédéric-Jaques-Louis Rilliet, né 1794,

capitaine aux gardes suisses, D. C. R.

Ép. Rosalie, f. de Charles Samuel de Constant, D. C. R., dont il a:

1.
2.
3.
4.
5.
6.

XIII. No. Jean-Louis Rilliet (fils du syndic Robert Guillaume), né 1753, établi à Paris.

Ép. 1781 Catherine, f. de Barthélemi Huber et de..... Talon, dont il a eu:

1. Gustave.
2. Alfred, capit[e] au service de France.

XI. No. Isaac Rilliet (cinquième fils du syndic Robert) né 1685, du CC, † 1757.

Ép. 1722 Marie, f. de No. Marc Lullin, dont il eut:

1. Sara, fem. de No. et spect[e] Pierre Lullin, professeur et conseiller.
2. Isaac Robert, † s. e. de Jeanne-Marie-Anne Fatio.

3. Marie-Aymée, fem. de No. Antoine Josué Diodati.

4. Jaques qui suit.

XII. No. Jaques Rilliet, établi à Paris, né 1732.
Ép. Antoinette-Marguerite, f. de L^{s} Julien, dont il eut:

1. Aimée-Marie-Louise, née 1770, fem. de No. Jean-Isaac de Thellupson, comte de Sorcy, colonel des gardes suisses avant la révolution.

2. Jeanne Robertine, née 1772, fem. de No. Jean-Louis Tourteau d Orvilliers, maître des requêtes.

3. Agathe-Jeanne-Marie-Anne, née 1777, fem. de No. Augustin-Joseph Hugues de la Garde.

XI. No. Jean-Jaques Rilliet (septième fils du syndic Robert), né 1689, † 1776.
Ép. 1720 Judith, f. de Gédéon Patron, dont il eut Robert qui suit.

XII. No. Robert Rilliet, né 1722, établi à Nantes.
Ép. Marie, f. de No. Gabriel Rilliet et de Marie Butini, dont il eut:

1. Judith, née à Nantes 1749.

2. Jeanne-Françse, fem. de Laurent Zollikoffer de St.-Gall.

XI. No. Gabriel Rilliet (huitième et dernier fils du syndic Robert), né 1690, † 1729.

Ép. 1720 Marie, f. de No. Alphonse Butini, conser, dont il eut:

1. No. Jean Robert Rilliet, établi à Amsterdam.

Ép. 1744 Françoise, f. de No. Jean-Antoine Butini, dont il eut:

a. Louise, fem. de Salomon-Louis Morff, de Zurich.

2. Jean-Antoine qui suit.

3. Marie, fem. de No. Robert Rilliet, son cousin germain.

XII. No. Jean-Antoine Rilliet, né 1723, † à Maroc 1774.

Ép. 1) Marguerite Meires, de Melham, au comté de Cumberland; 2) Benigne, f. de Mathieu Theriot, de Langres.

Il eut du premier lit:

1. Jean Robert, né à Maroc 1763.

Et du second:

2. Charles, officier au service de France, établi à Marseille, marié et père de plusieurs enfans.

X. No. Jacob Rilliet (fils puîné du trésorier Pierre et de Sara Trembley), né 1649, † 1728, du CC.

Ép. 1) N. Burlamachi, † s. e.

2) Aimée, f. de No. et spect^e Philippe Mestrezat, dont il eut :

1. Sara, fem. de spect^e Jacob Bessonnet, pasteur et professeur.
2. No. Bénédict Rilliet, cons^er d'état, † s. a.
3. Françoise, fem. d'André Mallet-Genoud.
4. No. Pierre Rilliet, cons^er et trésor^er général † s. a.
5. Louis qui suit.

6 à 8. Trois enfans, † jeunes.

XI. No. Louis Rilliet, des LX.

Ép. 1726 Jeanne Esther, f. de No. Théodore de Saussure, dont il eut :

1. Théodore Rilliet, né 1727, marié 1) en 1760 avec Lucrèce-Angélique, f. de No. Jean-Antoine de Normendie, dont il fut divorcé; 2) en 1773 avec Ursule, f. de No. Florio de Planta, des Grisons.
2. Sara, née 1730, fem. 1755 de No. Albert Ernest Revilliod.

X. No. Gabriel Rilliet (fils du trésorier Pierre), né 1659, du CC, † 1739.

Ép. 1693 Andrienne, f. de Jean Mallet, dont il eut:

1. Judith, fem. 1715 de No. Phil[e] des Arts, synd[c].
2. François, né 1701, † 1772, des LX.
3. Jean qui suit.
4 à 6. Trois enfans, † jeunes.

XI. No. et spect[e] Jean Rilliet, pasteur.

Ép. 1) 1731 Andrienne, f. de Jean Chomel.

2) Susanne, f. de No. Théodore de Chapeaurouge.

Il eut du premier lit.

1. Marie-Sara, née 1737, fem. 1) de No. et sp. Jean-Jaques Turrettini, prof. en droit; 2) de..... Feronce.

Et du second lit, Théodore qui suit.

XII. No. Théodore Rilliet, dit de Russin, né 1741.

Ép. Jeanne-Catherine, f. de No. Gabriel Rilliet, dont il eut:

1..... fem. de M. Laurès.
2. Andrienne.
3. Élisée.

IX. No. et spect[e] Samuel Rilliet (fils du syndic Étienne), né 1623, du CC, † 1716.

Ép. 1654 Judith, f. de No. et spect[e] Alexandre Diodati, dont il eut :

1. Alexandre qui suit.
2. Catherine, fem. 1677 de No. Abraham Mestrezat, syndic.
3. Marie, née 1664, † 1744, fem. d'André Le Maire.
4. Charlotte, fem. 1692 de No. François Dufour, syndic.
5. Judith, fem. 1698 de No. Jaques Sartoris.
6. Samuel, † s. a. 1746, âgé de 72 ans.
7. Gabriel, dont l'article suivra celui de son frère.
8. Jean Robert, † 1743 s. e. de Jeanne-Marie Sales.

9 à 13. Cinq enfans morts jeunes.

X. No. Alexandre Rilliet, né 1655, † 1739.

Ép. 1) 1683 Anne-Marie, f. de No. Barthélemi Lect, syndic.

2) Susanne, f. de No. Michel Trembley, syndic.

Il eut du premier lit :

1. Sara, fem. de No. Jean Lullin, syndic.

Et du second :

2. Judith, née 1691, † 1773, fem. 1711 de No. Pierre De la Rive.
3. Susanne, fem. de No. et spect[e] Jean Sarasin, pasteur.

4. Marthe, fem. de No. Pierre Sales, syndic.
5. Charlotte, fem. de No. Jean-François Revilliod.
6. Marie, morte s. a., testa le 8 mai 1751.
7 et 8. Deux fils morts jeunes.

X. No. Gabriel Rilliet (fils de Samuel et de Judith Diodati), au CC, † 4 sept. 1724.

Ép. Marie, f. de No. Jaques Favre, dont il eut:

1. No. Samuel Rilliet, mort 1762, du CC.

Ép. 1740 Susanne, f. d'André Guyon, dont il eut:

a. Marie, fem. de No. Jean-Jaques Favre.

2. Barthélemi qui suit.
3. Gabriel, dont l'article suivra celui de son frère.
4. Anne-Marie, morte 1749.
5 à 7. Trois enfans, morts jeunes.

XI. No. Barthélemi Rilliet, né 1715, syndic et lieutenant de police.

Ép. Sara, f. de No. Gabriel Diodati dont il eut:

1. Judith, née 1741, fem. 1762 de Jean de Tournes.

XI. No. Gabriel Rilliet (fils de Gabriel et de Marie Favre), mort 1754.

Ép. 1747 Audrienne-Marie Renée, f. de No. Jean-Pierre de Livron, remariée avec No..... de Chapeaurouge, dont il eut:

1. Barthélemi Rilliet, dit l'Arménien, † s. e.
2. Jeanne-Catherine, fem. de Théodore Rilliet de Russin.
3 à 5. Trois enfans, morts jeunes.

VIII. No. Michel Rilliet (fils du syndic Jean), né 1592, auditeur, mort 1674.

Ép. 1615 Marie, f. de No. Abraham Gallatin, dont il eut:

1. No. Jean Rilliet, né 1616, mort 1660.

Ép. 1644 Anne, f. de No. Théodore Lombard, dont il eut:

a. Judith, femme 1666 de No. Jean-Baptiste Des Arts.

2. Anne, fem. de No. Jacob Dupan.
3. Ami qui suit.
4. Gédéon, dont l'article suivra la postérité de son frère.
5. Pierre, né 1626, mort 1706 s. a.

6. Marthe, née 1629, morte 1713, fem. de No. Philippe Savyon.

7. Marie, fem. 1) de Balthazar Mayzolas; 2) de Joseph Dental.

8 et 9. Deux enfans, morts jeunes.

IX. No. Ami Rilliet, né 1621, du CC, mort 1684.

Ép. 1) Anne Perrier; 2) 1655 Madelaine, f. de Jean Croppes.

Il eut du premier lit deux filles, † s. a. Et du second :

3. Marie, fem. 1686 de Jacob Le Suyre.

4. Théodore, né 1663, mort 1708 s. e. de Marthe, fem. de Pierre Mevaux.

5. François qui suit.

6. Jean, † 1732 s. e. de Jeanne-Marie Pellet.

7 à 19. Treize autres enfans, † jeunes ou s. a.

X. No. François Rilliet, né 1666, mort 1744.

Ép. 1693 Jeanne-Marguerite, f. de spect^{e} Charles Agniel, ministre, dont il eut :

1. Marthe, fem. de Jean Roques.

2. Marie, fem. de No. Charl^{s}-Paul de Vigneulles.

3. Jeanne-Françoise, fem. de Pierre Guillaume Martel.

4. François qui suit.

5 à 10. Six enfans, morts jeunes.

XI. No. François Rilliet, capitaine de la garnison, né 1711.

Ép. Gabrielle, f. de Gabriel Chatel, dont il eut:

1. Jean-Daniel, né 1754.

2 et 3. Deux autres enfans, morts jeunes.

IX. No. Gédéon Rilliet, né 1627, mort 1701 (fils de Michel).

Ép. 1) Jaquemette Poncet, morte s. e.

2. Dorothée, f. de No. Jules de Cambiague, 1664.

3) 1674 Béatrix, f. de No. Jean-Louis Gautier.

Il eut du second lit:

1. Anne-Marie, fem. de Josué Chalons.

2. Nicolas, né 1666, se fit catholique, et se retira au pays de Gex, où il se maria.

3. Jacob qui suit.

Et du troisième lit:

4. Jean-Antoine, mort 1735 s. e. de Gabrielle Masson, ni de Marie de Carro, ses deux femmes.

Il eut encore neuf autres enfans, morts jeunes ou s. a.

X. Jacob Rilliet, né 1668, mort 1739.

Ép. 1719 Françoise, f. de Pierre Frasin, dont il eut:

1. Jacob qui suit.
2. Madelaine, femme 1748 de Mathieu, f. de Denis Miroglio.

XI. Jacob Rilliet, né 1720, mort 1768.
Ép. 1742 Jeanne-Louise Sabourin, dont il eut :

1. Jeanne-Albertine, fem. 1771 de Moïse, f. de Pierre Marcinhes.
2 à 4. Trois enfans, morts jeunes.

PERNET.



Armes : d'argent, à la tête de Maure de sable, couronnée d'or à l'antique.

I. No. Jean Pernet, cons^er 1555, syndic 1557 et 1561, mort 1561.

Ép. Huguine, f. de No. Jean Lect, S. de Mategnin et de Pernette d'Alwyt, ou d'Hallwyl, dont il eut :

1. Jean qui suit.
2. Anne, fem. de No. Jean Rilliet, syndic.
3. Mye.
4. Guillauma, fem. 1575 d'Antoine Cocquet.
5. Élizabeth, fem. de Michel Try, not^re. Elle testa le 11 avril 1581 en faveur de son mari et de sa sœur Anne par $\frac{1}{2}$.

II. No. Jean Pernet étoit en 1563 sous la tutelle de No. Antoine Liffort.

Ép. 1) le 30 oct. 1558 Pernette, f. de No. Amblard Corne, morte s. e.

2) 1572 Jeanne Aymée d'Orsières, dont il eut :

1. Marie Pernet, qui étoit en 1589 sous la tutelle de No. Jean Rilliet, son oncle.



PHILIPPE.



Le syndic et capitaine-général Jean Philippe est un des principaux personnages de la lutte pour notre indépendance : il finit sa carrière sur l'échafaud ; mais son exécution dans des jours d'intolérance et de colère, plutôt que de justice, ne prouve pas qu'il ait mérité la mort. Le parti triomphant y mit une véhémence et une précipitation qui ne permettent pas de croire à son impartialité ; on voit qu'il se vengea pour le moins autant qu'il punit. D'ailleurs, de si grands et si importans services ne doivent point être effacés aux yeux de la postérité, par une faute subséquente, et quoique les contemporains aient jeté le glaive du bourreau dans la balance, cette faute fut évidemment jugée avec plus de barbarie que d'équité.

Armes : de gueules à la bande d'argent chargée de trois têtes de loup de sable : écartelé d'azur au faucon essorant d'argent.

Cimier: une tête de loup.

1445. Jean Philippe, autrement Milliet, fut reçu B. G. pour 7. fl.

3 juin 1412. Jean Philippe de Sernay teste en

faveur de Guillaume et et Aymon ses fils.

1459. Jaquemet Philippe doit encore 5 fl. pour reste de sa bourgeoisie.

1469. Jaquet Philippe de Genève, présent à l'assemblée des monnoyeurs, tenue à Bourg-en Bresse.

1485. Guichard Philippe présent à ladite assemblée.

1480. No. Jaques Philippe, maître général des monnoies du duc de Savoye, et No. Jeanne Quirla sa femme, fondent la chapelle de St Denis, à Saint-Gervais.

1500. No. Guichard Philippe leur fils.

1469. Jeannette, f. de Guillaume Ballavaurat, veuve de Jean Philippe de Sessier.

1524. Pierre, Philippe, Guichard, Aymon et Amédée Philippe, frères.

I. Claude Philippe.

Ép. N. N. dont il eut:

1. Jean qui suit.
2. Claudia, veuve d'Aymond Juglard, en 1542.
3. Antoina, fem. de No. Jean Coquet, Ier syndic.
4. Une autre fille, fem. de No. Domaine Franc, conser.

II. No. Jean Philippe, l'un des fondateurs de l'in-

dépendance, Ier syndic, capite général, député aux ligues suisses, exécuté le 10 juin 1540 (v. les Matériaux historiques).

Ép. une fille de No. Perrin de la Mar, S. de Vanzier, dont il eut:

1. André.
2. Claude.
3. Jeanne, fem. de No. Frans du Villars, syndic.
4. Louise, fem. de No. Aymé Plonjon, S. de Bellerive.
5. Mye, fem. de No. Jean-Philibert Gay, 1540.

III. No. André-Philippe, fut seigneur de Bellerive par inféodation de MM. de Berne, du 23 nove 1542; cette seigneurie passa promptement à No. Aymé Plonjon, son beau-frère. Il paroît que le parti intolérant obligea les fils de Jean Philippe à abandonner la ville.

BALARD.



1390. Jérôme Balard, jurisconste sous le comte de Savoye.

Armes : une bande bordée et la bordure garnie de trèfles : cimier, un poignet vêtu tenant un cercle en pal. Ces armes se voient au cachet de Jean Balard, châtelain du chapitre en 1543 ; son nom y est écrit en légende.

I. Baudissard Balard, B. G. 1486.

Ép. Jeanne, f. de Jean Pecolat, remariée avec égrége Pre-Antoine, dont il eut Jean qui suit.

II. No. Jean Balard l'ancien, syndic 1525, 1530, lieutt 1532, déposé 1540, rétabli 1544.

Ép. No. Antoina Maillard, dont il eut :

1. Martine, fem. de Mathieu Canal, veuve 1565.
2. Jean qui suit :
3. Louise, fem. 1538 de François Paquet.

III. No. Jean Balard, le jeune, du CC. 1541, testa 1557, † avt 1560.

Ép. No. Antoina...., dont il eut :

1. Nicolarde, fem. de Pierre Suchet.
2. Jeanne.
3. Jean, du CC. 1577, exécuté pour trahison 1582.

4. Baudissart, du CC. 1594, déposé 1598, obtint en 1609 une attestation de sa descendance du syndic Jean Balard, pour être dispensé des tailles au pays de Gex.

Ép. 1) 1594 Augustine Cottier.

2) No. Jeanne de Champion, avec laquelle il vivoit en 1611.

D'ARLOD.



Armes: d'azur à la rose d'or surmonté de trois étoiles du même rangées en fasce.

I. Pierre Maître-Pierre, autrement dit de Arlo fut reçu B. G. 1464.
Ép. Genette....., dont il eut.
1. Jean qui suit.
2. Domaine, dont l'article suivra celui de ses frères.
3. Jean-Ami, du CC. en 1536.
4. Aimée, fem. d'Aymé Charlet de Salanches.
5. Françoise, fem. de No. George Dentand.

II. No. Jean d'Arlod, né en 1498, ou 1499, du CC. 1535.
Ép. 1537, No. Françoise Bergier, dont il eut:
1. Étienne d'Arlod.

II. No. Domaine d'Arlod, du CC. 1535, syndic 1540, 1541, 45, 49, 53.
Ép. No. Guigonne de Malbuisson, dont il eut:
1. Françoise, fem. 1548 de Pierre Quizard.

2. Jeanne, fem. 28 janv. 1554 de No. Guill^e^ Chevalier.

3. Pierre qni suit.

4. George, marié le 9 avril 1557 avec Judith Besson.

III. No. Pierre d'Arlod, du CC. 1555, testa le 4 oct^e^ 1588.

Ép. No. Marguerite de Châteauneuf, remariée avec No. Jean Canal, cons^er^; elle testa le 23 août 1619, laissant de son premier mari :

1. Michel qui suit.

2. Paul, dont l'article suivra celui de son frère.

3. Judith, fem. de No. Jaques de la Forest, de Pitigny.

4. Sara, fem. 1) de No. Jean Aubert; 2) de Marc Essautier; 3) de No. Pierre Châlons l'aîné.

5. Jeanne, fem. d'égr^e^ Jean Cléjat, not^e^.

6. Marie, fem. 1) d'égr^e^ Bernard de Domo, not^e^; 2) de Louis de la Corbière.

7. Marguerite, fem. 1) de Pierre Tacon; 2 et 3) de deux autres catholiques.

8. Françoise, fem. d'égrége Pierre Vincent.

9. Susanne.

IV No. Michel d'Arlod, du CC. 1590.

Ép. Etienna Favre, dont il eut :

1. Louis d'Arlod, qui testa en 1624, marié avec Pernette Voisine.

IV. No. Paul d'Arlod, avantagé de 200 fl. par le testament de son père.

Ép. No. Pauline de Faucon, dont il eut :

1. No. Pierre d'Arlod, marié avec Susanne d'Acquino, veuve 1650
2. Jeanne, fem. 1630 de Jean d'Estallaz.

FABRI.



J'ai déjà eu l'occasion d'observer, au sujet de la famille Favre, combien il est difficile de suivre la filiation de celles qui portent le même nom en si grand nombre, et surtout dans les siècles où les noms de baptême étoient fort peu variés. La famille Fabri remonte, sans aucune difficulté, à deux frères, Pierre et Michel, qui vivoient au commencement du 15e siècle, et dont le premier fut syndic, l'autre conseiller; mais il m'a été impossible de retrouver le nom de leur père, et cela n'est pas étrange, puisque la famille elle-même ne connoissoit sa généalogie que depuis Jean, fils de ce Michel. Cette même difficulté a aussi fait confondre les différentes souches, et plusieurs familles distinctes ont adopté les mêmes individus, lorsqu'ils pouvoient jeter quelque lustre sur leur origine. D'autre part, on ne pourroit pas conclure de ce que les uns se nomment aujourd'hui Fabri et les autres Favre, qu'ils ne sont pas sortis du même tronc; car au quinzième, et même encore au seizième siècle, l'usage faisoit nommer les secrétaires ducaux, notaires, commissaires et autres clercs

d'après leur signature latine et non d'après leur nom en langue vulgaire, et dans les familles où ces professions libérales étoient exercées pendant plusieurs générations de père en fils, le nom latin a fini par prévaloir, comme avec les Fabri, Butini, de Carro et d'autres peut-être.

Les deux frères dont j'ai parlé plus haut se distinguoient de tous les autres Favre ou Fabri par l'addition du lieu de leur origine, ou de leurs propriétés Greillier, mais cette dénomination peut avoir été adoptée pour distinguer une branche, tout aussi-bien que particulariser un tronc, et ceux-ci peuvent être venus de la même souche que ceux de la Roche et de Piron, malgré la différence de leurs surnoms: je ne puis pas plus nier qu'affirmer sans preuve: ce qu'il y a de positif, c'est que dès le commencement du quinzième siècle jusqu'à nos jours, où elle s'est éteinte, cette famille des Fabri de Greillier a constamment joué un rôle également brillant dans la magistrature et dans la société.

Armes: d'azur à la bande d'or chargée d'une rose de gueules et accompagnée de deux étoiles d'or. Cimier: un griffon issant.

Ces armes se voient à plusieurs actes et lettres, et entre autres à un acte de messire Pierre Fabri, D. Dr., Juge de la terre de Peney, 1521.

I. N. Fabri eut deux fils :

1. Pierre Fabri de Greillier, notaire, secrétaire perpétuel de la cour de l'official, premier syndic en 1449. Il demeuroit à Genève, devant l'église de Notre-Dame-la-Neuve, dans une maison du fief du seigneur de Greillier, qui la reprit après sa mort, parce q'il mourut sans enfans. Louise, sa veuve, vivoit encore en 1457.

2. Michel qui suit.

II. Michel Fabri de Greillier, notaire, secrétaire de la cour du vidomne, 1423, 1434, conseiller, 1444, 1445.

Ép. Françoise, ffeu P[re] Barre, notaire, B. G., sœur utérine de Thibaud Pynambert, dont ses fils héritèrent. Elle étoit veuve et tutrice de ses enfans en 1457, et se remaria avec Barthélemi Vincent, notaire, B. G., avec qui elle vivoit en 1474, ayant eu de son premier lit :

1. Vén[ble] messire Thibaud Fabri, chapelain de la chapelle d'Ostie, qui testa le 11 juin 1501.

2. Jean qui suit.

III. No. et égrége messire Jean Fabri, notaire

et professeur en lois, conseiller 1478, employé en diverses députations de la ville.

Ép. No. Philiberte de Liga, qui testa, étant veuve, le 28 juin 1502. Elle étoit probablement sœur de No. Jean de Liga, de Montcalier, B. G., et de No. Nycolin de Liga, syndic en 1469. Ils se nommoient aussi Lingot. Elle fut mère de :

1. Pierre qui suit.
2. Peronette, fem de No. Dominique Varembert. En 1508 elle se plaignit de n'avoir eu que 1000 fl. de dot et dix robes nuptiales, et obtint en mélioration une maison à la Fusterie.

IV. No. et égr[e] messire Pierre Fabri, D[n] D[r] 1502, 1515. Juge de la terre de Peney 1521.

Ép. Hugonine, f. de No. et spect. P[re] Milliet (tige des maisons de Faverge et d'Arvillars), et de No. Amblarde Gavit. Elle testa le 22 sept. 1546 et fit un codicille le 24 janv[r] 1559. Ils eurent :

1. Pierre, l'aîné, absent de Genève en 1544.
2. Claudine, fem. (1542) de No. Louis Varro.
3. François, absent de Genève en 1544.
4. Hector, *id.*

5. No. Guillaume Fabri, marié avec Antoina...

6. No. Domaine Fabri, marié avec Nicoline, f. de No. Girardin de la Rive, syndic, dont il eut sept enfans, mais sans postérité suivie. Sa fille Gasparde épousa 1) Fran^{s}-Mathieu, le 16 juin 1577; 2) Daniel, ffeu Marc de la Roche, de Morges, le 23 avril 1592.

7. Pierre, le jeune, qui suit.

8. No. Jaques Fabri, absent de Genève 1544, vivant à Lyon 1553, marié en 1558 avec Marie, f. de No. Jean Rosset, cons^{er}, et de Pernette Maillard, sa 1re fem., dont il eut Pernette, fem. de Jean Pelion de Mornex.

9. Pernette, fem. de Claude Pelloux, de Contamine, le 7 avril 1566.

10. Philiberte, fem. de Louis, f. de Sibuet Grifferat, C. G., le 30 décem^{re} 1571.

V. No. Pierre Fabri, le jeune, syndic 1577.

Ép. Peronette, f. de spect. Jean-Louis Blecheret et de Georgea Buet, dont il eut:

1. Philiberte, née 1553.
2. Guillaume, né 1556.
3. Jaqueline, née 1557, fem., 10 janv^{r} 1574 de Paul Taravel.

4. Pierre, né 1er mai 1558.
5. Jaques, né 1559.
6. Jeanne, née 1560, fem. (d'Étienne, ffeu Claude Preudhom; 2) d'Abraham Dupont.
7. Guillaume, né 1561.
8. Pierre, né 31 janvr 1563, qui suit.
9. Pernette, née 1564, fem. de Pre, f. de Pre Perron, de Neuchâtel.
10. Jean, né 1565, marié 27 nove 1592, avec Marie, ffeu égre Jn-Gaspard Magistri.
11. Susanne, née 1567, fem. de Jean Beddevole (Bentivoglio), habt.
12. Marie, née 1568.
13. Daniel, né 1569.
14. Jean, né 1572.

VI. No. Pierre Fabri, le jeune, S. d'Ayre-la-Ville, syndic 1599, blessé à l'Escalade 1602.

Ép. 28 sept. 1684 Judith, f. d'égre Jean-Gaspard Magistri et de Louise Cortagier, dont il eut :

1. Louise, née 1586.
2. Jean, né 1587.
3. Isaac, né 1589, qui suit.
4. Judith, née 1592.
5. Philibert, né 1594, qui suivra après son frère Isaac.

6. Marie, née 1596.
7. Pierre, né 1599.
8. Marie, née 1601.
9. Abraham, né 1604.
10. Jacob, né 1606, qui suivra après son frère Philibert.
11. Jaques, né 1610.
12. Jean, né 1613.

VII. No. Isaac Fabri, S. d'Ayre-la-Ville, syndic 1659.

Ép. 1) Élizabeth, f. de..... Vittoria.
2) Judith, f. de Samuel Le Maire.
Il eut de la première:

1. Pierre qui suit.
2. Urbain qui suivra.
3. Judith, fem. de Jaques Goudet.

VIII. No. Pierre Fabri, S. d'Ayre-la-Ville, syndic 1674.

Ép. Andrienne, f. de No. Louis Trembley et de Cath^ne Sarasin, dont il eut:

1. Odet qui suit.
2. Catherine.
3. Susanne.
4. Sara.
5. Louise, fem. d'Étienne Perret.
6. No. Jean-Louis Fabri, Cos. d'Ayre-la-Ville, auditeur.

Ép. Marguerite, f. de Noble Nicolas Stoppa et de Marguerite Paravicini, dont il eut :

a. Andrienne, fem. de Bénédict Fatio, capitaine au service de France.

b. Mariamne.

7. No. Jean Fabri, capit^ne au service de France.

IX. No. Odet Fabri, S. d'Ayre-la-Ville, capitaine au régiment suisse de Salis en France, mort 1712.

Ép. Jeanne, f. de No. Guillaume d'Ébrard, S. de Mirevaux, dont il eut :

1. Pierre qui suit.

X. No. Pierre Fabri, S. d'Ayre-la-Ville, syndic en 1738.

Ép. Cath^ne, f. de No. Jean Buisson et de Marie Lullin, dont il eut :

1. Marc Conrad qui suit.

2. Mariamne, femme de No. Paul Weslowsky (Vsiévolodsky), colonel russe.

3. Pierre Fabri, secrétaire du droit, capitaine au service de Sardaigne, blessé 1744, marié avec Catherine Charlotte, f. de spect^e Jacob Vernet et de Marie Butini, dont il a eu :

a. Catherine-Marie, fem. de No. Jean-Louis Saladin du Vengeron.

b. Renée, fem. de No. et spect[e] Nicolas-Théodore de Saussure, professeur.

c. Marie, fem. de No. Jean-François Saladin, colonel de cavalerie.

d. Amélie-Madelaine, † s. a.

e. Charlotte, fem. d'Horace Boissier de Rut.

4. Renée, fem. de No. Horace-Louis Buisson.

XI. No. Marc Conrad Fabri, S. d'Ayre-la-Ville, capit[ne] au service de Sardaigne, † 1783.

Ép. Élizabeth, f. de No. Isaac de Thellusson, ministre de la République à Paris, et de Sara Le Boullenger, dont il eut

1. Isaac qui suit.

2, 3. Deux autres fils morts au service de Sardaigne.

3. Catherine.

5. Louise, † s. a.

XII. No. Isaac Fabri, S. d'Ayre-la-Ville, conseiller 1790.

Ép. le 31 mai 1778 Marie-Françoise, f. de Jean de Carro et de Susanne Revilliod, dont il a eu :

1. Élizabeth, fem. de Jacob Frédéric Lullin de Châteauvieux, D. C. R.

2. Caroline, fem. de Jaques Germain Boissier, D. C. R

3. Antoinette, fem. de Pierre-Louis Dunant, D. C. R.
4. Louise, fem. de Louis-Victor Kuncler, lieutenant-colonel.

VIII. No. Urbain Fabri (fils du syndic Isaac et d'Élizabeth Vittoria).
Ép. Jeanne Vautier, dont il eut:
1. Isaac qui suit.
2. Jeanne, fem. 1) de Marc Viret; 2) de No. Jaques des Goultes.
3. Anne, fem. d'Abraham de Carro.

IX. No. Isaac Fabri.
Ép. Jeanne, f. de Nicolas Bessonnet et de Guillauma Pattey, dont il eut:
1. Jean-François.
2. Anne.

VII. No. Philibert Fabri (fils du syndic Pierre et de Judith Magistri), né 1594.
Ép. Léa Varro, dont il eut:
1. Jacob qui suit.
2. Judith, fem. de..... Prévost.
3. No. Joseph Fabri.
Ép. N. N., dont il eut:

a. Françoise.

b. Léa.

c. Marie, fem. de Jean Dupuis.

d. Étienna.

VIII. No. Jacob Fabri le jeune.

Ép. Pernette Miége, dont il eut:

1. Jacob qui suit.

IX. No. Jacob Fabri.

Ép. 1689 Gabrielle, ffeu Pierre Huaut et de Françoise Mussard.

2) Jeanne Métayer.

Il fut père de:

1. François.
2. Judith.

VII. No. Jacob Fabri (fils du syndic Pierre et de Judith Magistri).

Ép. N. N., dont il eut:

1. Jean-Antoine qui suit.
2. Pernette-Catherine, vivante en 1719.

VIII. No. Jean-Antoine Fabri.

Ép. Madelaine, ffeu Robert Cuchet, qui testa le 17 juillet 1729.

GAUTIER.



La famille Gautier, extrêmement riche dès son établissement à Genève, y rendit de grands services pendant la lutte pour l'indépendance, et a produit d'excellens magistrats.

Armes : d'azur à la croix de cinq fusées ou lozanges d'argent. Cimier: un signe essoránt.

I. Jean Gautier, de Gex.

Ép. Aymonne....., remariée avec Jean du Molard, dont il eut : Louis qui suit :

II. No. Louis Gautier, reçu B. G. le 4 août 1508 pour 14 fl., anobli par l'empereur Charles-Quint en 1524, conseiller en 1526, 1527.

Ép. Étiennette, f. de No. Jean Donzel, conser, et de Jaquema du Soex, elle se remaria avec Frans Perret, ayant eu de ce premier lit :

1. Claude-Janin qui suit.
2. Étienna, fem. de No. Henri Aubert, syndic.
3. Une autre fille, fem. de No. François Comte.

III. No. Claude-Janin Gautier, des LX, un des plus riches citoyens de Genève, âgé de

14 ans, en 1541, testa le 5 mars 1563.

Ép. le 16 févr 1550 Janine, f. de No. Léger Mestrezat et de Louise Dufour : elle se remaria le 10 mars 1566 avec Jean Bron, ayant eu de son premier mari :

1. Louis qui suit :
2. Jean, secrétaire d'état, dont l'article suivra la postérité de son frère.
3. Marie, baptisée le 1er janvier 1561, fem. 1) de sire Jean Galiffe ; 2) de sire Ferréol Rigaud.

IV. No. Louis Gautier.

Ép. Nicolarde, f. de No. Claude de la Pâsle, syndic, et de Jeanne Maillet, † le 22 avril 1614, âgée de 50 ans, dont il eut :

1. François qui suit.
2. Pernette, fem. de Mathieu Rufi.
3. Louise.
4. Gabrielle.

V. No. François Gautier, dit le jeune, vivant encore en 1695.

Ép. 1) Élizabet Marcet, veuve d'Ami Chavannes, f. d'Isaac Marcet.

2) 1620 Jaquema Voisin, veuve d'Étienne Paquet.

Il eut dn premier lit :

1. Élizabeth, fem. de Jacob Le Suyre, B. G.
2. Pernette, fem. de spect. Jaques Guidon, ministre.

Et du second :

3. Jeanne, fem. de Henri Bellami, C. G.
4. Marie.

IV. No. Jean Gautier (fils puîné de Claude-Janin et de Janine Mestrezat) conseiller secrétaire d'État, † le 23 juillet 1609, âgé de 51 ½ ans, conseiller.

Ép., 1583 Marie, f. de No. Yves Bergevin et de Gabrielle Brossequin, † 5 déc. 1628, âgée de 64 ans, dont il eut:

1. Jaques qui suit.
2. No. Joseph Gautier, marié 1) avec Philiberte, f. de No. Augustin de Lonnex et d'Odine de la Cour,) 2) avec Susanne Zobi, veuve de Pierre Naville.
3. Jeanne, fem. d'égr^e^ Bernard Vautier, not^e^.
4. No. Louis Gautier, marié avec Anne, f. de No. Fran^s^ Célérier.
5. No. et égr^e^ Pierre Gautier, notaire, marié avec Anne du Roveray, dont il eut une fille nommée Sara, † à 16 ans 1649.

V. No. et spect. Jaques Gautier, ministre à Gex.
Ép. 1610 Susanne, f. de No. Fran[s] Célérier, due Lyon, et de Jeanne des Gouttes, dont il eut:

1. Jean qui suit:

VI. No. Jean Gautier, auditeur 1643, † 1685.
Ép. 1) Élizabeth, ffeu. No. Michel Voisine, syndic, et de Marguerite de la Maisonneuve;) 2) Pernette Girod, de Gex, † s e.
Il eut du premier lit:

1. Pierre qui suit.
2. Jaques, dont la postérité suivra celle de son frère.
3. No. Esaïe Gautier, marié avec Marie, f. de No. David Humbert et de Marie Stoer.

VII. No. P[re] Gautier, cons[er], secrét[re] d'État et premier syndic, testa le 14 novemb[e] 1722.
Ép. Madelaine, f. de No. Daniel Gallatin et de Jeanne Genoyer, qui testa le 30 janv[r] 1726, et dont il eut:

1. Jean-Antoine qui suit.
2. Marie, fem. 1694, de David Guainier.
3. Jeanne-Marie, née 1692, fem. de Charles-Frédérick Necker, dont elle eut le célèbre ministre des finances, mariée le 8 janvier 1726.

4. Marie-Anne, fem. d'Antoine Camp.
5. Françoise, † s. a. testa le 9 mai 1751.

VIII. No. Jean-Antoine Gautier, prof^r. de philos., rect. de l'Académie, et conseiller secrétaire d'État, † 1729.

Ép. 1698 Olympe, f. de No. Jean-Jaques Bonnet, et de Marguerite de la Maisonneuve, dont il eut :

1. Marguerite, née 1699.
2. Élizabeth, née 1703.
3. Pierre, né 1700.
4. Isaac, né 1711.

VII. No. Jaques Gautier, f. de Jean et d'Élizabeth Voisine.

Ép. 17 fev. 1677 Sara, f. de No. P^re Fabri, et de Andrienne Trembley, dont il eut :

1. Andrienne, née 1679.
2. Jean-Jaques, né 1680, qui suit.
3. Marguerite, née 1687.
4. Jean-Pierre, né 9 mars 1683, qui suit.
5. Jaques, né 12 mai 1684, dont l'article suivra celui de son frère.
6. Pierre, né 4 juillet 1686.

VIII. No. Jean-Pierre Gautier, né 9 mars 1683.

Ép. Étienna, f. de..... Vautier, dont il eut :

1. Louise, née 1701.
2. Jaquemine, née 1706.
3. Susanne, née 1708.
4. Pierre qui suit.
5. Charles, né 10 mai 1716.

IX. No. Pierre Gautier, C. G., né 6 janv. 1711.

Ép....., dont il eut :

1. Jean-Jaques, qui suit :

X. No. Jean-Jaques Gautier, C. G.

Ép. le 30 sept. 1753 Marie-Renée, f. d'André Mollet, C. G., dont il eut.

1. François qui suit :
2. Jean-Antoine, né 1756.
3. Louis-Aimé, né 1758.
4. Jacob, né 1764.
5. Élisabeth, née 1767.

XI. No. François Gautier, né 29 mars 1755.

Ép....., f. de Jean de Tournes et de Judith Rilliet, dont il a eu :

1. Spect. Jean-Alfred Gautier, prof[r] d'astronomie, D. C. R., marié avec Angelique Frossard de Saugy.
2. Jean-Antoine-Charles qui suit.
3. Adelaïde, fem. de M[r]. Frossard de Saugy.
4. Constance, fem. de Louis Achard, D. C. R.

XII. Jean-Antoine-Charles Gautier, D. C. R.
Ép. Adelaïde, f. de Horace Boissier et de Charlotte Fabri, dont il a:

1.
2.
3.

DONZEL.



Armes : d'or à deux chevrons de sable contre-posés, le droit surmonté d'une double croix de sable accompagnés de trois tourteaux de gueules, un en cœur, deux aux flancs.

I. No. Nycod Donzel vivoit en 1390, homme lige et noble du Mandement de Peney, ainsi que son frère Jean.

Ép. Catherine, f. de No. Rolet de Syonzier, de la paroisse du Vernay, dont il eut Mermet qui suit :

II. No. Mermet Donzel, C. G. 1446, fut père de

1. Nycod qui suit.
2. Jaques, dont l'article suivra celui de son frère.
3. Humbert, dont la postérité suivra celle de Jaques.

III. No. Nycod Donzel, vivant en 1476 dans la paroisse de Véry.

Ép. N. N., dont il eut Jaques qui suit.

IV. No. Jaques Donzel, substitué par le test[t] de No. Mauris Donzel son cousin.

Ép. Peronette......, vivant 1513, rue de Saint-Christophe.

III. No. Jaques Donzel, de Viry, 1481.
Ép. No. Rolette de Gouvignon, dont il eut:
1. Hugonin qui suit.
2. No. Mauris Donzel, † s. a.

IV. No. Hugonin Donzel, vivant en 1481 avec son père.
Ép. N. N., dont il eut:
1. Étiennette Donzel, fem. 1) de No. Amed Sautier, du Billey, 2) de No. Jean Burnet de Forax, avec qui elle reconnut à Viry, et en la chapelle des nobles de Sonzier, en l'église de Viry, en 1552.

III. No. Humbert Donzel, aussi nommé Humbert de Syonzier, dit Donzel, 14[illegible] fut père de Jean qui suit.

V. No. Jean Donzel, B. G., héritier de [illegible]nette de Castro, sa cousine, en [illegible] vivant encore 1502, conseiller [illegible] année.
Ép. Jeannette, f. de Jean B[illegible] dont il eut:
1. Jean qui suit.
2. Jean, le puîné, marié avec Eustachie Malan.

3. Jaques ép. Charlotte, ffeu Amblard Comte 1535.

V. No. Jean Donzel, cohéritier, avec ses frères, de Jean Becuel, leur aïeul, et d'Amblard de Leyssu, frère utérin de leur mère, fut conseiller de la ville en 1519, et testa le 1er avril 1521.

Ép. Jaquema, f. de Noble Jean du Soex, conseiller et hôpitalier, remariée avec No. Michel Guilliet, S. de Monthoux, chef du parti ducal, dont il eut:

1. François Philibert qui suit.
2. Jean, dit Petit Jean, dont l'article suivra celui de son frère.
3. Perrine, fem. 1) de Hugues Berthier, condamné comme ducal; 2) de Julien, ffeu Claude Chouvet l'ancien, C. G. 1554.
4. Étiennette, fem. 1) de No. Louis Gautier, conser, 2) de Franç^s Perret, dont elle étoit veuve 1557.

VI. François-Philibert Donzel, conser et lieutenant de la justice, † 1544.

Ép. Françoise....., remariée avec Jean Bergeyron, dont il eut:

1. Pernette, fem. de No. Julien Bourdon.

VI. No. Jean, premièrement nommé Petit Jean Donzel, syndic en 1558, 1561, reconnut en 1552, pour la dixme de la chapelle des nobles de Syonzier, en l'église de Viry, testa 1561.

Ép. Étienna, f. de sire Mathieu Lucian, qui testa 1601. Elle fut condamnée en 1568, à contribuer à l'achat des cloches pour le temple de Viry. Il en eut :

1. Jean.
2. Anne, fem. de No. Franç[s] Chevalier.
3. Isaac, qui suit.
4. Élisabeth, fem. de No. Jaques Dupuis.
5. Jeanne, fem. de No. Ami Pictet, premier syndic.
6. Marie, fem. d'Étienne Vignier.

VII. Égrége Isaac Donzel.

Ép. Michée, ffeu Martin du Puis, C. G., et de Jeanne du Crest, † à 50 ans, le 1[er] nov. 1625.

(Cont. 21 nov. 1593). Il en eut :

1. Gabrielle, fem. de Pierre, ffeu P[re] Brasier, de Chêsne, B. G. 1632. Cont. du 31 août 1637, J[n] Vignier, notaire.

On trouve dès 1297, Pierre Donzel, notaire.

En 1313, le sire de Gex donna deux pièces de terre, près du château de Saint-Jean de Gonvelles, à Jean Donzel.

Il y avoit dès le 14ᵉ siècle d'autres Donzel, propriétaires à Saconex.

DE CHAPEAUROUGE, *de pileo rubeo.*



Cette famille avoit le surnom de Dauphin, probablement à cause de quelque alliance avec une autre de ce nom. Elle a joué, pendant long-temps, un rôle très brillant à Genève.

Armes : d'argent au chevron d'azur, la pointe couverte d'un chapeau de gueules, et accompagné de trois roses de gueules. Elles se voient aux cachets des lettres d'Ami de Chapeaurouge (ou, suivant sa signature, Amé Chapeaut Roge) au Conseil en 1529, 30, 31.

François de Chapeaurouge, premier syndic, avoit pris en 1602 celles d'Anne de Popillon, sa femme, qui sont : d'azur à la fasce d'or accompagnée de trois quintefeuilles d'argent percés.

Ami de Chapeaurouge, ancien premier syndic 1696, scelle son testament d'un cachet qui porte une marque de ballot de marchandise avec ses initiales, mais l'écu surmonté d'un casque grillé, orné d'un panache.

Enfin, d'autres individus portoient d'argent à trois roses de gueules.

I. Jean, dit Anzod de Chapeaurouge, vivoit en 1492 et 1500.

Ép 1) . . . .

2) Amédéa, f. d'égr[e] Pierre Prévost, syndic, et de Jeannette Vuerle : elle se remaria avec No. George Genod, et testa le 27 mars 1539.

Il eut du premier lit :

1. Jean qui suit.
2. Rolet qui s'établit à Aix en Provence, où ses enfans vivoient en 1526.
3. Pierre, dont la postérité suivra celle de son frère Jean.

Et du second lit :

4. Amédée, dont la postérité suivra celle de son frère Pierre.
5. Stéphanie, fem. 1) de Michel de la Tyre; 2) de Jean Chapuis.
6. Claudia, fem. de No. Honoré de Châteauneuf.
7. Nicolarde, fem. de Jean Perissod.
8. Jeanne, fem. de Pierre Masson.
9. Pauline, fem. d'Etienne Bon.

II. Jean de Chapeaurouge, né vers 1470, testa en 1526.

Ép. 1) Jocosine, f. de Pierre Poterel, B. G.

2) Claudine, f. de No. Pierre Navis, cons[er], et d'Antoinette Long.

Il eut du premier lit :

1. Étienne qui suit.

III. No. Étienne de Chapeaurouge, trésorier 1530, commandant de la cavalerie, et syndic 1536, premier syndic 1540.

Ép. No. Marguerite de Livron, dont il eut :

1. Étienne qui suit.
2. François, dont l'article suivra celui de son frère.
3. Jeanne, fem de No. Hugues Bandières.

IV. No. Étienne de Chapeaurouge.

Ép. 1557 Jeanne, f. de No. Aymé Plonjon, S. de Bellerive, dont il eut :

1. Aymé qui testa en 1580.
2. Étienne.
3. Marie.
4. Léa.

IV. No. François de Chapeaurouge (f. d'Étienne et de Marguerite de Livron), né 1545, premier syndic 1605.

Ép. Anne, f. de No. Antoine de Popillon, dont eut :

1. Ami qui suit.
2. Paul, marié avec Judith, ffeu No. Abraham Gallatin.
3. Louis, marié avec Marie, f. de No. Jaques

Baronat et de Clémence de Sève de Lyon, dont il eut :

a. Susanne, fem. de No. Jacob Andrion.

4. Jeanne, fem. de No. Pierre Alléon.

5. No. J[n] de Chapeaurouge, † 1626 âgé de quarante-un ans.

6. Marie, fem. de No. Timothée Perrot.

V. No. Ami de Chapeaurouge, cons[er].

Ép. Anne Minutoli, dont il eut :

1. Ami qui suit.

VI. No. Ami de Chapeaurouge, premier syndic, testa le 27 avril 1696.

Ép.' Esther, f. de No. Robert Trembley, dont il eut :

1. Jean qui suit.

2. Jacob, dont l'article suivra la postérité de son frère Jean.

3. Théodore, marié en 1706 avec Marie von der Strassen, dont il eut :

a. Susanne, fem. de No. Jean, f. de Gabriel Rilliet 1739.

b. No. Jacob de Chapeaurouge, marié en 1755 avec Catherine-Élizabeth, ffeu Jean-Étienne Fizeaux d'Amsterdam.

4. Jean-Louis.

5. Marguerite, fem. de Jean-Franç[s] Thelusson, C. G.

6. Anne, fem. de Pierre Martin, C. G.
7. Susanne.
8. Élizabeth.

VII. No. Jean de Chapeaurouge.

Ép. Antoinette, f. de feu Pierre du Hamel et de Marie Germain, veuve de No. Daniel Chabrey, dont il eut :

1. Marie-Renée, fem. de Jean-Pierre, f. d'Abel Ferrier, C. G.
2. Marie, fem. de Philippe de Carro.
3. Marguerite.
4. Jeanne, fem. de No. Pierre Rilliet.
5. Ami qui suit.
6. Madelaine, fem. de Théophile Martin.
7. Antoinette.

VIII. No. Ami de Chapeaurouge.

Ép. le 7 avril 1737 Anne-Élizabeth, ffeu Jean Boissier, dont il eut :

1. Jean-Gaspard, né 1738.
2. Marie-Renée, née 1739, fem. 1763 de Franç[s] ffeu David Déjean.
3. Jeanne-Charlotte, née 1742.
4. Jaques qui suit.
5. Ami, né 1746, marié en 1776 avec Camille, ffeu Samuel Mestrezat.
6. Élizabeth-Madelaine, née 1750, femme de No. Joseph Des Arts, syndic.

7. Jean-Jacob, frère jumeau d'Élizabeth-Madel[e], marié avec Marie-Catherine, f. de Jean-Jaques de la Corbière, le 22 oct. 1775.

IX. Jaques de Chapeaurouge, établi à Hambourg, né 1744.

Ép. en 1769 Marie-Élizabeth, f. de Jean-André Hadorne, dont il eut:

1. Dauphin, marié avec N. Glasshoff, dont il a des enfans.
2. Guillaume qui suit.
3. . . . . fem. de. . . . . Boué.
4. Amélie, fem. de Auguste Doumerc.

X. Guill[me] de Chapeaurouge, négociant à Hambourg, revenu à Genève.

Ép. 1) à Hambourg N. Glasshoff, sœur de la femme de son frère.

2) à Genève N. Bordier.

Il eut du premier lit:

1. N. femme de. . . . . Stoutz.

Et du second:

2. Un fils.

VII. No. Jacob de Chapeaurouge, premier syndic (fils du premier syndic Ami et d'Esther Trembley).

Ép. le 31 oct. 1693 Sara, f. d'Antoine

Saladin, B. G., et de Renée Andrion, dont il eut :

1. Jean-Jaques qui suit.

VIII. No. Jean-Jaques de Chapeaurouge, cons^er^. Ép. le 25 janvier 1728 Antoinette, ffeu Franç^s^ Begon, de Lyon, dont il eut :

1. Madelaine, née 1728, fem. 1775 de Jean-Pierre, ffeu Guillaume Lavabre, B. G.
2. Sara, née 1730, fem. 1778 de Isaac Benjamin, ffeu Louis-Gabriel Caillat, B. G.
3. Jeanne-Françoise-Élizabeth, née 1732, fem. 1771 de Paul, f. de Paul Gaussen.
4. Frédéric qui suit.
5. Renée, née 1736, fem. 1771 de No. Adam-André, ffeu No. Pierre de Bons, S. de Farges.
6. Anne-Charlotte, née 1737, fem. de No. Marc-Alexandre Puérari, cons^er^.

IX. No. Frédéric de Chapeaurouge, conseiller. Ép. le 18 nov. 1761 Andrienne de Livron, veuve de No. Gabriel Rilliet, ffeu No. Jean-Pierre de Livron, C. G., dont il eut :

1. Antoine-Jean, né 1762, † s. a.
2. Andrienne-Sara.
3. Amélie-Marie-Jeanne, fem. de..... de la Roquette.

II. No. Pierre de Chapeaurouge, fils de Jean et de sa première femme, † 1532.

Ép. Françoise, fille de Jean Bouvier, remariée avec François Perret, dont il eut:

1. Jean qui suit.
2. Jeanne-Gabrielle, fem. de Pierre Dassier, dit de Ville, C. G.

III. No. Jean de Chapeaurouge testa en 1571.

Ép. 1) Jeanne, f. de Guill[e] Dupuis.

2) Jeanne, ffeu Jean Groyselet, en 1565.

Il eut de la première:

1. Pierre de Chapeaurouge, viv[t] en 1571.

II. No. Amédée de Chapeaurouge, trésorier, premier syndic 1534 (fils de Jean et d'Amédéa Prévost).

Ép. Antoina, f. de Pierre Poterel, dont il eut:

1. Étienne qui suit.
2. P[re], dont l'article suivra celui de son frère.
3. Guigonne.

III. No. Étienne de Chapeaurouge, viv[t] en 1545.

Ép. Claudia, f. de No. Pierre Navis, conseiller, dont il eut:

1. Étienne.

2. No. François de Chapeaurouge.

III. No. Pierre de Chapeaurouge, vivant en 1545, 1546.

Ép. Jeanne, ffeu Michel Exchaquet, B. G., dont il eut:

1. Joseph.

ROSET.



Notre histoire compte Michel Roset au nombre des magistrats les plus distingués, et lui assigne le tout premier rang dans cette classe. Il fut quatorze fois syndic, sept fois lieutenant, et employé en chef dans toutes les ambassades et négociations importantes qui survinrent pendant sa longue carrière : ce fut lui qui conclut le traité de Soleure en 1579, et la combourgeoisie avec Zurich et Berne, en 1584. Il écrivit des chroniques de Genève en 1558, et le Conseil arrêta qu'on en feroit une lecture tous les jours, et que chaque conseiller devroit en avoir une copie. Le Registre mortuaire, en inscrivant sa mort, le 25 août 1616, ajoute ces mots: « *Hic* « *suo tempore quasi pater patriæ.* » Cette grande considération fut fatale à ses descendans. Ses enfans et petits enfans en héritèrent en grande partie, et personne ne la leur contesta: le syndic Marc Roset, son petit-fils, étant mort à Paris, où il étoit en députation, y fut enterré avec beaucoup d'honneur; les quatre coins du drap furent portés par quatre gentilshommes, et le deuil mené par M. de Gilliers, conseiller du Roi,

son allié. Mais ici finit la prospérité de cette maison. Ses filles épousèrent des gentilshommes étrangers ; son fils, une françoise de famille noble ; celui-ci, oubliant tout-à-fait son origine, se jeta dans une multitude de puérilités vaniteuses, qui le firent mépriser et haïr. Il ne put jamais aller plus loin que le Conseil des Deux Cents ; dissipa tous ses biens en procès et en chicane, et finit par mourir très pauvre au château de Pente, sur Pregny, seul bien qui lui restât des grandes richesses que ses ancêtres avoient accumulées. Il ne laissa que deux filles, aussi sottes que lui, qui furent réduites à vivre des secours de l'hôpital, où la dernière mourut en 1761, triste exemple des vicissitudes de la vie humaine, et peut-être de la sévérité, quelquefois tardive, mais toujours infaillible, de la justice éternelle. Claude Roset, père de Michel, avoit été l'un des principaux chefs du parti intolérant, et la grande fortune acquise par lui venoit peut-être en partie de l'achat à vil prix des biens confisqués sur les persécutés. Celle de sa femme, qui étoit considérable, n'avoit pas une source plus pure ; car elle étoit fille de Pierre Navis, procureur fiscal, qui servit aveuglément les intérêts du duc de Savoie à Genève, contre tous ses concitoyens, jusqu'à la mort de son fils.

Armes : d'azur, au chevron d'or accompagné de trois étoiles du même. Cimier : une levrette naissante d'argent, colletée et bouclée d'or. — Ces armes se voient, entre autres, aux lettres du syndic Claude Roset au Conseil en 1542.

I. Pierre Roset, notaire, habitoit déjà Genève en 1420. Il fut reçu bourgeois, le 4 décem^e 1442, pour prix d'écritures faites pour le Conseil, dont il fut secrétaire jusqu'à sa mort.

Ép....., dont il eut François qui suit.

II. No. François Roset.

Ép....., dont il eut :

1. Claude qui suit.
2. Philippe, vivant en 1542.

Il eut aussi une fille naturelle, mariée avec spect. Edmos Mégret, ministre.

III. No. Claude Roset, né vers 1500, secrétaire d'Etat 1533, syndic 1543, 1546, 1549, † 1549.

Ép. Françoise, f. de No. et égr^e Pierre Navis, proc.-fiscal et conseiller, et d'Antoinette Long, dont il eut :

1. Michel qui suit.
2. No. Esdras Roset, du CC. 1563, † s. e. de Françoise Tissot.
3. Osias Roset.

4. Léa, fem. de No. Jean-François Bernard, premier syndic et lieutenant, S. de Châteauvieux, Dardagny, Confignon, etc., † 1587; 2) de No. George de la Rive, syndic.

IV. No. Michel Roset, né le 15 juin 1534, cons^cr^ à 22 ans 1556, syndic à 26 ans 1560, premier syndic à 34 ans 1568, et dès lors tous les quatre ans jusqu'en 1585 et 1594, S. de Châteauvieux, Russin, Dardagny et Marval, † à 80 ans, le 25 août 1613.

Ép. 1) 1554 Philippa, f. de No. Pierre De la Mer et de Jeanne de Criminal; 2) 1560 Clauda, f. de No. François de Roches et de Marguerite de Sappé.

Il eut de la première:

1. Samuel.
2. Judith.
3. No. Daniel Roset, cons^er^ 1614, syndic 1621, employé dans plusieurs députations, † 1622.

Ép. Jeanne, f. de No. Louis Franc, S. du Crest, syndic, et de Michée de Martine, dont il eut:

a. Michée, fem. 1) de No. Pierre Lect, S. de Confignon; 2) 1615 de No. Ami Favre, syndic.

Et du second lit :

4. Michel qui suit.
5. Marie, fem. 1) de No. Gédéon l'Archevêque; 2) de Benoit Caille.
6. Élizabeth, fem. 1586 de sire Isaac Janvier.
7. Esther, fem. de No. Louis Favre.
8. Dorothée, née 1575, † 1654, fem. 1594 de No. Jean De la Rive, syndic.
9. Jeanne, 10. Judith et d'autres enfans, † s. e.
10. Léa, fem. 1607 de No. et spect[e] Jaques Sève, D[r] en droit, cons[er] du Roi au siége présidial de Bourg.

V. No. Michel Roset, né 1583, procureur-général 1614, † 1641.

Ép. 1) 1605 Judith, f. de No. Jean de Normendie et de Marie Trie; 2) 1616 Sara, f. de No. Jacob Anjorrant, S. de Souilly, premier syndic, et de Marie Favre du Lac.

Il eut du premier lit :

1. Marie.
2. Michel.
3. Susanne, née 1612, fem. 1) 1627 de Noble François Lullin; 2) de No. David d'Aubonne.
4. Catherine, née 1613, fem. 1630 de No. Jean Trembley, syndic.

5. Jeanne, fem. 1624 de No. Jean Favre.

Et du second lit :

6. Marc qui suit.
7. Michée, née 1621, fem. 1638 de No. Gabriel Humbert.
8. Judith.

VI. No. Marc Roset, cons^er 1649, syndic 1659, † député à Paris le 1er avril 1677.

Ép. Louise, f. de No..... seigneur de la Morte et de N. Bérenger du Gua, dont il eut :

1. No. Jean Roset, † s. a.
2. Françoise.
3. Michée.
4. Marc qui suit.
5. Louise.
6. Sara, fem. de No. Gabriel de Willermin, S. de Vaux.
7. Hélène, fem. 1679 de No. Alex^re du Faur, gentilhomme du Dauphiné.
8. Andrienne.

VII. No. Marc Roset, né 1659, du CC.

Ép. Françoise Mathieu, d'une famille noble de France, dont il eut :

1. Clermonde, née 1694.
2. Michée, née 1695, † 1761.
3. Jean-Jaques, né 1697, † en bas âge.

NAVIS.



Lorsque la maison de Savoye eut résolu d'acquérir à tout prix la souveraineté de Genève, une des mesures les plus adroites et les plus insidieuses qu'elle adopta pour parvenir à ses fins, fut d'y faire domicilier et admettre à la bourgeoisie un nombre assez considérable de Savoyards, Chablaisiens, Bressans et Faucignerans tout dévoués à ses intérêts. C'étoient des gens riches et bien nés, qui furent reçus sans défiance, et qui ne trouvèrent point difficile de se faire nommer conseillers de la ville. L'un d'eux, François Cartelier, fut condamné à mort pour sa trahison; mais l'évêque Pierre De la Baume lui en sauva la peine, en vertu de son privilége de faire grâce, et ce fut une des principales causes qui lui firent perdre son autorité. Un autre, Michel Guilliet, S. de Monthoux, agit ouvertement pour le Duc, lorsque l'Évêque se fut joint à lui, et il fut condamné par contumace. Pierre Navis avoit cessé de vivre avant ce temps-là, après avoir servi d'instrument au Duc et à l'Évêque Jean de Savoye, dans tous les procès iniques, et surtout dans celui de Berthelier. Il en fut bien plus cruellement puni que les autres,

quoique la justice humaine ne s'en mêlât point. André Navis, son fils, fut immolé de la manière la plus scélérate et la plus barbare, pour que les dépositions que la torture lui avoit arrachées pussent lui servir de preuves contre ce même Berthelier que son père poursuivoit. Jean Navis, son fils aîné, mourut sans enfans, et le troisième, Michel, que son ambition dénaturée avoit fait chanoine, ne put lui succéder. Toutes ses filles avoient été mariées à des citoyens des plus influens ; ses gendres furent au nombre des plus zélés protestans et indépendans, de sorte que non-seulement sa bassesse fut cause de l'extinction de sa race et de son nom, mais l'événement fit tourner contre son parti toutes les richesses auxquelles il avoit sacrifié son honneur et sa conscience.

Armes : un vaisseau antique cinglant à pleines voiles : elles se voient au cachet d'une lettre du chanoine Navis à sa mère.

I. No. et égr^e^ Pierrre Navis, de Rumilly en Albanois, reçu B. G. 1486, procureur-fiscal de l'Évêché 1515, et cons^er^ de la ville dès 1497.

Ép. 1) Roberte.....

2) Antoinette, f. de Discret J^n^ Long.

Il eut du second lit :

1. Jean Navis, notaire en 1526.

2. Michel Navis, chanoine de St.-Pierre de Genève.
3. Claudine, fem. de Jean de Chapeaurouge.
4. Louise, fem. 1) d'égr[e] Rolet-Miége; 2) 1542 de No. Michel de l'Arche.
5. Jeanne, femme 1) d'égr[e] Bernard Dumont; 2) de Franç[s] Jaillet, curial de St.-Cergue.
6. Françoise, fem. de No. Claude Roset, premier syndic.
7. André Navis, juridiquement assassiné dans la cour du château de Pignerol.
8. Amblarde, fem. de Philippe Factat.

DE LA PALLE.



C'est une traduction du nom de Shüffelin, que je crois avoir été aussi précédemment une traduction de ce même nom de la Palle. Gervais la Pall étoit bourgeois de Genève en 1457. Conrad Schüffelin de Nörlingen, allemand, fut reçu B. G. le 14 fev. 1518 gratis, «en considération du seigneur syndic Besançon Hugues» (il étoit probablement son proche parent). Partout ailleurs il est nommé Conrad de la Palle, de Nuremberg : l'identité des personnes est prouvée par une lettre de Berne au Conseil, où le nom est en allemand, et une note du secrétaire d'État indique qu'il s'agit de de la Palle. C'est ainsi que nos Favre se nommoient Schmidt, à Berne et à Bâle.

Armes : Tiercé en fasce, sinople, gueules et argent.

I. No. Conrad Schüffelin, reçu B. G. le 3 fév. 1518, étoit âgé de 45 ans en 1540. Il reconnut au fief de la Molière, le 6 juillet 1527, sous le nom de Conrad de Pala, de Nuremberg, B. G. Il avoit un frère nommé Melchior.

Ép. 1) Bastienne, vivant avec lui

en 1540 : je crois que c'étoit Bastienne de Fernex, nièce de la femme de Besançon Hugues, fille de No. Pierre de Fernex, le jeune, syndic, et de No. Mye d'Arenthon.

2) Guillauma, ffeu Yvonet Contant, B. G., veuve d'égr[e] Pierre Bertherat (Cont. 1543).

Il eut du premier lit Claude qui suit:

II. No. Claude de la Palle, âgé de 14 ans, en 1540, du CC en 1545, cons[er] 1572, syndic 1573, † 1587.

Ép. 1) J[ne], f. de No. Guido Maillet et de No. Fran[se] d'Aiguenoire.

2) le 9 sept. 1579, Pernette, ffeu No. Amblard Corne, veuve de No. Louis de Savion. Il eut du premier lit:

1. Louis qui suit :
2. François, dont l'article suivra celui de son frère.
3. Nicolarde, fem. de No. Louis Gautier.
4. Jeanne, fem. de No. Jean Chenu.

III. No. Louis de la Palle, né 1551, du CC 1573, † 1581.

Ép. le 3 nov. 1577 Ève, f. de No. et puissant seigneur Jacob Wys, conseiller de Berne, S. de Villars, baillif

d'Yverdun et de Lausanne, et de No. Ève Tillmann. Elle se remaria ensuite avec No. Josias Bouchin de Beaune, ayant eu de son premier mari :

1. Jaques, † s. e.
2. Sara, née 1580, fem. 1) 1597 de Jean Thomas, de Lyon, B. G.; 2) Jonas Clément, capit^{e}. Elle testa le 14 oct. 1635 en faveur de Jeanne Thomas, sa fille, veuve de Pierre Martin, C. G.
3. Ève, fem. 1) de spect. Jean de Brunes, ministre; 2) de No. Jean Liffort.
4. Judith, fem. 1) de No. Pierre Dupuis; 2) du seig^{r} Hippolyte Rigaud.
5....., fem. de No. Augustin de Constant.

III. No. François de la Pâsle, du CC 1589, † 1590. Ép. 1587 Lucrèce, f. de No. Alphonse Biandrata, de Saluces, dont il eut :

1. Judith, fem. de spect. Gabriel Cusin, min^{tre}.
2. François, † s. e.

FERRAT.



Armes : de gueules à l'écu fascé d'or et de sable de six pièces. Le testament de No. Barthélemi de la Crose obligeoit ses neveux Ferrat à prendre son nom et ses armes: ils ajoutèrent seulement son nom au leur, et prirent son écusson dans le leur.

I. N. Ferrat.

Ep. N. N., dont il eut :

1. Jean qui suit.
2. Pierre, marié avec Henriette.....

II. Jean Ferrat étoit mort en 1468.

Ép. N. N., dont il eut Hudriod qui suit.

III. Hudriod Ferrat, sous la tutelle de son oncle Pierre en 1468, des L., en 1507.

Ép. Ayma, f. de No. et égr^e Guillaume de la Crose, syndic et secrétaire ducal.

1. Thomas Ferrat, condamné à mort comme Peneisan en 1535.
2. No. Jean Ferrat l'aîné, marié avec No. Perrine de la Rive.
3. No. François Ferrat, vivant 1541.

4. No. Jean Ferrat, le jeune, du CC 1545.

Ép. Andréa, f. de No. Antoine Gerbel, dont il eut :

a. Jeanne, fem. de sire Jean Damian Le Fort.

b. Nicolas Ferrat, marié avec Jaël, f. de Pierre Duc et d'Esther de la Mossière, dont il ne paroît pas avoir eu d'enfans; elle étoit veuve en 1592.

5. Nicolas qui suit.

6. Petremande, fem. de Fran^s Perissod.

7. Jeannette, fem. d'Étienne Chenelat.

IV. No. Nicolas Ferrat, du CC 1557, conseiller 1566, syndic 1569, † 1572.

Ép. le 31 octobre 1553, Denise, f. de No. Étienne Trembley et de Christopha Berthet, dont il eut :

1. Isaïe qui suit.

2. Abraham, vivant en 1572.

3. Jeanne, fem. d'André de Croso.

4. Noèmi, fem. de Louis Maupeau.

V. No. Isaïe Ferrat, né 1562, du CC 1586, † 1589.

Ép. le 26 sept. 1585 Madelaine, ffeu No Sébastien Honorati et de Fran^se Boucher, dont il eut :

1. Madelaine, née 6 janvier 1588, mariée le 27 sept. 1607 avec No. Jean Tudert, S. de Mazières.

DE LA CROSE, *de Crosa.*



Armes : un pal chargé d'une croisette et accompagné de 6 mouchetures d'hermines, 3 et 3 rangées en pal.

Il y a eu plusieurs familles de ce nom : je ne mets ici que celle qui a été dans la magistrature : peut-être avoient elles toutes une même origine. On trouve dès 1287 Johannet de la Crose et Antoine son frère, propriétaires au Mandement de Peney.

I. Peronet de la Crose, de Lancy, fut père de

II. Pierre de la Crose, vivant en 1436.

Ép. Jaquemette, sœur de messire André du Croset, ou de Croset, chanoine de Genève (1), veuve en 1473, dont il eut :

1. Jean qui suit.
2. Guillaume, dont l'article suivra celui de son frère.
3. Un autre fils, dont l'article suivra celui de Guillaume.

(1) Pierre de Croset étoit chanoine, comte de Lyon en 1349; Perrin de Croset avoit les mêmes dignités en 1363.

III. Jean de la Crose, âgé de 46 ans, en 1488 B. G.

Ép. Guicharde. . . . , dont il eut:

1. Messire Jean de la Crose, religieux de la Grande-Chartreuse, testa le 20 juin 2502.
2. Guillauma, fem. d'égrége Nycod Rufi.

III. No. égrége Guillaume de la Crose, secrét[e] ducal, reçu B. G. gratis 1466, conseiller 1478, syndic 1480, secrétaire et commissaire des extentes de la ville en 1482, 1496, testa le 25 mars 1401.

Ép. N. N., dont il eut:

1. Jean, † s. a.
2. No. Pierre de la Crose, secrét[e] du Conseil 1466, testa le 1[er] mai 1502, et mourut s. e. avant le 20 juin suivant.
3. No. Barthélemi de la Crose, du CC 1531, testa le 24 janvier 1532, en faveur de ses neveux Ferrat, à condition que l'aîné porteroit toujours son nom et ses armes; à défaut de quoi il leur substitue les Altariens de Notre-Dame-la-Neuve, Ép. No. Domaina. . . . .

4. No. François de la Crose, vivant en 1502, † s. a.
5. Ayma, fem. de Hudriod Ferrat.
6. Une autre fille, mère de Humbert et Benoit Petit en 1532.

III. No. N. de la Crose, dont j'ignore le nom de baptême, fut père de

IV. Messire Blaise de la Crose, premier recteur de la chapelle de la Visitation, paroit avoir embrassé la réformation et s'être marié; car il fut père de

V. No. Jean de la Crose, père de

VI. No. Gaspard de la Crose étoit en 1540, 1541, sous la tutelle d'égr[e] Antoine Dunant de Visinex, terre de Gex.

DE SAINT-MICHEL.



Cette famille a produit un chancelier de Savoye, et elle jouoit un rôle fort distingué à Genève, d'où elle s'éloigna à l'époque de la réformation. Elle existoit en Savoye dès le douzième siècle.

I. Michel de Saint-Michel fut reçu B. G. 1386, et épousa Raimonde, f. de Mermet de la Versoye, dont il eut:

1. Jaques qui suit.
2. Jean de Saint-Michel, marié avec Jaquemette de Villiers, dont il eut un fils nommé Jean, vivant en 1433, clerc.

II. Jaques de Saint-Michel vivoit en 1402, épousa Béatrix, ffeu Étienne ou Jean de Chalex, dont il eut George qui suit.

III. No. George de Saint-Michel, vivoit en 1410, Ép. Jeannette de Pontverre, dont il eut:

1. Pierre de St.-Michel, chancelier de Savoye.
2. Jaques qui suit.
3. No. Antoine de Saint-Michel, syndic en 1450, vivant en 1465, marié avec Guillemette....., veuve en 1487.
4. No. George de Saint-Michel, marié avec

No. Antoina de la Chapelle, dont il eut deux fils, Antoine et Pierre.

IV. No. Jaques de Saint-Michel, conseiller 1445, syndic 1460.

Ép. N. N., dont il eut:

1. Boniface qui suit.
2. No. Jean de Saint-Michel, marié avec No. Anne du Clos.

V. Boniface de Saint-Michel, S. d'Avully 1499, 1502, conseiller 1490.

Ép. 1) Philiberte, ffeu No. et puissant S. Jean de Boege et d'Antoina de Chignin; 2) Catherine, ffeu No. Henri Émeric, dit d'Espagne; 3). No. Claudine de Montvuagnard, veuve et tutrice de ses enfans 1534.

Il eut du second lit:

1. François qui suit.
2. Marguerite.
3. Catherine, fem. de No. Benoit Genod. Elle testa 21 sept. 1507.
4. Mye.

Et du troisième.

5. Gabriel.
6. François, le jeune.

} Sous la tutelle de leur mère en 1534.

VI. No. François de Saint-Michel, dit l'Espagne, (sa mère étoit f. de No. Henri Émeric,

dit d'Espagne, et de Catherine, ffeu No. Mathieu-Bernard, dit d'Espagne, de sorte que ce surnom d'Espagne passoit alors à une troisième famille en bien peu de temps.

Ép. No. Marguerite......, dont il eut Antoine qui suit.

VII. No. et puissant Antoine de Saint-Michel, S. d'Avully en Chablais, reconnut en 1560 pour la succession de son père. Il étoit, en 1555 l'un des tuteurs de No. Jean-François de Pesmes.

GALLATIN, ou DE GALLATIN.



Cette famille, autrefois très nombreuse, et aujourd'hui réduite à fort peu d'individus, dont le seul qui ait des fils, est établi en Amérique, s'est illustrée dans tous les genres. Le but de mon ouvrage étant purement genevois, on y trouvera beaucoup de lacunes sous le rapport des services étrangers, parce que je travaille sur ce que contiennent nos archives, et non sur les almanachs royaux des autres pays. Ce n'est point que je blâme ceux qui les ont suivis; ce seroit juger les temps passés avec les sentimens et les lumières du nôtre; injustice contre laquelle je serai toujours le premier à me récrier. J'espère ne jamais haïr que ce qui est fait dans une intention haïssable; d'ailleurs j'aurois plus mauvaise grâce qu'aucun autre à critiquer ce que je n'approuve pas: dans cette occasion, il n'y a eu aucun mérite de la part de mes aïeux à se vouer exclusivement au service de la république, puisque pendant trois cents ans notre race n'a produit qu'un fils nubile par génération, et que la première fois qu'il s'en est trouvé trois, deux ont été militaires, et ont servi cinq princes différens. J'y ai aussi perdu des

amis qui m'étoient bien chers; et si mes opinions actuelles ne me permettent pas de louer ceux qui consacreut leurs jours à une cause étrangère, mes sentimens me permettent encore moins de censurer ceux qui cherchent la gloire partout où ils croient pouvoir la trouver. C'est à sa poursuite qu'a péri dans sa vingtième année le plus intime ami de mon enfance, Gratién Gallatin, l'un des derniers rejetons de sa famille, âme noble et élevée, qui n'avoit pas un sentiment qui ne fût généreux.

Armes : d'azur, à la fasce d'argent, accompagnée de trois besans d'or. Cimier : deux proboscides d'azur. Devise : « *Pro patriâ devoti* ».

I. No. Jean Gallatin possédoit des fiefs en Michailles, rière les villages d'Ardonne, Granges, Musinens et Arlaud, comme on le voit par des reconnoissances en faveur de ses fils, reçues par Bertier de Saint-Martin, notaire et commissaire de leurs extentes, en 1502 et 1503: ils y sont qualifiés nobles, vénérables et égréges. Ces fils furent:

1. Jean qui suit.
2. Pierre.
3. Louis.
4. No. égrége Claude Gallatin d'Arlod eut deux fils.

a. Amblard, chapelain en 1533.

b. No. et égrége Gallois Gallatin, qui épousa Nicole, f. de No. Jean-Louis Ramel, C. G., par contrat du 22 oct. 1533.

II. No. et égrége Jean Gallatin, secrét. ducal, reçu B. G. en 1510, des L. en 1529, né vers 1459.

Ép. Peronette, f. de No. Guillaume d'Entremonts (contrat reçu à Thone, le 26 avril 1507, par Guillaume Megex, notaire). Il en eut:

1. Pierre qui suit.

2. No. Claude Gallatin, du CC 1555, conseiller 1562, † 1574.

Ép. le 12 janv[r] 1550 Pernette Rosset, veuve de Claude de Malbuisson, dont il eut:

a. No. Nicolas Gallatin, marié avec Louise Goula.

b. Pernette, fem. de No. Louis Trembley, 24 février 1572.

c. Janine, fem. d'Antoine Grifferat.

III. No. égrége Pierre Gallatin C. G.

Ép. 1539 Jeanne, f. de No. Étienne Jordan d'Arlod, dont il eut:

1. Claude qui suit.

2. Marin, dont la postérité suivra celle de son frère.

3. Jean, né à Peicy, où demeuroit alors son père, baptisé à Satigny, le 11 nov[e] 1543: le nom de son grand-père maternel est sur le registre.

IV. No. Claude Gallatin, secrétaire d'état, syndic 1580, † 1622.

Ép. le 17 janvier 1563 Jeanne, f. de No. Fran[s] de Roches et de Marguerite de Sappé, dont il eut:

1. Abraham qui suit.

2. Sara.

V. No. Abraham Gallatin, né 1567, syndic 1617, testa la même année.

Ép. No. Sara Villot (contr. 25 avril 1590 de Montoux, not[re]). Il en eut:

1. Isaac qui suit.

2. Pierre, dont le postérité suivra celle de son frère.

3. Jérémie.

4. Jeanne, fem. (1615) de No. Paul De la Maisonneuve.

5. Anne, fem. de spect[e] David Piaget.

6. Marie, fem. de No. Michel Rilliet.

7. Judith, fem. (1623) de No. Paul de Chapeaurouge.

VI. No. Isaac Gallatin, premier syndic, député aux rois Louis XIII et Louis XIV en 1641 et 1650, † 1666.

Ép. Madelaine, f. de No. Jean Durant, trésorier des bâtimens de France (cont. du 6 oct. 1617, Ét[e] de Monthoux, not[e]). Il en eut :

1. Ézéchiel qui suit.
2. André.
3. Susanne, fem. de Pierre-Abraham Bulet.
4. Madelaine, fem. 1) de No..... Sève; 2) de spect[e] Salomon Bernard.

VII. No. Ézéchiel Gallatin, né 1630, premier syndic, testa le 11 avril 1709.

Ép. 1) Françoise, f. de No. Jean Sarasin et de Louise Stoer, veuve de François Definod (contrat du 3 août 1659, Pierre Gautier, not[re]); 2) Marthe Revilliod, veuve de No. Robert Du Pan.

Il eut du premier lit:

1. Barthélemi qui suit.
2. Isaac.
3. Pierre, dont l'article suivra la postérité de son frère.
4. Charles.

8. No. Barthélemi Gallatin, né 1662, testa le 6 mai 1746.

Ép. le 18 nov. 1684 Sara, f. de No. Robert Du Pan et de Marthe Revilliod, dont il eut:

1. Ézéchiel qui suit.
2. André, dont l'article suivra celui de son frère.
3. No. Jaques Gallatin, des CC, capitaine au service de France.

Ép. N. . . . . Vautier, dont il eut:

a. Anne, fem. de spect^e^ David Claparède, pasteur et professeur.

4. Guillaume Gallatin, père de trois enfans, Jaques, Sara et Élizabeth.
5. Catherine.
6. Michée.
4. Élizabeth.

IX. No. et spect^e^ Ézéchiel Gallatin, professeur en philosophie, et recteur de l'Académie.

Ép. Marie, f. de No. Jaques Sarasin et de Susanne Bagueret, dont il eut:

1. Barthélemi, colonel au service d'Angleterre.
2. Marie-Elizabeth.

IX. No. André Gallatin, premier syndic, † 1773.

Ép. Françoise Sabonadière (contr. du 8 sept. 1733, Fornet, not^re^) dont il eut:

1. Paul-Michel qui suit.

2. Catherine.

3. Françoise.

X. No. Paul-Michel Gallatin, conseiller.

Ép..... f. de No..... de Jaussaud dont il eut:

1. Gratien, tué à l'armée de Condé.

2. Jean-Louis qui suit.

XI. No. Jean-Louis Gallatin, syndic.

Ép..... f. de No. Jean-Ferdinand Grenus et de..... Saladin, dont il a:

1. Antoinette, Nathilde fem. de..... Dunant.

2..... fem. de Jean-Louis Mathilde, Sales.

3.

4.

VIII. No. Pierre Gallatin (fils du premier syndic Ézéchiel et de Françoise Sarasin), auditeur 1705.

Ép. 1710 Ève, f. de No. Robert Du Pan et de Marthe Revilliod, dont il eut Paul qui suit.

IX. No. et spect^e Paul Gallatin, pasteur et principal de l'Académie.

Ép. Marie Colladon, dont il eut:

1. Jean-Louis, † s. a.

2. Jules-Alexandre, † s. e. de Susanne Naville.

3. Anne, † s. a.

VI. No. et spect^e Pierre Gallatin (fils du syndic Abraham et de Sarat Villot), procureur-général.

Ép. No. Anne-Catherine de Rehlingen, dont il eut:

1. Odet, † s. e.
2. Anne-Catherine, fem. de No. Jaq. Sarasin.
3. Ferdinand.
4. Jean-Antoine, qui, de Catherine De la Maisonneuve, sa femme, n'eut qu'un fils nommé Gabriel, † s. a.

IV. No. Marin Gallatin (fils de Pierre et de Jeanne Jordan), auditeur 1582, † à 79 ans le 4 oct. 1625.

Ép. 1569 Élizabeth, f. de No. Jean de la Maisonneuve et de Marie Favre, † le 29 mars 1628, âgée de 80 ans. Il en eut:

1. No. Jean Gallatin, audit^r, † 4 oct. 1625.
2. Aimé qui suit.
3. Marin, dont la postérité suivra.
4. No. Louis Gallatin, tué à l'Escalade 1602.
5. Esther, fem. de..... Simonin.
6. Charlotte, fem. d'Étienne Chenaud.

V. No. Aimé Gallatin, cons^er 1637.

Ép. 1) Madelaine, f. de No. Philibert Humbert.

2) Françoise, f. de No..... Lullin.

Il eut du premier lit:

1. Abraham qui suit.
2. Aimé, dont la postérité suivra celle d'Abraham.
3. Louis, dont la postérité suivra celle d'Aimé.
4. Jean, dont la postérité suivra celle de Louis.
5. Anne, fem. de Pierre Patac.

VI. No. Abraham Gallatin, cons^er 1648, syndic 1653, † 1659.

Ép. Susanne, ffeu P^re Chouet, dont il eut:

1. Aimé Gallatin, † avant sa mère, père de Susanne, fem. de..... de Livron, de Madelaine, fem. de..... Lafont et de J^ne, non mariée le 11 juillet 1617, date du testament de Susanne Chouet.
2. No. André Gallatin, marié le 12 août 1666 avec Jeanne, ffeu spect^e Jaq. Sartoris.
3. No. Jaques Gallatin, marié avec Jeanne, f. de Jacob Bonnet et de Sara Argoud.
4. Françoise.

VI. No. Aimé Gallatin, dit l'aîné (fils du cons^er Aimé ci-dessus), du CC 1638.

Ép. 1637 Elizabeth, f. d'Isaac Bordier, dont il eut:

1. Pierre qui suit.
2. Aimé, vivant 1652.
3. Abraham.
4. Elizabeth, fem. de No. Théodore de l'Escale.
5. Marguerite, fem. d'Aimé Bramerel.

VII. No. Pierre Gallatin testa le 6 janvier 1686.
Ép. Jeanne Alléon, dont il eut:

1. Jaques qui suit.
2. Elizabeth.
3. Esther.
4. Anne-Catherine.

VIII. No. Jaques Gallatin, du CC.
Ép. Susanne, ffeu No. Philippe de Choudens de Gresma, 1722, dont il eut:

1. Abraham qui suit.
2. P[re], dont l'article suivra celui de son frère.

IX. No. Abraham Gallatin, du CC 1758.
Ép. 1) Marguerite, f. de Jaques Bourdilliat, † s. e.
2) Anne Pictet, dont il a eu:

1. Gaspard-Gabriel.
2. Abraham Gallatin, major, D. C. C., qui n'a que deux filles.

IX. No. Pierre Gallatin (fils de Jaques et de Susanne de Choudens).

Ép. Camille f. de No. Jean-L^{s} Pictet, syndic, et de Catherine Gallatin, dont il eut:

1. Jean-Louis, officier au service de France, marié avec Susanne-Élizabeth Sellon, veuve de..... de Tournes, dont il a eu pour fille unique Mme de Virvaux.
2. Jaques, tué à Warbourg.
3. Pierre.

VI. No. Louis Gallatin (fils du cons^{er} Aimé et de Madelaine Humbert) du CC 1640.

Ép. 1638 Victoire, f. de Jean Carcassola et de Jeanne Pharon, dont il eut:

1. Jean qui suit.
2. Aimé.
3. Abraham.
4. Michel, marié avec Marthe, f. de No. Théodore de Juges.
5. Sara, fem. de Dominique Miége.

VII. No. et spect^{e} Jean Gallatin.

Ép. Françoise, f. de No.... Gallatin, dont il eut:

1. Jean qui suit.

VIII. No. Jean Gallatin, du CC 1721.

Ép. 1) Barbe, f. de spect^{e} Daniel Ger-

vais, ministre, et de Madelaine Goudet.

2) Elizabeth, ffeu No. Daniel Le Clerc, conseiller, qui testa le 20 déc. 1730.

Il eut du premier lit:

1. Abraham qui suit.

Et du second:

2. Marie-Madelaine, vivant 1730.

IX. No. Abraham Gallatin, auditeur 1742, trésorier de la Chambre des blés 1770.

Ép. le 7 avril 1732 Louise-Susanne Vaudenet, dont il eut:

1. Jean qui suit.

X. No. Jean Gallatin.

Ép. Sophie-Albertine Rolaz, de Rolle, dont il eut:

1. Abraham-Albert-Alphonse Gallatin, ministre des Etats-Unis de l'Amérique septentrionale, où il est marié, et a des fils.

VI. No. Jean Gallatin (fils du conseiller Aimé et de Madelaine Humbert), du CC 1649, testa le 17 sept. 1685.

Ep. Gabrielle Chouet, dont il eut:

1. Abraham qui suit.

2. François.

3. No. Pierre Gallatin, marié avec Susanne,

ffeu Pierre Martin, dont il eut une fille unique, nommée Marie.

4. Anne, testa le 23 janv. 1691, † s. a.

5. Susanne, fem. de No. François Le Clerc.

VII. No. Abraham Gallatin, des CC 1684, reconnu noble d'extraction par l'emper[r] Joseph.

Ép. Camille Fatio, dont il eut:

1. André qui suit.

2. No. Jaques Gallatin, conseiller, marié avec Sus[ne] Tronchin, testa à Lyon le 18 mai 1753.

3. François, dont l'article suivra la postérité d'André.

4. Catherine, fem. de No. Jean-Louis Pictet, syndic.

5. Susanne, fem. de No. Isaac Pictet.

6. Renée, fem. de Jean-Jaques Mallet.

VIII. No. André Gallatin, prem[r] syndic, † 1750.

Ép. Anne Sarasin, dont il eut:

1. Jean, du CC 1746.

2. Abraham qui suit.

IX. No. Abraham Gallatin, capit[ne] au régiment suisse de Jenner.

Ép. Marie Saladin, dont il eut:

1. Gabriel.

2. Anne-Renée, fem. de No. François André Naville, conseiller.

3. Une autre fille, mort s. a.

VIII. No. François Gallatin (fils d'Abraham et de Camille Fatio), capitaine de grenadiers au service de France, tué au siége d'Ostende.

Ép. Elizabeth Begon, dont il eut:

1. Jean Gallatin, capitaine au régim[t] de Jenner, du CC 1764.

V. No. Marin Gallatin (fils de Marin et d'Elizabeth de la Maisonneuve), cons[er] 1643, mort 1645.

Ép. Sara, f. de No. Jean Tudert, S. de Mazières, dont il eut:

1. No. Daniel Gallatin, audit[r], né 12 sept. 1623.

Ep. le 20 nov. 1651 Jeanne, f. de J[n] Genoyer et d'Etienna de la Corbière, dont il eut:

a. Madelaine, née 3 fév. 1656, fem. de No. Pierre Gautier, syndic.

b. Madelaine, fem. de No. et spect[e] Domaine Butini, ministre.

2. No. et spect[e] Jaques Gallatin, ministre.

Ep. Marie, f. de Jean Genoyer et

d'Etienna de la Corbière, dont il eut:

a. Jean-Pierre Gallatin, vivant 1678.

b. Jaqueline, vivant 1678.

3. Elizabeth, fem. 1) d'Aimé Mercier; 2) de Jean Dubois, justicier de Vevey.

4. Susanne, fem. de No. Etienne Le Clerc, conseiller.

1667. No. Daniel Le Fort épouse Judith, f. de No. Jean Gallatin, C. G., et de défunte Anne Franconis.

DE MALBUISSON.



Cette famille, nommée en latin *de Malo dumo*, du nom d'une petite terre dans la paroisse de Coponex, est souvent nommée Malbosson et Mabosson dans les registres : il y a encore dans les rues basses une allée de Malbuisson. Ils suivirent le parti épiscopal, et trois d'entre eux furent condamnés comme Peneisans ; cependant le petit-fils de l'aîné devint ensuite conseiller. Il y a une multitude d'exemples du peu d'influence qu'on accordoit sur l'opinion publique à ces condamnations pour délits politiques : il n'en réjaillissoit jamais aucun discrédit sur les frères ou les enfans du condamné, et c'est, sans doute, un des traits les plus louables du caractère des anciens Genevois.

I. N. de Malbuisson eut deux fils.

1. Guillaume qui suit.
2. Petremand, dont l'article suivra celui de son frère.

II. Guillaume de Malbuisson, B. G. 1439, conseiller 1457, 1462, 1465, 1466, eut aussi deux fils.

1. Vénérable Pierre de Malbuisson, licencié en droit 1471, 1476.
2. Pétremand de Malbuisson, vivant en 1476.

II. Jean de Malbuisson, frère du précédent.
Ép. une sœur de messire Jean Roland, prêtre, dont il eut :
1. Pierre l'aîné, nommé premier recteur d'une chapellenie, fondée par messire Jean Roland, son oncle, en 1449, testa en 1476.
2. Pierre le jeune, qui suit.
3. Jean, dont l'article suivra la postérité de son frère.

III. Pierre de Malbuisson le jeune, mort avant son frère Pierre, laissa six fils, nommés dans le testament de celui-ci, savoir :
1. Rolet, dont le fils Nicolas, chapelain de Coponex, testa le 28 mai 1517.
2. Mermet, père de Pierre, qui vivoit en 1517.
3. Pierre, C. G. 1476, 1506, père d'un autre Pierre, vivant en 1524.
4. Pétremand qui suit.
5. Étienne, père de Jean, reçu B. G. le 15 sept. 1530, gratis pour ses services, du CC en 1544.

6. Jean de Malbuisson, notaire en 1498.

IV. Pétremand de Malbuisson, conseiller 1491, syndic 1495, 1503, † 1506.

Ép. 1) N. N.

2) No. Jeanne....., veuve 1506.

Il eut du premier lit:

1. Jean qui suit.

Et du second:

2. No. Pierre de Malbuisson, auditeur et conseiller 1530, syndic 1533, condamné comme Peneisan 1535, marié avec Louise, f. d'Antoine Girard.

3. No. Jaques de Malbuisson, condamné pour trahison en 1534.

Ép. Blanche....., remariée avec No. Pierre de Feigières, dont il eut:

a. Jaquemin de Malbuisson.

b. Peronette.

V. No. Jean de Malbuisson, conseiller 1524, capitaine de l'artillerie 1529, fugitif et condamné comme Peneisan 1535.

Ép. Jaquema, f. d'Antoine Lyonardi, syndic, dont il eut:

1. Claude qui suit.

2. Percevaude, aussi nommée Pivariaude, fem. 1) de No. Pierre Vandel; 2) de No.... de Lonnex.

3. Guigonne, fem. de No. Domaine d'Arlod.

4. Léonarde, fem. de No. Marin Maillet.

VI. No. Claude de Malbuisson.

Ép. 1) Barbe, f. de No. Conrad de la Palle.

2) Pernette Rosset, remariée avec No. Claude Gallatin.

Il eut du second lit Jaques qui suit:

VII. No. Jaques de Malbuisson du CC 1573, conseiller 1590 † s. e., eut pour héritière sa sœur utérine Pernette Gallatin.

III. Jean de Malbuisson, mort avant son frère Pierre l'aîné.

Ép. Jeannette, ffeu Jean Moury, de Veygier, dont il eut:

1. Vénérable Pierre de Malbuisson, chapelain, recteur de l'hôpital de Marly, testa le 20 décembre 1499.
2. Jean de Malbuisson, dit Pirasset, cohéritier de son frère.
3. Girard, mort avant son frère Pierre; père de Jean, et Guichard, institués cohéritiers par leur oncle.
4. Pierre † avant 1476, père d'un autre Pierre.

DE LA MAISONNEUVE, en latin *de Domo nová.*



On nommoit souvent les individus de cette famille Baudichon, du nom de baptême de son chef: elle pouvoit être originaire du Valais, où un Gaspard de la Maisonneuve étoit avoyer de Syon 1488; mais elle étoit établie à Genève avant cette époque: je n'ai pas découvert celle de son admission à la bourgeoisie. Le troisième Baudichon de la Maisonneuve joua un fort vilain rôle en 1533, en tâchant d'exciter MM. de Berne contre ses compatriotes, pour les forcer d'embrasser la réformation; mais cela même servit à lui donner ensuite une très grande influence, et sa famille, distinguée à Genève, devint l'une des plus puissantes de la république.

Armes: Écartelé: au 1 et 4 d'azur à une grande maison d'argent, garnie de deux girouettes; au 2 et 3 d'argent à une main droite de gueules montrant le dessus.

Un cachet de 1621 ne porte qu'une main gauche ouverte.

Celui dn lieutenant-colonel Jean de la Maisonneuve, en 1633, porte coupé au premier une main droite ouverte; au second, une petite

maison, ajoutée d'une porte et deux fenêtres; ses initiales I. D. L. M. N. en haut des deux côtés du cimier, qui est aussi une main droite ouverte.

Devise: « On a beau sa maison bâtir, si le Seigneur n'y met la main ».

I. Baudichon de la Maisonneuve vivoit en 1460, et fut père de:

1. Baudichon qui suit.
2. Renaud, dont la postérité suivra.

II. Baudichon de la Maisonneuve, maître des halles 1510, fut père de:

1. Jean l'aîné:
2. Jean le puîné.
3. Louis, ministre à Cornans en 1596, marié avec Marie, fille de Noël Gervais.
4. Claude qui suit.

III. No. Claude de la Maisonneuve, du CC 1555, cons[er] 1559, syndic 1560 † 1579, âgé de 70 ans.

Ép. 1) Pernette, ffeu No. Domaine Franc, † de peste le 12 sept. 1569.

2) Marguerite Martineau, veuve de Noël Gervais.

Il eut du premier lit:

1. Claude qui suit.
2. Marie, fem. de Jean Bitry.

IV. No. Claude de la Maisonneuve, du CC 1572. Ép. Jeanne, f. de No. Dominique Dentand.

II. Regnault, ou Renaud de la Maisonneuve, fils du premier Baudichon, épousa Jaquema....., dont il eut :

1. Baudichon qui suit.
2. Thomas, des L. 1529.
3. Étienne, dont la postérité suivra celle de Baudichon.
4. Peronette, fem. d'Aymon Miége.
5. Guillemette, fem. de Pierre Rosset.

III. No. Baudichon de la Maisonneuve, personnage célèbre de notre histoire, composa en 1513, avec Jeannette, veuve de Meynod Sautier, pour le meurtre de son fils Claude, après avoir obtenu sa grâce du duc de Savoye, sous la réserve de cet accommodement: Il lui paya en 1524 la somme qu'il lui devoit encore pour cela. Dans la suite, il devint un des plus fanatiques sectateurs de la réformation, puis capitaine-général de la république en 1535, et vivoit encore en 1550.

Ép. 1) Henriette, f. d'hon[ble] Aymon Bonne, conseiller (contrat du 3 oct. 1626, après la consommation du mariage).

2) Janine Sicapeperis (ou Cicapeyre), veuve de Jean Le Sourd le jeune, qui vivoit avec lui en 1550.

Il eut du premier lit:

1. Jean qui suit:
2. François, dont la postérité suivra celle de son frère.
3. Michée, fem.) de Bernard Combet; 2) de sire Guyot Faillon.

IV. No. Jean de la Maisonneuve, du CC 1547, cons[er] 1555, syndic 1556, † 1557.

Ép. Marie, f. de No. Antoine Favre, qui testa le 27 oct. 1571, et dont il eut:

1. No. Joseph de la Maisonneuve, du CC 1570, auditeur 1574, hôpitalier 1580, † 14 nov. 1587, âgé de 42 ans, s. e. d'Antoina...., sa première, ni d'Élisabeth Collomb, sa seconde femme. Il testa le 28 avril 1587.
2. Jean qui suit.
3. Élizabeth, fem. de No. Marin Gallatin (cont. 18 avril 1569).
4. Jeanne, fem. de No. Michel Dupuis.

5. Daniel, † s. e.

6. Marie, † s. e.

V. No. Jean de la Maisonneuve, du CC 1575, conseiller 1598, syndic 1607, † 1608. Il avoit été blessé à l'Escalade.

Ép. 1)........

2) Elizabeth Pellissier, veuve 1608.

Il eut du premier lit:

1. Jacob qui suit.

VI. No. Jacob de la Maisonneuve, conseiller, vivoit 1641.

Ép. 1608 Catherina, f. de No. J^n de Normendie et de Marie Trie, dont il eut:

1. Gabriel qui suit.

2. Pierre, dont l'article suivra.

3. Andrienne, fem. de No. Pierre des Confins, auditeur.

4. Dorothée, fem. de Charles Savournin.

VII. No. Gabriel de la Maisonneuve, né 1618, des CC 1642, conseiller 1653, syndic 1660, premier syndic, † 1686.

Ép. Marie, f. de No. Trembley.

Dont il eut:

1. Marguerite, fem. de No. J^n-Jaq^s Bonnet, syndic.

2. Catherine, fem. de No. Jean-Antoine Gallatin, auditeur.



VII. No. Pierre de la Maisonneuve (fils du conseiller Jacob), auditeur.

Ép. N. N., dont il eut :

1. No. Samuel de la Maisonneuve, Dr Méd., testa le 22 avril 1733, en faveur de Gédéon de Rabours, fils de sa sœur.
2. Sara, femme de..... de Rabours.

IV. No. François de la Maisonneuve, du CC 1555, conseiller 1580, syndic 1584, testa le 24 janvier, et mourut le 7 mai 1609.

Ép. 1) 1552 Mye, f. d'Aymé Revilliod et de Catherine de Mandy qui vivoit encore en 1576.

2) 1583 Jeanne Chenelat, veuve de Gabriel Pottu.

3) 1600 Jeanne Migerand.

Il eut du premier lit :

1. Jaques qui suit.
2. Pierre dont la postérité suivra celle de son frère.
3. Antoina, fem. de No. Pierre Bonne.
4. Marguerite, fem. de No. Jaques de Bougy.
5. Pernette.

V. No. Jaques de la Maisonneuve, conser 1611,

syndic 1613, déposé 1617, rétabli 1623, † 30 mars 1626, âgé de 76 ans.

Ép. Élizabeth Marcet, veuve d'Augustin Cresp, f. de François Marcet l'aîné et de Marguerite Le Cœur, † 30 nov. 1626, aussi âgée de 76 ans (cont. du 15 déc. 1580, Jovenon, not.). Il en eut:

1. No. Baudichon de la Maisonneuve, marié avec Jeanne, f. d'égrége Pierre de la Rue et de Pernette Baud.
2. Marguerite, fem. 1) de Pierre Cottier; 2) de No. Michel Voisine; 3) de No. Jean Tudert, S. de Mazières.
3. Paul qui suit:
4. Catherine, fem. 1) d'Augustin Bonnet; 2) de No. Jean Gallatin.

VI. No. Paul de la Maisonneuve, né 8 juin 1591, conseiller 1640, † le 25 fév. 1649.

Ép. 1) le 21 août 1615 Jeanne, f. de No. Abraham Gallatin, syndic, et de Sara Villiot; 2) Anne f. de No. Abraham Morlot et d'Antoinette Visot, † le 16 mai 1644, à 34 ans; 3) 1646 Rosine de Watteville, de Berne.

Il eut du premier lit:

1. Paul qui suit.

2. Marie fem. 1) de No. Abraham Fabri; 2) de Nicolas Danel, du premier ou du second.

3. Andrienne, fem. 1) de Pierre Richard; 2) de Jaques Mallet.

Du second lit :

4. Antoinette, née le 4 novembre 1640, fem. de No. Domaine Lullin..

Et du troisième :

5. Rosine, née 1647, † 1649.

VII. No. Paul de la Maisonneuve, né 1623.

Ép. Anne-Marie, f. de No. J^n^-Fran^s^ de Watteville, de Berne, dont il eut :

1. Jean-Jaques qui suit.

2. Pierre, dont l'article suivra celui de son frère.

VIII. No. Jean-Jaques de la Maisonneuve, vivant en 1699.

Ép. Marie, f. de No..... Franc (cont. du 29 janvier 1686, Joly, notaire).

VIII. No. Pierre de la Maisonneuve, frère de Jean-Jaques.

Ép. le 11 mai 1676 Sara, f. de No. Théophile Sarasin.

V. No. Pierre De la Maisonneuve (fils du syndic François), du CC 1593.

Ép. le 12 sept. 1585 Marie, f. de François Marcet l'aîné, dont il eut:

1. Jeanne, vivant en 1609.
2. Jaques qui suit.

VI. No. Jaques De la Maisonneuve, cons[er] 1646. syndic 1652, lieut[t]-colonel en Suède, † 1658.

Ép. 1) le 14 mai 1626 Françoise, f. de No. Pierre Forneret, S. de Château-Goumoand, cit. de Lausanne; 2) Françoise Morlot, s. e.

Il eut du premier lit:

1. Jaques qui suit.
2. Madelaine, fem. de No. Samuel Humbert, conseiller.

VII. No. Jaques De la Maisonneuve, lieutenant-colonel au service de Venise 1669.

Ép. Dorothée, f. de No. Crespin, dont il eut:

1. Sara, fem. (1700) d'Abraham, ffeu Étienne Ollard.

III. Étienne De la Maisonneuve, fils de Renaud, étoit mort 1552.

Ép. 1) . . . . . Joran.

2) Philiberte, ffeu M[tre] P[re] Durant,

nommée dans quelques actes Philiberte Jurieu, vivant en 1563.

Il laissa :

1. Jaques qui suit.
2. Pernette, mariée le 4 janvier 1558 avec Claude Baudet.
3. Claude.
4. Guillaume.
5. Guillauma, † 1567, âgée de treize ans.

IV. Jaques De la Maisonneuve, officier du Consistoire.

Ép. 1571 J^ne^, f. de Nycod Quiblier, dont il eut :

1. Jaques De la Maisonneuve, † 10 sept. 1613, âgé de 33 ans.

MAILLET, ou MAILLIET.



Il y a eu deux familles distinctes de ce nom, dont la première, à laquelle cet article est consacré, était originaire du pays, et l'autre du Dauphiné : j'en parlerai dans les volumes suivans :

Armes : une main issant de la pointe, tenant un maillet posé en fasce ou en barre, comme prête à frapper sur un cœur qui paroît placé sur un trépied, et qui est enflammé dans quelques cachets et percé d'un fer de flèche dans d'autres (v. l'armorial). Ils portoient ces armes coupées en second avec celles de Livron en premier, qui sont : de gueules à la bande d'argent accompagnée de deux cotices du même, avec une rose sur la bande pour brisure. Quelques-uns portoient les armes de Livron seulement, avec cette brisure, et pour cimier une main tenant un maillet.

En 1290 la fille de Guillaume Maillet étoit mariée à Perret de Cholex.

En 1318 Nycod Maillet étoit conseiller de la ville.

En 1332 vivoit Jaquet Maillet, à Versoye.

En 1347 Nycod Maillet C. G., hypo-

thèque une maison située à côté de celle des hoirs de Perret Maillet; il la vendit aux syndics, soit à la communauté, le 15 avril de cette année.

Dès 1316 Pierre dit Maillet, de Faucigny, possédoit un bois à la Forêt.

En 1360 Mermette, ffeu Jaquemet Maillet étoit fem. de Mermet de Nyon, B^{s} de Versoye.

I. Étienne Maillet, B^{s} de Versoye, vivoit en 1362.

Ép. Broysette, ffeu Aymon de Sovernier (cont. de mar., du 6 déc. 1351, en ma possession). Il en eut:

1. Mermet qui suit.
2. Peronette, fem. d'Amédée du Crest, de Jussy.
3. Henriette, fem. de No. et égrége Mermet du Saix (c'est par elle que le contrat de ses père et mère est venu jusqu'à moi; Marie du Saix, sa fille, épousa No. Michel de Fer, dont elle eut Henriette de Fer, f. de No. Guichard Guat, syndic. Stéphanie Guat, leur fille, épousa François Galiffe, premier bourgeois de Genève de notre famille, mon huitième aïeul).
4. Vénérable messire Aymon, Maillet, jurisconsulte, cons^{er} 1409, premier syndic 1418, marié avec Margot, f. de Perret

Tardi, la plus riche héritière de Genève, dont il n'eut point d'enfans : elle étoit veuve de No. Barthélemi d'Aillé, des comtes de Saint-Martin.

II. Mermet Maillet, de Versoye et de Genève, reconnut en 1410, avec son frère Aymon (arch. de Dijon).

Ép. 1) Marguerite, f. de Jaq[s] Mugnier de Moudon, avec laquelle il vivoit en 1381 ; 2) Françoise, f. de No. Étienne de Villette, damoiseau, et de Bonne de Jussy (cont. du 27 déc[e] 1392).

Il eut du second lit :

1. Hugonin, † 1461.
2. Étienne, † 1467.
3. François qui suit.
4. Aymon, père de Pierre.
5. Guillaume, vivant en 1460.

III. François Maillet.

Ép. N. N., dont il eut François qui suit :

IV. Égrége Fran[s] Maillet, vivant en 1485, 1486.

Ép. Jeanne, nièce d'Égrége Pierre Ferod de Grandval, licencié en loix, curé de Corsier et de Filinge, juge des excès de la Cour Prévotale de Genève ; cousine germaine de No. Léon Ferod

de Château-Charles, et de No. Catherine Ferod, veuve le 26 juin 1490, dont il eut :

1. Claude qui suit.
2. Amédée, qui laissa une veuve nommée Claudia, vivant en 1530.
3. Claude, le jeune, chapelain 1527, qui embrassa la réformation, se maria, et laissa une fille, nommée Claudia, fem. de Michel Chenu.

V. Égrége Claude Maillet, reconnut au chapitre en 1500, 1502, 1520.

Ép. Marguerite, f. de No. Pierre de Livron, cohéritière de son père, dont il eut Marin qui suit.

VI. No. Marin Maillet, S. de Livron sous Colonges, reconnut à MM. de Berne, pour la succession de sa mère, le 9 juin 1544. (Arch. de Dijon). Il avoit reconnu au chapitre, pour celle de son père en 1539.

Ép. Lyonarde, ffeu N. Jean de Malbuisson et de Jaquema Lyonardi, veuve et tutrice de ses fils cadets 1550, † à 45 ans, 11 janvier 1560, dont il eut :

1. Étienne qui suit.
2. Domaine qui suivra.

3. Jean.
4. Abraham, vivant 1583.
5. Marin Maillet, marié avec Guillauma, f. de No. Raimond Tavernier, de Gex, et d'Aynasse de Molliens.
6. Percevaude, nommée aussi Pivariaude, fem. 1) de No. François Goule; 2) de No. Louis Hugues; 3) de Gabriel Rinsquevand.
7. Jaquema, fem. de No. Jean Voisin.

VII. No. Étienne Maillet, conseigneur de Cholex, Livron, etc., conseiller, † le 27 juillet 1583, âgé d'environ 48 ans, testa le 2 sept. 1564.

Ép. Janine du Desert, dont il eut:

1. Étienne qui suit.
2. Marie, fem. de No. Philibert Blondel, syndic.
3. ....., fem. de No. Louis Bandières.

VIII. No. Étienne Maillet, conseigneur de Cholex, conseiller, † 10 novem. 1615, âgé d'environ 56 ans.

Ép. Étienna, ffeu No. Gaspard Villiet, conseiller, et de Gabrielle Vertier.

VIII. No. Domaine Maillet, auditeur 1585, † 1600 (fils de Marin).

Ép. 1) le 3 mai 1562 Pernette, f. de No. Léger Mestrezat et de Louise Dufour; 2) Sara de Roches.

Il eut du premier lit :

1. Jeanne, fem. de Claude Olivet.
2. Louise, fem. de Paul de la Fontaine.
3. Marie, fem. de Pierre Balexert, le 17 janv[r] 1580.

Et du second lit :

4. Étienne, † le 12 avril 1626, âgé de 27 ans.

BLONDEL.



Peu d'événemens ont fait autant de bruit dans le monde que l'escalade de Genève en 1602. Toute l'Europe avoit les yeux sur notre petite ville à cette époque, et la perfidie a quelque chose de si rebutant en elle-même, qu'elle choque peut-être encore plus que la cruauté. Il n'y eut pas de pays, en Europe, où la nouvelle de cet attentat ne fut portée avec tous ses détails, et elle excita partout la même indignation. Le syndic Philibert Blondel, accusé d'abord de négligence, puis de trahison, acquitté en premier lieu, condamné et exécuté ensuite, étoit-il innocent ou coupable? Cette question n'a point encore été décidée, et l'horreur que j'ai pour la torture me fait toujours pencher vers l'incrédulité, dans les cas où elle a exercé son affreuse influence. Cependant une circonstance bien singulière me paroît d'une grande force dans cette occasion. Ce sont des lettres du chancelier de Savoye Milliet à Philibert Blondel, par lesquelles on voit qu'il travailloit à faire reconnoître sa noblesse en Savoye. Le chancelier n'en parle point comme d'une récompense promise : au contraire, il traite la

matière comme une affaire de droit; mais, en même temps, il montre de la répugnance à admettre sa parenté avec lui, quoique Blondel fût son neveu à la mode de Bretagne. « Vous devez « vous tromper, » lui dit-il, « car mes tantes sont « mortes sans s'être mariées. » Non-seulement, toutes ses tantes s'étoient mariées, ce qu'il devoit fort bien savoir, mais lui-même, en écrivant au syndic Pierre Fabri, petit-fils de l'une d'elles, le nomme son cousin. D'ailleurs, comment auroit-il ignoré les alliances de cinq sœurs de son père, toutes mariées très honorablement? Au reste, je cite le fait tel qu'il est, sans prétendre en faire une preuve. La grande fortune qu'il avoit acquise en parut une à ses contemporains, et ce n'étoit pas tout-à fait sans raison. Son père en avoit beaucoup, mais il avoit laissé au moins dix enfans légitimes, de dix-sept qu'il avoit eus, et un fils naturel. Les filles eurent 1,800 fl., y compris leurs droits maternels, et les frères partagèrent, au nombre de six, le reste de la succession. Philibert, l'aîné de ceux du second lit, exerça l'état de notaire, que son rang et ses alliances durent lui rendre très profitable. Il devoit être fort avare, car il fit mettre en prison l'un de ses frères pour une somme de 1,043 fl. qu'il lui devoit. Joignit-il une ambition scélérate à la

vanité et à l'avarice? C'est ce qui n'est point encore suffisamment éclairci, et ne le sera peut-être jamais.

Armes : Les anciens recueils d'armoiries genevoises donnent aux Blondel de Genève, celles des Blondel du Dauphiné, qui sont de sinople à l'épée d'argent mise en pal, accompagnée de trois étoiles dont une en chef et deux en flancs, celles-ci soutenues de deux croissans, aussi d'argent. Mais ils ont probablement été induits en erreur par la qualité de maître de la monnoye de Grenoble qu'avoient les premiers des nôtres. Le cachet de Daniel Blondel, frère de Philibert, qu'on voit avec ses initiales à plusieurs de ses lettres, porte une fasce empêchée d'une barre et accompagnée de deux lambels.

Les Blondel existent encore, ou du moins existoient il y a peu de temps; mais je n'en ai pas la suite jusqu'à nos jours.

I. No. Jean Blondel, châtelain de Genève 1461, eut cinq enfans :

1. No. Pierre Blondel, monétaire, est qualifié B. G. en 1499, et fut pourtant reçu B. G en 1501. Il testa le 14 août 1504, n'ayant point d'enfans de Mye, f. Gaudifred de la Bruyère, aussi monétaire (*asseator monetæ*).

2. No. Guillaume Blondel, monétaire de Genève en 1497, vivant en 1504 et 1508.
3. Noble et vénérable Jaques Blondel, chanoine de St.-Jean de Maurienne en 1504.
4. Thomas qui suit.
5. Claudia, mentionnée au testament de son frère Pierre.

II. No. Thomas Blondel, maître de la monnoye, à Grenoble et à Genève, qualifié C. G. en 1498, fut pourtant reçu B. G. le 21 décem^e 1501, pour 25 fl. Il paroît que son frère et lui avoient été regardés comme Genevois, par suite de la qualité de leur père et qu'on trouva ensuite qu'ils ne l'étoient pas de droit. Il fonda la chapelle de Notre-Dame-de-la-Piété, à Saint-Gervais, le 27 mars 1495. Dans cet acte il est qualifié C. G., maître de la monnoye de Grenoble. Il testa le 29 août 1513.

Ép. 1) Amédéa, f. de Jean Lombard, B. G., vivante en 1495.

2) Jeanne, f. de magnif^e et spect^e S. P^re Milliet, D^r Dr., juge ordinaire d'Hermance et de Balaison, et d'Amblarde Gavit. Il en du premier lit :

1. Jeanne, fem. d'égrége Nycod Rufi.

2. Amédéa.

Et du second:

3. Jean, institué cohéritier avec ses frères.
4. Jaques qui suit.
5. Pierre, institué cohéritier en 1513.

III. No. Jaques Blondel, conseiller 1556, syndic 1560, † 1581, testa le 18 oct. 1569.

Ép. 1) Gabrielle, f. de No. Jean Bourdon et de Jaquema Savoye.

2) le 5 juillet 1551, Mye, f. de No. Mathieu Carrier et de Pernette Vandel.

Il eut du premier lit:

1. Jean qui suit.
2. No. Pierre Blondel, notaire, âgé de 47 ans, en 1588 marié. 1) avec Pernette, f. de Guillaume Dupuis; 2) avec Étienna Lullin, veuve de Jaques de Chambet, de Corsinge; 3) avec Laure Canal, veuve de Laurent Anfossa.
3. Françoise fem. (1er août 1563) de No. George De la Rive, syndic.

Et du second lit:

4. Domaina, fem. (1er mars 1574) d'Ami, f. de Claude Guerri.
5. Judith, † avant son père.
6. No. Philibert Blondel, S. de Compois et de Rovenoz, né 1555, procureur-général

1592, conseiller 1595, syndic 1602, testa le 17 mars 1604, exécuté le 1er septembre 1606, et ses biens confisqués, † s. e. de Marie, f. de No. Étienne Maillet, S. de Cholex, qu'il avoit épousée le 20 janvier 1583.

7. Ayma, née 1556.

8. Pernette, née et morte 1558.

9. Jean, né 1559, mort avant son père.

10. Jaques, né 1560, mort s. e.

11. Daniel, né 1561, marié en Transylvanie, où il vivoit en 1604. Son frère Philibert lui légua toutes ces censes au bailliage de Gex, sur Genève, et à Jussy.

12. Marie, née 1564, fem. (25 fév. 1588) d'Ami ffeu Pierre Saxod.

13. Samuel, né 1564 (moins de neuf mois après sa sœur Marie), institué cohéritier par son père en 1569.

14. Joseph, dont l'article suivra celui de son frère Jean.

15. Jeanne, née 1570, morte avant son père.

16. Michel, né 1572, *id.*

17. Benjamin, né 1576, *id.*

Le syndic Jaques Blondel eut aussi un fils naturel, nommé Antoine, qui laissa un fils.

IV. No. Jean Blondel étoit en 1588 en procès avec

Gabrielle Bourdon, sa belle-mère : ce fut lui que son frère Philibert fit mettre en prison pour dette.

Ép. Françoise Dufour, veuve de No. Jaques Lullin, f. de No. Thomas du Four de Sambeysier et de Mermine, sa première femme (la seconde étoit Alexandrine de Gingins). Il en eut :

1. Étienne, né 1580, mort 1581.
2. No. Pierre Blondel, né 1582, marié avec Louise, f. de Louis Blandin, dont il n'eut point d'enfans.
3. Marie, fem. de Josué, ffeu Martin Roux, habitant de Genève (contr. du 6 août 1615).

IV. No. Joseph Blondel, né 1569.

Ép. le 9 avril 1594 Jeanne, f. de No. Jean-Louis Liffort, dont il eut :

1. Pierre qui suit.
2. Aymé, testa 1666, laissant une fille nommée Judith d'un premier lit, avec Louise, ffeu André Geoffroy, sa seconde femme.
3. No. et spect[e] Jean Blondel, ministre de la par[e]. de D. à la Haye 1636.
4. No. Jaques Blondel, officier au régiment de

Nassau 1636. Ses enfans sont substitués par le testament de son frère Pierre en 1667.

5. Élizabeth, fem. de Jean Danel, C. G.
6. Susanne, fem. d'égr[e] Antoine Sautier, not. C. G.
7. Philibert, mort avant 1652.

V. No. Pierre Blondel testa le 23 avril 1667.

Ép. Sara, f. de No. Jaques Humbert et de Sara Offredi, veuve en 1676, dont il eut:

1. Jean qui suit.

VI. No. Jean Blondel, sous la tutelle de sa mère en 1672.

Ép. le 29 juin 1686 Olympe, ffeu No. Jean du Commun, C. G., et de Catherine Gros, suivant conventions du 29 mai 1685 (contr. du 20 janv. 1690).

1626. Donation à égr[e] Philibert Blondel, notaire, par Françoise Gentil, veuve en premières noces de Jean Rollin, et en secondes de J[n] Galiffe.

13 août 1606. Contr. mar. de discret Philibert Blondel, assisté de Jean Gaussen, son cousin, et de Dame Bertrande Favre, sa tante,

avec Madelaine, ffeu No. Jean Voisin, et Jaquema Maillet. (Il ne peut avoir été fils de Joseph et de Jeanne Liffort, mariés en 1594.)

1600. No. Jean, ffeu No. Jean Blondel, C. G., habitant à Prégny; Élizabeth de Malvenda, sa femme, ffeu Melchior de Malvenda l'aîné, héritière de No. Étienne de Malvenda, son frère.

1676. No. Marc-Antoine, ffeu No. Jean Blondel, C. G.

1469. A l'assemblée des monnoyeurs, tenue à Bourg-en-Bresse, le jour de Sainte-Croix, se trouvaient pour Genève,

1. Ami Blondel, procureur en partie de la monnoye de Genève.
2. Jean Blondel, prévôt des ouvriers.
3. Jaquemet Blondel.
4. Petit Jean Blondel, fils de François.
5. Jean Blondel, fils de Jean.
6. Mathelin Blondel.
7. Guillaume Blondel.
8. Aymoz Blondel.
9. Antoine Blondel.

N. B. La qualité de monnoyeur étoit hérédi-

taire, sinon de droit, au moins d'usage, et passoit non-seulement aux fils, mais aux fils des filles. Dans une assemblée subséquente, on reçut membre de la Société *Louis, fils de la fille d'Aymon Blondel*, sans le désigner autrement. Ces assemblées se tenoient au mois de mai, à Avignon, Montpellier, Lyon, Marseilles, Bourg, ou autres villes, tour-à-tour.

Copie de la lettre de M. Milliet de Chales au syndic Philibert Blondel, datée de Chambéry, 24 *avril* 1602.

« Monsieur Blondel, soudain que j'eus reçu vo-
« tre lettre du 8 de ce mois, je priai M. Martinet
« de me communiquer l'inventaire raisonné des
« titres que vous employez pour la preuve de votre
« ancienne noblesse. A la vérité, vous en alléguez
« bien quelques-uns qui pourront servir; d'autres
« aussi sont fort légers, et quant au canonicat du
« frère de votre aïeul, il faudra toujours faire
« apparoître comme en cette qualité n'étoient re-
« çus que nobles, et enfin adviser que, étant des-
« cendu de maison noble, vous n'ayez mécanisé:
« que si cela étoit, et vous désiriez être réhabilité.
« Pour moi je vous offre toute l'assistance auprès

« de Son Altesse, que vous pouvez espérer d'un « qui vous est, Monsieur, du tout affectionné pour « vous servir.

H. Milliet de Chales.

« Si vous estimez avoir été grevé par l'ordon- « nance des Seigneurs-Commissaires, vous pour- « voyant en Chambre, justice vous sera adminis- « trée avec la même promptitude et considération « *qu'aux autres sujets de S. A.*

« Cette Jeanne Milliet doit être sortie de plus « haut que mon aïeul : car mes tantes sont mortes « sans jamais avoir été mariées. »

N. B. Il seroit possible que Blondel n'eût voulu faire reconnoître *son ancienne noblesse* que pour faire décharger ses terres en Savoye des taxes dont celles des roturiers étoient grévées. Mais on ne voit pas pourquoi un syndic de Genève devoit être traité là-dedans comme les *autres sujets* du Duc.

Noble et spect[e] Pierre Milliet, docteur en loix (qualifié Magnifique dans quelques actes), testa le 3 octobre 1504 (Nycod Milliet, son frère, étoit secrétaire ducal).

Ép. No. Dame Amblarde, f. de No. Petremand Gavit, C. G., dont il eut :

1. No. Claude Milliet (aussi qualifié Magnifique), officier forain à Chambéry, puis collatéral.

2. No. Charles Amblard Milliet, cohéritier de son père, juge des terres de St.-Victor en 1517.
3. Jeanne, fem. de No. Thomas Blondel.
4. Jeanne, fem. de No. et égr[e] Amédée Macard, secrétaire ducal.
5. Hugonine, fem. de No. et spect[e] P[re] Fabri.
6. Guillauma.
7. Guigonne, fem. de Théobard Blanc (*Albi*), B. G.
8. Françoise, fem. de No. André Roget; elle mourut s. e. 1532.

Les armes Milliet se voient à un acte du susdit Pierre en 1514, en sa qualité de juge d'Hermence et Balayson, et à une lettre de son fils Charles Amblard au Conseil de 1517. C'est un chevron accompagné de trois étoiles de six rais. On les blazonne aujourd'hui : d'azur au chevron de gueules bordé d'or, accompagné de trois étoiles d'or.

DUPUIS.



Cette famille avoit obtenu d'être reconnue pour une branche de l'illustre maison *dal Pozzo*, princes de la Cisterne, et elle en a pris les armes, qui sont : de sinople, au puis d'argent tenu par deux dragons à quatre pattes, ailés, d'or, affrontés en supports, les queues croisées en sautoir sous le puis. Cimier : un dragon monstrueux d'or issant.

Les noms de ce genre donnent de grandes difficultés aux généalogistes qui cherchent à établir les filiations au-delà d'un certain temps.

I. Égrége Pierre Dupuis de Doveyne, † avant 1530 (1).

Ép. N. N., dont il eut Guillaume qui suit.

II. Guillaume Dupuis, reçu B. G. 1531, perdit sa bourgeoisie, et fut réhabilité en 1535, il est qualifié noble dans plusieurs actes. Il étoit âgé de 40 ans en 1541.

Ép. Pauline, f. de Jean Guynet l'aîné,

(1) Les Dupuis étoient domiciliés à Doveyne et Hermence dès le quatorzième siècle; mais comme il s'y trouve un grand nombre d'individus du nom de Pierre, je ne puis éclaircir de qui celui-ci étoit fils.

dit Tacon, par contrat du 21 juin 1531. Elle se remaria avec Jean Bron, de Meyrins, B. G., avec qui elle vivoit en 1544, ayant eu de son premier mari :

1. Pierre qui suit.
2. Jaques, dont l'article suivra la postérité de son frère.
3. Michel Dupuis, not[re], C. G., testa le 9 oct. 1571 (Pierre De la Rue, notaire).

   Ép. le 25 mars 1565 Jeanne, f. de No. Jean de la Maisonneuve et de Marie Favre, dont il eut :

   a. Michel, héritier universel de son père.

   b. Jeanne, substituée à son frère.
4. Jeannette.
5. Jeanne, fem. de No. Jean de Chapeaurouge.
6. Claudia, fem. de No. Ami Chenu, cons[er].
7. No. Jean Dupuis, vivant en 1595, marié avec Marie, f. de No. Jean-François Pitard, conseiller, dont il eut Pernette, fem. de Samuel Vanat, de Trelex, au baill[e] de Nyon 1610.
8. Péronette, fem. de No. Pierre Blondel.

III. No. Pierre Dupuis, cons[er] 1610, † 1611.

Ép. 1) Jeanne, f. de No. Gaspard Favre, conseiller, et de Louise Mestrezat

(contr. 31 déc. 1575, Pierre De la Rue, notaire);

2) Élizabeth, ffeu No. Jean Sarasin l'aîné, et de Marguerite Favre (contrat 24 oct. 1617, Louis Pyu, notaire).

Il eut du premier lit:

1. Pierre qui suit.
2. Jean, cohéritier de son père.
3. Élizabeth, fem. de No. François Tapponnier 1612.
4. Jeanne, fem. de Daniel Cartelier.
5. Marie, fem. de Jaques Renaud, 1616.

IV. No. Pierre Dupuis, né 1579, cons^er^.

Ép. le 10 avril 1608 Judith, ffeu L^s^ De la Palle et d'Ève Wyss; elle se remaria avec le Sire Hippolyte Rigaud, ayant eu de ce premier lit:

1. Ève, fem. de No. Jean Voisine, premier syndic (contr. 5 aoust 1625).
2. Judith, fem. de No. et spect^e^ Jérémie Pictet, ministre.

III. No. Jaques Dupuis (fils de Guillaume et de Pauline Guynet).

Ép. 1) Élizabeth, ffeu No. J^n^ Donzel et d'Étienna Lucian, le 23 aoust 1562.

2) No. Jeanne Groyselet, dont il eut :

1. Pierre qui suit.
2. Michée, fem. d'Antoine Dunant, B. G. Elle testa, veuve, le 16 février 1624.

IV. No. Pierre Dupuis, conseiller 1617, syndic 1629, premier syndic 1648, déposé 1650.

Ép. Anne, ffeu No. Ami Pictet, premier syndic, et de Jeanne Donzel (cont. 19 juin 1609, Jaques Moine, notaire). Il en eut :

1. No. Ant^e Dupuis, aud^r,
2. Jean qui suit,
3. Jeanne,
4. Ladelle,

} cohéritiers de leur tante Michée.

V. No. Jean Dupuis, conseiller, secrétaire d'état 1667, mort 20 mars 1689.

Ép. 1) en 1650 Susanne, f. de Jaques Chouet et de Judith Crespin, qui testa le 12 mars 1683;

2) en juillet 1683 Catherine Capitel, veuve de Pierre Mermilliod, remariée en troisièmes noces avec No. Vincent Ardin, S. de Clavelières.

Il eut du premier lit :

1. Marc qui suit.
2. No. François Dupuis, qui testa le 21 juillet 1683.

3. No. Jean-Baptiste Dupuis, vivant en 1690.
4. No. Bénédict Dupuis, vivant en 1690.
5. No. Gabriel Dupuis, vivant en 1690.
6. Renée.
7. Catherine.
} L'une d'elles épousa spect[e] Raimond Vitriarius, profeseur en droit, dont elle eut Jean-Jaq[s] Vitriarius, vivant en 1683.

VI. No. Marc Dupuis fut d'abord auditeur et sautier à Genève en 1690, puis conseiller du Roi, sénateur extraordinaire au sénat de Chambéry, et juge-mage de Ternier et Gaillard en 1695.

Ép. Anne, f. de No. Jean-Baptiste Fatio, S. de Duilier, et de Catherine Barbaud (contr. du 11 janv[r] 1683.

No. George Dupuis, C. G. (1), dont je n'ai pas trouvé la jonction.

Ép. Sara Dassier, dont il eut:

1. Marie, fem. de Benjamin Rubatti.

(1) Ce George Dupuis étoit cousin de No. Balthazar Bonne, qui, par son testament du 12 sept. 1629, lui lègue 50 florins pour acheter des livres, un bahu et une bague à Marie Dupuis, et 25 florins à Andrienne Dupuis, confirmant d'ailleurs un précédent testament pour ce qui regarde l'hopital et No. David Dupuis, aussi son cousin.

2. Bonne, fem. de Jean, ffeu égr[e] Samuel Sales (contr. 10 février 1669).
3. Sara, fem. de No. et spect[e] Jean Mestrezat, docteur en droit 1669.
4. Jean, marié 1693 avec Théodora, f. de No. Michel de Normendie, syndic, et de Théodora Tronchin.

No. et égr[e] Jean Dupuis, de Chambéry.
Ép. No. Philiberte Lambert, veuve et tutrice de ses fils en 1501 avec spect[e] Gauvain Piochet, D[r] Dr. Il en eut:
1. Janus.
2. No. Philippe Dupuis, de Chambéry, C. G., marié avec Hugonette, ffeu Henri de Léaval, par contrat du 21 juillet 1523 (Hilaire Richardet, notaire).

I. Pierre du Puis, C. G.
Ép. N. N., dont il eut:
1. Martin qui suit.
2. Claudine, femme de Pierre Guichard, C. G. (contr. 1565).

II. Martin du Puis, C. G.
Ép. No. Jeanne du Crest, dont il eut:

1. Jaquema, fem. de Jaques Genod ou Genoud, de Chilly, notaire ducal, fils de Monet Genod (contr. 1594).
2. Michée, fem. d'égre Isaac Donzel, notaire, C. G., avec qui elle vivoit en 1609.

Michée, f. de Jean Dupuis de Doveyne, épousa en 1524 Jaques Naville, B. G.

MANLICH.



Cette famille noble, originaire d'Augsbourg, doit encore exister à Berne; elle a été à Genève pendant une centaine d'années sur un pied très brillant.

Armes : coupé : au 1 de sable au lion d'or passant; au 2) d'or à la demi-meule de moulin de sable, appuyée au trait du coupé. Au lieu du lion passant, le syndic Manlich portoit un lion issant, et au lieu d'une meule, une roue. Cimier un lion issant.

I. No. Mathieu Manlich, d'Augsbourg, eut deux fils:

1. No. Jaques Manlich, reçu B. G. 1517, des LX 1537, marié avec Françoise, f. de No. de Fernex, dont il n'eut point d'enfans. Elle se remaria avec le sire André Maillard, et testa le 14 fév. 1545.
2. Mathieu qui suit.

II. No. Mathieu Manlich, reçu B. G. le 25 nov. 1538.

Ép. Clauda, f. de No. Henri Pollier, cons^{er}, dont il eut :

1. Jaques qui suit.
2. Jérôme qui suivra.
3. Christophe, dont l'article suivra ceux de ses frères.
4. Jean, † s. a.
5. Nicolarde, fem. de No. Domaine Favre.

III. No. Jaques Manlich, du CC 1563, aud^{r} 1574, cons^{er} 1578, syndic 1583, premier syndic 1597, 1601, † 1602.

Ép. 13 fév. 1564 Jeanne-Baptiste, f. de François Boccard, dont il n'eut point d'enfans.

III. No. Jérôme Manlich, du CC 1591, † 1607.

Ép. 1) 13 février 1564 Marguerite, f. de Franç^{s} Boccard, sœur de la femme de son frère; 2) No. Jeanne de Fernex.

Il eut du premier lit :

1. No. Mathieu Manlich qui suit.
2. No. Jaques Manlich.

} Ces deux frères partagèrent en 1603 avec leur oncle Christop^{e} l'héritage du premier syndic, leur autre oncle.

3. Élizabeth, fem. de spect[e] Paul Maurice, ministre à Aiguière en Provence.

IV. No. Mathieu Manlich.

Ép. Marie Jossier, dont il eut des enfans qu'il laissa sous sa tutelle.

III. No. Christophe Manlich, S. de Dalliens, héritier de son frère Jaques pour $\frac{1}{2}$, acquit la bourgeoisie de Berne en 1571. Son petit-fils Nicol[s] Manlich, S. de Bettens, fut père de George Manlich, S. de Bettens, lieutenant-général au service de France, militaire très distingué, marié avec Madelaine Bibaud du Lignon, nièce de No. Henri Bibaud, B[s] de Rolle. Elle passa un acte à Genève le 6 mai 1699, devant Jaques de Harsu, notaire. Son mari était alors premier capitaine au régiment suisse de Reynault.

PITARD.



Cette famille est connue à Jussy depuis plus de 450 ans; elle y possédoit beaucoup de biens, et la charge héréditaire de portier du bourg et du château, qu'elle reconnoissoit tenir en fief de l'Évêché. Une branche établie à Genève a donné un syndic à la république, mais je ne connois pas ses armes.

1373. Megonod Pitard, de Jussy, reconnut à l'Évêché, avec Jeannette sa femme, ffeu Martin Forrier.

I. Jean Pitard, de Jussy, vivoit au 14e siècle.
Ép. Marguerite, f. de Daniel de la Rue, dont il eut:

1. Jean qui suit.
2. Nicod, dont l'article suivra celui de son frère.
3. Jaquet, ou Jaquemet.
4. Une fille mariée à Henri Constantin.

II. Jean Pitard reconnut à l'Évêché en 1409, pour Jaquemet, son fils, et testa le 14 avril 1424.
Ép. Alexie de Monthion, dont il eut:

III. Jaquemet Pitard, qui testa le 4 janvier 1460,

laissant de feu Peronette, sa femme : 1. François qui suit, et égrége Jean Pitard, notaire 1487, père d'égrége Nycod Pitard, notaire 1527. IV. François Pitard, † avant 1489, fut père de : 1. François qui suit. 2. Antoine, vivant en 1527, père d'Amédée, vivant en 1553. 3. Henri, vivant 1489, 1504. V. François Pitard, vivant 1489, 1504, 1527, fut père de ; 1. François, vivant 1527, et 2. Didier qui suit. VI. Didier Pitard, fut père de VII. Ami Pitard, vivant en 1553.

II. Nycod Pitard, de Jussy, second fils de Jean, reconnut avec son frère 1409, et vivoit encore en 1424. Il fut père de

1. Jean qui suit.
2. Pierre l'aîné, vivant 1432, 1447.
3. Pierre le jeune, vivant 1463.
4. Nycod, tige d'une branche nombreuse, qui a eu plusieurs notaires.

III. Jean Pitard, vivant en 1447, fut père de

1. Jean qui suit.
2. François, vivant 1463.

IV. Discret Jean Pitard, notaire, reçu B. G.

gratis, 1457, vivoit encore en 1463, et fut père de Claude qui suit.

V. Honorable et Discret Claude Pitard, marchand drapier 1489, 1522.

Ép. 1) Claudia, ffeu Baudichon Barbier, qui testa le 8 janvier 1510;

2) No. Humberte......, qui étoit veuve et tutrice de son fils en 1527.

Il eut du premier lit:

1. Pernette, fem. de François Bon.
2. Claudia, fem. 1) de Pierre Millaud; 2) de François Morel.
3. Jeanne, fem. de François Besson.
4. Françoise, fem. de Louis Mercier, dit Guillard.
5. Françoise.

Et du second lit:

6. Jean-François qui suit.
7. Urbaine, fem. de Hugonin Bourgeois.

VI. No. Jean-François Pitard, sous la tutelle de sa mère en 1527, conseiller 1562, syndic 1571, 75, 79, 83.

Ép. 1. Philiberte, aussi nommée Humberte, f. de No. Pierre Bonne, syndic, et d'Antoina Sept: elle testa en 1585, divorcée dès 1574;

2) Marie, ffeu No. Laurent de Nor-

mandie et d'Anne Colladon (par cont. du 24 mars 1581), remar. avec No. Pierre de la Meure, de Chambéri.

Il eut du premier lit :

1. Marie, fem. de No. Jean Dupuis.
2. Étienna, fem. (9. janvier 1586) de No. Étienne Voisin, conseiller.
3. Michée.

Plusieurs autres branches de cette famille ont eu la bourgeoisie de Genève. Amédée Pitard, de Jussy, B. G., reconnut en 1430 à l'Évêché pour une maison neuve, en Longemale, qui lui avoit été abergée en 1413. Pierre, f. de Bastien Jolivet, C. G., épousa par contrat du 13 fév. 1615, Jeanne, f. de Jean Pitard, B. G., fils de feu François Pitard.

BONNA, BONNE.



Le nom primitif étoit *Bon :* cette famille est différente de celle des Bonna, dits Pertems: l'une et l'autre jouèrent un rôle brillant à Genève. Il ne faut pas les confondre avec les *de Bona*, ou *de Bonne*, dont je donnerai aussi une notice.

Armes : d'argent, au chevron d'azur, accompagné de 2 étoiles du même en chef, et de trois copeaux de montagne en pointe, aussi du même.

I. Jaquemet Bon (Bonus, Bonoz), habitant de Genève 1451, reçu B. G. 1456, † avant 1464, ou en cette année.

Ép. Jeannette, f. d'Étienne Pottu, de Marval, vivant avec lui 1456.

Il en eut Claude qui suit.

II. Claude Bonna reconnut au chapitre en 1498 pour la succession de son père, et eut pour successeur Aimé, son fils qui suit.

III. No. Aimé Bonna (il signoit *Bonnaz* en 1535), des L. en 1525, élu hospitalier des pestiférés en 1527, conseiller la même année, trésorier 1534, testa le 22 déc^r^. 1536.

Ép. Hugonette, f. de Guillaume Ballet, cons^er, dont il eut:

1. Claude Bonna, du CC 1537, marié avec Bastienne, f. de No. George Lect : il ne vivoit plus en novembre 1538.
2. Pierre qui suit.
3. Dominica, fem. de No. Jean Ferrat l'aîné, 1533.
4 Jean-Philibert, dont l'article suivra la postérité de son frère Pierre.
5. Jaques, marié le 13 septembre 1551, avec Claude-Marie, f. de spect^e Domaine Suchet.
6. Henriette, fem. de No. Baudichon de la Maisonneuve (cont. du 3 oct. 1527.

IV. No. Pierre Bonne, du CC 1536, conseiller 1541, syndic 1550.

Ép. 1) Antoina, f. de No. Michel Sept, syndic, et de Peronette Ramel;

2) le 29 déc^e 1551 Gabrielle, f. de No. Guillaume Nycod; 3) Lucrèce de la Post, dont il fut divorcé en 1574.

Il eut de la première:

1. Philiberte-Humberte, fem. de No. Jean-Fran^s Pitard, syndic; et de la seconde:
2. Madelaine, née 1553, fem. (21 déc^e 1567) de No. Jean-Louis Liffort.

3. Jean, né 1554.
4. Jaques, né 1556.
5. Pierre qui suit.

V. No. Pierre Bonne, né vers 1570, sous la tutelle des No[s] François de la Maisonneuve et Jean-Louis Liffort en 1585, testa 21 juillet 1636.

Ép. Antoinette, f. de No. François de la Maisonneuve, dont il eut :

1. Catherine, fem. de No. Théodore Jaquemot, † avant son père, laissant un fils, P[re] Jaquemot, qu'il institue héritier pour $\frac{1}{3}$.
2. Susanne, fem. de No. Onésime Dumont, † s. e. avant son père.

IV. No. Jean-Philibert Bonna, du CC 1546. « Une « fois Philibert Berthelier lui reprocha « d'être né à Thonon, mais il se fit « donner un certificat qu'il étoit bien « citoyen » (proc. crim.) âgé de 20 ans en 1545.

Ép. 1) Humberte, f. de sire Pierre Bienvenu et de Rolette Lect;

2) Élizabeth, f. de P. Berchtold, de Berne, remariée avec Antoine du Bois.

Il eut de la première :

1. No. Balthazar Bonne, né 1553, codicilla le 12 sept. 1629, marié avec Judith Voland, dont il n'avoit point d'enfans, à ce qu'il paroît.
2. No. Gaspard Bonne, marié avec Pernette, ffeu Pierre Planchant et de Humberte Rey, veuve de Guillaume Perret, B. G.
3. Mye, fem. (8 juillet 1571) d'Olivier Carron.

1488. Le seigneur Philibert Bona, docteur en lois, avocat de la ville, fut reçu B. G. gratis, et No. Antoine Bona, son frère, pour 25 fl.

1547. Thomas, ffeu Rolet Bonna, C. G., amené devant le Conseil pour avoir dit : « Que Dieu garde son paradis, et moi je garderai ma mie. »

BONNA, dit PERTEMS.



I. Ls Bonna, dit Pertems, d'Avanchy, fut père de:
1. Jean qui suit.
2. Claudia, fem. de Jean Bernard, notre, C. G.

II. Jean Bonna, dit Pertems, d'Avanchy, habitant à Genève 1513, fut père de Claude qui suit.

III. No. Claude Pertems, C. G., âgé de 30 ans en 1539, conseiller 1535, syndic 1537, † 1544, possesseur d'un fief dit de Pertems, acquis ensuite par la seigneurie.
Ép. Clauda, f. de No. François Favre, remariée en 1544 avec No. Pierre de la Mar, dont il eut:
1. Jean qui suit.
2. Jaques qui épousa une fille de Claude Guerry, en eut deux filles, Michée et Marie, vivt en 1572 sous la tutelle d'Ami Guerry, leur oncle.
3. Clauda, fem. de No. Jean-Baptiste Sept.

IV. No. Jean Pertems testa le 15 mars 1572.
Ép. Jaquema Bitry, dont il eut:
1. Pierre qui testa en 1587 sans enfans, alors, de Susanne de Châteauneuf, sa femme.

2. No. Jean Pertems, institué héritier par son frère.
3. No. Esdras Pertems, cohéritier de son père.
4. Clauda, fem. de No. Claude, bâtard d'Alinge.

DE BONA, ou DE BONNE.



Armes : un arbre issant de la pointe, accompagné de deux étoiles en chef. Elles se voyoient sur un tombeau à St.-Pierre.

En 1276 vivoit Willenchin de Bona, qui avoit des biens à Bonne.

I. François de Bonne, B. G.

Ép. Guigonne de Lucinge, veuve et tutrice de ses enfans en 1395, dont il eut :

1. Jean qui suit.
2. Guicharde étoit sous la tutelle de No. Aymonet de Lucinge, son oncle, en 1403.

II. Jean de Bonne, damoiseau 1403, 1434.

Ép. Girarde, ffeu Franç[s] Chambrier, damoiseau, C. G., remariée avec No. P[re] de Pougny, dont il eut :

1. Humbert qui suit.
2. Amédéa, fem. d'Antoine du Château (*de Castro*), B. G., avec qui elle vivoit en 1461.

III. No. Humbert de Bonne, premier syndic en 1458, encore conseiller en 1478.



I. Jean de Bonne, † avant 1398, fut père de:

1. Berthet qui suit.

2. Raimond.

II. Berthet de Bonne, vivant en 1398.

Ép. Marione....., dont il eut:

1. François de Bonne, recteur de la chapelle de Ste-Marie en 1408, 1411.

2. Guillemette, fem. de Pierre de Châtillon.

1513, 1514. Messire Philibert de Bonne, docteur *in utroque*, archidiacre de Tarentaise et de Genève, chanoine de Berne.

1362. François de Bonne, } abbés d'Aulps.
1396. François de Bonne, }

1482. André et Pierre de Bonne, frères, Antoine et Philibert de Bonne, de Nantua, et Jaq. Gay, substitués par égales portions par le testament de Mathieu Peytral, B. G.

CHAMBRIER, *Camerarii.*



Famille noble, très distinguée au 14e siècle et alliée aux plus nobles du pays.

1318. Jean de Blufier, dit Chambrier.

1323. Jean Chambrier, de Valeyrier, habitant à Genève.

1356. Robert Chambrier, chanoine de Genève; Perrod, son frère, moine de Talloire.

« Jean Chambrier, l'un des excommuniés dans la querelle entre l'évêque Alamand de Saint-Joire et les frères Tavel.

« Robert Chambrier, étudiant à Montmélian, neveu desdits frères Tavel.

1375. Robert Chambrier, chanoine et official de Genève.

1383. Robert Chambrier, chanoine de Genève, et vicaire-général de l'évêque Jean.

1347. Léone, f. de Jean Chambrier, et 1357 ffeu Jean Chambrier, de Genève.

1365. Robert Chambrier, chanoine, exécuteur testamentaire de messire Henri des Balmes, jurisconsulte.

1380. Rolet Chambrier, premier syndic, frère du chanoine Robert.

1386. Robert Chambrier, chanoine, exécuteur testamentaire de Gallois, S. de Viry.

1383. Rob[t] Chambrier, chanoine, institué héritier universel, par No. Jaq[s], ffeu messire Nicod Tavel, chevalier, son neveu.

1389. Jean et François Chambrier, frères, tous deux conseillers de la ville: ils vivoient encore en 1396.

1384. Jean Chambrier, C. G., et Jaquemette de Postella, sa femme, ffeu Nycod de Postella: ils étoient déjà mariés en 1360.

1374 et 1384. Robert et Guichard Chambrier, chanoines.

1348. Jean Chambrier, neveu et cohéritier de Humbert Perrinat, ou Privat, C. G., avec Léone, fem. de Perret Tardi, sœur du testateur.

1394. François Chambrier, damoiseau, C. G.

1376. Rolet Chambrier, C. G., héritier de No. Jaquemet de Cholay, par égales portions avec Jean et un autre fils de feu Étienne de Cholay, damoiseau.

1409 à 1413. François Chambrier, conseiller, syndic 1426.

1429, 1430. François Chambrier, damoiseau, C. G., et Jeannette, sa nièce, ffeu Jean Chambrier, son frère, fem. de No. Jean

de Viry, f. de No. Aymé, conseigneur de Viry. Leur contrat est du 23 mars 1412: on y voit que la mère de Jeannette se nommoit Jeannette de la Croix.

1405. 6. Les hoirs de Jean Chambrier sont: François, messire Jaq[s] et P[re] Chambrier.

8 juin 1393. Testament de Nycolette, ffeu Jean de Roverea, damoiseau, et de No. Marguerite de Graysier, femme de No. Jean Chambrier. Elle étoit morte en 1396, et en 1405 son anniversaire étoit payé par les hoirs de J[n] Roverea, ce qui fait présumer qu'elle n'avoit point eu d'enfans.

1403. Testament de No. Marguerite de Bossier, seconde femme de messire Henri des Balmes, jurisconsulte; elle y parle de François Chambrier, ffeu Nycolette des Balmes, fille d'un premier lit de son mari.

1427. Honorable François Chambrier, C. G., damoiseau, et Jaquemette de Tingeron, sa femme.

1434. Girarde, f. et héritière de feu François Chambrier, damoiseau, C. G, fem. de Jean de Bonne, C. G., damoiseau. Elle épousa en secondes noces No. Pierre de Pougny. Sa sœur Amédéa avoit épousé No. Humbert de Bonne.

DE BOURDIGNY, *de Burdignino.*



Il y a une terre du nom de Burdignin en Chablais, mais celle-ci étoit dans le Mandement de Peney; c'est donc Bourdigny, de la commune de Satigny. Cette famille s'étant éteinte à l'époque de la réformation, je n'en ai vu que des actes latins.

1290. Aymon de Bourdigny, damoiseau, vivoit encore en 1312.

1340. Johannet et Gasconnet, ou Gastonet, ffeu Aymon susdit.

1346. Jean de Bourdigny, damoiseau, et Gastonet, son frère.

1267. Nicolas et Guillaume de Bourdigny, enfans de Jourdaine, dite Alamana (abergement du chapitre).

1283. Abergement du chapitre à Nicolas Guillaume de Bourdigny, fils de Jourdaine Alamand.

1284. Girod de Bourdigny dit de Lasyz et Guillaume, son fils, reconnoissent au prieuré de Satigny, pour des biens confinés par ceux de Thomas de Lasyz.

1290. Mermet, ffeu Girod de Bourdigny. Aymon

de Bourdigny, damoiseau, son répondant.

1312. Hugonod de Bourdigny, dit de la Cour, damoiseau, f. de Guillaume. Abergement à Étienne de la Croze, chanoine et curé de Satigny.

1292. Guillaume de Bourdigny, damoiseau, Aymon et Peronet, ses neveux, ffeu Girard de Bourdigny, son frère (abergement de biens confinés par ceux des Chapuis de Choully.

1287. Perret, f. de Johannet de Bourdigny, reconnoît au Mandement de Peney.

1309. Pierre de Bourdigny, clerc. Ledit surnommé de Leydevant, en 1305.

1287. Vuybert de Bourdigny, au château de Peney. André de Bourdigny et Marie sa femme.

1316. Étienne de Bourdigny, chanoine de Satigny, achète d'Aymon de Saint-Apre la dixme de Mategnin pour le prieuré.

1322. Testament de Perussod de Bourdigny, C. G., en faveur de Guillaume et François, ses fils, avec un legs de 15 s., aux chanoines qui viendront à son enterrement.

1304. Bellone, veuve de P^re de Bourdigny, C. G., fait donation à Jaquette de Bourdigny, sa fille, d'une maison size à la Grand'rue

(*in magno vico civitatis gebenn* :) à côté de celle de Jourdaine de Bourdigny.

1320. Etienne de Bourdigny, not^re^ juré de la Cour de l'officialité.

1308. Martin de Bourdigny, clerc.

1335. Martin, f. de Renaud et Étienne de Bourdigny, notaire.

1338. Ledit Martin, notaire et juré de l'officialité de Genève.

1351. Ledit Martin de Bourdigny, notaire, mort depuis peu.

1330. Étienne de Bourdigny, dit de Leydevant, clerc.

1357. Jeannette, f. de Martin de Bourdigny, veuve de Guiguet Mareschal, de Genève. Elle vivoit encore le 16 mars 1378.

1332. J^n^, ffeu Aymon de Bourdigny, damoiseau.

1334. Peronet de la Porte, C. G., et Marguerite de Bourdigny, sa femme, transigent avec messire Rodolphe de Grandson, curé de Saint-Léger, en présence de messire Girard de Bourdigny, frère de ladite Marguerite, et de Martin de Bourdigny, clerc.

1357. Mermette, f. d'Agnès de Bourdigny, reconnoît au chapitre.

1346. Étienne de Bourdigny, clerc, prête hommage.

1346. Girard de Bourdigny, clerc, fils naturel de messire Pierre de Bourdigny, prêtre, prête hommage.

1348. Vendredi avant la saint Michel, testament de Guillaume de Bourdigny, chapelain de Genève. Feu Agnelette sa mère. Héritier universel, Perriaud de Bourdigny, son frère. Substitué messire Guillaume de Juria, chapelain, Jean de l'Arc, et Étienne, ffeu Mermod de Meyrins, par égales portions.

Éxécuteurs test[res], messires Raimond de Thorens et Étienne de Pirignin, chanoines.

1378, 1379. Jeannette, veuve de Perriaud (*Perrialdus*) de Bourdigny, Guillaume et Girard, leurs fils, donnent à l'hôpital de la Trinité une maison avec jardin, rue du Puis (Saint-Léger) jouxte ledit hôpital.

1369. Étienne de Bourdigny, not[e]. Feu Girard de Bourdigny, clerc, son frère, lui a légué sa maison haute, à Bourdigny, en cas que Isabelle et Jeannette, ses filles, mourussent sans enfans, ce qui est arrivé, mais l'Évêque a pris leurs biens.

1377. Un autre Étienne de Bourdigny, maréchal, a aussi hérité de feu Girard de Bourdigny, clerc, jouxte le précédent, au village (*in villâ*) de Bourdigny.

1356. Aimon Blanc (Albi) de Lullins, damoiseau, a hérité de Gastonel et Johannet de la Cour de Bourdigny, frères, et de Girard de Bourdigny, clerc.

1378. Guillaume, ffeu Perriaud de Bourdigny, C. G., paie pour l'anniversaire de Guillaume de Bourdigny et d'Agnelette, mère dudit Perriaud.

« Girard de Bourdigny, C. G., et messire Guillaume de Bourdigny, curé de Chaumont, son frère.

1385. Élynode, veuve de Stéphanod de Bourdigny, dit de Leydevant, et Isabelle, leur fille, abergent des biens à Girard, ffeu Mermet de la Rue.

1389. Ladite Isabelle, fem. de messire Henri des Balmes, jurisconsulte, habitant en leur maison haute, à Bourdigny. (Ce Stéphanod, son père, étoit donc probablement le même qu'Étienne de Bourdigny, notaire, viv^{t} 1369, à qui son frère Girard avoit légué ladite maison haute.

24 oct^{e} 1393. Testament de ladite Isabelle, en faveur de son dit mari, à qui elle substitue Girard, Jean et Robert de Bourdigny, frères, pour ses biens au Mandement de Peney, et Antoina, fem. d'Étienne Porvis, de Satigny,

et Jean de Grigny, damoiseau, pour ses biens à Grigny et à Saint-Jean de Gonvelles, substituant encore à ces derniers, Étienne de Meyrins, C. G. (acte reçu à Genève, dans la maison de son mari, par Guillaume Orset de Vourey, notaire). Cette Isabelle laissa une fille, Guillemette des Balmes, qui épousa 1) Étienne de la Porte, not[e], avec qui elle vivoit en 1422; 2) No. Girard de Bourdigny, dont elle étoit veuve en 1458.

1388. Jean, ffeu Perriaud de Bourdigny, clerc, B. G., messire Guillaume de Bourdigny, chapelain, et Girard de Bourdigny, ses frères, C. G., Jeannette, leur mère, Jean, Robert et Aymonette leurs frères et sœur.

1374. Jeannette, veuve de Perriaud de Bourdigny, C. G., mère de Jean, Robert, Aymonette, Guillaume et Girard de Bourdigny.

1375. Accord entre les susdits enfans de Perriaud de Bourdigny avec Jeannette, leur mère, et vénérable messire Pierre du Pont, jurisconsulte. Sa sœur Marguerite avoit été première femme de leur père, et en avoit eu une fille nommée Péronette, morte sans enfans. Ladite Marguerite avoit laissé 120 L.

de sa dot (par donation entre vifs), à Béatrix, sa mère, dont ledit messire Pierre est héritier universel. Péronette a aussi légué à sadite grand'mère tout ce qui lui étoit dû. — Agnès, mère de Perriaud, étoit fille de Perrette, veuve du nommé Crache, qui avoit hérité de messire Pierre Balistier.

Il y eut deux Perriaud; car l'un d'eux étoit fils d'une nommée Guillemette; celui-ci étoit frère d'un Guillaume, prêtre, dont ses enfans payoient l'anniversaire en 1436.

1392. Girard de Bourdigny, syndic.

1401. Jean de Bourdigny, cons[er], syndic en 1414.

1425. Girard de Bourdigny, l'aîné, conseiller, syndic en 1431, 1437.

1504. Hugonin de Bourdigny, conseiller, syndic en 1511.

1424 et 1429. Jeannette, fem. de Girard de Bourdigny le jeune, C. G., fille de feu Nycolet de la Corbière, reconnoît à la prévôté, avec Jeannette de la Corbière, sa sœur.

1429. Girard de Bourdigny, C. G., et Guigonne, fille d'un autre Girard de Bourdigny.

I. No. Girard de Bourdigny l'aîné, cons[er] 1425, syndic 1431.

Ép. Guillemette, ffeu messire Henri des Balmes, jurisconsulte, et d'Isabelle de Bourdigny, veuve d'Étienne de la Porte, notaire, dont il eut :

1. Antoine qui suit.

2. Guigonne, fem. de Pierre Mestral, de Perlier, veuve 1431.

3. Marie, fem. de No. Pierre de Confignon.

II. No. Antoine de Bourdigny, vivant 1458, 1464, fut père de Hugonin qui suit.

III. No. Hugonin de Bourdigny, conseiller 1504, syndic 1506, † en avril 1532.

Ép. Jeanne, ffeu No. Jean Carrier, qui testa le 10 novembre 1534, et dont il eut :

1. Jeanne, fem. de No. Claude de Bruel, conseigneur de Dardagny 1518.

2. Peronette, fem. de No. et égrége Claude Favre, de Bonne.

3. Ayma, fem. de No. Étienne Michaud, de Gex.

Hugonin eut aussi un fils naturel, nommé Claude, qui laissa trois enfans.

a. Richard testa le 19 octobre 1565, en faveur de sa sœur Jeanne, par devant Claude Bailli, notaire à Peicy.

b. Girarde, fem. de..... Mermet, dit Galopin, de Saint-Jean de Gonvelles.

c. Jeanne, fem. de Louis de la Chaux.

1500. No. Jeannette de Bourdigny, fem. de No. Barthélemy, bourgeois, C. G., devoit être sœur de No. Antoine, et fille du syndic Girard l'aîné; car sa fille Peronette substitue No. Hugonin de Bourdigny et Claude Gavit, ses cousins. Cette Peronette se maria, et eut une fille nommée Jeanne, fem. d'Antoine, ffeu Jean Magnin, laquelle reconnut au chapitre, le 1[er] juillet 1500, pour la succession de sa dite grand'mère.

1464. Pernette de Bourdigny, veuve de Jean Levet.

« Marie de Bourdigny, fem. de Pierre de Confignon.

1520. No. Louis de Bourdigny, fiancé à Dominica, ffeu No. Gonsalve de Malvanda et de Marie de Pesmes.

1410. Girard, fils naturel de messire Guillaume de Bourdigny.

CORTAGIER, ou COURTAGIER.



Cortagier étoit une terre de la paroisse de Savigny, qui donna son nom à une famille de haute noblesse, Raimond de Cortagier, chevalier, étant cité comme caution pour le comte Rodolphe de Genève, en 1256. — On trouve en 1252, Isabelle, f. de Guillaume de Cortagier; en 1301, Pierre de Cortagier, damoiseau. Mermet de Cortagier reconnut au chapitre, en 1357 et 1370. Jeannette Poncier, sa veuve, f. d'Étienne Poncier, reconnut en 1385, pour Pierre de Cortagier, son fils. Ce Mermet avoit un frère, nommé Perret, qui reconnut avec lui. Leur sœur avoit épousé Johannod du Bosson (ou du Buisson) de Valeyrier, dont la fille Mermette étoit en 1357 sous la tutelle de son oncle Mermet de Cortagier. Nicole de Cortagier, Michalet, Jean et Peronette, ses enfans, dont le père n'est pas nommé, sont légataires en 1360 de No. Étienne, vidomne de Satigny, qui fait plusieurs legs à ladite Nicole, avec substitution à son fils Michalet, et laisse 10 L. à chacun des trois enfans. Un autre Mermet, qui ne prenoit point le *de*, vivoit en 1385, et est la tige des Cortagier de Genève. Ceux-ci por-

taient les mêmes armes que les nobles : d'azur, au chevron d'argent, accompagné de deux croissans d'argent en chef et d'une grappe de raisin d'argent en pointe. Une branche, établie en Bretagne, portoit d'azur au chevron d'argent, accompagné de trois croissans d'argent.

I. Mermet Cortagier reconnut en 1385 pour son fils Hudric qui suit.

II. Hudric Cortagier reconnut au chapitre en 1413 pour les mêmes biens, et fut père de

1. Perret Cortagier, vivant en 1424 et 1432, père de

a. Etienne vivant en 1467.

b. Jean Cortagier, dit Poncier (ce qui rend bien probable l'identité de sa famille avec celle de Mermet de Cortagier, mari de Jeannette Poncier, dont le fils Pierre avoit hérité de plusieurs personnes de sa famille.

2. Rolet Cortagier, vivant 1432, marié avec Jeannette, f. de Jean Baud, dont il eut un fils nommé Jean.

3. Étienne Cortagier, vivant 1424, père de

a. Collette, fem. de Jean de l'Olme, } viv^s^ 1434.
b. Clauda, fem. d'Étienne Poncet, } viv^s^ 1434.

4. Aymon qui suit.

5. Messire Pierre Cortagier, prêtre 1424.
6. Ansermet, vivant 1424.

III. Aymon Cortagier, B. G., reconnut avec ses frères au chapitre, en 1424, et vendit 22 s. de rente à l'église de Saint-Léger, 14 juillet 1432.

Il fut père de

1. Pierre qui suit.
2. Robert, prêtre 1485.
3. Antoine, dont l'article suivra celui de Pre.
4. Égrége Aymon Cortagier, secrétaire ducal 1488, marié avec Ayma, f. de Pierre Somareta et d'Aymonette Christin.

IV. Pierre Cortagier, né vers 1434, conseiller 1475, 78, 92, vivant encore en 1498.

Ép. Jeannette, f. de Jean Maclet, dont il eut :

1. Claudia, fem. de Julien Cohennet.

IV. Antoine Cortagier, vivant en 1485 (fils d'Aymon).

Ép. N. N., dont il eut :

1. Nycod qui suit.
2. Claude, } vivans en 1527.
3. Michel, }

4. Jean Cortagier, mort avant 1526, père de
a. Jean, vivant en 1527.
b. Jean-Jaques Cortagier, marié avec Anne, f. de No. Balthazar Franconis.
c. Pierre, vivant en 1527.
5. Ayma, fem. d'égrége Antoine de la Fontaine, notaire, syndic.

V. Nycod Cortagier, C. G., testa le 11 fév. 1527.
Ép. Henriette....., dont il eut:
1. Jeanne, fem. d'Antoine Rilliet.
2. Étienna, fem. de Jean Bessonnet.
3. Peronette, fem. de Mermet Mauris du Vuache.
4. Pierre, dont l'existence étoit incertaine lors du testament de son père.
5. Aymon qui suit.

VI. No. Aymon Cortagier, héritier de son père, 1527.
Ép. 1) Françoise, f. de No. Claude-Étienne Bérenger, huissier ducal, et de No. Peronette Pécolat.
2) Jeanne, f. de Pierre Bertherat, avec laquelle il vivoit en 1593.
Il eut de la première :
1. Nicolarde, fem. de No. Roland Mareschal, de Colonges près la Cluse, avec qui elle vivoit en 1553 et 1563.

2. Louise, fem. de No. Jean-Gaspard Magistri.

Les maris de ces deux filles firent en 1553 un accord avec leur père, pour l'hoirie de leur mère.

GAVIT.



Cette famille, originaire d'Aubonne, noble et distinguée, joua un très grand rôle à Genève pendant tout le 15e siècle. On l'a souvent confondue avec celles des Guat et des Gay; mais elles n'avoient aucun rapport entre elles.

Armes : 3 étoiles, 2 et 1 : elles se voient à un acte de messire Rodolphe Gavit, en 1403, comme juge de Saint-Victor.

25 juillet 1360. Fondation de messes par Rolet du Villars et Johannod f. de Jean Gavit, prieurs de la confrairie d'Aubonne.

1385. Testament de Léone, fem. de Johannod Gavit, d'Aubonne, sœur de Perret Maginat, qu'elle institue son héritier.

17 oct. 1401. Testament de Pérussonne, ffeu Girard Gavit d'Aubonne, fem. de Guillaume, ffeu Henri Favre de Pampigny, en faveur de Jean Gavit son frère (Jean de la Serra, notaire).

I. No. et vénérable messire Rodolphe Gavit, d'Aubonne, jurisconsulte, habit[t] à Genève 1381, et propriétaire d'une maison au Perron, juge des terres de Saint-

Victor 1403, de celles du chapitre 1404. Bachelier ès-loix, premier syndic en 1383, et conseiller 1386, 89, 94, 95, 1401, 1405, 1411, vivant encore en 1417.

Ép. Guigonne, f. de No. Jaquemet de Magniez, tutrice de ses petits-fils, Amédée et Petremand 1433. Il en eut:

1. Jean qui suit.
2. Girarde, fem. de No. Jean Gay, C. G., testa, étant veuve, le 7 juillet 1451.

II. No. Jean Gavit, conseiller 1418, 22, syndic 1423, † avant 1433.

Ép....., dont il eut:

1. Pierre qui suit.
2. Vénérable messire Amédée Gavit, official et vicaire de Maurienne en 1472, chanoine de Genève en 1468, testa les 8 juillet et 18 aoust 1482.
3. Petremand, dont l'article suivra la postérité de son frère.
4. Jean, chanoine de Genève et de Maurienne, testa le 8 aoust 1482.
5. Louise, fem. de No. Guillaume Moine de Montrichier, d'Aubonne. Elle testa, veuve, le 23 janvier 1487, en faveur de Louise, sa fille, fem. de provide

Pierre du Nant, C. G., substituant les enfans de ffeu No^{s}. Pierre et Petremand Gavit ses frères.

III No. Pierre Gavit, syndic 1449, cons^{er} 1452, 55, 66, 69, syndic, 1470, conseiller en 1471, 72, 73, 74, syndic 1475, cons^{er} en 1476, 77 et 78.

Ép. Jeannette, ffeu No. maître Jean de Méricourt ou Mirecourt, dont il eut Claude qui suit :

IV. No. Claude Gavit, syndic 1485, premier syndic 1487, 89, 91, 94, 96, 98, 99 et 1500, 1502, 1504, châtelain de Genève 1497.

Ép. No. Jaquema....., veuve 1507, nommée Jeanne dans un acte de la même année.

III. No. Petremand Gavit, fils du syndic Jean, sous la tutelle de No. Guigonne de Magniez, sa grand'mère, en 1433, reconnut avec son frère Pierre et pour son frère Amédée en 1475, † 1482.

Ép. No. Raimonde....

(Il se trouvoit une reconnaissance d'elle à

cause de Jussy, au fol. 830 des feuillets remis en 1754 au roi de Sardaigne).

Il en eut :

1. Boniface, nommé ailleurs François, chanoine de Maurienne 1505.
2. Antoine, chanoine de Maurienne 1505.
3. No. Louis Gavit, vivant en 1520, 1524.
4. Amblarde, fem. de No. et spectable Pierre Milliet, Dr Dt.

---

8 juillet 1482. Testament de vénérable et circonspect Amédée Gavit, chanoine et sacristain des églises cathédrales de Genève et de Maurienne, et de l'église collégiale de Sainte-Catherine, près d'Aiguebelle, recteur des églises paroissiales de Moustiers, de la Trinité et de Saint-Clément de Bex, aux diocèses de Maurienne et de Syon.

S'il meurt à Maurienne, il veut être enterré, comme c'est l'usage pour les sacristains de cette église, devant l'autel, dans la chapelle de Sainte-Catherine, près de l'église paroissiale de Ste-Marie. S'il meurt près d'Aiguebelle, on l'enterrera dans l'église de Ste-Catherine, près de là, dans

la chapelle où se tient le chapitre. S'il meurt dans le diocèse de Genève, on l'enterrera dans la chapelle de St.-Pierre, devant celle de St.-Jean-Baptiste, dans laquelle il a fondé un altariste.

Héritiers universels, No. Pierre Gavit, son frère, pour $\frac{1}{2}$, avec six gobelets d'argent d'un marc et demi la pièce, qui sont dans un coffre, etc., et Boniface, Antoine et Louis, ffeu No. Petreman Gavit, aussi son frère, avec le posthume dont sa belle-sœur peut être enceinte.

Fait dans la cour du prieuré d'Eython.

Codicille du 8 aoust, pour augmenter la dotation de sa chapelle de St.-Jean-Baptiste, à Genève, avec un legs à la chapelle de Ste.-Marie, fondée par messire Jean de Ségovie, cardinal de Ste.-Calixte, en l'église paroissiale d'Eyton, de laquelle chapelle il est recteur, ceci pour le bien de son âme et de celle de messire Claude Matel.

Fait au même lieu, et reçu par Antoine Vertier, notaire, habitant de Maurienne.

1520, 1524. Locations et admodiations des propriétés de No. Louis Gavit, par vénérable

messire Jaques de Bons, chapelain, chargé de sa procuration.

8 aoust 1482. Testament de vénérable messire Jean Gavit, chanoine de Genève et de Maurienne, en faveur de son frère Pierre pour $\frac{1}{2}$, et de ses neveux Boniface, Antoine et Louis pour l'autre $\frac{1}{2}$.

1497. Vénérable Antoine Gavit, chanoine de Maurienne, et No. Louis Gavit son frère, vendent une maison près de la Madelaine et du Perron (c'est probablement celle du coin des deux rues, maison dite de la Cave, sur laquelle No. Pierre Gavit avoit hypothéqué en 1443, 35 fl. de cense annuelle vendus à la chapelle de St.-Claude, à la Madelaine. Elle étoit située à côté du four de son frère Petremand.

31 mai 1505. Transfer par No. Louis Gavit et messires Fran[s] et Antoine Gavit, chanoines de Maurienne, ses frères, à dame Amblarde Gavit, leur sœur, femme de spect. messire Pierre Milliet, D[r] D[t], tous leurs droits sur un pré de trois seyturées à Lancy.

Une branche, dont le nom s'écrivoit Gaviz, étoit domiciliée à Pressy.

I. Girard Gaviz, † avant le 2 mai 1389.
Ép. 1) N. N.
2) Jaquemette.
Il eut de la première :

1. Jean qui suit.

Et de la seconde :

2. André, vivant en 1389.

II. Jean Gaviz de Pressy, vivant 1389, † 1419.
Ép. N. N. dont il eut :

1. Alexie, viv[t] 1419.

N. B. J'ai mis beaucoup de détails dans cette notice, parce que feu M. Vaucher Strubing, précédent archiviste, m'avoit prié de lui en communiquer pour un seigneur savoyard, qui les lui avoit demandés : comme il ne me le nomma point, je ne saurois à qui les adresser ; peut-être lui parviendront-ils par cette voie.

RAMEL.



I. Henri Ramel, reçu B. G. le 17 juillet 1464, qualifié noble dans les reconnoissances de ses fils, reconnut encore à Jussy en 1484, et fut père de :

1. Jean-Louis qui suit.
2. Louis, vivant en 1500.
3. Pre le premier né, } viv^s en 1500, l'un d'eux eut un fils nommé François, viv^t en 1549.
4. Pre le second né, }
5. Jean, dont l'article suivra celui de son frère Jean-Louis.
6. Peronette, fem. 1) de Pre Villiet, C. G., dont elle étoit veuve en 1537, et en secondes de Nic^s Druet (ou Drouet), B. G., voulut se remarier en troisièmes noces avec Pierre ffeu Jaques Verdon, C. G.; mais ce mariage fut défendu, « parce qu'elle étoit ancienne, et lui compagnon ».

II. No. Jean-Louis Ramel, né vers 1466 (dit âgé de 58 ans en 1524) reconnut avec ses frères pour la succession de leur père, en 1500, et fut syndic en 1518, premier syndic en 1523, 27 et 32.

Ép. 1) Jeannette, f. de Henri Cherbonnier, dit Serraillon, et de Peronette Noblet, † avant 1508.

2) N. N.

Il eut du premier lit :

1. Peronette, fem. de No. Michel Sept, syndic, dont elle étoit veuve 1543.
2. Georgia.

Et du second lit :

3. No. Jean-Louis Ramel, du CC 1546, marié avec No. Marie Favre, qui testa le 26 juillet 1556 en sa faveur.
4. Pierre, vivant en 1537, dit âgé de 20 ans en 1535.
5. Nycoline, fem de No. et égr[e] Gallois Gallatin, de la paroisse d'Arlod (contr. 22 octobre 1533).
6. Jeanne, fem. d'Étienne, ffeu le seigneur Humbert Chosal, de Cluses (contrat du 2 janvier 1539).
7. No. Jean-François Ramel, reconnut à la Maison-de-Ville 1555.

II. Messire Jean Ramel (fils de No. Henri Ramel), prêtre, embrassa la réformation, et se maria. Il avoit été curé de Colonges-

sous-Bellerive. Il paroît qu'il se retira à Burglen, au canton d'Uri, et qu'il y mourut. Le Conseil du canton d'Uri écrivit au nôtre en 1561 en faveur d'une fille naturelle, qu'il y avoit laissée. Maggnus Bassler, qui la recommande aussi, dit que le père étoit prêtre, gentilhomme de Genève. Il testa le 17 mai 1549 pardevant Michel Try, notaire.

Ép. No. Jaquema Milanesi, dont il eut:

1. No. et égr^e Jean-Louis Ramel, C. G., notaire ducal 1572, reconnut avec ses frères en 1556.

Ép. Anne Lefert, femme divorcée d'Antoine Calvin, frère du réformateur, avec laquelle il demeurait à Lausanne en 1562. Il laissa une fille nommée Élizabeth, vivant en 1626.

2. No. Jean-François Ramel, marié avec No. Jeanne de Fernex, avec laquelle il vivoit en 1558. Il avoit en 1556 une fille nommée Marie.

3. No. Jean Ramel.

Ép. 1) 1567 Louise, ffeu Henri Paquelet, B. G., veuve 1572, dont il eut:

1. Jaques, † en bas âge.

4. Michée, fem. François Chautems, C. G.
5. Guillauma.

1579. No. Jean Ramel, S. de Chillas, est acquitté de l'accusation de rapt, portée contre lui et ses complices, pour avoir enlevé Marthe, ffeu Louis du Feu et de Marthe Bourgoin; il l'épousa ensuite.
1489. Jean Ramel et Jaquemette sa femme, ffeu Pierre de la Motte, à St.-Jean-de-Gonvelles.
1538. No. Étienna, veuve Leger Ramel.
1514. Urbain et Jean Ramel, neveux et légataires de No. Jeanne Philiberte, ffeu No. Pierre Scarron, veuve d'Aymé Martin, fils de J^ne^ Scarron sa sœur.

Leu a confondu Ramel avec Ravonel, souvent nommé Ravunel dans les anciens actes, et dont l'apparence est exactement la même que Rammel dans l'écriture du temps, et il a donné à la famille Ramel le syndic Claude Ravonel ou Ravunel.

La généalogie des Ramel est exclusivement embrouillée. Il y en avoit à St.-Jean-de-Gonvelles, et la multitude des Jean, des Jean-Louis et des Jean-François, les rend fort difficiles à distinguer.

PEYROLIER.



Il y a eu à Genève plusieurs familles de ce nom, ou du moins plusieurs branches éloignées de la même. Elles s'expatrièrent à l'époque de la réformation.

1317. Christine, f. Girard Pérolier, fem. Pérussod de Aeria (d'Aïre).

1348. Agnette, ffeu Jaques Pottu, veuve Rolet Peyrolier de Genève.

1359. Rolet Peyrolier de Genève, notaire, et Marguerite sa femme, f. de Nycod de Postella.

1364. Henri Peyrolier, conseiller.

1381. Pierre, ffeu Girald Peyrolier de la Bâstie.

1412. Étienne Peyrolier, C. G., conseiller 1418, témoin à l'acte de 1420, † 1423. Il avoit épousé Guillermette....., veuve en 1423, dont il eut Raimond Peyrolier, vivant en 1424.

I. N. Peyrolier d'Arbenc eut trois fils:
   1. Jean, père de Claude, qui vivoit en 1485.
   2. Claude qui suit.
   3. André, curé d'Ardon 1485.

II. Claude Peyrolier, B[s] d'Arbenc 1480, testa le 6 juillet 1485. Il fut père de:

1. Vénérable Humbert Peyrolier, chanoine et sacristain de Vienne en Dauphiné 1530.
2. No. Percival Peyrolier qui suit.
3. Perrin qui suivra.
4. Mariette, fem. d'Aymonet Pellissier, dit Favre, bourgeois d'Arbenc.
5. Louise, fem. de Louis Parat de Montfleury, veuve 1485.
6. Antoina, fem. de Sybuet de la Grange, bourgeois d'Ambrun, vivant 1485.
7. Philiberte, fem. d'André Bouvier, citoyen de Mâcon.

III. No. Percival Peyrolier, reçu B. G. 1489, conseiller 1494, syndic 1502, testa le 1er aoust 1505 : instituant Françoise-Nycolarde Peyrolier, sa fille, héritière particulière pour mille écus, et héritiers universels, ses deux frères, Humbert et Perrin. Il nomme Jeanne, sa nièce, fem. de Jean Vallet, et Jean Bouvier (Bovier), son neveu.

III. No. Perrin Peyrolier, reçu B. G. avec son frère Percival pour 25 fl., en 1489, s'engagea dans le parti ducal, fut obligé de prendre la fuite en 1526, et mourut

avant 1531, sans laisser d'enfans de Stéphanie Guat, veuve de François Galiffe, ffeu No. André Guat et d'Amedea Festi.

Messire Humbert Peyrolier, chanoine et sacristain de Vienne, resté seul héritier de ses frères, mourut en septembre 1536, laissant tous ses biens à Nobles Louis, Michel et Léonard Aquinée, ses petits-neveux, qui adoptèrent le nom de Peyrolier en addition au leur. Cette succession passa par des alliances au célèbre M. Grolier de Servières, de Lyon, qui la réclamoit du Conseil.

No. Perrin Peyrolier ayant été nommé exécuteur testamentaire, en 1520, par No. Peronette Peyrolier, veuve de No. Pierre-Antoine de la Rive, il est assez probable que les deux familles étoient, sinon identiques, du moins alliées de bien près. Peronette étoit fille de No. Jean Anserme Peyrolier, nommé dans un titre Jean ANSERME, autrement Peyrolier, puis Jean ANSERME, et plu-

sieurs fois, dans le même acte, simplement No. Jean Peyrolier : dans le contrat de mariage de sa fille Peronette, il est nommé Jean-Anselme Peyrolier, et dans le testament de celle-ci, Jean Anserme Peyrolier ; de sorte qu'il n'est pas bien clair qu'Anserme ne fût pas un nom de baptême : il y avoit dans le pays de Gex une famille Anserme, qui pouvoit avoir pris le surnom de Peyrolier par alliance, comme les Aquinées. Guillaume Anserme, C. G., épousa par contrat du 4 mars 1507 Mermette, ffeu André Gringallet, veuve de Michel Gay.

No. Jean Anserme Peyrolier, mentionné ci-dessus, propriétaire à Viry, Saint-Oyen (Saint-Claude), Morcières, etc., eut trois autres filles : Vauchère, l'aînée, étoit en 1516 veuve de Ant^e^ Jaquemin; Jeanne Peyrolier, la troisième, étoit (1516), fem. de Claude Blanchoz ; et Jeanne Peyrolier, la quatrième, étoit veuve de maître Jean Charnaige. Ces sœurs et Peronette, la seconde, veuve en premières noces de No. Louis Sambyn, de Saint-Oyen, et

alors fem. de No. Pierre-Antoine de la Rive, transigèrent entre elles pour l'héritage de leur père, le 14 juin 1516, par devant Aringuet, notaire, à Montmoret, ou à Saint-Oyen (Saint-Claude).

Armes: deux chevrons, ou plutôt un chevron bordé, chargé à sa pointe d'une croisette, et accompagné d'une croisette en pointe, placée en sautoir. Elles se voient à une lettre du chanoine Humbert Peyrolier, de 1527.

CHARBONNIER, ou CHERBONNIER-SERRAILLON.



Armes: Les Charbonnier de Bourg-en-Bresse, que je crois les mêmes que les nôtres, portent de sable au sautoir d'or, accompagné d'une étoile en chef et d'un croissant en pointe.

D'autres Charbonnier portoient d'azur à l'avant-bras, vêtu d'une manche de chemise, sortant du flanc dextre et soutenant une plante de trois trèfles, le tout d'argent.

Ceux de Genève ayant habituellement porté le surnom de Serraillon, je mettrai sous cet article ce que j'ai trouvé des uns et des autres.

1378. Hugonet et Aymonet Serraillon, de Genève, frères, reconnoissent au chapitre pour une maison au Bourg-de-Four.

1403. Guillemette, veuve de Mermet Serraillon, de Saint-Gervais, reconnoît à l'Évêché, pour Girard et Martin Serraillon, ses enfans, propriété adjoignant celle de Humbert Serraillon.

1404. Pierre Serraillon, de la Biollée, habitant de Saint-Gervais, donne un quart de froment de cense annuelle à la cure de Saint-

Gervais, pour sa sépulture et celle de sa femme et de ses enfans.

1409. Peronette, fem. d'Amédée Serraillon, du bourg de Saint-Gervais, reconnoît à l'Évêché, à côté de Guillauma, veuve Mermier de Saint-Gervais, fem. de Pierre Servent de Bardonex, et Girard, ffeu dit Mermier Serraillon.

1434. Peronet et Humbert, fils de Jaquemet Cherbonnier, de Meyrins, institués héritiers par Humbert Bouchard, leur oncle, qui leur substitue leur père; cet Humbert étoit ffeu Girard Bouchard, B. G.

1454. Jean, Pierre et Aymon, ffeu Mermet Charbonnier, et de feu Antoina, fille de Jaquemette, veuve Robert Adam, B. G., institués héritiers par leur dite grand'-mère, qui leur substitue leur sœur Jaquemette.

1457. Girard Serraillon, conseiller; Guillaume Serraillon, conseiller.

1466. Henri, ffeu Henri Cherbonel, B. G., reconnoît au fief de Granges: leurs successeurs se nomment Charbonnier, c'est donc le même nom gâté par un notaire, ou changé par l'usage.

1490. Henri et Pierre Charbonnier, autrement Serraillon, frères, C. G.
1473. Pierre et Thivent, ffeu Guillaume Charbonnier, autrement Serraillon, et de Peronette, fille d'Ansermet Marval (syndic), qui les institue ses cohéritiers.
1421. Henri Charbonnier, autrement Serraillon, B. G. (possesseur d'une maison au Bourg-de-Four, 1436), reconnoît pour Guillaume, son fils, conçu en feu Jeannette, ffeu Jean Chalour, de Lancy. Il avoit été reçu B. G., et paya 5 fl. pour sa bourgeoisie, le 24 avril 1402, sous le nom de Henri Charbonnier-Serraillon.
1460. Guillaume, ffeu Henri Charbonel, autrement Serraillon), reconnoît pour les biens susdits.
1465. Henri, ffeu Henri, et frère du précédent, reconnut au chapitre, en présence de Girard Serraillon, notaire, B. G.
« Guillaume et Henri Charbonnier, frères.
1496. Pierre Charbonnier, syndic, envoyé à Lyon vers Monseigneur de Bresse; on lui paye 2 fl. par jour pour son voyage. 1497 et 1498, le dit, châtelain de Genève.
1502. Bernardine et Humberte, ffeu Pierre Cherbonnier, sous la tutelle d'égrége Pierre

Regis, C. G., reconnoissent pour la succession d'Ansermet Marval. (Ladite Humberte épousa ensuite Humbert Curtet, dont elle eut No. Charlotte Curtet, fem. d'égrége Jean Tournier de Saint-Guigues, cohéritier de Henri Cherbonnier.

1657. Provide-Pierre, ffeu Guill^e Charbonnier, autrement Serraillon, l'un des héritiers de feu Ansermet Marval. Ce ne peut pas être le même que le père de Bernardine et Humberte, celui-ci ayant testé le 16 avril 1501 et étant mort avant 1502.

1493. Jeannette, ffeu Jean Serraillon, héritière de son père, avoit épousé François Bidal de Myoncier, B. G., dont elle avoit eu Marguerite, Peronette et Georgia, à qui elle avoit laissé des biens dernièrement possédés par Henri, ffeu Henri Charbonnier, B. G. (*Jean* est mis par erreur pour *Henri*).

29 aoust 1484. Mar. de Henri Charbonnier, C. G., avec Jeannette, ffeu No. Jaques Vuerle, B^s de la Roche, veuve en premières noces de Guil^e Luysard, de Cluses, et en secondes de Provide-Pierre Prévôst, notaire, C. G. Elle testa le 26 octobre 1492, étant alors veuve de son troisième mari.

1495. Quittance aux hoirs de Jeannette, veuve

de Henri Cherbonnier, C. G., par vénérable Jean Alamand, d'Eysirier, pour discret Jean Mourier, rect. de la chapelle Saint-Yves, fondée par Jeannette, veuve de Pierre Roux, dit Noblet.

1519. Girard Charbonnier, de la par. de Saint-Léger, âgé de 36 ans.

1458, 25 juillet. Aymon Alliod, C. G., teste en faveur de Rolette, sa femme, f. de Guillaume Charbonnier, B. G.

1531. Aymon, ffeu Pierre Charbonnier et Louise sa femme.

Cet Aymon étoit f. de Pierre, f. de Guillaume, f. de Guillaume, f. de Henri.

GAILLARD.



I. Pierre Gaillard, damoiseau, B. G., abergea en 1390 toute la missilianie de la châtellenie de Gaillard, le 10 Mai, à Annecy; conseiller 1418 et 19, syndic 1420, fondateur de la chapelle de Saint-Just, en l'église de Notre-Dame-la-Neuve, devant laquelle étoit sa maison.

Ép. Hugonette, ffeu Étienne du Villars, héritière de son père, veuve de messire Jaques de Crest, de Jussy, laquelle testa, veuve de ce second mari, le 7 fév. 1435 avec un codicille du 2 fév. 1438. Ils eurent pour fils Claude qui suit :

II. No. Claude Gaillard, C. G., syndic substitué en 1423, syndic 1433, cousin et héritier universel de Jaquemette, veuve de No. et égrége Amédée du Nant, notaire.

Ép. No. Marguerite du Bois (de Nemore) veuve 1448, dont il eut :

1. Amédée, curé de Chevrier, au pays de Gex 1454.

2. Humbert, vivant 1458, 1463.
3. Étienne, † 1448.
4. Jean, curé de Chancy 1457.
5. Pierre qui suit.
6. Peronette, vivant 1450.
7. Hugonette, vivant 1450.
8. Jeannette testa avec la permission de sa mère, le 14 janvier 1448, à Château-Gaillard, en la maison des hoirs Gaillard, par devant Nycod du Nant, B. G., notaire, en faveur de ses frères.

III. No. Pierre Gaillard, B. G. 1458, 1463.

Ép...... dont il eut trois filles, ses héritières :

1. Andelotte, fem. de No. Pierre Trombert, avec qui elle vivoit en 1500.
2. Marthe, fem. de No. François Trombert, dont elle étoit veuve en 1500.
3. Jeanne, fem. de No. François de Lonnay, ou de Lunes (de Lompnaco), avec qui elle vivoit en 1500.

Discret J[n] Gaillard, not[e], B. G. 1485.

Ép. Jeannette, ffeu François de la Croix, de Dingier, qui testa le 31 mai 1504, ordonnant sa sépulture en l'é-

glise des Frères mineurs, auprès de son mari, laissant :

1. Galleace, ou Galliache Gaillard, not[e], C. G. 1500, il étoit marié en 1504.

2. François, qui n'étoit pas encore marié en 1504.

1561. Pierre, ffeu Pierre Garde, hab[t] de Genève, ép. Georgea, ffeu François Gaillard.

20 mars 1574. Cont. mar. de No. Daniel, ffeu Claude Rigot, C. G., avec No. Aymée de Sautier, veuve de M. François Gaillard, ffeu No. Nicolas Sautier.

Vers 1620, No. François Gaillard ép. Marie, f. de No. Pierre Rigot.

1357. Peronette Cergod, fem. de Jaquet Gaillard, reconnoît au chapitre.

1352. Jaquier Gaillard, de Monthoux, et Mermette de Bourdigny, sa femme (dans un autre acte, il est nommé Jaquemet et sa femme Mermette, f. d'Agnès de Bourdigny).

1375. Aymonette, ffeu Jean Gaillard de Marly.

1540. No. Antoine Gaillard, B[s] d'Annecy, et Jeanne sa femme, ffeu No. Robert Patry, B. G.

1569. Jeanne, ffeu François du Molard, fem. de Jean Gaillard.

1566. Louise, ffeu Jean Gaillard, de Massongy, fem. de Louis du Molard.

MESTREZAT, anciennement MEYTRISAT.



Ancienne famille, très riche, et très puissante, d'abord après son établissement à Genève, à laquelle elle a fourni plusieurs magistrats très distingués et des savans illustres. Je crois que le nom primitif étoit Maître-Isaac, dont on a fait d'abord fort naturellement Meytrisat, et ensuite par une mutation beaucoup moins commune, Mestrezat. La tradition de leur famille les faisoit originaires de Vigon en Piémont; mais c'étoit alors très anciennement, car ils étoient bourgeois de Gex, dès le quatorzième siècle, comme j'en ai trouvé la preuve dans les archives de Dijon: c'est de là que j'ai extrait les deux premiers degrés de leur filiation inconnus auparavant. Léger Mestrezat, le premier B. G. de cette famille, rendit de grands services dans la guerre pour l'indépendance, et ses descendans en ont rendu de très éminens dans la magistrature pendant plus de deux siècles.

Armes: d'or à la bande engrêlée de sable, profilée d'argent, accompagnée d'une étoile de gueules en chef, et d'une montagne de sinople comblant le flanc dextre de la pointe: cimier,

une étoile de gueules. Devise « *Sursum* ». La branche de Domaine Mestrezat, fondateur de la Chambre des blés, porte deux gerbes de blé sous l'écu.

I. Henri Meytrizat, bourgeois de Gex, reconnut en 1414 pour la succession de son père, qui n'est pas nommé dans la reconnoissance. Il laissa deux fils et une fille, savoir :

1. Étienne qui suit.
2. Nycod Meytrizat, notaire, B[s] de Gex 1442, dont la postérité sera inscrite à la fin de cette généalogie.
3. Peronette, femme d'André Pullinet, ou Poulinet.

II. Étienne Meytrisaz étoit mort en 1442, lorsque son frère Nycod reconnut pour la succession de leur père, en son nom et à celui d'Amédée Meytrisaz son neveu, fils du dit Étienne.

III. Amédée *Métrisat* étoit absent de Gex en 1498, lorsque Pierre, ffeu Nycod Métrisat, reconnut pour les mêmes biens que ci-dessus, en son nom et à celui dudit Amédée, son cousin germain. Il vivoit encore en 1504 à Thonon, où il s'étoit domicilié.

Ép. une fille de No. Jean de Fernex, syndic de Genève, et de No. Guillemette de la Rive, de Vigon, dont il eut :

1. Henri Mestrezat, auteur d'une branche à Thonon, constamment qualifiée noble, qui sera inscrite à la fin de cette généalogie.
2. Denis fut mis en apprentissage à Genève en 1504, par son frère Henri. — Je ne connois rien de plus de lui.
3. Hugues *Metrezat*, recteur de la chapelle de St.-Antoine, à la Madelaine, en 1517.
4. Léger qui suit.

IV. Léger Metresat (*Ledeogarius Metresacti*) de Thonon, habit[t] de la paroisse de la Madelaine, à Genève, y fut reçu B[s] le 13 oct. 1524, pour quatre écus au soleil, âgé alors d'environ trente-trois ans, car en 1541 il est dit âgé de cinquante ans. Il fit une multitude d'acquisitions d'immeubles, avec No. Louis du Four, S. de Bossey, oncle de sa femme; paya vingt-quatre écus d'or pour la permission de rentrer dans la ville en 1536, l'ayant quittée pendant la guerre, contre les ordonnances, pour aller à Lyon où

il avoit rendu de grands services à la république : la même année il prêta cent écus à la Seigneurie.

Ép. Louise, f. de No. Jean du Four, lieutenant de Colonges vers la Cluse, et de Georgea de Ville ; elle testa le 24 décembre 1568, et il en eut :

1. No. Domaine Mestrezat étoit en 1559 sous la tutelle de sa mère, de son grand-père maternel, de No. Louis Dufour son oncle, et de No. Claude Janin Gautier, son beau-frère, et il mourut sans alliance, le 27 avril 1586, âgé de 46 ans ; son testament fut attaqué en justice, comme trop favorable à sa nièce Marie Gautier, fem. de sire Jehan Galiffe, et il y eut un compromis entre les parties.
2. No. Ami Mestrezat qui suit.
3. Jeanne, femme de No. Barthélemi Lect, S. de Mategnin, syndic.
4. Janine, femme 1) 16 fév. 1550 de No. Claude Janin Gautier; 2) 10 mars 1556 de sire Jehan Bron.
5. Nicolarde. fem. 1) de No. Jean-Louis Groyselet; 2) de No. Jean Bergeron; 3) de No. Philibert Franc; 4) d'égr^e Antoine

Panchaud, de Colombier, habitant à Morges.

6. Pernette, fem. (3 mai 1562) de No. Domaine Maillet.

7. Louise, fem. 1) 19 juillet 1552 de No. Gaspard Favre, conseiller; 2) de No. Michel Comte.

V. No. Amied Mestrezat, conseiller d'état 1590, syndic 1608, 1612, premier syndic 1617, † 1619, testa le 15 aoust 1618.

Ép. 1) le 12 juillet 1573 Élizabeth, ffeu No. Janin de Châteauneuf et de Georgea Chenelat.

2) le 22 novembre 1590 Madelaine Honorati, veuve de No. Isaïe Ferrat, f. de No. Sebastien Honorati et de Françoise Boucher.

Il eut du premier lit:

1. Domaine qui suit.

2. No. Gaspard Mestrezat, cohéritier de Pernette de Châteauneuf, sa tante, du CC 1614, ne laissa de Marguerite Jean, sa femme, qu'une fille nommée Pernette, et un fils nommé Gaspard, † s. a. à 25 ans, le 10 avril 1650. Pernette épousa en 1656 spect^e^ Pierre Petitot, D^r^ méd., B. G., ffeu Fauller Petitot et d'Étienna Royaume.

3. No. Ami Mestrezat, du CC 1619.

Ép. Madelaine, f. de Balthazar Franconis et d'Anne Cartelier, veuve de Jacob de Corcelles, † âgée de 52 ans, le 19 mai 1649. Il en eut:

a) Madelaine, fem. de Jean, ffeu Pre de la Rue.

Les enfans du second lit furent:

4. No. et specte Jn Mestrezat, ministre de l'église de Paris, né 1592, élu professr en philosophie à dix-huit ans, et pastr à Paris, à vingt-deux, † 2 mai 1657 (voyez son article dans Moréri et dans Bayle).

Ép. . . . .
dont il eut une fille unique.

a...... fem. de No. Jaques de Maubert, S. de Bougihaut.

5. Simon, dont la postérité sera détaillée après celle de son frère Domaine.

6. Esther Mestrezat, femme 1) 4 mai 1617 de Jean-Jaques, f. de George Adelhard; 2) 3 fév. 1618 de No. Philippe, f. de Gabriel Pelissari.

VI. No. Domaine Mestrezat, né , du CC en 1609, conseiller 1622, trésorier 1629, syndic 1631, 35, 39, 43, 47, 51, premier syndic 1655, fondateur de la Cham-

bre des blés, † 1658, testa le 22 juin de cette année.

Ép. 1) Jeanne, f. de No. Jean de Tudert, S. de Mazières et de Marie Buisson; 2) Esther, f. de No. Dominique Chabrey, syndic, dont il n'eut point d'enfans.

Ceux du premier lit furent:

1. Jean qui suit.
2. No. Pierre Mestrezat, Dr méd., du CC.
3. No. et specte Philippe Mestrezat, pasteur et professeur, dont la postérité sera détaillée après celle de son frère Jean.
4. Élizabeth, légataire de sa grand'tante Pernette de Châteauneuf pour 500 florins, fem. de Jaques, f. de Gédéon Flournois 1636.
5. Marguerite.
6. Andrienne, † s. a. 1626.

VII. No. Jean Mestrezat, du CC 1638, auditeur 1647, † 1656.

Ép. Sara, f. de No. Philippe de Rabours et de Michée Gallatin, dont il eut:

1. No. Philippe Mestrezat testa le 6 mars 1694.

Ép. Pernette, fille de Jacob Bonnet, dont il eut deux filles.

a. Marie.

b. Michée.

2. Esther, fem. de Joseph Prudhomme, veuve 1709.
3. Madelaine, femme de No. Joseph Sarasin, veuve 1682.
4. Jean.
5. Pierre qui suit.
6. Abraham.
7. Jean-Antoine, † s. a. 1682, testa le 9 mars 1682.

VIII. No. Pierre Mestrezat.

Ép. Élizabeth, ffeu Aymé Bramerel et de Marguerite Gallatin, dont il eut :

1. Judith, née 1683.
2. Françoise, née 1685.
3. Pierre, né 1688 le 26 janvier.
4. André, né 1692.
5. Jacob, né le 11 juillet 1695, qui suit.
6. Catherine, née 1696.
7. Marc-François, né 1706.

IX. No. Jacob Mestrezat.

Ép. Ève-Henriette, ou Henriette-Ève Six d'Amsterdam, dont il eut :

1. Pierre-Guillaume-Théodore, né 1753.
2. Jean-Louis-Guillaume, né 1755, qui suit.
3. Frédéric, né 1760, dont l'article suivra celui de son frère.

4. Louise-Henriette, née 1761.

X. No. Jean-Louis-Guillaume Mestrezat, né 1755.
Ép. 25 sept. 1785 Marie-Anne, f. de Jacob Martin, dont il eut:

1. Aline-Marguerite, fem. de Daniel-Benjamin Roux, D. C. R.
2. Domaine-Guillaume, née 1788.

X. No. et spect^e Frédéric Mestrezat, ministre, né 1760 (fils de Jacob).
Ép. J^ne, f. de Jaques-Louis Aubert, C. G., dont il a eu:

1. Adélaïde-Louise-Nicolasie, fem. de No. Louis Le Fort, conseiller.
2. Guillaume Mestrezat, établi à Turin.

VII. No. et spect^e Philippe Mestrezat, pasteur et professeur en théologie, et précédemment professeur de philosophie, célèbre. (voyez Moréri et Bayle).
Ép. Madelaine, f. de No. Louis de la Rue, premier syndic, et de Madelaine de Tudert; elle testa le 16 déc. 1679, et mourut avant le 31 dit.
Il eut d'elle:

1. No. et spect^e Jean-Louis Mestrezat qui suit.
2. No. et spect^e François Mestrezat.
3. No. Jean Mestrezat.
4. Hélène, fem. de François Baraban, 14 sept. 1673.
5. Madelaine, fem. de No. Ami Le Fort, premier syndic 1666.
6. Esther.
7. Aymée.

VIII. No. et spect^e Jean-Louis Mestrezat, D^r Dr., du CC 1677, auditeur 1678, conseiller 1684, trésor^r 1688, syndic 1693, † 1694, testa le 6 mars de cette année.

Ép. 21 nov. 1681 Françoise, f. de Nicolas Baulacre, B. G., et de Susanne Chouet. Elle testa le 14 mars 1691.

Il en eut :

1. Jacob-Nicolas.
2. Renée.
3. Françoise.
4. Isabelle, fem. 6 déc. 1711 d'Alexandre, ffeu Isaac Bordier, C. G.
5. François qui suit.
6. Judith.

IX. No. François Mestrezat.

Ép. 21 nov. 1724 Antoinette, ffeu No. Gabriel Fabri, C. G., dont il eut :

1. Léonard, né 1727.
2. Ami, né 1732.
3. Pierre, né 1734.

VI. No. Simon Mestrezat, f. de No. Amied Mestrezat, premier syndic, et de Madelaine Honorati, sa seconde femme, fut du CC en 1625, auditeur 1652, du LX.

Ép. 1) 9 janvier 1626 Marthe, f. de No. Samuel Crespin, cons[er], et d'Anne Stoër.

2) le 24 nov. 1650 Marie, f. de No. et spect[e] Abraham Dupan, ministre, et de Marie Thomeguex.

Il eut du premier lit :

1. No. Amed Mestrezat.

Ép. Charlotte de Choudens, dont il eut une fille unique.

a. Marthe, sous la tutelle de sa mère en 1681.

2. No. Jean Mestrezat qui suit.

Et du second lit :

3. No. et spect[e] Abraham Mestrezat, syndic, dont la postérité sera détaillée après celle de son frère.

4. André.

VII. No. Jean Mestrezat, baptisé le 9 fév. 1634.
Ép. Sara, f. de No. George Dupuis et de Sara Dassier, en 1669; elle se remaria, après sa mort, avec No. Michel Voisine, ancien auditeur, ayant eu de son premier mari :
1. No. Isaac Mestrezat.
2. No. Jean-Antoine Mestrezat, né 1672.
Ép. 1699 Madelaine, f. de No. Louis Galiffe, conseiller, et d'Anne Humbert. Il n'en eut point d'enfans.

VII. No. et spect^e^ Abraham Mestrezat, D^r^ Dr., secrétaire d'État et syndic, né 1651, † 15 sept. 1721 (voyez les fragmens biographiques et historiques de M. Grenus).
Ép. 1) Cath^ne^, f. de No. Samuel Rilliet et de Judith Diodati, en 1677.
2) Jeanne Guiguer, veuve de Théophile Thellusson, fille de Léonard Guiguer et d'Élizabeth Tourton.
Il eut du premier lit :
1. Alexandre qui suit.
VIII. No. Alexandre Mestrezat.
Ép. 3 nov. 1709 Anne, f. de Théo-

phile Thellusson et de Jeanne Guiguer, sa belle-mère, dont il eut :

1. Isaac-George, né 1711.
2. Jeanne-Catherine, née 1712, fem. (1 juin 1749) de No. Jean ffeu Gabriel Puerari.
3. Susanne, fem. (23 fév. 1755) de No. Gabriel, ffeu Jacob Rigot.

DE CHATEAUNEUF.



Ancienne et noble famille, qui pouvoit être une branche de celle des seigneurs de Confignon, et qui a soutenu un rôle brillant à Genève pendant plus de deux cents ans. Elle pouvoit aussi être une branche de l'illustre maison de St.-Amour, et descendre de Claude de St.-Amour, chevalier, S. de St.-Amour et de Châteauneuf vers 1400.

Les uns écrivoient de Châtelneuf; les autres de Chasteauneuf, en latin *de Castro novo.*

Armes : de sable au mur de château quarré long sans créneaux, portes, ni fenêtres, sommé de trois tours crénelées, celle du milieu plus élevée, ajourées chacune de deux fenêtres; le tout d'argent maçonné de sable, sur une terrasse de sinople. Cimier, une tour.

1343. Messire Vautier de Châteauneuf de Confignon, prêtre, secrétaire de la Cour épiscopale, et Perret de Châteauneuf de Confignon, son frère.

1348. Testament dudit Vautier en faveur dudit Perret (Jean de Nicuday, notaire).

1366. Audibert de Châteauneuf est un de ceux

auxquels l'empereur Charles IV adressa sa sentence contre le comte de Savoye.

1404, 1418. Messire Henri de Châteauneuf, dernièrement recteur de l'hôpital de St.-Joire.

1411, 1420. Nycolet de Chateauneuf, témoin à un acte, et présent au Conseil général.

I. Claude de Châteauueuf, B. G. 1466, fut père de Claude qui suit.

II. No. Claude de Châteauneuf, élu syndic le 30 aoust 1495 en remplacement de Léonard Aquinéa, décédé, fut député au Duc en 1497 avec No. André Guat, pour le rétablissement des foires. Il étoit fort riche, et fit une multitude d'acquisitions de 1481 à 1500.

Ép. Barthélemie..... (une vieille généalogie la dit fille de No. Girardin de la Rive; mais je n'en ai point vu de preuves). Il laissa Claude qui suit.

III. No. Claude de Châteauneuf, conseiller 1529, lieutenant de la justice 1532.

Ép. Marguerite, f. de No. Pierre d'Orsières, premier syndic, veuve et tutrice de ses enfans mineurs en 1549, remariée en 1550 avec No. Denis Hugues; elle testa le 28 janvier 1574, ayant eu de son premier mari :

1. No. Charles de Châteauneuf, établi à la Bonneville.

Ép. No. Michée de Bellegarde de Buffavent, qui se remaria avec No. Aymé Plonjon, S. de Bellerive, et dont il eut:

a. Catherine, fem. 1) de No. Henri Plonjon, S. de Bellerive; 2) de No. Paul Cambiague.

2. Amédée qui suit.

3. No. François de Châteauneuf, audit[r], testa le 6 mars 1592, et ne vivoit plus en 1593. Il avoit épousé 1) en 1552 Guillauma, ffeu André du Four, dit M. d'Estaux; 2) en 1557 Françoise Migerand; mais il ne laissa point d'enfans.

4. No. Michel de Châteauneuf, dit âgé de vingt-deux ans en 1550.

Ép. 1553 Janine du Désert, qui se remaria le 31 déc. 1559 avec No. Étienne Maillet, ayant eu de ce premier lit:

a. Jeanne, fem. de No. Jean Lullin, 17 juin 1570.

b. Marie, vivant 1559.

5. No. Janin de Châteauneuf, auditeur 1561, mort de peste 1569 (Il étoit châtelain de Peney, et ses armes sont conservées à un acte de lui).

Ép. le 12 juin 1556 Georgea, f. de No. Odet Chenelat et de Nycolarde Lect, dont il eut :

a. Élizabeth, née 1557, fem. (1573) de No. Ami Mestrezat, premier syndic.

b. Pernette, fem. 1) de No. David Pellissari; 2) de No. Gabriel Rinsquevand. Elle testa le 8 nov. 1627, et mourut en avril 1629.

6. Pierre, vivant 1549.

7. Françoise, fem. 1) de Claude Tapponier; 2) de No. Ami Monathon; 3) de Nicolas Picot. Elle est toujours nommée la Tapponière, même après son troisième mariage.

8. Marguerite, fem. 1) de No. Pierre d'Arlod, dont elle étoit veuve en 1568; 2) de No. Jean Canal, dont elle étoit veuve en 1607. Sa sœur Françoise et elle furent instituées héritières en 1576, par Françoise, ffeu spect^e Louis Beljaquet, fem. de No. Jean Maillet, dit Guido, leur cousine. Claude de Châteauneuf eut aussi une fille naturelle, nommée Girardine, qui épousa Henri Paquellet, B. G., et fut mère de spect^e François Paquellet, ministre.

IV. No. Amédée de Châteauneuf, syndic 1562, premier syndic 1574, † 1595, testa le 17 décembre 1594.

Ép. No. Pauline de Lonnex, dont il eut :

1. Aimé qui suit.
2. Susanne, fem. 1) de No. Pierre, f. de Noble Jean Pertems; 2) d'égr[e] Jean Dumont, avec qui elle vivoit en 1594.
3. Judith, fem. de François Le Preux.
4. Marie.

V. No. Aimé de Châteauneuf, D[r] méd., conseiller 1603, syndic 1611, testa le 1[er] avril 1636, et mourut la même année.

Ép. 1) Anne, f. No. Louis de la Tour, C. G., et de No. Claudine de Thoire; 2) Judith, f. de No. Michel Roset, premier syndic, et de Clauda de Roches. Il ne laissa point d'enfans, et testa en faveur d'Anne Le Preux, sa nièce.

1539. Antoina, f. de Honoré de Châteauneuf et de Claudia de Chapeaurouge, est mentionnée au test[t] de No. Mye Prévost, sa grand'mère, veuve en premières noces de No. Anzo de

Chapeaurouge, et en secondes de No. George Genod.

1544, 1557. No. Louis de Châteauneuf et ses frères, domiciliés à la Bonneville.

BLANC, *Albi.*



Il y avoit, à ce que je crois, plusieurs familles du même nom, différentes entre elles.

I. Vénérable messire Pierre Albi ou Blanc, jurisconsulte 1375, syndic 1387, testa le 22 aoust 1397, et fonda la chapelle de St.-Yves en l'église de Notre-Dame-la-Neuve, dont il nomme No. Pierre de Fer premier recteur.

Ép. Béatrix du Pont, dont il eut:

1. Nycod, mentionné au testament de son père 1397.
2. Vénérable messire Jean Albi, jurisconsulte 1427, testa le 31 déc. 1448 en faveur de ses neveux de Pesmes, nommant Nos Michel et Pierre de Fer ses exécuteurs testamentaires. Il l'avoit été en 1444 du syndic Jaques du Pont, damoiseau, C. G.
3. Honorable et discret Guillaume Albi, C. G., testa le 17 avril 1434 en faveur de son fils, à qui il substitue son frère Jean.

Ép. Catherine..... morte avant lui, et dont il eut:

a. Michel, héritier de son père, ne lui

survécut guère, car la succession de son père avoit déjà passé à son oncle Jean en 1448.

4. Pierre, mentionné au testament de son père 1397, et qui suit.

5. Mathia, fem. 1) de No. Rolet de Pesmes; 2) de No. Aymon de Tingeron, syndic.

6. Amblarde, mentionnée au testament de son père.

II. Pierre Albi, vivant 1397, eut un fils nommé Thibaud, qui suit.

III. Thibaud, ou Théobard Albi, C. G., 1489, † avant 1515.

Ép. Guigonne, ffeu No. et égr[e] Pierre Milliet, B. G., D[r] Dr. etc., et d'Amblarde Gavit, dont il eut :

1. Vincent,
2. Claude qui suit,
3. Jeanne,
4. Aymonette,
5. Pernette,

} tous vivans en 1544.

6. Marguerite, fem. d'Ami Falcat, B. G.

IV. No. Claude Blanc vivoit en 1513 avec Noble Colette....., sa femme.

I. Jean Blanc fut père de Michel qui suit.

II. Michel ou Michallet Blanc.

Ép. Jeanne, ffeu Raimond Lullin, dont il eut Nicolas qui suit.

III. Nicolas Blanc étoit, en 1509, en procès contre égr[e] Nycod Monon, C. G.

---

24 nov. 1425. Testament de Hugonette, veuve d'Étienne Blanc, C. G., en faveur de Henriette, sa fille, fem. de Jaquemet de Carro.

1481. Maître Claude Blanc, recteur des écoles.

1355. Françoise, ffeu Peronod Blanc, de Cologny, et d'Étiennette sa femme, étoit femme de Bosonod de Piris, ou des Poiriers.

1399. Jaquemet, ffeu Jean Albi, de Cologny.

1409. Pierre, Jean et Pierre, ffeu François Albi, de Lullier, par. de Jussy.

DES ARTS.



Je crois cette ancienne famille d'origine noble; que son nom de famille étoit Regis ou Rey, et que des Arts, ou *de Ars*, comme ils signoient dans les premiers temps, étoit un nom de terre. Les notaires, qui traduisoient les noms de leurs cliens assez arbitrairement, firent adopter le nom latin de *de Artibus*, au lieu de celui de *de Artas*. En 1555, le trésorier Jaques des Arts signoit encore *De Ars;* son frère Aymé signoit déjà *des Ars;* tout le monde les nommoit *des Arts*, et la famille a fini par adopter cette orthographe: cependant Daniel des Arts signoit encore *Desars* en 1651. Sans vouloir faire passer des probabilités pour des preuves, je transcris ici mes notes sur les *de Artas*, parce qu'il est très possible que je trouve plus tard la jonction des deux familles.

1329. Hugues Ferrou et Hugues Artas étoient notaires ensemble, il étoit très commun de rejeter le *de*, même devant les noms de terre; les *de Fer* l'ont partout ailleurs.

1360. Hugues *de* Artas étoit procureur et syndic

de la confrairie de la Trinité (Titres de l'église de Saint-Léger).

1369. François de Artas, not^e, est nommé dans quelques actes François Regis de Artas.

2 mars 1373. Égrége François de Artas, notaire, demeurant à Vitra, fonda la chapelle de Saint-Michel, en l'église de Saint-Pierre, à Genève, et en nomma premier recteur, Rolet Couet de Bonne, clerc, son neveu, instituant pour héritier universel Peronet de Artas, son frère. Acte reçu par Jean Escuyer, de Cluses, notaire. (Parchemins des Grottes).

22 juillet 1372. Étienne du Villars, not^e, reçut le testament de discret Hugues de Artas, curé de Sainte-Croix, à Genève. Il ne veut pas que Richard de Artas (probablement son neveu) reçoive les ordres avant l'âge de vingt-cinq ans. Pierre de Magnier (sans doute aussi son neveu) et ledit Richard, Altariens, sont institués héritiers particuliers, avec quelques avantages pour le premier. Le testateur fonde les autels de Saint-Nicolas et de Saint-Claude, et institue héritiers universels Jeannette, sa mère, François et Peronod, ses frères.

1421. Jaques et Aymon de Artas, fils et héritiers de ffeu Raimond de Artas, damoiseau.

1478. Feu honorable Jean des Arts (*de Artibus*), dit de Thonon, B. G., est mentionné au livre des altariens de la Madelaine.

1505. Jean des Arts (*de Artibus*), devoit être fils du précédent, mais comme il n'est pas qualifié ainsi dans les actes que j'ai vus, c'est par lui que je commence la filiation authentique.

Armes : d'azur à deux chevrons d'or accompagnés de 3 étoiles 2 et 1 et surmontés d'un soleil du même. Cimier, un soleil.

J'ai vu, aux lettres du syndic Jaques des Arts deux cachets bien conservés, qui offrent quelque différence. Le premier, de 1545, porte le soleil sur un chef distinct : il s'en servoit encore en 1552, pendant son ambassade à Lausanne. L'autre, de 1556, porte les deux chevrons surmontés du soleil, avec une seule étoile en pointe.

I. Jean des Arts, dit de Thonon, C. G., vivant en 1505.

Ép. une sœur de No. Pierre Joly, de Thonon, dont il eut :

1. Jean, sous la tutelle de Pierre Joly, avec ses frères 1525, majeur 1526.
2. Jaques qui suit.
3. Pierre (nommé Peronet dans quelques actes).
4. No. Aimon (aussi nommé Aimé) des Arts,

gros sautier 1555, tailleur de la monnoie 1562, marié avec Henriette.....

5. Jeanne, fem. de François Vulliens, B. G., (cont. 3 décembre 1526).

II. No. Jaques des Arts, conseiller 1541, syndic 1545, et ensuite trésorier; employé à diverses ambassades, testa le 28 oct. 1567 (ses frères, sœur, et lui, possédoient en indivis une maison avec colombier et tour à Saint-Gervais, jouxte le cimetière et le chemin du Rhône. Son frère Jean vendit son $\frac{1}{5}$ en 1526, devant Claude de Compois, notaire).

Ép. Catherine, f. de No. Pierre Tissot, cohéritière de son père, dont elle eut une maison à Villette. Leurs enfans furent :

1. Jaques qui suit.
2. Catherine.

III. No. Jaques des Arts, laissé par son père, sous la tutelle de Gabriel Pottu, fut des LX, héritier de Françoise Tissot, fem. de No. Esdras Roset, sa tante, en 1568.

Ép. Jeanne, f. de No. Jean Rilliet, syndic, et d'Anne Pernet (cont. du 23 mars 1589, Butini notaire), dont il eut :

1. Jean.
2 Jaques.
3. Isaac qui suit:
4. Daniel, dont l'article viendra ensuite.
5. Sara.
6. Susanne.

IV. No. Isaac des Arts, C. G.

Ép. Barbe Bastier, veuve de No. Jacob Rosset, ffeu Samuel Bastier, B[s] de Bâsle, et d'Anne Bitto, (cont. 30 juillet 1631, Pierre Jovenon, notaire) dont il eut:

1. Pierre qui suit.

V. No. Pierre des Arts, C. G. 1646.

Ép. Anne Rosset, ou Rousset, dont il eut:

1. Daniel, mentionné au testament de sa sœur Anne-Marie.
2. Anne-Marie, fem. de spectable Jean-Pierre Cornu, proposant en théologie, à Lutry. Elle testa le 9 septembre 1674.
3. Jeanne,
4. Marguerite,
5. Françoise,

} vendirent en 1695 une propriété à Aïre.

IV. No. Daniel des Arts (fils de Jaques et de

Jeanne Rilliet), capitaine au service de Venise.

Ép. 1) Catherine, f. de No..... Liffort, sœur du syndic Jean, dont ses enfans héritèrent.

2) Jeanne, f. de No. Samuel Crespin, conseiller, et d'Anne Stoër.

Il eut du premier lit:

1. Odet qui suit.
2. Alexandrine, fem. de Pierre Caille, C. G.

Et du second:

3. Jean, dont l'article suivra la postérité de son frère.
4. Samuel, † s. e.

V. No. Odet des Arts, des LX, auditeur et hospitalier.

Ép. Esther, f. de No. et spectable Philippe Mestrezat, pasteur et profes[r], et de Madelaine de la Rue, dont il eut:

1. Philippe qui suit:

VI. No. Philippe des Arts, né 1686, J. U. D., conseiller, syndic, premier syndic, † 1754.

Ép. Judith, f. de No. Gabriel Rilliet et d'Andrienne Mallet, dont il eut:

1. Susanne, fem. d'André Naville.
2. Andrienne, † s. a.

3. Un fils, † s. a.

V. No. Jean des Arts (fils de Daniel et de Jeanne Crespin, sa seconde femme).

Ép. Élizabeth, f. de George Foex et de Christine Bacuet, dont il eut:

1. Jean qui suit.
2. Michée, majeure en 1695, fem. de André Fischer, habitant, fils de Jean Frédéric Fischer, de Strasbourg.

VI. No. Jean des Arts.

Ép. Andrienne Pauw, f. du Grand-Pensionnaire de Hollande, dont il eut Jean qui suit.

VII. No. Jean des Arts, né à la Haye 1708.

Ép. 1732, Jeanne-Élizabeth Achard, dont il eut:

1. Jeanne-Marie, fem. de Jean Souchay.
2. Philippe qui suit.
3. Pernette, fem. d'André Bramerel.
4. Jeanne-Julie, fem. de Jacob-P[re] Voullaire.
5. Joseph, dont l'article suivra celui de son frère.

VIII. No. Philippe des Arts, né 1735, du CC 1775.

Ép. 1761 Charlotte-Madelaine Voulaire, dont il eut:

1. Antoine-Henri, né 1762, marié en Prusse, où il est établi, avec une D^{lle} de Schimonski, dont il a une fille, mariée à un baron prussien.
2. Jean-René, né 1763, domicilié à Paris, marié avec Jaqueline-Françoise Roux, dont il a une fille mariée à..... Audéoud.
3. Joseph-Jacob-Pierre qui suit.
4. Jeanne-Julie-Isaline-Françoise, fem. de Pierre Lasserre.
5. Jean-Alphonse, né 1769, établi à Trieste.

Ép. 1795 Jeanne-Hélène-Marguerite Dumas, dont il a:

a. Joseph, né 1810.

b. Jeanne, n. 1796, fem. de..... Livesay, Anglois.

c. Charlotte, n., 1802, fem. de..... Nauwerck, Prussien.

IX. Joseph-Jacob-Pierre des Arts, né 1764, receveur des contributions.

Ép. 1797 J^{ne}-Marguerite-L^{e} Dumas, dont il a:

1. Ami-Jean, avocat et notaire, D. C. R., né 1798.
2 Gédéon, né 1804.

3. Alphonse, né 1808.

VIII. No. Joseph des Arts, né 1743, conseiller 1777, syndic 1814.

Ép. Élisabeth-Madelaine, f. de No. Ami de Chapeaurouge et d'Anne-Élisabeth Boissier, dont il a eu :

1. Anne-Jean qui suit.
2. Jaques, dont l'article suivra celui de son frère Jaques.

VIII. Anne-Jean des Arts, D. C. R., né 1776.

Ép. Cécile, f. de No. Jean-Daniel Turrettini de Turretin, et de..... Saladin, dont il a eu :

1. Antoinette, fem. de Charles-Claude Claparède, D. C. R., 1829.
2. Joseph-Charles, né 1811.
3. Adolphe.

VIII. Jaques des Arts, né 1778.

Ép. 1805 Henriette-Louise Sillem, de Hambourg, dont il a :

1. Alfred, né 1807.
2. Adolphe, né 1808.
3. Amélie, n. 1810.
4. Théodore.
5. Cécile.

TISSOT.



Feu Mr le syndic Naville, mon oncle, avoit recueilli avec soin toute la généalogie de cette famille très distinguée, à Lausanne comme à Genève. Ses papiers étant tous entre les mains de la famille Rilliet, je n'ai pu rassembler que quelques notes éparses sur la branche genevoise, d'où sont sortis ceux de Lausanne.

Armes : Un arbre entouré d'une palissade. Un chef chargé d'un soleil. Ces armes sont à une lettre du conseiller Pierre Tissot, de 1551.

I. Claude Tissot, de Thouz, ou Chouz, au diocèse de Lyon, eut deux fils et une fille :

1. Pierre qui suit.
2. Jaques, B. G., vivant en 1466.
3. Jeannette, fem. de No. Jean Genod l'aîné.

II. No. Pierre Tissot, B. G. 1466.

Ép. Jaquemette...., veuve et tutrice de ses fils en 1466, dont il eut :

1. Pierre.
2. Thomas Tissot, C. G., testa le 16 mai 1483, léguant pour 1500 messes, et ordonnant sa sépulture dans le tom-

beau qu'il avoit à lui dans l'église du couvent des Frères prêcheurs, près de la chapelle de Saint-Claude. Il institue héritière sa mère, à laquelle il substitue son frère Nantermet.

3. Nantermet qui suit.
4. Michelle, fem. 1), de Hugonin Boccard et 2), de Godeffroy de la Bruyère, monnoyeur, B. G.

   Elle testa le 20 aoust 1504, en faveur de son frère Nantermet.
5. Barthélemie, fem. de Hugonin de Joye, B. G., légataire de sa sœur Michelle pour la moitié de ses bonnes oraisons de corail, avec un bouton garni de perles. Odette, sa fille, légataire de ladite Michelle pour un saphir.
6. Marie, légataire de sa sœur Michelle pour l'autre moitié desdits coraux, etc.; elle étoit femme de Jenon Varembert.

III. No. Nantermet Tissot, viv[t] 1504, 1508.

Ép. Marguerite, ffeu No. Jean Maillard, veuve et tutrice de ses enfans en 1527. Il en eut:

1. Loup qui suit.
2. André.
3. Thibaud.

4. Jérôme.

5. Claudine, fem. de No. et puiss[t] S. François de Vallèse, de l'une des plus illustres familles de l'Europe (cont. 1329, Richardet, notaire).

IV. No. Loup Tissot.

Ép. 1) No. Jeanne, ffeu Girardin Bergeyron, vivant avec lui 1549.

2) Nicolarde, f. de No. François Lullin, veuve de No. Jean-Jaques Levrier.

Il eut de la première:

1. Pernette, fem. d'égrége Jaques Genod (cont. 1588, M. Try, notaire).

I. Étienne Tissot, dont je ne connois pas la jonction aux précédens, eut deux fils:

1. Pierre qui suit.

2. Jean qui suivra.

II. No. Pierre Tissot, conseiller 1552.

Ép. 1) une fille de Henri Ambler ou Embler.

2) Louise, fille de Noble François Favre, cons[er].

Il eut du premier lit:

1. Catherine, fem. de No. Jaques des Arts, syndic.

Et du second :

2. Françoise, fem. de No. P^re du Villars.

II. Jean Tissot, f. d'Étienne, viv^t 1541.
Ép. N. N., dont il eut :

1. Pernette, fem. de Jean Chenu.

Mermet Tissot étoit chanoine de Lausanne, 1428, 1433.

M. Louis Tissot, de cette famille, est fils de François - Léonard - Pierre - Auguste Tissot, lieutenant-colonel au service de Hollande, et d'une demoiselle Le Clerc, dont la généalogie se trouvera parmi celle des François réfugiés, la famille Le Clerc ayant produit des savans très distingués et d'excellens magistrats. Il a épousé Marie - Justine - Antoinette - Alexandrine Tissot, du pays de Vaud, sa parente, dont il a eu deux enfans :

1. Lydie - Françoise - Gabrielle - Isabelle - Andrienne - Louise - Julie.
2. François-Louis-Élisée-Charles-Daniel-Caton.

DU PONT.



Il y a eu à Genève plusieurs familles de ce nom, différentes les unes des autres. On trouve dès le 17 des kalendes de juillet 1270, Pontia, veuve de Thomas du Pont, C. G., et Boson du Pont, clerc, leur fils, qui vendent aux Frères prêcheurs une cense annuelle de 6 d. et un chapon, avec l'approbation d'André du Pont, autre fils de Pontia. Boson étoit prêtre en 1276.

1276. Aymon du Pont.

1331. Thomas du Pont, C. G.

1346. Jacola du Pont, sœur de Perret de Bâsle.

I. Cerguet du Pont, C. G., vivoit en 1316, et fut père de Hugonet qui suit. Il avoit les biens de Boson et Thomas du Pont.

II. Hugonet du Pont, dit Cerguier, et aussi Sarrasin, C. G., 1347, 1360, fut père de Pre qui suit.

III. Pierre du Pont, conseiller 1364, fut père de

1. Jaques qui suit.
2. Aymonette, fem. de No. Jaques de Rolle.
3. Aleysie, fem. de Jean de Cluses, C. G., testa le 10 mai 1440, en faveur de sa nièce Jeanne.

IV. Jaques du Pont, damoiseau, C. G., syndic 1423, testa le 17 nov. 1444.

Ép. Aymonette, f. d'Étienne de Nicuday et d'Isabelle d'Albier, dont il eut deux filles, ses héritières universelles.

1. Nycolette, fem. de Pierre Crochon, C. G.
2. Jeannette, fem. de No. Guillaume Servage de Dammartin, (cont. 16 janvier 1432, jour de la célébration).

1360. Nycolette, veuve Lambert du Pont.

1408. et 1425. Messire Humbert du Pont, chapelain, chancelier de l'Évêché; sa mère se nommoit Rose de Douvres. Il étoit curé d'Aysie 1416.

1433. Jean du Pont, B. G., et Étiennette sa fem., ffeu Peronet de Quincy, des Verrières, recon. au fief de Granges.

DU PONT de Versoye.



Cette famille me paroît une branche de la précédente. Raimond du Pont, B[s] de Genève et de Versoye, dont je n'ai trouvé que le nom, comme ancêtre des héritiers de cette branche en 1460, doit en avoir été la tige.

1337. Johannet du Pont de Versoye vivoit avec Françoise, sa femme, ffeu Jaquemod Luciat et de Dognette sa veuve, alors remariée avec Peronod de la Halle.

1389. Antoine et Raimond du Pont de Versoye, frères, B. G.

1392. Lesdits donnent leur garantie avec Hugonet du Pont, pour Raimonde, ffeu Mermet de la Versoye, B. G., fem. de Michel de Saint-Michel.

1392. Ledit Raimond étoit syndic, il le fut encore en 1403, et recteur de la Halle en 1404.

1422. Françoise, f. d'Antoine du Pont, fem. d'Aymonet Favre, ou Fabri, C. G.

1460. François et Guillaume Fabri ou Favre, fils de ladite Françoise, reconnoissent pour sa succession, des biens qui furent jadis de

Raimond du Pont, B^s^ de Genève et de Versoye.

1484. Discret Hugonet ou Hugonin du Pont, notaire, C. G., âgé de 40 ans.

1489. Ledit Hugues du Pont, syndic.

1513. No^s^ Lionard et Raimond, ffeu honorable Hugonin du Pont (ledit Lionard, âgé de 26 ans, en 1517.)

1524. No. Raimond, ffeu No. Hugonet du Pont, C. G.

DU PONT de l'Arve.



1352. Léone, veuve de Jonod du Pont d'Arve, et Jonod du Pont, son fils, probablement père de Henri qui suit.

1392. Henri, ffeu Jean du Pont d'Arve.

1439. Le 18 sept. Testament de Nicolette, veuve de Lambert du Pont, B. G., et en premières noces, de N. Mochet, dont elle avoit eu Girard Mochet. Héritier universel Henri, ffeu Girard du Pont, son petit-fils, avec le posthume (si c'est un fils) dont Rolette, veuve de son dit fils Girard, est enceinte : subst. Claudia et Jaquemette, ffeu dit Girard.

1444. Henri et Jaquemette, enfans de feu Girard du Pont, autrement Mochet, B. G., sous la tutelle de Rolette leur mère.

1346. Messire Pierre du Pont, jurisconsulte, François et Aymonet, ses frères, et Béatrix leur mère, vendent une cense de 20 octaves de froment à Jean Retondeur, notaire de Genève, pour 100 florins.

1375. Ledit messire Pierre transige avec la veuve et les enfans de feu Perriaud de Bourdigny, dont la première femme étoit sa sœur Marguerite.

1397. Béatrix du Pont, fem. de messire Pierre Blanc (Albi), jurisconsulte, syndic. Elle étoit probablement f. de Hugonet, et sœur du conseiller Pierre du Pont, dont le fils, Jaques Dupont, damoiseau, syndic, nomme messire Jean Albi, jurisconsulte, fils de ladite Béatrix, son exécuteur testamentaire en 1444.

1423. Étienne du Pont, B. G., et Nicolette sa femme.

1402. Vénérable messire Humbert du Pont de Saint-André, curé de Seyssel, altarien de Saint-Pierre.

1407. Jean du Pont de Roye, fait bourgeois par l'évêque Guillaume, remet sa lettre de bourgeoisie aux syndics, comme seuls autorisés à la lui donner.

1538. Ayma, veuve de Jean Dupont, mentionnée au testament de Pierre Messier, son frère.

1542. Andrée, sœur d'Aymé et Pierre Choupin, C. G., femme de Robert du Pont.

1544. Hudry, ffeu Jean du Pont, C. G., et Claudine, sa femme actuelle, ffeu Pierre Villiet.

1559. Égrége François du Pont et Jeannette sa femme, veuve de François Bonivard.

1557. Thibaud du Pont, C. G., âgé d'environ 50 ans.

1572. Jean, ffeu Thibaud du Pont, C. G.

1585. Jean du Pont, C. G., beau-fils de Michel Ruffi, C. G.

1573. Mye, f. de Claude du Pont, veuve de P^re du Marcey.

Les Dupont venus à Genève postérieurement à la réformation, auront leur article dans la suite de cet ouvrage.

DES BALMES.



Cette famille prenoit son nom du château des Balmes.

Elle a formé trois branches principales, et remontoit sous ce nom jusqu'au treizième siècle.

1304. Messire Henri des Balmes, curé de Pouchy, peut avoir été le même que Henri des Balmes, chanoine de Genève, dans le tombeau duquel son neveu demande à être enseveli. Il est probable que ce fut lui qui eut un fils naturel nommé Pollychius, viv[t] en 1388.

30 oct. 1365. Testament de discret Henri des Balmes, jurisconsulte, ordonnant sa sépulture dans le tombeau de messire Henri des Balmes, chanoine de Genève, son oncle. Legs à messire Guillaume Leydier, son neveu. Il fonde un autel pour les âmes de Pierre, Jean et Jean Retondeur (Retonsor) frères.

Héritiers, Girard, Rolet, Henri, et le posthume, dont sa femme est enceinte, si c'est un fils.

Exécuteurs testamentaires, frère Fanç[s]

des Balmes, moine d'Aulps, son frère; Robert Chambrier, chanoine de Genève; Étienne Cologny, ledit Guillaume Leydier et Nicolet de Gimel, clerc.

I. Messire Henri des Balmes, jurisconsulte, testa le 30 octobre 1365.

Ép. 1) Ancellesie, viv^{t} en 1342.

2) Marguerite de Bossier, qui testa le 7 avril 1403, en faveur de son fils Girardin, substituant messire Girard, S. de Ternier, son cousin. — Elle étoit veuve et tutrice de ses enfans, dès 1373.

Il eut du premier lit:

1. Nicolette, mère de François Chambrier en 1403.

Et du second:

2. Girard des Balmes, damoiseau, C. G., testa le 21 janvier 1408.

Ép. Nicolette, f. de No. P^{re} d'Esnay et de No. Alexie de Pitigny, dont il n'eut qu'un fils posthume, nommé Jean, dont elle avoit hérité en 1424.

3. Rolet, mentionné au testament de son père.

4. Messire Henri des Balmes, mineur 1373, jurisconsulte 1389, viv^{t} en 1420, assesseur du vidomne Jean de Clermont en 1406.

Ép. 1) Aymonette, f. de messire Rodolphe de Postella, premier syndic, jurisconsulte, veuve d'Onofrius Nantel.

2) Isabelle, f. de Stéphanod de Bourdigny, qui testa le 24 oct. 1393.

Il ne laissa qu'un fils, Jean, † avant lui, et une fille.

1. Guillemette des Balmes, fem. de No. et discret Étienne de la Porte, de Divonne, avec qui elle vivoit en 1420, 1422, et dont elle étoit veuve 1447; 2) de No. Girard de Bourdigny, syndic, dont elle étoit veuve 1458. Elle vivoit encore en 1464.

I. No. Jean des Balmes.

Ép. No. Françoise de Voseyrier, dont il eut:

1. Mermette, fem. de No. Aymon Alamand, avec qui elle vivoit en 1418, et dont elle eut:

a. Noble et puissant Jean Alamand, S. d'Eysirier.

b. No. et puissant François Alamand.

c. Catherine Alamand, fem. de Noble Gerard de Châtillon.

d. Nycolette, abbesse de Bellerive.
2. Henriette des Balmes, fem. de No. François de Villette.

I. No. Mermet des Balmes fut père de Guichard qui suit.
II. No. Guichard des Balmes, † avant 1412.
Ép. Mermette, f. et héritière univer-verselle de No. et puissant Jean, S. de Montfort, avec qui il vivoit en 1380, et qui se remaria avec No. et puis[t] S. P[re] de Blonay, S. de Saint-Paul, chevalier, ayant eu de son premier lit :
1. Henriette des Balmes, fem. de No. Raoul de Blonay, frère de son beau-père.

1427. No. Angline des Balmes, veuve de No. Marquet de Toiry.
1402. No. Marguerite des Balmes, veuve de Richard de Clairfont, ou de Clairefontaine, damoiseau, tutrice de leurs enfans.
1369, 1382. François des Balmes, abbé d'Aulps.
1396. Huldric des Balmes, abbé d'Aulps.
.....No. Perret, ffeu Perret des Balmes, et Poly-

chius, fils naturel de feu son frère Henri. La date de l'acte où il en est question est fautive; elle marque 1388 la XIIIe indiction; mais l'année 1388 correspond à la XIe indiction; 1288 à la Ire; 1488 à la VIe.

MOINE, *Monachi.*



Armes : une fasce sur le trait supérieur de laquelle est un buste de moine en profil.

1296. Pierre Moine, de Satigny.

I. Perret Moine, C. G., testa le 20 sept. 1340, ordonnant sa sépulture au cimetière de Saint-Léger, son patron, auprès de son père qu'il nomme; mais le not[re] a omis son nom de baptême. Il laissa Pierre qui suit, et il croyait sa femme enceinte d'un posthume.

II. Messire Pierre Moine, Lic. en loix, fut père de François qui suit.

III. François Moine, de Crache, B. G., de la par. de la Madelaine 1420, syndic 1424, 1430, secrétaire 1436, premier syndic 1442, 1445, 47.

Ép. Antoina, f. de Pierre Chapuis et de..... de la Versoye, donataire de Jaquemette, veuve de Pierre d'Arculinge. Elle vivoit avec lui en 1421, et il en eut:

1. No. Jean Moine, vivant en 1465, marié avec No. Amédéa de Lugrin, dont la mère étoit Marie de Marval, qui vendit des biens en 1460 avec Nos Jean, Pierre, Pierre et Amédée de Lugrin, ses autres enfans, pour payer la dot promise à la dite Amédéa, alors fiancée.

2. Pierre qui suit.

IV. No. Pierre Moine, vivant 1465, 1478.

Ép. Catherine, f. de No. Jean de Villette, de Gaillard, dont il eut:

1. François.

2. Amédée, père de Nycod Moine, qui vivoit en 1507.

3. Humbert qui suit.

V. No. Humbert Moine, C. G., institué héritier avec ses frères et sa mère, par No. Nycod de Villette, frère de sa dite mère, sous la condition de porter son nom et ses armes 1474.

Ép. No. Jeanne....., veuve et tutrice de son fils 1498. Il en eut Thomas qui suit.

VI. No. Thomas Moine, mineur en 1498.

Ép. No. Clauda Bardin, veuve de Guillaume Bouchin, de Beaune, B. G., dont il eut:

1. Charles-Amblard Moine, marié avec Jeanne Croyson.
2. Alexandre qui suit.

VII. No. Alexandre Moine, cohéritier de sa mère par testament du 31 déc. 1534.
Ép. N. N. dont il eut:
1. Étienna, vivant 1594.

1450. Antoine Moine, syndic.

1431. Vénérable messire Pierre Moine, licencié en lois, chanoine de Genève.

1417. Amédée Moine, procureur-fiscal de l'Evêché, curé de Bardonex, et chanoine de Lyon.

I. No. Girard Moine, C. G. 1478.
Ép. Louise, ffeu Pierre Confignon et de Marie de Bourdigny, qui testa le 30 juillet 1504, et dont il eut:
1. No. Thibaud Moine, C. G., demeurant rue de St.-Antoiné en 1516.
2. Peronette l'aînée.
3. Guillauma.
4. Peronette la puînée.

1440. Nycod Moine, notaire.

1462. Messire Nycod Moine, bachelier en lois, nommé exécuteur testamentaire de messire Robert de St.-Joire, chanoine de Genève.

Ils signoient en françois quelquefois Moene, et Mohennos.

D'HAUTEVILLE, *de Altâ villâ.*



C'étoit une maison très noble du Genevois.

Vers 1300, Rodolphe, S. d'Hauteville, épousa Gabrielle de Lucinge, et leur fille Briande épousa Pierre II, S. de Conzié, qui vivoit en 1320 et 1330.

1361. Pierre, S. d'Hauteville, exécuteur testamentaire de Jean, S. de Conzié.

I. No. et puissant Pierre, S. d'Hauteville, chev[r].,
Ép. N. N., dont il eut Nycod qui suit.

II. No. et puissant Nycod, S. d'Hauteville.
Ép. Béatrix, ffeu Perret de St.-Apre, damoiseau, qui testa le 26 juin 1396, et dont il eut (elle étoit dame d'une partie du mandement de Peney) :

1. No. et puissant Antoine, S. d'Hauteville, † s. e.
2. Catherine, dame d'Hauteville et de la maison forte de St.-Apre 1434, fem. dès 1396 de messire Guillaume de Thoire, chevalier.
3. Bonne, } l'une d'elle fut mère de No. Fran-
4. Blanche, } çois de Vallèse.
5. Marguerite, fem. de messire Jaques de Viry, chevalier, conseigneur de Viry.

ACHARD.



Nous avons eu à Genève trois familles de ce nom. La première, constamment qualifiée noble, a donné deux membres au petit Conseil, Étienne en 1459, et Antoine en 1478. Une branche, celle de cet Antoine, se retira d'abord à Avignon, dont il est probable qu'ils étaient originaires, puisque le fils d'Antoine, Barthélemi, est désigné comme natif de Genève, et citoyen d'Avignon. De là ils passèrent dans le Dauphiné, où ils vivoient en 1559. A cette époque ils avoient encore des propriétés à Genève. Je ne connois pas leurs armoiries.

I. Antoine Achard, cons[er] 1478, laissa deux fils:
1. François, dont on ignore la destinée.
2. Barthélemi, dont l'article suit.

II. Barthélemi Achard, S. de la Beaume, natif de Genève, et citoyen d'Avignon, vivoit en 1503 et 1558, et étoit mort en 1559, laissant quatre fils:
1. Jean-Antoine Achard du Dauphiné.
2. Antoine Achard, S. de Penefort.
3. Louis Achard.
4. Claude Achard, S. de la Beaume.

Ces quatre frères étant catholiques, et n'ayant pas résidé à Genève pendant la guerre contre la Savoie, devoient avoir perdu leurs droits de Cité.

On trouve, sous la date du 26 septemb. 1570, Victor d'*Achard*, S. de Ste-Colombe en Dauphiné, reçu habitant.

I. Un autre Antoine Achard, mort après 1468, laissa deux fils:

1. Jean, dont l'article suivra.
2. Ravaud, dont on parlera plus bas.

II. Jean Achard, S. du Rosey, eut pour héritiers ses neveux. Femme: Barthélemie d'Orsières, veuve de No. Claude Richardet, syndic, et fille de No. Pierre d'Orsières, syndic. Après la mort de Jean Achard, âgée de 70 ans, elle voulut se remarier avec un jeune homme, son commis, en 1557. Le Conseil ne voulut point permettre ce mariage.

II. Ravaud Achard eut deux fils:

1. Guillaume, cohéritier de son oncle en 1557, et S. du Rosey 1567.
2. Jaques, dont l'article suit.

III. Jaques Achard étoit mort dès 1556, laissant deux fils:

1. Grégoire,
2. Jaques,
} firent reconnoître au Vidomnat en 1558 par Ls du Croux, pour des biens hérités de Jean Achard, S. du Rosey.

Les Achard modernes auront leur article dans la suite de cet ouvrage.

NAVILLE.



Les plus anciens actes qui fassent mention de cette famille, la nomment *de Navillier*. Rolet de Navillier, dit Comoille, B. G., vivoit en 1360 et 1361; il avoit épousé la fille de Martin Comoille, qui donna pendant long-temps son nom à la porte de Saint-Christophe, située près de sa maison, et il n'en eut qu'une fille mariée avec Mathieu Faysan, C. G., avec qui elle vivoit encore en 1407; elle est nommée Jeannette *de Navillier*, fem. de Math. Faysan. Perret *de Navillier*, notaire de la paroisse de Pers, est mentionné dans un titre de la Confrairie de la Trinité au comté de Genevois en 1360. Il est probable que ce fut lui qui s'établit dans la paroisse de St.-Martin, près d'Annecy, et que l'un et l'autre descendoient des anciens sires de Navillier en Franche-Comté, qui disparoissent de l'histoire de cette province, précisément à l'époque où ceux-ci commencèrent à figurer parmi nous. Deux événemens peuvent les y avoir amenés; 1° le mariage d'Agnès de Montfaucon avec Aymon III, comte de Genevois en 1271, vu qu'ils dépendoient, pour leurs fiefs de Navillier et de Mont, de la maison de Montfaucon; 2° l'établisse-

ment en Savoie d'une branche de la maison de Salins, à laquelle ils étoient alliés : car Hugues de Salins étoit Vidomne de Genève en 1320. Les propriétés qu'ils acquirent dans la paroisse de Pers, et qui portent encore leur nom, leur appartenoient dès le commencement du quatorzième siècle; ils en revendirent quelques droitures et quelques fonds aux comtes de Genevois à cette époque, conservèrent les autres pendant plus de 400 ans, et formèrent un grand nombre de branches distinguées par divers surnoms; mais je ne parlerai ici que de celle qui existe encore aujourd'hui à Genève (1). Les deux premiers qui vinrent s'y établir, long-temps après Rolet, furent membres du Conseil des L jusqu'en 1526; après cette époque, ils ne parurent plus dans les Conseils, sans doute parce qu'ils avoient suivi le parti du Duc, leur suzerain pour leurs possessions dans le Genevois.

Armes : d'azur au chevron d'argent un peu ployé, accompagné de trois étoiles d'or.

Cimier : un bouquetin issant.

Devise : « *Nec ardua sistunt.* »

I. Pernod Navillier, mort avant 1369, paroît avoir

(1) Le nom est écrit *de* Navillier, Navillier, Navilly, Navillie, Navillioz et Navilliouz dans les vieux actes; mais toutes les branches genevoises portent depuis long-temps celui de Naville.

épousé une femme du nom de Pallanjard, qui devoit être héritière: car une branche de ses descendans prit son nom. Il en eut:

1. Peronet,
2. Jean,
3. Pierre-Jean,

} tiges de trois branches restées en Genevois.

4. Johannot qui suit.

II. Johannod Navillie reconnut le 8 février 1369 pour son patrimoine, avec ses frères, et fut père de:

1. Martin qui suit.
2. Pierre, surnommé Munier, vivant à Marsier 1430.

III. Martin Navillie reconnut le 21 mars 1430, et fut père de:

1. Rolet qui suit.
2. Henri reconnut en 1443 et 1468.
3. Eustache, *id.*
4. Étienne Navillie, recteur de la chapelle du St.-Esprit dans l'église paroissiale de Mont-Saint-Martin 1470, curé de la Madelaine à Hauteville en 1473.

IV. Rolet Navilly, dit Pallanjard, reconnut pour son patrimoine en 1443 et 1468, et fut père de:

1. Martin qui suit.

2. Jaques, dont l'article suivra celui de son frère.

V. Martin Navilly reconnut en 1500 et 1502, et fut père de :

1. Antoine qui reconnut en 1519 pour ses frères et pour son oncle Jaques.
2. Peterman Navilly, dit Pallanjard 1519.
3. Pierre Navilly est au nombre des citoyens et bourgeois qui confirmèrent en 1530 la bourgeoisie avec Berne et Fribourg. Il fut reçu B. G. 5 déc. 1505, et fut du L de 1520 à 1526.
4. Martin Navilly, vivant en 1519.

V. Jaques Navilly, fils aîné de Rolet, vint s'établir à Genève, au commencement du seizième siècle, dans la paroisse de la Madelaine, et fut reçu bourgeois le 8 déc. 1506 pour huit florins, et membre du Conseil des L, dès 1508 à 1526. Le 22 nov. 1504, il fit un accord pour une maison qu'il avoit déjà précédemment acquise.

Ép. 1) Jeannette Tissot, veuve de Hugonin Cabussat, f. de Pierre Tissot, de Bons, terre de Langin.

2) Michée, f. de Jean du Puis, de Doveyne.

Il eut du second lit Jean qui suit.

VI. Jean Navillie étoit avec sa mère en procès contre les hoirs de Pierre Dupuis de Doveyne en 1556.

Ép. 1) le 5 avril 1551 Claudine, ffeu Pierre Messier.

2) le 19 déc. 1563 Françoise, f. de Claude Sermod, C. G.

Il eut du premier lit:

1, 2. Amblard et Jaquema, morts jeunes.

3. François qui suit.

4, 5. Pierre et Jeanne, † jeunes.

6. Pierre, † à 26 ans 1587.

Et du second lit:

7. Jean, † jeune.

8. Jean Naville, né 1566, assassiné à Loex, près de Bonne, par les frères Chassay, gentilshommes foucignerans, le 13 octobre 1605. Il avoit épousé en 1592 Louise, ffeu Louis Poula et de Gabrielle Melin, de Lyon, dont il n'eut point d'enfans; elle se remaria avec No. Isaïe Le Duc.

9, 10, 11. Jaques, Philippe et Abraham, tous morts jeunes.

VII. François Naville, né 1555.

Ép. le 18 nov. 1582 Marie, ffeu Jean Charvet, C. G., et de Clauda Fol-Cathelan, dont il eut:

1. Gabrielle, née 1585, † de peste 1599.
2. Jeanne, née 1588, † de peste 1599.
3. Jean, né 1592, qui suit.
4. Barthélemie, née 1594, mariée en 1638 avec André Rey, B. G., dont elle n'eut point d'enfans; elle testa le 17 sept. 1660.
5. Pierre, né 1597, marié le 27 janv. 1628 avec Susanne, ffeu No. François Zobi et de Silvia Santini, dont il n'eut qu'une fille, Jeanne, † s. a. 1654.
6. Étienne, dont l'article suivra la postérité de son frère Jean.
7. François, né 1603, † de peste 1636 s. a.
8. Michée, née 1605, mariée 1640 avec Julien Le Boucher.
9. Humbert, né 1608, † 1636 s. a.

10, 11, 12. Trois autres enfans, † en bas âge.

VIII. Jean Naville, né 1592, fut père de Pierre qui suit.

IX. Pierre Naville, né 1624, épousa le 22 novem. 1648 Jeanne, f. de Jaques Gras, B. G., et de Sara Gavin, dont il eut:

1. Susanne, née 1650, † 1713, s. a.
2. Judith, née 1655, † 1677.

3. Jeanne-Françoise, née 1656.
4. Isaac, né 1653.
5. Samuel.
6. Pierre.
7. Jean, † le 13 nov. 1722, sans enfans de Jaqueline, ffeu Ami Perret, et de Pauline de la Rue, qu'il avoit épousée en 1715.
8, 9. Deux filles du nom de Pernette, dont l'une mourut en enfance, et l'autre en 1732, âgée de 58 ans.

VIII. Étienne Naville (fils de François et de Marie Charvet), né 10 déc. 1600, testa le 8, et mourut le 17 aoust 1656.

Ép. le 10 déc. 1633 Lydie, f. de sire Pierre Janvier, C. G., et de Lydie Zobi, dont il eut dix-sept enfans, savoir:

1. Pierre, né et mort 1634.
2. Isaac qui suit.
3. Susanne, née 1637, † 1694, fem. 1) 1662 de Gédéon de Combes; 2) 1683 de Jean Jolivet.
4. Andrienne, née 1638, † 1674, fem. 1669 d'Et^ne^ Dentand.
5. Lydie, née 1639, † 1710, fem. de Jean Mussard.

6. Jaques, né 1641, dont l'article suivra celui de son frère Isaac.

7. Marie, née 1642, fem. de Jean Pallard, ffeu Jean, S. de la Rose, et d'Elizabeth Le Noir.

8. Barthélemie, née 1646, fem. de Charles Maurice.

9. Jean-Jaques, dont l'article suivra la postérité de son frère Jaques.

10, à 17. Huit autres enfans morts jeunes, ou sans alliance.

IX. Isaac Naville, né 1er septemb. 1635, testa le 2 aoust 1683, † le 25 sept. suivant.

Ep. le 24 mars 1678 Anne-Marie, ffeu David Le Maire et de Jeanne de Pelissari, dont il eut:

1. Jean-Daniel qui suit.

2. Jacob, dont la postérité suivra celle de son frère.

3 et 4. Deux autres enfans morts en bas âge.

X. Jean-Daniel Naville, né 28 sept. 1679, des CC 1709, † 5 juillet 1748.

Ep. le 26 sept. 1702 Susanne, f. de Jean Mallet, C. G., et de Judith Pictet, † 20 mai 1755. Il en eut:

1. Judith, née 1703, † 1775, fem. 1729 de Jaq. Lucadou.

2. Anne-Marie, née 1705, † s. a. 1763.
3. Marc qui suit.
4. André, dont l'article suivra celui de son frère.

XI. Marc Naville, né 1er juin 1707, † 1786.

Ép. le 7 mai 1741 Anne-Olympe, f. de Jn-Bénédict Lalouet et d'Olympe Ayme, dont il eut :

1. Jean-Daniel, né 1742, † 1778.
2. Jeanne-Susanne, née 1743, † 1764.
3. George-Constantin qui suit.
4. Pierre, né 1757, † 1791 s. e. de Julie, f. de Jean-Jaques Bonnet, C. G., capitaine au service de France, et chevalier du Mérite militaire, et de Jeanne-Marie Gravier, remariée avec Ami Dassier, C. G.

XII. Specte George-Constantin Naville, ministre, né 24 mars 1755, † à Florence le 6 mai 1789.

Ép. le 9 mars 1783 Élizabeth-Susanne, fille unique de No. François Colladon et de Louise Torras, dont il eut :

1. François-Marc-Louis qui suit.
2. Espérance-Ernestine, fem. de..... Aubert, Dr médecin.

XIII. Specte François-Marc-Louis Naville, ministre, né 11 juillet 1784.

Ép. le 19 nov. 1810 Andrienne-Françoise, f. de Jean Conrad Arnold et d'Élizabeth Dubois, dont il a :

1. Jean-Louis, né 23 juillet 1812.
2. Jules-Ernest, né 13 déc. 1816.
3. Henriette Élizabeth, née 19 avril 1819.
4. Jean-Alexandre-Louis, né 6 aoust 1822.
5. Rose-Louise, née 9 février 1824.

XI. André Naville, fils de Jean-Daniel et de Susanne Mallet, né 4 juin 1709, † 30 sept. 1780, testa le 10 février 1775.

Ép. le 23 février 1749 Susanne, f. de No. Philippe des Arts, premier syndic, et de Judith Rilliet, † 1793, dont il eut :

1. Andrienne, née 1750, † s. a. 1796.
2. Susanne, née 1751, fem. 1787 de No. Jules-Alexandre Gallatin.
3. François-André qui suit.
4. Philippe, né 1753 † 1759.
5. Jean-Jaques, né 1760, † 1782.

XII. No. François-André Naville, né 23 avril 1752, procureur-général 1782, conseiller 1788, massacré par les Jacobins en

Ép. le 25 mars 1783 Anne-Renée, ffeu

No. Abraham Gallatin et de Marie Saladin, dont il eut :

1. Gabriel, né 1784, † 1800.
2. Andrienne-Susanne-Louise.
3. Jean-Édouard qui suit.
4. André-Jules-Pierre, dont l'article suivra celui de son frère.

XIII. No. Jean-Édouard Naville, né 21 oct. 1787, conseiller 1823, syndic 1826.

Ép. 1) Sophie, f. de spect^e Henri Boissier, recteur de l'académie, et d'Adélaïde Buisson ;

2) Blanche, f. de Jacob Frédéric Lullin de Châteauvieux et d'Élizabeth Fabri.

Il a de la première :

1. Henriette Blanche.
2. Jaques-Adrien, né 1816.
3. Émile-Gustave, né 1820.

Et de la seconde :

4. Gabriel, né 1825.

XIII. André-Jules-Pierre Naville, né 4 mars 1760, auditeur, D. C. R.

Ép. Carol^ne, f. de No. Auguste Saladin, et de N. de Budé, dont il a :

1. Jules, né 1816.
2. Adèle.

X. Jacob Naville, fils d'Isaac et d'Anne-Marie Le Maire, né le 12 juillet 1682, mourut le 18 aoust 1744 en répondant: « Non, je lui pardonne », à ceux qui le pressoient de poursuivre au Criminel un homme qui lui avoit intenté un procès inique.

Ép. le 25 juin 1709 Marie, f. de Jaques Eynard de la Baume et d'Anne-Madelaine Grenus, † du 11 au 12 mars 1742, dont il eut:

1 et 2. Deux fils morts jeunes.

3. Marie, née 1712 † 1764 s. a.

4. Pierre qui suit.

5. Étienne Naville, né 1717, † s. a. 1790.

6. Jean-Louis Naville, né 1719, † s. a. à Paris en 1778, laissant trois fils naturels, qui ne portèrent point son nom, mais à chacun desquels il laissa 4000 livres de rente.

7 et 8. Alexandrine et Jacob † jeunes.

XI. Pierre Naville, né le 4 juillet 1714, du CC 1746, auditeur 1750, des LX 1775, testa le 2 avril 1790 † le 18 dit.

Ép. 1) (au Petit-Saconex, le 18 janvier 1745), Anne Sara, f. aînée de Messire Isaac de Thellusson, ministre de la République à Paris, et de Sara Le

Boullenger (modèle de sagesse, de modestie et de piété, suivant les Mémoires de son père), † 25 février 1749.

2) le 14 mai 1767 Louise-Claudine, ffeu Antoine Aubert et de Louise Guy, † 18 aoust 1785 s. e.

Il eut du premier lit :

1. Isaac, né 1746, † 1747.
2. Marie, née 3 juillet 1747, † 10 octobre 1814, femme de No. Barthélemi Galiffe, trésorier-général.
3. Isaac-Louis qui suit.

XII. No. Isaac-Louis Naville, né 1er juillet 1748, conser 1782, syndic 1788, † s. e. d'Élizabeh-Anne, f. de No. Robert Rilliet, syndic.

IX. Jaques Naville, fils d'Étienne et de Lydie Janvier, né 5 mai 1641.

Ép. le 30 janv. 1666 Madelaine, f. de Gaspard du Claux, de Nyons en Dauphiné, et de Henriette de Clopinberg d'Utrecht, dont il eut :

1. Gaspard.
2. Isaac qui suit.
3. Henriette, née 1669.

4. Susanne, née 1671.
5. Marguerite, née 1673.
6. Élizabeth, née 1675.
7. Louis, né 1677, † 1678.
8. Anne, fem. de N. Ballstack, allemand.
9. Jean-Jaques, né et † 1682.

X. Isaac Naville, né 1668, établi à Dusseldorp.
Ép. 1) N. Sanders, † s. e.
2) Agnelle, ou Angenita Schüll, de Dorth, dont il eut:

1. Jean-Albert, né à Dusseldorp, † s. e.
2. Anne, née à Dusseldorp, fem. de Christophe Kromphar.

IX. Jean-Jaques Naville, fils d'Étienne et de Lydie Janvier, né 10 février 1653, † 11 juillet 1706.
Ép. le 1er juillet 1684 Aymée, f. de David Le Maire, C. G., et de Jeanne de Pelissari, dont il eut:

1. Daniel qui suit.
2. Jeanne-Marie, née 1687, † 1772 à 85 ans. A l'âge de sept ans on la crut morte, et on allait l'ensevelir, lorsque M. le pastr Maurice, son oncle, insista pour que la

cérémonie fût différée, et l'on découvrit qu'elle était seulement en léthargie.

3. Antoine, dont l'article suivra la postérité de son frère Daniel.
4. André, né et † 1689.
5. Susanne, fem. de Jaques Maudry.
6, 7. Marie et Jean-Jaques, † jeunes.
8. Jean-Antoine Naville, né 1698, † 1771, s. e. de Marie-Anne, f. de Pierre Argand, C. G.
9. Mariamne, † s. a.

X. Daniel Naville, dit le Beau, né 21 juillet 1685, † 25 avril 1765, du CC 1728, auditeur 1734.

Ép. le 22 mai 1718 Marie, fille unique de No. Abraham Dupan et d'Anne Bordier, dont il eut :

1. Abraham, né 1719, † 1720.
2. Aymée, née 1721, fem. 1747 de No. Daniel Naville, son cousin-germain.

X. Antoine Naville, né 30 aoust 1688, † 22 déc. 1754.

Ép. 1724 Marie Le Maire, sa cousine-germaine, f. de Jean-Pierre Le Maire,

C. G., et d'Élizabeth Meysonnier de Lyon, dont il eut :

1. Un fils, né à Lyon, † peu après.
2. Daniel qui suit.

XI. No. Daniel Naville, né 20 avril 1727, cons[er] 1773, syndic 1777, † 7 déc. 1798.

Ép. le 13 janvier 1747 Aymée, f. de Daniel Naville et de Marie Dupan, dont il eut :

1. Daniel qui suit.
2. Antoine, né 1752, † 1769.
3. Jean-Antoine, né 1753, mort 1769 d'un accident de fusil, en revenant de la chasse.
4. Judith-Jaqueline, née 1760, fem. de Daniel Malvesin, C. G.

XII. No. Daniel Naville, né 28 février 1751.

Ép. le 13 aoust 1797 Marie, f. de..... Ringler, dont il eut :

1. Louise, fem. de Charles-François Prévost, D. C. R.

ROGET.



I. Discret Jean Roget, notaire, B. G., conseiller 1455, 56, légataire de Jeannette Souveraine, veuve de No. Pierre de Marcossey.

Ép. Peronette, ffeu No. Pre Velliet, syndic, dont il eut :

1. Girard qui suit.
2. Humbert.
3. Guillaume, dont l'article suivra celui de Girard.
4. No. Raimond Roget.
5. No. François Roget, vivant en 1493.

II. No. Girard Roget, secrétaire du Conseil 1469 à 72, syndic 1476, 79 et 83, fut père de :

1. No. Andréa Roget, qui testa le 12 janvier 1534, fem. de No. et égrége Nycod Vincent, C. G.,
2. No. Amblarde Roget, fem. de No. et égrége Nicolas Favre, de Bonne.
3. No. Boniface Roget, sous la tutelle de son oncle Guillaume en 1493.

II. No. Guillaume Roget, général de la Monnoye en 1509, dit âgé de 60 ans en 1506, fit donation d'une maison à la Pellisserie, à sa fille, le 12 sept. 1499.

Ép. No. Peronette....., vivant avec lui en 1509, dont il eut :

1. No. Peronette Roget fem. 1) de No. Claude Marescal, secrétaire ducal et conseiller, B. G., vivant en 1503; 2) de No. Michel Dupan.

2. No. Louis Roget, assassiné à table par des inconnus, le dimanche 10 mars 1527, à Chasey. Son frère en demanda justice au Conseil, le 14 dit. Il laissa un fils naturel, nommé Charles, pour lequel il reconnut en 1524 au chapitre, des biens que lui avoit légués No. Guillaume Roget, son grand-père.

3. No. André Roget, C. G., habitant de la paroisse de Notre-Dame-la-Neuve.

Ep. Françoise, ffeu spect[e] messire Pierre Milliet D[r] Dr., dont il ne paroît pas avoir eu des enfans, ses biens ayant passé aux enfans de Michel Dupan, son beau-frère.

DU CREST, *de Cresto.*



Il y a eu quinze individus de ce nom admis à la bourgeoisie de 1444 à 1526, et il est presque impossible de les distinguer les uns des autres. Il y en avoit de nobles et d'autres. Celui pour lequel je fais cet article est le syndic Nycolin du Crest qui rendit de très grands services, et qui paroît avoir été obligé de s'expatrier pour la religion. Voici le résumé de toutes les ambassades auxquelles il avoit été employé et pour lesquelles *il n'avoit pas eu un seul denier de récompense, non plus que pour son syndicat :* 1° à Fribourg et à Berne, avec Robert Vandel et Jean Lullin, pour la mort de Pontverre; il y passa six semaines; 2° aux mêmes lieux avec feu Besançon Hugues pour la marche de Payerne, sept semaines; 3° à Berne avec un serviteur, pendant la guerre des Bernois et des *Tanderts*, sept semaines; 4° à Berne, avec plusieurs autres, pour jurer la bourgeoisie la seconde fois, dix jours; 5° à Berne avec feu Robert Vandel, quand on rompit la cloche d'Étrambières, quinze jours; 6° à Berne avec le vidomne (lieutenant) du Molard, pour faire lâcher

les vivres que monseigneur de Savoye faisoit retenir, trois semaines; 7° à Berne, avec François Regis, pour une requête, neuf jours; 8° à Berne avec le syndic Curtet, pour les prier de ne pas rompre la bourgeoisie de Fribourg, dix jours.

Il scelloit toutes ses lettres avec un cachet antique, représentant une Pallas, la pique en main, son bouclier à terre, remarquablement bien gravée. Je ne connois donc pas ses armoiries.

I. Pierre du Crest, B. G., vivant en 1479, fut père de Girard qui suit.

II. Honorable Girard du Crest, C. G., vivant 1479.

Ép. Henriette, f. de Jean Roux autrement Noblet, et de Claudia Marval, dont il eut (cont. du 12 fev. 1470):

1. Messire Nycod du Crest, prêtre, vivt en 1519.

2. Nycolin qui suit.

III. No. Nycolin du Crest, dit âgé de 50 ans en 1534, conseiller 1526, syndic 1528, lieutenant 1530.

Ép. 1) Nycoline, ffeu No. Pre-Antoine De la Rive, conseiller, laquelle testa le 31 janvier 1519.

2) Hugonine, f. de Jean Rosset, laquelle testa le 30 mai 1521.

3) No. Madelaine d'Erlach, remariée avec No. Jean Ambe de Lucerne, en 1544, soeur de No. et Puiss[t] S. Antoine d'Erlach, bourgeois de Berne, Conseiller-d'État à Lucerne.

J'ignore s'il eut des enfans : il s'étoit retiré à Bonne, avec la permission du Conseil, obtenue par l'intercession ou la demande de M. d'Erlach, son beau-frère, à qui on ne put refuser la libération de son bien, quoiqu'on eût envie de le confisquer.

PORRAL, PORRALIS.



J'ai un véritable regret de ne pouvoir presque rien dire sur cette famille, car c'est une des plus intéressantes pour nous, par l'illustration que doit lui donner à nos yeux le syndic Ami Porral, l'un des grands hommes qui fondèrent notre indépendance. C'étoit un homme fort gai, rempli de saillies, aimant fort les proverbes avant la réformation, et les passages sentencieux des Écritures, après qu'il l'eut embrassée. Il en citoit à tout propos, et cependant il n'étoit point bigot : car c'étoit un vrai chrétien, humble de cœur, indulgent et bon, croyant à la prédestination, parce que tous les nouveaux convertis y croyoient alors, mais n'en faisant point une doctrine effrayante. Ses lettres sont fort amusantes, et sa conversation doit l'avoir été encore davantage.

I. Égrége Pierre Porral de Germagny, notaire, B. G., fut conseiller de la ville en 1491.
Ép. Andréa, ffeu Aymon du Saix, dont il eut :

1. Égrége Martin Porral qui suit.
2. Égrége Amédée Porral, notaire, syndic 1532

et 36, surintendant de l'hôpital avec Jean Bourdon, sous l'hôpitalier Levrat en 1537, vivant encore en 1540 avec Valentine, sa femme, dont j'ignore s'il eut des enfans.

3. Egr[e] Aymon Porral, qui épousa Michelette, ffeu Jean Bouvier, dont il eut un fils nommé Charles, qui étoit en 1530 sous la tutelle de sa mère.

4. Egrége Nicolas Porral, notaire, sergent de bande sous le capitaine Coquet en 1535, demeurant au Bourg-de-Four en 1530.

II. Égrége Martin Porral, notaire, syndic en 1517, † avant 1524.

Ép. Benoite, ffeu Jean du Crest, dont il eut :

1. Jean l'aîné qui suit.
2. Jean le cadet.
3. Charles épousa 1554 Jeanne, ffeu Jean du Crest.
4. Bernardin.
5. Martin.

III. No. et égrége Jean Porral, notaire, C. G., âgé de 43 ans en 1557, syndic.

Ép. Bertrande..... dont il eut :

1. Pierre, } institués cohéritiers par André
2. Ami, } Dorcin, C. G., leur grand-oncle,
3. André, } en 1572.
4. Nycolarde.
5. Susanne, fem. de Jean Bourgeois.
6. Marie, fem. de Robert Lefévre, de Massini en Flandres.
7. Mélie.

Ces quatre sœurs légataires dudit Dorcin pour dix écus d'or chacune.

En 1448 Pierre de la Crose, B. G., institua Jean Porral son légataire pour ce qu'il lui devoit, sous la condition d'accompagner son corps de Jussy à Genève.

NOTE

De quelques actes passés par des étrangers établis momentanément à Genève.

1422. Jean du Solier, de Gex, pour Claude et Bertrand, ses fils, nés de Béatrix, ffeu Rolet Confortet, de Gex.

1429. Imbaud de Bletterens, damoiseau, conseiller royal et lieutenant de No. et puiss[t] Humbert de Grolée, chevalier, conseiller, et chambellan du Roi, son bailly à Mâcon.

1450. Pierre, f. d'Étienne de la Faye, ou du Fay (*de Fago*) de la Magne, Jean du Fay, son oncle, et François, ffeu Pierre du Fay, neveu dudit Jean, tous nommés *de Fago* en latin.

1472. Pierre, f. d'Ansermod Luysard, de Cluses. Philibert, f. de Jean Luysard, dudit lieu.

26 déc. 1492. Magnifiques, Spectables, Nobles et

Puissans Seigneurs, Amédée Baron de Viry, Pierre de Bonvillars, S. de Mazières, président de Genevois, Claude de Menthon, S. de Rochefort, Jean d'Espagny, maître-d'hôtel de feu illustre Prince le Comte de Genève, signent une obligation de 2029 florins d'or, petit poids, pour des draps noirs pour le deuil dudit illustre Prince, Janus de Savoye, comte de Genève.

5 fév. 1485. Mariage de No. et puiss[t] Jean de Voseyrier, S. de Musel en Faucigny, avec No. Marie, ffeu No. Pierre Martin, veuve de No. et égrége Claude Viennois, C. G., dot. 3000 fl. de la restitution desquels se portent garans : vénérable et généreux messire Guillaume de Lucinge, prieur de Notre-Dame de Brian..., au dioc. de Verceil, No[s] et puiss[ts] Guigues de Thoire, S. de Bellecombe, François de Contaminettes, Louis, ffeu No. Pierre de Lucinge, conseigneur de Lucinge, et Girard de Genthoud.

1484. Claude de Menthon, S. de Rochefort, conseigneur d'Aubonne, et Louis de Menthon, son frère, seigneur de Dusilly, chevaliers, fils et héritiers de feu Jean de Menthon, S. d'Aubonne et de Dusilly, et de Guillemette..... sa femme, partagent entre eux.

et Mermet, ffeu Guillaume de Lussyez, damoiseau, du diocèse de Lausanne, donnent quittance à Jean et Perrod, ffeu Girard de Cottens, damoiseau.

1342. Guillaume de Châtillon, chevalier, S. de Laringe.

1220. Guillaume de Leschal, R. de Valéres; P. de Pellie, chevaliers.

1303. Messire Jean de Châtunay, chevalier, et Isabelle, veuve de Jean, ffeu Girard de Cottens, avec Jean de Cottens, son fils.

Sans date. Aymon de Châtunay, damoiseau, châtelain de Mont, pour Louis de Savoye, S. de Vaud.

1436. Noble femme, madame Peronette du (ou de) Trembley, veuve de No. et puissant Jean de Pontverre, chevalier, teste en faveur de la chapelle d'Ostie.

1464. Rolet, ffeu Pierre d'Asserens, de Thoiry, et vénérable Pierre d'Asserens, son fils.

1457. Jean, ffeu Aymon d'Asserens.

1478. No. François Copier, habitant à Massongy, et Marguerite, sa femme, ffeu discret Henri Goudrit, dudit lieu.

1429. Vénérable messire Jean de Mecora, chan^ne de Genève, et No. Hugues de Mecora, son frère, donnent pour répondans No^s Franç^s

de Pellier, George de Chissé, Jean de Jullier, P^re de Menthon. S. de Montrottier, Guillaume de Genève, S. de Lullin, Jean Martin, de Salanches, Claude et Pierre de Lucinge, frères.

1420. No. George, f. de Hugonet de Contaminettes, du mandement de la Bonneville, et Marie, sa mère, f. de No. Guichard de Curvillion et de Jeannette, sa femme.

1472. No. Guillaume de Chastellar, de Cluses, et Élynode, sa femme, f. de No. Pierre Chapuis, d'Hermence. No. Pierre de Chastellar, son frère.

1460. No. Thomas Renguisi, d'Annecy; Michel, Jean et Jean, ses fils.

1453. No. Antoine, f. de Guichard Brunier, de la paroisse de Ste-Euphémie.

1461. No. et puiss^t Étienne Frédéric, S. de Fernex, reconnoît pour des biens qui appartenoient jadis à messire Guill^me de Genève.

1430 à 1440. No. Catherine d'Hauteville, veuve de Guillaume de Thoire, chevalier.

1369. No. Richard de Clairfont, reconnoît pour des biens acquis de No. Rolet de Berbeys et de Françoise, sa femme, héritière de Margueronne de Châlon.

1360. Émaret (Aymar) de Darma, reconnoît au

chapitre pour des biens au territoire de Darma (je crois que c'est près de Vinci) pour la Bâstie, en présence de Humbert de Darma.

1465. No. Antoine de Jean-Filiaces, de Florence, B. G. (Il eut un fils nommé Édouard.)

1386. Margueronne, ffeu Humbert de Pressy, damoiseau.

1329. Jonod de Fleyer, damoiseau.

1181. Girod de Maconex, présent à une donation faite à l'église de St.-Pierre de Satigny par Guillaume, Vidomne de Rumilly.

1344. Amédée des trois Cours de Sessiers, damoiseau (*de tribus Curiis.*)

1318. Jourdaine, veuve de Pierre Tongin, damoiseau.

1328. Mermet des trois Cours de Sessiers, damoiseau, héritier de Pierre Tongin, damoiseau, ffeu Humbert Doux (*Dulcis*) dudit lieu.

1333. Léone, veuve de Mermet des trois Cours de Sessiers, et ses enfans héritiers de Pierre Tongin de Tongin, damoiseau, et de Jourdaine, sa femme.

1333. Girard de Bretonnière.

1310. La Pobelle, veuve de Jean de Meycia, Guillaume et Jean, ses fils.

1314. Guill^{me} de la Pérouse, et Mermod, son fils.

1425. Babelle de Puplinge, veuve de Raimond de Chissé, damoiseau, J^{n} et George de Chissé, ses fils.

1405. Les hoirs de Perret d'Aricinge, à Aricinge.

1426. Aymon, ffeu Perret de Sales, de Tingyron, terre de Gex.

1431. No. Ecuyer Jean de Miricour, autrement Maître-Jean.

1431. Mye, ffeu Guigonet de Confignon, B. G., fem. de No. Jean Suchet d'Annecy, reconnoît pour une maison, rue des Cordonniers, à Genève.

28 fév. 1431. No. Anne, ffeu No. Jean George, d'Annecy, femme de No. Étienne de Rochette.

1305. Guillaume et Jean, ffeu Jean de Meyera et d'Isabelle, sa femme, sœur de feu Pierre de la Cour de Piron, oncle maternel de Mermet de Biolley, avec qui ils sont en différend. Leurs arbitres sont : Pierre de Livron, et Guillaume de Grigny, damoiseaux, messire Jean de Pougny, et Janin Mareschal, de Chevrier.

1363. Jean, ffeu Mermet de Chetaz, héritier de Peronod, ffeu Humbert de Chetaz, son cousin.

1301. Henriette, ffeu Rodolphe de Visenaz, fem.

de Jaquemet Bastard, dit de Poulie, C. G. Léonette, veuve dudit Rodolphe, et Peronet de Visenaz, son fils.

1417. Béatrix, ffeu Peronier d'Ornex, veuve d'Aymon Rosset, autrement Bolollier.

1358. Hugues de Landissier, témoin au testament de Vulliard de St.-Germain, habitant de Genève.

1501. No. Peronette, veuve de Noble Pierre de l'Abergement, fait lever une expédition du testament de Hugonet de Laugin, notaire, B. G., du 3 mars 1455.

1502. No. Jean Put, et Louis, son neveu, ffeu No. Nycod Put.

1529. Jaques Seyturier, S. de Marsona, et Claude Seyturier, S. de Pomiers, frères. Nicolas Seyturier, prêtre, leur frère. Jeanne de Duyn, fem. dudit Claude.

1434. Madame Isabelle, veuve d'Étienne de Nicuday.

1445. No. Jean de Moyron reconnoît à l'Évêché pour la succession de Jeannette Chufflier, autrement Luyset, sa mère.

1425 à 1426. Pierre de Moyron, chanoine de St.-Pierre.

1478. No. Bertholette, veuve de Noble Jean de Moyron.

1519. No. Jean de Moyron, de Vitra, âgé de quarante ans.

1329. Nycod, S. de Montfort, chevalier.

1437. Nos François et Nycod de Montfort, frères.

1390. No. Girard de Rossillon, et Amédée, son frère.

1337. Jacod, *nourri* de Jacod de Rossillon, dam., et Françoise, sa femme, ffeu Mermet de Dardagny, damoiseau.

1410. Nycod de Rossillon, de Mategnin, damoiseau, ffeu Humbert de Rossillon, damoiseau, fait hommage au Prieuré de Satigny.

1434. No. Françoise, ffeu No. Humbert de Navi, veuve de No. Pierre de Rossillon, Jean et Humbert, leurs fils.

1466. Vénérable messire Richard de Rossillon, et No. Jean de Rossillon, son frère.

1387. Jean Milliet, et Guigues, son fils, nommé, avec d'autres notaires, procureur de Noble Broeysette, fem. de No. Guigues Barral, d'Alanard, damoiseau.

1508. Messire Pierre Milliet (tige des maisons de Chales et d'Arvillars) possède un fief indivis avec No. Jaques de Menthon.

1478. No. Anne de Joinville, veuve de No. Barthélemi Dalmace.

1372. Girard de Visegnin, notaire de Genève, et

Pierre, son fils, né de défunte Luque, sa femme.

1487. No. François de Bardonenche, Hugonin et Bertrand, ffeu No. Hugonin de Bardonenche.

1520. No. et puiss[t] Nicolas, ffeu No. Louis de Bardonenche, S. de Folliet, frère de Claude qui a précédemment reconnu pour lui et pour No[s] Hugues et Bertrand de Bardonenche, ses frères, et No. François de Bardonenche, leur oncle.

1517. No. François de Bardonenche, âgé de 30 ans.

1473. No[s] Michel et Pierre de Bardonenche, frères, B. G.

1371. Le 16 janvier test[t] d'Étienne d'Agnères, damoiseau, héritières Nycolette et Isabellette, ses filles.

1261. Girod d'Agnères, et Jean, son fils. Pierre d'Agnères et ses frères, neveux dudit Girod, sont vendus à Girod, doyen d'Alinge, par messires Rodolphe et Guillaume de Balayson, frères, chevaliers, pour 25 livres de Genève.

1421. Jaquemette, ffeu Marguerite de Tournavent, veuve de Jean d'Agnères, fem. d'Amédée du Nant, notaire, B. G.

1490. No. et puiss[t] Louis Alamand, S. d'Eysirier, No[s] Jean et Louis, ses frères.

1495. Vénérable Jean Alamand d'Eysirier.

1333. No. Humbert Alamand, S. d'Aubonne.

1422. No. Françoise, ffeu messire Jean d'Avullier, veuve de No. Jean de Boëge, teste le 18 avril devant Pierre des Mouilles, notaire, en faveur de Nos Aymonette, Jaquemette et Agnès, ses filles, et Humbert, fils de No. S. Pierre Voisin et de feu Jeannette, aussi sa fille, auxquelles elle substitue No. Humbert de Chigny, Amédée et Pre de Chigny, frères, damoiseaux, ses cousins, dont les deux premiers sont ses exécuteurs testamentaires avec Odon, S. de Langin. Fait en sa maison forte d'Avully.

1455. No. et puisst Antoine de Beaufort, S. du Bois, héritier de Catherine de Villette, sa femme.

1277. Dreux, f. de Guillaume, S. de Beauregard.

1405. No. et puisst Pre de Blonay, S. de St.-Paul, exécuteur testamentaire de No. Étienne, ffeu No. messire François de Grayzier, chevalier.

Ce volume étant déjà trop gros, je dois remettre au suivant plus de détails sur les de Blonay, de Viry, d'Alinge, de Montfort, etc., etc.

ERRATA.

(NB. Il y a vingt-sept lignes par page.)

Pag.	ligu.	pour lisez
xij	25	changez la virgule en point et virgule.
xxxvj	1	c'étoit, *lisez* c'étoient.
xxxix	25	mettez *de plus* entre deux virgules.
xlix	9	par, *lisez* d'.
4	2	de la première note, pour recommander, *lisez* commander.
6	20	mettez + avant *cette année*.
9	14	effacez la virgule après *auteurs*.
—	15	*idem* après *occupés*.
10	5	pour Rochemont, *lisez* Rogemont.
—	13	mettez une virgule après *Isinave*.
15	20	Guillaume F., *lisez* Guillauma f.
—	26	effacez *de*.
18	13	778, *lisez* 1778.
19	3	(1.— *lisez* 1).
20	6	mettez une virgule après *défendant*.
—	8	effacez la virgule.
22	24	Perette, *lisez* Péronette.
—	27	six, *lisez* sept.
24	18	Le Fort, *lisez* Le Fert.
25	17	Pernette, *lisez* Peronette.
—	dernière	six, *lisez* huit.
26	11	6, *lisez* 7.
—	12	7, *lisez* 8.
29	16	1, *lisez* *a*.
—	18	2 *lisez* 3.

Pag.	lign.	pour
29	22	*A*, *lisez a.*
34	14	mettez une virgule après 1529.
—	17	pour No. *lisez* N.
36	16	Nov^{e}, *lisez* Notaire, et ajoutez *Il en eut :*
37	8	Taudy, ajoutez dont il eut : puis transportez ici de la ligne 14 (commençant par 1. Marguerite) jusqu'à la fin de la page. Après cela, mettez des tirets, et placez les lignes 9 à 13 inclusivement.
—	23	effacez *dont l'article suit*, et séparez la ligne suivante par des tirets.
—	1	de la note. a, *lisez* ce.
40	21	IV *lisez* 4.
—	26	Trombet, *lisez* Trombert.
41	19	1557, *lisez* 1357.
42	21	mettez une virgule après *damoiseau.*
43	7	francalleu, *lisez* franc alleu.
44	10	effacez *en.*
—	21	mettez ; à la fin de la ligne.
—	22	sont, *lisez* ils sont.
48	10	effacez *de.*
51	13	1407, *lisez* 1497.
52	19	mettez une virgule après *chevalier.*
—	22	D^{r} D^{r}, *lisez* D^{r} en Dr.
54	3	après les points, ajoutez *dont il eut :*
	4, 5	Montyon, *lisez* de Versonex.
58	13	mettez une virgule après l'*univers*, et ajoutez *au lieu que*
—	16	mettez une virgule après *yeux.*
	17	*idem* après pivot.
59	8	*idem* après housse.
60	11	I, *lisez* III.

Pag.	lign.	pour
76	4	sire, *lisez* Sire.
77	avant-dernière,	propre, *lisez* propres.
83	9	mettez *frères* entre deux virgules.
89	15	1550, *lisez* 1500.
109	7	mettez *né* devant 30 *septembre*.
119	2	faits legs, *lisez* legs faits.
120	6	4) *lisez* 1).
129	dernière,	Guillaume, *lisez* Guillauma.
130	3	effacez *et*.
131	10	mettez une virgule après *d'autres*.
132	16	*idem* après Antoine.
135	6	Guigut, *lisez* Guigues.
136	9	effacez la virgule, et mettez-en une après *Favre*.
137	14	femme, *lisez* fille.
177	21	mettez une virgule après 1402.
181	dernière,	mantelier, *lisez* Mantelier.
186	19	mettez une virgule après Mondovi.
187	25	Ajoutez : Il fut Conseiller en 1490.
188	26	mettez une virgule après *St.-Oyen*.
197	18	après 1. mettez Élizabeth.
199	11	fem., *lisez* fille.
—	12	mettez une virgule après *Gourgas*.
—	20	Arianne, *lisez* Ariane.
200	1	après Cayla, ajoutez D. C. R.
205	14	ajouté, *lisez* ajouré.
207	6	mettez une virgule après *mais*.
—	7	effacez la virgule après *conseil*, et mettez-en une après *jours*.
208	7	du, *lisez* de, et joignez la ligne suivante, dont on a mal à propos fait un alinéa.
208	9	Mermot, *lisez* Mermet.
210	1	après *Ép*. mettez 1).

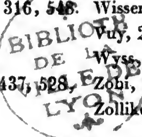
Pag.	lign.	pour
210	18	Dance, *lisez* Dansse.
212	15	N., *lisez* No.
222	5	après 2) mettez N. Maudry, † s. c.
229	5	No., *lisez* N.
230	1	au lieu de d. d., mettez *portionnée de même.*
231	9	Aymon, *lisez* Aymonne.
232	3	mettez des guillemets devant *parce que.*
—	5	fermez les guillemets après *ville.*
234	8	Boudrin, *lisez* Bouchin.
238	4	de la note. 1642, *lisez* 1342.
239	23	prospérité, *lisez* postérité.
244	12	Angier, *lisez* Augier.
—	13	effacez la virgule après Mermet.
—	15	*idem* après Michel.
249	14	mettez un point et virgule après *grand-mère.*
259	20	effacez le second *de.*
264	7	en, *lisez au*
266	5	effacez le point après Pierre, et ajoutez *Paturel.*
274	14	effacez la virgule après *Villarzel.*
275	18	*idem* à la fin de la ligne.
305	11	Cocquet, *lisez* Coquet.
315	10	mettez une virgule après *propriétés.*
322	22	Jean de Carro, *lisez* No. Jean de Carro, conseiller.
332	18	Véry, *lisez* Viry.
333	10	Billey, *lisez* Biolley.
340	26	Thelusson, *lisez* Thellusson.
341	21	Déjean, *lisez* de Jean.
357	3	Mettez une virgule après *Bouchin.*
361	8	No. égrége, *lisez* No. et Égrége.
364	dernière	l'Espagne, *lisez* d'Espagne.
370	26	8, *lisez* VIII.
372	11	effacez *Nathilde.*

Pag.	lign.	pour
372	12	au lieu des points, mettez Mathilde, et effacez ce nom après Jean-Louis.
386	1	ajouté, *lisez* ajouré.
389	12	Catherina, *lisez* Catherine.
391	22	Villiot, *lisez* Villot.
396	21	f., *lisez* fem.
—	25	effacez la virgule après *Aymon*.
401	4	mettez une virgule après *ville*.
404	26	en, *lisez* eut.
410	22	mettez une virgule au lieu des points de la fin.
—	23	Pour, *lisez* pour.
—	—	mettez une virgule après *moi*.
438	16	Nicolas-Guillaume, *lisez* Nicolas et Guillaume.
440	6	mettez une virgule après *Renaud*.
446	17	Malvanda, *lisez* Malvenda.
454	2	ffeu, *lisez* *feu*.
457	17	fermez la parenthèse après *Petremand*.
469	6	de St.-Gervais, *lisez* Serraillon, de St.-Gervais.
473	10	de Crest, *lisez* du Crest.

TABLE

DES NOMS QUI SE TROUVENT DANS CET OUVRAGE.

(**NB.** Les chiffres romains indiquent la page de la généalogie d'une famille; les chiffres arabes, celles où il en est question dans les autres généalogies.)


BIBLIOTH
DE
LYON

